



Déterminants en diachronie et synchronie

Lucia M. Tovena (éd.)

Déterminants en diachronie et synchronie

Lucia M. Tovina (éd.)

Pour citer cet ouvrage

Tovina Lucia M. (éd.) (2010). *Déterminants en diachronie et synchronie*. Paris : Projet ELICO Publications.
<http://elico.linguist.univ-paris-diderot.fr/livre-elico.html>

PREFACE

Ce livre trouve son origine dans le travail de recherche effectué dans le cadre du projet ANR-06CORP-028-01 ELICO (2007-2010). Il se compose d'une présentation du projet et de sept contributions portant sur une sélection de déterminants pour la période qui va du latin au français actuel. Les auteurs viennent d'horizons théoriques différents et ont rejoint le projet sans accord préalable sur des assumptions théoriques, mais avec le but explicite de partager des données et des intuitions et de confronter leurs points de vue sur l'évolution des déterminants et sur les propriétés qui les caractérisent.

La construction d'une database diachronique sur les déterminants du français est une autre composante de ce projet de recherche. Cette database est une collection d'occurrences de déterminants présentés dans un contexte de citation. L'annotation ne porte pas spécifiquement sur les déterminants, mais apporte plutôt des informations linguistiques sur leur contexte, de sorte que la database n'impose pas une analyse préalable des déterminants mais fournit un ensemble d'observables linguistiquement pertinents. L'annotation permet également de mettre en relation les propriétés globales des textes (leur type textuel) avec des observables linguistiques déjà enrichis. De ce fait, la database va permettre des recherches avancées qui se rapportent à des cadres théoriques différents et peut être utilisée pour tester des hypothèses linguistiques. La collection couvre six siècles et contient des extraits représentatifs de différents genres.

Je remercie sincèrement les auteurs, les relecteurs (qu'il n'est pas nécessaire de laisser dans l'anonymat : Bernard Bortolussi, Heather Burnett, Francis Corblin, Benjamin Fagard, Donka Farkas, Michèle Goyens, Céline Guillot, Christiane Marchello-Nizia, Walter De Moulder, Anna Orlandini, Sophie Prevost) qui ont contribué généreusement à la révision du volume, l'Agence de Recherche Nationale pour le financement du projet ainsi que Margot Colinet, Rozenn Guérois, Sandrine Pescarini et Clément Plancq pour leur aide dans l'étape de formatage du livre et dans la constitution de la database.

Paris, avril 2010

Lucia M. Tovina

TABLE DES MATIERES

Le projet d'étude sur l'évolution des déterminants ELICO <i>Lucia M. Tovena et Jacques Jayez</i>	1-13
Quelques <i>quelque(s)</i> en latin <i>Bernard Bortolussi</i>	14-30
De <i>multum</i> à <i>beaucoup</i> : entre adverbe et déterminant nominal <i>Anne Carlier</i>	31-54
Aspects de la grammaticalisation d'un déterminant : le cas de <i>plusieurs</i> <i>Bernard Combettes</i>	55-70
La préférence existentielle du déterminant <i>quelque</i> <i>Francis Corblin</i>	71-85
<i>Ce N-ci</i> et <i>ce N-là</i> en moyen français <i>Walter De Mulder, Céline Guillot et Jesse Mortelmans</i>	86-103
Description et évolution de <i>quelque</i> <i>Jacques Jayez et Lucia M. Tovena</i>	104-124
<i>N'importe quel</i> en perspective diachronique <i>Sandrine Pescarini</i>	125-143

LE PROJET D'ETUDE SUR L'EVOLUTION DES DETERMINANTS ELICO¹

L.M.Tovena et J. Jayez

tovena@linguist.jussieu.fr

jjayez@ens-lsh.fr

Résumé

Dans ce texte, nous présentons brièvement le projet *Evolution linguistique et corpus* (ELICO), qui a servi de cadre général aux recherches proposées dans ce volume. Le corpus réalisé consiste en une collection d'occurrences de déterminants présentés dans leur environnement, lequel a été annoté avec un certain nombre de propriétés. La collection couvre six siècles (13^{ème} – 18^{ème}) et se compose de textes de différents genres.

Dans ce texte, nous présentons d'abord brièvement le projet *Evolution linguistique et corpus* (ELICO), qui a servi de cadre général aux recherches proposées dans ce volume, avant de résumer les points essentiels des contributions qu'il contient. Il n'est pas possible de présenter ici les détails de la réalisation du projet ELICO, ni toutes les problématiques et les solutions liées à son thème central, la détermination. Nous nous contenterons donc d'indiquer les points les plus saillants.

1 Objectifs et problématique générale d'ELICO

Le but central du projet ELICO a été l'étude de l'évolution des déterminants du 13^{ème} au 18^{ème} siècle en français, en constituant et en exploitant un corpus annoté à cet effet. Du point de vue théorique, le projet rencontre trois grandes problématiques des sciences du langage : les systèmes de détermination, dont l'importance est centrale pour toutes les familles de langues, les facteurs qui influencent l'évolution des langues et le rapport entre théories linguistiques et observables linguistiques.

La problématique spécifique d'ELICO est de faciliter la synergie entre l'étude linguistique analytique, qui suppose une attention soutenue à la culture linguistique (théories, hypothèses, observations cruciales, représentations) et la prise en compte des observations de corpus, aussi bien les occurrences dans les textes que des propriétés plus globales, comme le genre, le domaine ou le style.

La configuration du projet a été déterminée par six facteurs :

- Choisir un domaine empirique déjà bien étudié aussi bien par les participants que dans la littérature linguistique, pour éviter de partir dans l'inconnu et pour pouvoir mettre en place rapidement des traits linguistiques fins,

¹ Le projet *Evolution linguistique et corpus* (ELICO) a bénéficié du soutien financier de l'Agence Nationale de Recherche française (ANR, projet 06-CORP-028-01).

- préférer des unités faiblement référentielles, dont la dépendance au domaine² soit moins forte que pour des noms ou des verbes par exemple,
- contribuer à l'étude d'une question linguistique actuelle et reconnue comme centrale dans une perspective descriptive, cognitive et typologique³, et ce quelles que soient les doctrines et les écoles, à savoir l'évolution du « système » de détermination,
- contribuer à l'articulation des communautés linguistiques dans leur diversité, notamment la linguistique théorique et la linguistique de corpus,
- exploiter l'expertise acquise pour des corpus électroniques d'Ancien Français par une équipe spécialisée, dont les solutions pratiques et méthodologiques peuvent être en partie recyclées (notamment voir BFM - Base de Français Médiéval, <http://bfm.ens-lsh.fr/>),
- faire du corpus, sous sa forme finale, non pas simplement une ressource, mais un véritable outil de travail, en prévoyant à la fois un balisage linguistique assez fin et une indication des différents traits textuels (« types » ou « genres » textuels, selon les terminologies).

Fondamentalement, ELICO utilise un balisage qui enregistre les occurrences de déterminants *et* les propriétés de leurs environnements locaux, par exemple le fait qu'ils apparaissent dans une question, dans une phrase qui est modalisée, dans un groupe nominal avec une tête nominale massique, etc. Pour ne pas imposer une analyse préalable des déterminants, l'annotation ne porte pas sur ceux-ci, mais sur un certain nombre de propriétés des environnements. Ce balisage permet de constituer un ensemble d'observables linguistiquement pertinents, puisqu'on classe les occurrences en fonction de traits linguistiques. Mais il permet également de mettre en relation les propriétés globales des textes (leur type textuel) avec des observables linguistiques déjà enrichis. Par exemple, on ne se demande pas simplement si tel type de texte contient significativement plus ou moins de *tout / toute / tous*, mais s'il contient significativement plus ou moins de *tout / toute / tous* dans certains environnements (les questions, les phrases négatives, etc.). L'étude de l'évolution des déterminants porte donc non seulement sur des aspects classiques dans les recherches sur l'évolution, c'est-à-dire la fréquence, l'apparition ou la disparition des unités, mais aussi sur leurs emplois et la sensibilité possible de ces emplois aux types de textes.

2 Détermination et évolution linguistique

Dans une langue comme le français, le mot *déterminant* renvoie en général aux articles simples (*le, un, cet*) mais aussi à des unités qui ne sont pas considérées comme des articles (*tout, certains, plusieurs, etc.*) et à des formes complexes comme *beaucoup de, un quelconque, un certain, tous les, n'importe quel, etc.* Les déterminants du français contemporain ont été considérés dans ELICO, de façon tout à fait traditionnelle, comme l'expression élémentaire qui, associée à un nom commun, permet d'obtenir un *Groupe Nominal* (GN en abrégé). Nous n'avons incorporé l'étude des *pronoms*, c'est-à-dire les unités qui peuvent remplacer un GN (*il, elle, celui-ci, le sien, etc.*), que ponctuellement pour les formes à emplois double.

L'importance des études consacrées aux déterminants dans les langues n'est plus à démontrer, aussi bien du point de vue de la quantité que de la variété des aspects pris en compte (voir par

² La dépendance au domaine correspond au fait que les domaines des différents textes peuvent influencer fortement la fréquence des noms, des verbes, des adjectifs, voire des prépositions et des constructions grammaticales (Resnik 1993).

³ On appelle *typologie* la partie de la linguistique qui s'occupe de la comparaison des langues et de l'évaluation de leurs analogies et de leur différences, cf. Greenberg (1974), Ramat (1987), Croft (2000), Son (2001) pour des introductions générales.

exemple Bach et al. (1995), Diessel (1999a,b), Haspelmath (1997), Lyons (1999), Himmelmann (2001), Landman (2004), Chesterman (2005), Dobrovie-Sorin & Beyssade (2005), Stark et al. (2007), Müller et Klinge (2008), Gomeshi et al. (2009)). Les déterminants sont des unités référentiellement assez pauvres. Elles ne désignent pas des objets, des événements ou des propriétés, et, de ce fait, se situent plutôt à l'extrémité de l'échelle qui ordonne lexical et grammatical. Toutefois, elles ont des conditions d'emploi complexes car elles reflètent plusieurs dimensions importantes de l'organisation grammaticale et discursive. D'abord, les déterminants touchent au problème général de la *quantification* (Peters & Westerståhl 2006), entendue comme l'ensemble des relations entre les différents domaines d'individus introduits par les termes référentiels (noms et verbes en particulier). Les contributions de Carlier et de Combettes contenues dans ce volume touchent à ce thème. Deuxièmement, les déterminants ont des propriétés anaphoriques qui contraignent leur insertion dans le discours et interfèrent avec l'organisation de celui-ci, voir la contribution de De Mulder et al. ici-même. Enfin, certains déterminants mobilisent des propriétés *modales* et *intersubjectives*, c'est-à-dire celles qui concernent la manière dont les agents de discours (locuteur, interlocuteur) voient les entités qui constituent la référence des noms déterminés. Par exemple, ces entités peuvent être vues comme connues ou non du locuteur, distinctes les unes des autres, équivalentes au regard de certaines propriétés, incorporées dans son domaine d'influence ou d'intérêt, etc. Les contributions de Bortolussi, Corblin, Jayez & Tovenà, et Pescarini concernent différents aspects de cette thématique.

D'un point de vue diachronique, les différentes facettes référentielles et textuelles des déterminants constituent un champ d'études difficile car s'y rencontrent une problématique très générale (en gros, l'anaphore) et la question de l'évolution des déterminants majeurs à partir du latin (voir Sabanéva 2003 pour leur origine latine). Rappelons, par exemple, que si les indéfinis communiquent qu'on introduit un référent situé relativement bas sur l'échelle des possibilités d'identification, les déterminants définis, démonstratifs ou possessifs communiquent au contraire que le référent peut être identifié, parce qu'il a été discursivement introduit, ou il fait partie de référents accessibles. Ici, une des questions principales est de savoir si les propriétés textuelles sont le reflet d'un profil sémantique propre à chaque déterminant, et qui trouverait à s'appliquer dans les textes, donc s'il y a une forte indépendance entre les propriétés sémantiques et textuelles, ou si, comme l'a proposé Guillot (2003, 2004) pour les démonstratifs, la fonction textuelle fait déjà partie du profil sémantique.

Des questions analogues se posent pour l'indéfini *uns* (Carlier 2001) et pour le défini (Epstein 1994, 1995, Carlier et De Mulder 2006). Rappelons que la classe empirique des indéfinis est quelque peu flottante; si les travaux linguistiques rangent les articles *un/des* et les numéraux dans cette catégorie, le statut d'unités comme *certain* ou *tout* est bien moins clair. Cela tient à une tension entre un critère référentiel et un critère lié à la quantification généralisée; *certain* et *tout* ne font pas référence à des individus particuliers et sont donc, sous cet angle, des indéfinis, voir Gondret (1976), Kleiber & Martin (1977), Corblin (2001), Jayez et Tovenà (2002, 2004), Schnedecker (2005). En revanche, *tout* n'est pas « symétrique »⁴, à la différence de *certain* ou de *un* et, de ce point de vue, s'écarte de la majorité des indéfinis (Keenan 1987, Dobrovie-Sorin et Beyssade 2004, Tovenà et Jayez 1999a). Le groupe des indéfinis a des chevauchements avec deux autres groupes, à savoir les termes sensibles à la polarité et les termes de choix libre. D'un côté, les déterminants, et d'une manière générale, les éléments (déterminants, pronoms, GN figés) qui ont une affinité avec des environnements tels que la négation, les questions, etc. sont dits à *polarité négative* en linguistique (pour des synthèses

⁴ La symétrie correspond à la possibilité de permuter l'ordre des propriétés. La proposition *tout chat est un félin* (zoologiquement vraie) n'est pas équivalente à la proposition *tout félin est un chat* (zoologiquement fausse). Une remarque analogue vaut pour *chaque*. *Tout* et *chaque* continuent à être classés comme indéfinis dans certaines grammaires récentes (Riegel et al. 1994).

récentes, voir Giannakidou (1998), Tovenà (1998, 2001) et Tovenà et al. (2005) spécifiquement pour le français). L'origine et le comportement des déterminants à polarité négative, comme *le moindre, quelque ... que ce soit, un quelconque*, sont encore mal connus (voir Tovenà et Jayez (1999b) sur *le moindre*). De l'autre côté, certains déterminants sont liés à des états de croyance et/ou des états affectifs du locuteur, ce que l'on appelle des *attitudes* ou des *modalités* en sémantique. Par exemple, *un quelconque* correspond à un état d'ignorance du locuteur (*Marie a eu un problème quelconque* laisse penser que le locuteur ignore quel problème Marie a eu). L'étude de ces aspects est relativement récente et se relie à la fois à la question de la polarité et à celle des manifestations de la subjectivité dans la langue (voir Jayez et Tovenà (2002, 2005, 2006), Combettes (2004), Corblin (2004) et Corblin et al. (2010) pour quelques exemples récents sur le français).

Cette variété des perspectives possibles sur les déterminants se retrouve au niveau de l'expression de la *quantité*. Certains déterminants comme *beaucoup de, la plupart de, plusieurs* expriment ou paraissent véhiculer des indications de proportion. Si c'est assez clair pour *beaucoup* (voir Vogeleer (2003) pour sa sémantique fine), c'est moins évident pour *plusieurs*, dont l'analyse est liée au problème général des structures comparatives (Combettes 2006, Jayez 2006). D'une manière générale, il est important de rapprocher la notion de quantité à la fois des notions de mesure et d'argumentation, au sens de Ducrot.

Notre tâche a été de travailler sur la question générale de savoir comment a évolué, dans la période considérée, la gestion de la référence et la gestion de la cohésion textuelle par les déterminants. Cette question générale rencontre des questions plus spécifiques. Par exemple, comment évolue la distinction défini/indéfini, quel est le spectre des anaphores permises par les déterminants, quelle place occupent les démonstratifs ? Pour ce qui est des questions touchant à la polarité et aux attitudes, on ne disposait pas d'études diachroniques centrées sur ces problèmes, à la différence du point précédent. Le projet a contribué à combler ce manque et à rapprocher ainsi l'étude de l'évolution de la langue et des phénomènes reconnus comme très importants dans une perspective typologique. Les aspects abordés concernent notamment la nature des environnements de polarité (ont-ils évolué dans le temps?), le rapport entre polarité et sensibilité aux attitudes (les deux choses sont-elles liées, comme le soutiennent certaines approches actuelles?), et le rapport entre attitudes et non définitude (les déterminants sensibles aux attitudes sont-ils obligatoirement des indéfinis, comme le suggèrent, là encore, des approches actuelles?). Pour apprécier les changements linguistiques et en proposer des explications, nous prenons en compte deux aspects, les environnements linguistiques et les types textuels. C'est parce que cette deuxième facette constitue un critère possible de compétition⁵ que nous la retenons. Par exemple, pour exprimer une vérité générale sur une classe, un groupe, etc., on peut en français contemporain utiliser plusieurs déterminants (*le, les, un, tout*, etc.). Rien ne dit que ces déterminants se répartissent à peu près également selon les types de textes. Rien ne dit non plus que s'il y a égalité ou inégalité, elle est, pour les mêmes types de textes, constante dans le temps. Il est donc utile, lorsqu'on soupçonne une relation entre type de texte et emploi ou évolution d'un emploi, de pouvoir la mettre en évidence et comparer des explications possibles.

⁵ L'évolution des langues paraît dépendre en partie de phénomènes de *compétition*. A un moment donné, il existe, pour une classe de locuteurs, différents moyens d'exprimer le même contenu ou, plus exactement, le même type de contenu, avec des modulations.

3 Constitution du corpus et annotation

La collection de ELICO se compose de textes de différents genres couvrant six siècles (13^{ème} – 18^{ème}).⁶ Notre but initial était d'associer à chaque genre retenu un ensemble de textes de même volume global, mais nous avons dû assouplir cette contrainte face aux obstacles rencontrés, tels que, par exemple, les limites légales au droit d'exploitation des textes. En fonction de l'expérience acquise pour les projets BFM et « Déterminants modaux », nous avons limité ce volume à cent cinquante mille mots pour chaque demi-siècle, au départ, chiffre qui a été révisé à la baisse (quatre-vingt-dix mille mots par demi-siècle) pour les quatre premiers siècles. Nous sommes conscients que l'échelle adoptée pourrait pénaliser l'analyse des unités les moins fréquentes (pas assez d'attestations), mais une extension de la base est possible si le projet trouve une suite. Pour le présent, nous n'avons pas cherché à utiliser dans tous les cas des textes intégraux⁷ mais nous avons accordé la priorité au critère d'équilibre lorsque les conditions le permettaient. Une extension envisageable consiste à faire un premier relevé pour compter le nombre d'occurrences de chaque déterminant dans chaque genre et à enregistrer d'éventuelles sous/sur-représentations liées aux genres⁸. Cela nous permettrait de noter les dépendances entre genre et occurrences. L'exemple de *ledit*, associé aux textes juridiques (de Wolf 2003, Guillot et al. 2007, Mortelmans 2006) montre que c'est une donnée cruciale dans certains cas.

Nous avons travaillé sur 361 textes, en prose et en vers, représentatif des douze genres suivants : biographique, didactique, discours, économique, épistolaire, historique, juridique, littéraire, philosophique, politique, religieux et théâtral. A partir de cette sélection, nous avons constitué 435 extraits de trois mille mots chacun, en prenant soin de varier le point d'extraction pour les extraits qui ne sont pas des textes intégraux. Dans la mesure du possible, chaque extrait a été relu à partir d'une édition de référence pour corriger d'éventuelles erreurs. Tous ont été munis d'une description de base. Nous nous sommes appuyés principalement sur les descripteurs déjà utilisés pour la BFM (<http://bfm.ens-lsh.fr/>), dont nous avons adopté un sous-ensemble. Chaque extrait est associé à une fiche qui l'identifie et spécifie les informations suivantes :

auteur (nom)	
titre (titre)	
dates.auteur (deb,fin)	
#lieu.naissance (lieu)	champ facultatif
#lieu.composition (lieu)	champ facultatif
#dialecte (dialecte)	champ facultatif
date.manuscrit (date)	
date.edition (date)	
#editeur.commercial (éditeur)	champ facultatif

⁶ La quantité de textes antérieurs au 13^{ème} siècle est limitée et leur disponibilité pour une utilisation de domaine public est particulièrement réduite.

⁷ La notion même de « texte intégral » est loin d'être claire. Un chapitre d'ouvrage est un texte partiel par rapport à l'ensemble mais intégral par rapport à la division en chapitres. Comme cela est souvent signalé, un même texte peut comprendre des séquences textuelles de natures différentes, qui peuvent être perçues comme « intégrales » du point de vue du genre (cf. Adam 1992, 1999).

⁸ Techniquement, un genre induit une sous/sur représentation d'un phénomène par rapport à une mesure si la mesure indique que la répartition observée est significativement différente d'une répartition conforme à la distribution sur laquelle est fondée la mesure.

forme.texte (forme)	
#genre.texte (genre)	champ facultatif
source	

Pour ce qui est de la date, elle peut être soit une date unique, soit un intervalle, soit une séquence, notamment pour un ensemble de manuscrits. Voici par exemple, la fiche concernant un texte de François Villon.

```
<rdf:Description rdf:about="LeTestament_Villon">
  <rdf:type rdf:resource="&rens;Corpus_File"/>
  <rs:hasName>LeTestament_Villon</rs:hasName>
  <rs:hasAuthor rdf:resource="&aut;Villon_01-01-1431"/>
  <rs:hasTitle>Le testament</rs:hasTitle>
  <rs:hasEditionDate>1533</rs:hasEditionDate>
  <rs:CompositionDate>1456-1462</rs:hasCompositionDate>
  <rs:hasScientificEditor>Marot</rs:hasScientificEditor>
  <rs:hasTextForm>vers</rs:hasTextForm>
  <rs:hasTextGender>litteraire</rs:hasTextGender>
  <rs:has source>Internet Archive</rs:hassource>
</rdf:Description>
```

Il n'a pas été prévu d'étiquetage dans le cadre du projet, pour une raison pratique : concevoir un étiqueteur constitue un projet en soi, en utiliser un suppose des apprentissages différenciés pour les différentes tranches temporelles, ce qui est un peu lourd⁹ mais surtout risqué. Toutefois, dans la phase d'annotation, l'étiquetage de Tree Tagger (<http://www.ims.uni-stuttgart.de/projekte/corplex/TreeTagger/>) est déclenché et son résultat proposé comme une aide à la décision, mais les informations constituées ne sont pas conservées dans l'annotation définitive.

Il est impossible de travailler sur la totalité (ensemble d'ailleurs difficile à définir) des déterminants. Le projet a choisi un premier ensemble de déterminants pour lequel l'interface d'annotation a été programmée. Les différentes formes qu'un déterminant peut avoir eues dans le temps, qui constituent donc ses « manifestations » en diachronie, ont été regroupées. Ces groupements, utilisés pour l'annotation, peuvent être utilisés aussi pour l'interrogation. Ensuite, un sous-ensemble de déterminants a été ciblé pour l'annotation. Le choix de déterminants retenus est le suivant (avec leurs variantes) : *le moindre, chaque, chaque un et tout, ledit, quelque, quelques et quelque un, aucun et aucuns, plusieurs, maint et moult*.

Le résultat de l'annotation est une collection d'environ 20000 fiches qui, associée à l'information sur les textes, constituent la base de ELICO. Ces fiches comportent les informations suivantes.

⁹ Lourd parce que, quelles que soient les qualités intrinsèques des étiqueteurs connus tels que CORDIAL ou TREETAGGER, le fait qu'ils ne soient pas interactifs (ne permettent pas de modifier leur vocabulaire avant de déclencher un étiquetage) les pénalise inévitablement dans un certain nombre de situations.

- Il y a d'abord un bloc d'informations sur l'occurrence elle-même : 1. la forme de cette occurrence, 2. son type syntaxique (déterminant/pronom/ adverbe associé à un déterminant), 3. la présence de *de* dans la forme, et 4. l'insertion dans un multidéterminant.

- Ensuite, il y a des traits relatifs au Nom (ou GN) attaché au déterminant, en premier lieu 5. la forme du nom. Suivent des informations grammaticales telles que 6. le nombre 7. le genre et 8. la présence d'une coordination nominale dans le GN (det N1 coord N2). Puis on cerne les propriétés à fort impact sémantique, telles que 9. le caractère abstrait du nom (événement, action, sentiment, qualité), le caractère concret, le caractère « unité de temps » ou instantiation/mesure, 10. le caractère massif ou comptable, 11. le statut de nom propre ou de nom commun, 12. la présence de modifieur(s) (adjectif, participe, subordonnée relative, complément du nom), 13. la forme du/des modifieur(s) et 14. sa/leur place(s) par rapport au nom.

- Enfin, il y a les traits relatifs au contexte : le trait 15., statut grammatical du GN, décrit la fonction du GN qui contient le déterminant dans la phrase. Il y a trois traits relatifs à la forme verbale de la clause qui contient le groupe nominal, à savoir 16. mode du verbe de la clause 17. temps, 18. voix. Enfin, on annote de l'information relative à la clause : 19. verbe principal modal, 20. nature de la phrase (affirmative, négative, interrogative, interro-négative, exclamative) et, principalement pour calculer des effets de double négation, 21. le fait que *sans* prend le GN dans sa portée, et 22. la présence d'une structure conditionnelle.

4 Interrogation

L'interrogation se fait à travers une interface spécifique, distincte de l'interface d'annotation. Elle permet de récupérer toutes les attestations obéissant aux critères choisis par l'utilisateur parmi un ensemble de critères proposés par l'interface. D'un côté, il est possible de récupérer toutes les formes diachroniques d'un déterminant avec une requête simple portant sur le groupement en entier. D'un autre côté, on peut définir des critères spécifiques de recherche. A titre d'exemple, nous montrons ici une partie de la sélection de critères. Dans cet exemple, l'utilisateur a demandé les formes de *quelque* qui figurent dans une phrase à l'indicatif avec une marque négative. Les valeurs des autres traits contextuels sont laissées indéterminées.

The screenshot shows a search interface titled "Traits relatifs au contexte" with a dropdown arrow. It lists several criteria with corresponding input fields:

- 15. Statut grammatical du groupe nominal : [empty dropdown]
- 16. Mode : [indicatif dropdown]
- 17. Temps : [empty dropdown]
- 18. Voix : [empty dropdown]
- 19. Verbe principal modal : [empty dropdown]
- 20. Nature de la phrase : [negative dropdown]
- 21. Dans la portée de «SANS» : [empty dropdown]
- 22. Présence d'une structure conditionnelle : [empty dropdown]

At the bottom left, there is a "Soumettre" button.

L'exploration fournit 7 réponses, dont un texte de Marot, *Le voyage de Gênes*. Les propriétés de l'occurrence sont décrites ci-dessous

quelque --- #LeVoyageDeGenes_Marot V ^	
Type : déterminant	
Forme avec "DE" : non	
Multidéterminant : non	
<hr/>	
Traits relatifs au nom (ou GN) attaché au déterminant	
Nom : macule	
Genre : féminin	
Nombre : singulier	
Coordination nominale du GN : non	
<hr/>	
Marquage sémantique de l'occurrence du N	
Nom abstrait nom concret unité de temps instanciation autres : autre	
Nom massif nom comptable : comptable	
Nom propre nom commun : commun	
Présence d'un modifieur auprès du nom : non	
Modifieur(s) :	
Place du modifieur par rapport au nom : non	
<hr/>	
Traits relatifs au contexte	
Statut grammatical du groupe nominal : CD	
Mode : indicatif	
Temps : passe	
Voix : active	
Verbe modal principal : non	
Nature de la phrase : negative	
Dans la portée de "SANS" : non	
Présence d'une structure conditionnelle : non	

On peut avoir accès à un contexte limité (pour des raisons légales), qui, dans cet exemple, est le suivant (l'occurrence décrite est en gras souligné).

et banieres Povres souldars sortent de leurs tesnieres, Courent les rues comme demoniacles, Gastans des nobles tours, maisons et pinacles. Lors eussiez veu, contre murs et pallis, Oû imprimées estoyent les fleurs de lis, Lascher leurs traitz ; les ungs les derompoient Les aultres fange à l'encontre jettoient, En tel façon qui n'en demoura nulle Qui fust entiere ou n'eust **quelque** macule. Durant ce trouble, ceste turbe maligne Va conspirer d'aller mettre en ruine Le Castellat et de bouter à mort Tous les François, qui lors gardoyent le fort, Lesquelz, sachans la place estre non forte, Et d'aultre part voyans ceste cohorte Plus animez à faire leur emprinse Que juifz à faire de Jhesucrist la prinse, Delibererent de leur rendre la place En leur

Cet extrait illustre le problème de l'interaction avec la négation dans le cadre d'une annotation contextuelle. Certains éléments, dont *quelque*, sont réputés peu compatibles avec une négation dans la même clause (?? *Il n'a pas fait quelque effort* vs *Il n'a fait aucun effort*). Toutefois, la présence de deux négations améliore en général sensiblement la perception des exemples (*non sans quelque effort*). C'est le cas ici, où on trouve une occurrence de *quelque* dans une clause négative *mais* elle-même enchâssée sous une autre négation. Un usage raisonné de l'annotation suppose que l'on regarde le contexte élargi avant de tirer des conclusions hâtives, le contexte immédiat ne servant que de signal.

5 Les articles de ce volume

Dans le projet ELICO, plutôt que de viser une cartographie ponctuelle des déterminants, les diverses recherches ont été centrées autour des trois questions suivantes : les propriétés référentielles et textuelles des déterminants, les quantificateurs, et l'interaction avec la polarité et avec les attitudes du locuteur. Les articles dans ce volume sont représentatifs de ces trois domaines.

5.1 Les démonstratifs

L'objectif de l'article « *Ce N-ci* et *ce N-là* en moyen français » de Walter De Mulder, Céline Guillot et Jesse Mortelmans est de décrire l'évolution de la valeur sémantique des démonstratifs « complexes » *ce N-ci* et *ce N-là* à partir de leur apparition. L'attention des auteurs porte surtout sur la valeur des éléments *-ci* et *-là*, partant de l'hypothèse que la valeur

du démonstratif simple (*ce*) telle qu'elle a été décrite dans la littérature se maintient dans les formes complexes. Après avoir analysé les occurrences de *ce N-ci* et *ce N-là* dans un corpus de textes en moyen français, les auteurs s'attaquent à la question de savoir si ces formes complexes ont repris la répartition des valeurs sémantiques des paradigmes *cist* et *cil* en ancien français.

5.2 Quantification

Beaucoup a été analysé comme adverbe, comme déterminant-adverbe ou comme expression catégoriellement sous-spécifiée. Dans « De *multum* à *beaucoup* : entre adverbe et déterminant nominal », Anne Carlier aborde la question de la catégorisation morphosyntaxique de *beaucoup* dans une perspective diachronique en mettant en évidence deux parallélismes entre *multum* en latin classique et *beaucoup* tel qu'il se grammaticalise en moyen français : (i) ils peuvent avoir dans leur portée un nom ou un verbe, mais non un adjectif ou un adverbe ; (ii) ils se rapportent à l'objet direct (exprimé en latin par l'accusatif non régi par une préposition) ou au sujet (au cas nominatif) de certains verbes et ne sont pas attestés dans d'autres positions syntaxiques. Ces parallélismes sont expliqués à partir de l'origine nominale de *multum* et *beaucoup*. En tant que formes nominales, *multum* et *beaucoup* sont utilisés pour quantifier l'argument interne du verbe, donc comme capables de quantifier le procès verbal en tant que tel. Ils peuvent ensuite devenir des adverbes à part entière sans être associés à une position argumentale. Ce n'est qu'à un stade ultérieur qu'ils peuvent quantifier un syntagme nominal qui ne soit plus intégré dans le prédicat verbal et qu'ils deviennent ainsi déterminants nominaux à part entière. Leur statut hybride, entre adverbe et déterminant nominal, se maintient quand ils sont associés à l'argument interne du verbe. L'éclairage diachronique qu'apporte cette étude permet de mieux comprendre le fonctionnement de *beaucoup* en français moderne : (i) sur le plan distributionnel, il permet de comprendre pourquoi *beaucoup* en tant qu'adverbe se rapporte à un verbe, mais non à un adjectif ou un adverbe ; (ii) il apporte des précisions sur la catégorisation morphosyntaxique de *beaucoup* dans ses différents emplois en français moderne et éclaire des différences syntaxiques par rapport à des déterminants quantifiants comme *plusieurs* ; (iii) du point de vue sémantique enfin, il permet de comprendre dans quels contextes *beaucoup* se comporte comme un quantifieur ordinaire, pouvant entrer dans des relations de portée.

Le processus de grammaticalisation de *plusieurs* est au centre de l'article « Aspects de la grammaticalisation d'un déterminant: le cas de *plusieurs* » de Bernard Combettes. Ce processus de grammaticalisation, au plan morphosyntaxique, a conduit la forme *plusieurs* du statut adjectival au statut de déterminant nominal et, au plan sémantique, a, d'une part, limité la valeur de cet indéfini à l'expression de la quantité faible et l'a, d'autre part, doté d'une orientation à partir de l'unité. Après avoir rappelé l'origine comparative de *plusieurs*, origine qui permet d'expliquer le type d'évolution qui a affecté cette expression, l'auteur examine les différents contextes qui ont pu jouer un rôle dans les changements successifs, en observant surtout les textes du moyen français. C'est en effet durant cette période que semble disparaître peu à peu l'emploi adjectival et se préciser la valeur sémantique moderne. Cette évolution de *plusieurs*, que l'on peut considérer comme une spécialisation, syntaxique et sémantique, et qui fait que cet indéfini s'oppose par exemple de plus en plus nettement à *quelques*, apparaît comme une réalisation particulière d'une tendance de fond qui affecte d'autres catégories grammaticales du français

5.3 Indéfinis et formes de déterminants modaux

Certains des travaux groupés dans cette section tournent autour du déterminant *quelque*. Dans sa forme au pluriel, il est souvent comparé à *plusieurs* pour indiquer une quantité modeste. Dans sa forme au singulier, il est aujourd'hui ressenti comme littéraire dans la plupart de ses

emplois, mais il a des particularités qui dépassent largement celles d'un simple indéfini et qui constituent un défi pour les linguistes. Les termes latins recouvrant les emplois du français *quelque(s)* sont discutés par Bernard Bortolussi dans son article « Quelques *quelque(s)* en latin ». Ces termes latins sont très variés et dépendent étroitement des contextes syntaxiques et pragmatiques. Trois formes de pluriel : *aliquot*, *quidam* et *aliqui* se répartissent les emplois de *quelques*. De même, trois formes de singulier *quidam*, *aliquis* et *quis* renvoient respectivement au [spécifique, connu], au [spécifique, inconnu] et au [non spécifique]. *Quis* s'oppose également à un autre indéfini, *quisquam*, en contexte négatif. L'évolution en latin tardif montre une tendance à la confusion entre les différents indéfinis précédents, ainsi qu'une concurrence avec le distributif *quisque* et les indéfinis de choix libre, dont *qualiscumque/qualisque*.

Dans « Description et évolution de *quelque* », Jacques Jayez et Lucia M. Tovenà proposent une caractérisation sémantique de *quelque* qu'ils soumettent à l'épreuve des données sur l'évolution pour tester sa compatibilité avec les faits et sa capacité explicative. Leur hypothèse de travail est que *quelque* est un indéfini qui repose sur l'inférence et l'ignorance. La forme *quelque NP*, où *P* est une propriété, signale que l'existence d'une entité de type *N* satisfaisant *P* est une information obtenue par inférence (aspect évidentiel) et que l'identité exacte de cette entité demeure inconnue (aspect épistémique). Les auteurs montrent que le rapprochement intuitivement évident entre *quelque* et les déterminants dits à choix libre, par exemple *n'importe quel* ou *un quelconque*, est plausible à condition de faire intervenir l'aspect évidentiel. Une attention particulière est portée à la difficulté de *quelque* à se trouver dans la portée immédiate de la négation et elle est analysée comme le reflet de l'organisation sémantique propre de ce déterminant, c'est-à-dire du fait qu'il véhicule à la fois un contenu principal, sa valeur existentielle d'indéfini, et une implicature conventionnelle, les valeurs inférentielles et épistémiques. Enfin, quelques perspectives d'analyse sur l'origine et l'évolution de *quelque* sont mises en place et ceci permet aux auteurs d'identifier un certain nombre de problèmes importants, parmi lesquels la question de savoir si c'est la concessivité qui dérive de l'ignorance ou l'inverse et la question de la possibilité ou de la manière de réconcilier le sens concessif avec l'interprétation existentielle.

On retrouve la question de la difficulté de *quelque* à se trouver dans la portée immédiate de la négation au cœur de l'article « La préférence existentielle du déterminant *quelque* » de Francis Corblin. Cet article montre que les pronoms indéfinis (*quelqu'un*, *quelque chose*) du français ne peuvent pas être analysés comme des termes sensibles à la polarité positive, ni comme doublement sensibles à la polarité négative. Selon cet auteur, les restrictions de portée concernant la négation et le non-fonctionnement dans les énoncés génériques de ces items ne peuvent se justifier qu'en leur prêtant une vocation pour l'existentiel. Cette position serait un retour partiel à l'approche initiale de Russell (1905), qui avait proposé une analyse sémantique de l'anglais *some* qui revient à le traiter comme un quantificateur existentiel. L'article établit que cette vocation est une propriété lexicale du déterminant *quelqu-* du français.

Enfin, Sandrine Pescarini, dans son article « *N'importe quel* en perspective diachronique » se propose de présenter la construction et le développement des indéfinis formés sur le verbe *importer*, notamment *n'importe quel*. Les éléments de cette famille sont employés régulièrement depuis le début du XIX^e siècle. Ils ont d'abord été construits de manière compositionnelle. Suite au processus de lexicalisation, on ne considère plus actuellement le sens de tous les constituants. Les trois valeurs interprétatives attribuées à *n'importe quel* : sont l'élargissement, la dépréciation et l'indifférence, valeurs typiques des termes de choix libre, dont l'auteur montre la filiation par rapport à l'origine diachronique. Outre son intérêt intrinsèque, cette contribution permet de voir comment une forme, dont la motivation est propre au français, a des valeurs synchroniques très proches de l'anglais *any*, qui a été

considéré dans la littérature sémantique comme une sorte de prototype des termes de choix libre.

Références

- Adam, J-M. (1992). *Les textes, types et prototypes : récit, description, argumentation, explication et dialogue*. Paris : Fernand Nathan.
- Adam, J-M. (1999). *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*. Paris : Nathan.
- Bach, E., Jelinek, E., Kratzer A. et Partee, B. H. (éds) (1995). *Quantification in Natural Languages*. Dordrecht : Kluwer.
- Blutner, R. et Zeevat, H. (2004). *Optimality Theory and Pragmatics*. Basingstoke et New York : Palgrave Macmillan.
- Brinton, L. J. et Traugott, E. C. (2005). *Lexicalization and Language Change*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Bybee, J. L. et Hopper, P. J. (2001). *Frequency and the emergence of linguistic structure*. Amsterdam : Benjamins.
- Carlier, A. (2001). La genèse de l'article *un*. *Langue Française* 130, 65-88.
- Carlier A. (2004). Sur les premiers stades de développement de l'article partitif, *Scolia* 18, 117-147.
- Carlier, A. et De Mulder, W. (2006). Les premiers stades de développement de l'article défini. *Verbum*, 81-110.
- Carlier, A. et Goyens, M. (1998). De l'ancien français au français moderne: régression du degré zéro de détermination et restructuration du système des articles. *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain* (Louvain-la-Neuve; internationaal tijdschrift) 24, 77-112.
- Chesterman, A. (2005). *On Definiteness*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Combettes, B. (2001). L'émergence d'une catégorie morphosyntaxique : les déterminants du nom en français. *Linx* 45, 117-126.
- Combettes, B. (2004). *Quelque* : aspects diachroniques. *Scolia* 18, 9-40.
- Combettes, B. (2006). *Plusieurs* : étude diachronique. *Scolia* 20.
- Corblin, F. (1987). *Indéfini, défini et démonstratif. Constructions linguistiques de la référence*. Genève : Droz.
- Corblin, F. (1997). Les indéfinis : variables et quantificateurs. *Langue Française* 116, 8-32.
- Corblin, F. (2001). Où situer certains dans une typologie des groupes nominaux? Dans : Georges Kleiber, Brenda Laca et Liliane Tasmowski (dir.), *Typologie des groupes nominaux*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 99-117.
- Corblin, F. (2004). *Quelque*. Dans Francis Corblin et Henriëtte de Swart (éds), *Handbook of French Semantics*, Stanford : CSLI Publications, 99-109.
- Corblin, F., Tovina, L. M. et Vlachou E. (2010). *Les indéfinis de choix libre du français*, *Langue Française* Numéro thématique 166.
- Croft, W. (2000). *Explaining linguistic Change – an Evolutionary Approach*. Londres : Longman.
- Cornish, F. (1999). *Anaphora, Discourse and Understanding. Evidence from English and French*. Oxford : Clarendon Press.
- De Mulder, W. (1992). Il y a sens et signification. La sémantique et pragmatique des démonstratifs et définis. Thèse de doctorat, Université d'Anvers.
- De Mulder, W. (1997). Les démonstratifs : des indices de changement de contexte. Dans Nelly Flaux, Danièle Van de Velde et Walter de Mulder (éds), *Entre général et particulier : les déterminants*, Arras : Presses de l'Université d'Artois, 137-200.
- Diessel, H. (1999a). *Demonstratives. Form, Function, and Grammaticalization*. Amsterdam : John Benjamins.

- Diessel, H. (1999b). The morphosyntax of demonstratives in synchrony and diachrony. *Linguistic Typology* 3, 1-49.
- Dobrovie-Sorin, C. et Beyssade, C. (2004). *Définir les indéfinis*. Paris: CNRS Éditions.
- Epstein, R. (1994). The Development of the Definite Article in French. Dans: W. Pagliuca (éd.), *Perspectives on Grammaticalization*. Amsterdam-Philadelphie : John Benjamins , 63-80.
- Epstein, R. (1995). The later stages in the development of the definite article : evidence from French. Dans H. Andersen (éd.), *Historical Linguistics 1993*, Amsterdam-Philadelphie: John Benjamins, 159-176.
- Giacalone-Ramat, A. & Hopper, P. (éds) (1998). *The Limits of Grammaticalization*. Amsterdam-Philadelphie : John Benjamins.
- Giannakidou, A. (1998). *Polarity Sensitivity as (Non) Veridical Dependency*. Amsterdam: John Benjamins.
- Gomeshi, Jila, Paul, Ileana et Wiltschko M. (éds) (2009). *Determiners*. Amsterdam: John Benjamins.
- Gondret, P. (1976). *Quelques, plusieurs, certains, divers: étude sémantique*. *Le Français Moderne* 2, 143-152.
- Greenberg, J.H. (1974). *Language Typology : A Historical and Analytic Overview*. La Haye : Mouton.
- Guillot, C. (2003). Le rôle du démonstratif dans la cohésion textuelle au XV^{ème} siècle. *Éléments de grammaire textuelle*. Thèse de doctorat, ENS-LSH, Lyon.
- Guillot, C. (2004). *Ceste parole et ceste aventure* dans la *Queste del Saint Graal*, marques de structuration discursive et transitions narratives. *L'information Grammaticale* 103, 29-36.
- Guillot, C., Heiden, S. et Lavrentev, A. (2007). Typologie des textes et des phénomènes linguistiques pour l'analyse du changement linguistique avec la Base de Français Médiéval. Dans Malrieu, D. (dir.), *Corpora et Questionnements du littéraire, Actes des Journées d'étude internationales, LINX*, numéro spécial, p. 125-139.
- Haspelmath, M. (1997). *Indefinite Pronouns*. Oxford : Clarendon Press.
- Himmelmann, N. (2001). Articles. Dans Haspelmath, Martin, König, Ekkehard, Oesterreicher, Wulf et Raible, Wolfgang (éds), *Language Typology and Language Universals*, vol. 1, Berlin et New York : de Gruyter,
- Hopper, P. J. & Traugott, E. C. (2003²/1993). *Grammaticalization*. Cambridge University Press.
- Jayez, J. (2006). How many are « several »? *Belgian Journal of Linguistics* 19.
- Jayez, J. et Tovenà, L. M. (2002). Determiners and (Un)certainity, *Proceedings of SALT 12*, CLC Publications, 164-183.
- Jayez, J. et Tovenà, L. M. (2004). *Tout* as a genuine free-choice item. Dans Francis Corblin et Henriëtte de Swart (éds), *Handbook of French Semantics*, Stanford : CSLI Publications, 71-81.
- Jayez, J. et Tovenà, L. M. (2006). Epistemic determiners, *Journal of Semantics* 23, 217-250.
- Keenan, E. L. (1987). A semantic definition of « Indefinite NP ». Dans Eric J. Reuland et Alice G.B. ter Meulen, *The Representation of Indefiniteness*, Cambridge (MA) : MIT Press, 286-317.
- Kleiber, G. et Martin, R. (1977). La quantification universelle en français. *Semantikos* 2, 19-36.
- Landman, F. (2004). *Indefinites and the Type of Sets*. Oxford: Blackwell Publishing.
- Lyons, C. (1999). *Definiteness*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Mortelmans, J. (2006). *Ledit vs le démonstratif en moyen français : quels contextes d'emploi?* *Langue Française* 152, 70-81.

- Müller, H. H. et Klinge A. (éds) (2008). *Essays on nominal determination*. Amsterdam: John Benjamins.
- Peters, S. et Westerståhl, D. (2006). *Quantifiers in Language and Logic*. Oxford : Oxford University Press.
- Ramat, P. (1987). *Linguistic Typology*. New York, Berlin & Amsterdam: Mouton de Gruyter.
- Resnik, P. (1993). Selection and Information: A Class-Based Approach to Lexical Relationships. Thèse de doctorat, Université de Pennsylvanie.
- Riegel, M., Pellat, J-C. et Rioul, R. (1994). *Grammaire méthodique du français*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Russel, B. (1905). On denoting, *Mind* 14, 479-493.
- Schnedecker, C. (2005). *Certain* et ses avatars (*certain N / un certain N ; certains N / de certains N ; certains*) : approche diachronique. *Travaux de Linguistique* 50, 131-150.
- Son, J. J. (2001). *Linguistic Typology. Morphology and Syntax*. Harlow : Pearson Education.
- Stark, E., Leiss E. et Abraham W. (éds) (2007). *Nominal determination*. Amsterdam: John Benjamins.
- Tovenà, L. M. (1998). *The Fine Structure of Polarity Sensitivity*. New York : Garland.
- Tovenà, L. M. (2001). The phenomenon of polarity sensitivity: questions and answers, *Lingua e stile* XXXVI:1, 131-167.
- Tovenà, L. M., Déprez, V. et Jayez, J. (2005). Polarity sensitive items, Dans F. Corblin and H. de Swart (éds.) *Handbook of French semantics*, CSLI Publications, 391-415.
- Tovenà, L. M. et Jayez, J. (1999a). Déterminants et irréférence. L'exemple de *tout*. Dans *Référence nominale et temporelle*, Jacques Moeschler et Marie-José Reichler-Béguelin (éds) Berne : Peter Lang, 35-268.
- Tovenà, L. M. et Jayez, J. (1999b). *Any* : from scalarity to arbitrariness. Dans Corblin, Francis, Dobrovie-Sorin, Carmen et Marandin, Jean-Marie (éds), *Empirical Issues in Formal Syntax and Semantics 2*, La Haye : Thesus, 39-57.
- Traugott, E. C. et Dasher, R. B. (2002). *Regularity in Semantic Change*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Traugott, E. C. et Heine, B. (1991). *Approaches to grammaticalization* (2 vol.). Amsterdam-Philadelphia : John Benjamins Publishing Company.
- Vogeleer, S. (2003). Les quatre lectures du quantificateur *beaucoup de*. *Langages* 151, 43-65.
- de Wolf, A. (2003). Un nouveau déterminant : Le déterminant anaphorique *-dit* en français médiéval. *Verbum* 25, 335-351.

QUELQUES *QUELQUE(S)* EN LATIN¹

B. Bortolussi
UMR ArScAn, équipe THEMAM
Paris Ouest Nanterre-La Défense

bernard.bortolussi@u-paris10.fr

Résumé

Les termes latins recouvrant les emplois du français *quelque(s)* sont très variés et en quasi distribution en fonction des contextes syntaxiques et pragmatiques. Trois formes de pluriel : *aliquot*, *quidam* et *aliqui* se répartissent les emplois de *quelques*. De même, trois formes de singulier *quidam*, *aliquis* et *quis* renvoient respectivement au [spécifique, connu], au [spécifique, inconnu] et au [non spécifique]. *Quis* s'oppose également à un autre indéfini, *quisquam*, en contexte négatif. L'évolution en latin tardif montre une tendance à la confusion entre les différents indéfinis précédents, ainsi qu'une concurrence avec le distributif *quisque* et les indéfinis de Libre Choix, dont *qualiscumque/qualisque*.

1 Introduction

Il n'existe pas en latin d'ancêtre direct du français *quelque(s)* (cf. Combettes 2004) ou de l'italien *qualche* ; en revanche, il existe un contingent important d'indéfinis recouvrant les emplois de *quelque(s)*² : *quis*, *quisquam/ullus*, *aliquis*, *quidam*, *quispiam*...

- (1) a. *ensor aliusue quis magistratus* (CIL 1², 593,144)
« un censeur ou quelque autre magistrat »
b. *Est quidam homo* (Plaut. *Cist.* 735)
« il y a quelque homme »
c. *At quis appellat ? Magistratus aliquis ?* (Cic. *Verr.* 2, 4, 146)
« Mais qui forme cet appel ? Quelque magistrat ? »
d. *Hunc si ullus deus amaret* (Plaut. *Bacch.* 818)
« Si quelque dieu l'aimait »
e. *si quispiam det qui manus gravior siet* (Plaut. *Pseud.* 784)
« si quelqu'un donnait de quoi rendre ma main plus lourde »

Ces indéfinis sont pour la plupart morphologiquement apparentés entre eux, remontant à un thème commun *qui-*, renforcé de diverses manières et bien attesté dans les autres langues indo-européennes anciennes. Une autre particularité morphologique est la quasi

¹ Le présent texte reprend une communication présentée à la journée d'étude de Nancy du 23 mai 2008. Il a été complété en tenant compte du travail de Bertocchi & *alii* (à paraître), Il a également bénéficié des commentaires et observations de Lucia Tovina et d'Alessandra Bertocchi, Mirka Maraldi et Anna Orlandini – que je remercie –, au travail desquelles on se reportera pour avoir une présentation complète des indéfinis en question.

² Nous proposerons de manière (presque) systématique une traduction par « quelque, quelqu'un », même si d'autres traductions sont aussi pertinentes, voire meilleures.

indifférenciation entre adjectif³ et pronom ; nous partirons de l'hypothèse que moyennant cette distinction morphologique adjectif et pronom ont des comportements semblables – à la différence justement de *quelque* et *quelqu'un*.

La grande variété des formes relevées sous (1) pourrait laisser penser que là où le français emploie le seul *quelque(s)* le latin dispose de termes clairement distingués pour la quantification existentielle⁴. Pour simplifier et pour reprendre les critères d'Haspelmath (1997) et la présentation de Bertocchi & alii (à paraître), disons que *quis* s'emploie pour le non-spécifique, *aliquis* pour le spécifique inconnu et *quidam* pour le spécifique connu. *Quisquam/ullus* se combinent avec des négations explicites ou figurent dans des contextes à orientation négative. Et enfin *quispiam* semble concurrencer les indéfinis précédents.

Dans la perspective essentiellement contrastive de cette présentation, je partirai du français et de la distinction bien établie entre le pluriel *quelques* et le singulier *quelque*. Nous verrons dans une première partie que plusieurs indéfinis sont employés en latin pour exprimer la pluralité indéfinie recouverte par *quelques*. La seconde partie, consacrée au singulier, retrouve un sous-ensemble des indéfinis précédents, tout en offrant un tableau bien plus complexe, faisant intervenir des formes sensibles à la présence de termes négatifs. J'évoquerai en dernier lieu l'évolution de ces indéfinis dans la latinité tardive, avec une attention particulière pour l'émergence des formes apparentées à *qualis*, dont on sait qu'il est l'ancêtre de *quelque* via *quel que*.

2 Quelques *quelques*

Nous commencerons par l'expression de la quantité dénombrable indéterminée correspondant aux lectures de *quelques*. De manière assez comparable au français, le latin a employé pour la quantité dénombrable indéterminée des pronoms existentiels au pluriel⁵.

Le latin dispose d'un indéfini invariable spécialisé dans l'expression de la pluralité indéterminée : *aliquot*. Par ailleurs, comme *quelques* en français, deux indéfinis existentiels peuvent être employés au pluriel : *aliqui* et *quidam*. A l'indétermination de la quantité s'ajoute une indétermination concernant la référence des éléments concernés : *aliqui* désigne une pluralité d'éléments dont l'existence est présupposée, mais dont l'identité n'est pas connue ; en revanche *quidam* désigne un sous-ensemble d'éléments connus, mais dont l'identité n'est pas donnée.

2.1 *Aliquot*

Formé comme *aliqui*, par composition de *ali(us)* « autre » et d'une forme issue du thème *qu-*, *aliquot* est indéclinable et compatible seulement avec des N pluriels. Il indique une quantité indéterminée, qui se situe à un nouveau intermédiaire ; Bertocchi & Maraldi (2009) nomment ce genre d'indéfinis *mid-scalars quantifiers* ; ils se comportent alternativement en latin

³ Nous ne nous prononçons pas ici sur la nature des termes décrits : ils sont considérés par la tradition grammaticale comme des déterminants, bien que cette position puisse être critiquée dans ma mesure où leur comportement syntaxique n'est guère différent des adjectifs dits qualificatifs. Deux arguments peuvent cependant être avancés : ces indéfinis sont historiquement apparentés aux interrogatifs et aux relatifs, avec lesquels ils partagent des spécificités morphologiques ; ils ont également en commun d'être systématiquement adjectifs et pronoms et de ne pas différencier (ou très peu) formes adjectivales et formes pronominales.

⁴ L'opposition entre existentiels et quantitatifs est une simple commodité terminologique, renvoyant à divers classements des indéfinis. Dans le détail, elle est inappropriée. Nous verrons par exemple que *quis*, qui n'apparaît pas dans les phrases existentielles, ne devrait pas être qualifié ainsi.

⁵ Voir en dernier lieu Bertocchi & Maraldi (2009) sur les indéfinis quantitatifs.

comme des cardinaux et comme des proportionnels. Un effet argumentatif (3a et b) peut être associé à *aliquot* : la quantité, qu'elle soit très faible ou relativement importante, est significative et doit être tenue pour non négligeable.

a) Adjectif (combinable avec d'autres déterminants)

- (2) *M. Volscius Fictor, qui ante aliquot annos tribunus plebis fuerat* (Liu. 3,13,)
« M. Volscius Fictor, qui avait été tribun de la plèbe quelques années auparavant »
- (3) a. *Quis dicere audeat uera omnia esse somnia ? 'aliquot somnia uera' inquit Ennius 'sed omnia non necesse est'* (Cic. *diu.* 2,127)
« Qui oserait dire que tous les rêves sont vrais ? 'quelques/un certain nombre de rêves sont vrais', a dit Ennius, 'mais pas nécessairement tous' »
b. *saltem aliquot dies / profer, dum proficiscar aliquo, ne uideam.* (Ter. *Andr.* 328)
« Diffère-le au moins de quelques jours, que j'aie le temps de partir quelque part, pour ne pas en être témoin. »

En (2) *ante aliquot annos* indique un intervalle pas très grand, mais indéterminé, sans effet argumentatif particulier. En (3a) *aliquot* peut désigner un nombre important, s'opposant cependant à *omnia* ; en (3b) la quantité est faible, mais considérée par le locuteur comme quand même satisfaisante, comme l'indique l'adverbe argumentatif *saltem* « au moins ».

b) Pronom (animé)

L'emploi pronominal est assez rare ; *aliquot* reprend dans ce cas un SN précédemment introduit pour désigner un sous-ensemble d'éléments dont le nombre est indéterminé :

- (4) a. *cum militarent aliquot apud Romanos* (Liu. 23,4,7)
« alors que quelques uns combattaient dans les rangs des Romains »
b. *aliquot primo impetu percussi caesique sunt* (Liu. 23,44,4)
« quelques uns furent atteints et tombèrent au premier assaut »

Aliquot reprend dans les deux exemples un sous-ensemble d'individus précédemment mentionnés.

2.2 *Quidam* : pluralité indéfinie d'individus spécifiques⁶ et connus du locuteur

Quidam peut être rapproché du français *certain*, en ce qu'il désigne un sous-ensemble d'éléments identifiables, dont seule la cardinalité reste indéterminée :

- (5) a. *apud quosdam ueteres auctores non inuenio Lucretium consulem* (Liu. 2,8,5)
« chez quelques/certains historiens anciens je ne trouve pas mention de Lucretius comme consul »
b. *Video enim esse hic in senatu quosdam qui tecum una fuerunt* (Cic. *Catil.* 1,8)
« J'en vois en effet ici au sénat quelques-uns/certains qui étaient avec toi »

⁶ Dans la terminologie d'Haspelmath (1997), spécifique signifie que l'existence d'une référence particulière est présupposée ; l'identité du référent peut être connue ou non.

Dans l'exemple (5b), Cicéron évite de désigner nommément les complices de Catilina, bien qu'il les connaisse ; il en va de même pour les sources historiques qu'évoque Tite-Live.

2.3 *Aliqui* : pluralité indéterminée d'individus spécifiques inconnus du locuteur

Au pluriel, *aliqui* désigne un sous-ensemble d'éléments spécifiques dont la cardinalité n'est pas définie, mais, contrairement à *quidam*, leur identité n'est pas connue de l'énonciateur :

- (6) a. *Cum cotidie aliqui eorum caderent* (Liu. 38,29,9)
 « Alors que chaque jour quelques-uns d'entre eux tombaient »
 b. *ex illo ipso numero nauarchorum aliqui uiuunt* (Cic. Verr. 2,5,21)
 « dans ce groupe même des navarques quelques-uns sont vivants »

Les exemples précédents explicitent l'ensemble de départ sous la forme d'un complément partitif (*eorum, ex illo ipso numero nauarchorum*).

Paradoxalement, *aliqui* est également utilisé en combinaison avec un numéral :

- (7) a. *quemadmodum dicuntur aliqui tres amici aut tres propinqui aut tres uicini* (Aug. trin. 7,6)
 « comme on parle de trois amis ou de trois parents ou de trois voisins »
 b. *Contineo me ab exemplis. Graecis hoc modicum est : Leonidas, Epaminondas, tres aliqui aut quattuor* (Cic. fin. 2,62)
 « J'arrête avec les exemples. Chez les Grecs ils sont peu nombreux : Leonidas, Epaminondas, quelques trois ou quatre autres. »
 c. *Elleborum potabis faxo aliquos uiginti dies* (Plaut. Men. 950)
 « je ferai en sorte que tu boives de l'ellébore pendant quelque vingt jours »

La quantité est au départ déterminée ; c'est l'identification des éléments qui ne l'est pas : dans l'exemple (7a), la Trinité est comparée à des trios d'individus non identifiés. Mais de la non identification des individus, on glisse à l'approximation concernant le nombre lui-même, comme en (7b) : Cicéron laisse légèrement indéterminé le nombre des grands hommes tempérants, incapable de citer sur le moment l'ensemble de la liste. En (7c) la menace porte sur une période indéterminée de l'avenir, dont seule l'étendue est connue (20 jours consécutifs) ; mais il est possible que la durée de la cure à base d'ellébore soit en fait elle-même approximative. A l'indétermination sur l'identité, on ajoute l'indétermination sur la quantité : la quantité initialement parfaitement définie s'est teintée d'approximation, comme cela se produit avec des adverbes comme *paene* « presque », *circa* « environ » etc. Le changement de statut qui s'est opéré en français pour *quelque*, devenu adverbe invariable⁷, ne s'est pas produit en latin, puisque l'accord continue de se faire avec le nom (*aliquos dies* : acc. pl).

3 Quelques *quelque*

Il suffit de comparer les *implicational maps* du latin et du français proposées par Haspelmath (1997 : 69) pour s'apercevoir que les emplois recouverts par *quelque* sont distribués entre plusieurs indéfinis latins : *quidam, aliquis, quisquam/ullus*, auxquels il faudrait ajouter *quis*. Cette comparaison mérite d'être affinée. On constate d'abord que *quelque* au singulier appartient à un registre soutenu, ce qui n'est pas le cas de ses correspondants latins. En outre

⁷ Cf. Grevisse (1998) § 709, p. 189.

la distribution de ces formes est certes fonction de leur mode de référentialité et de la position de l'énonciateur par rapport à l'énoncé, mais intervient également un critère syntaxique qui contraint l'emploi et l'interprétation de *quis* et *quisquam*, particulièrement la présence d'une négation. Ces contraintes sont assez différentes de celles qui permettent l'occurrence de *quelque* : contrainte d'ignorance, d'inférence, contextes modaux etc.⁸

Nous examinerons d'abord les indéfinis qui se partagent la zone gauche de l'*implicational map* d'Haspelmath : *quidam* (*specific known*), *aliquis* (*specific*) et *quis* (*non-specific*), que j'introduis à la suite d'Anna Orlandini. Nous verrons que leurs emplois ne sont pas uniquement déterminés par leur mode de référentialité existentielle.

Quis et *quisquam* sont traditionnellement considérés en distribution complémentaire suivant le type de négation. En réalité les deux indéfinis peuvent s'opposer directement, par exemple dans les conditionnelles ; comme l'a montré Orlandini (2001), *quisquam* a en outre un emploi pragmatique qui est lié à une orientation négative de l'énoncé.

3.1 La tripartition *quidam* / *aliquis* / *quis*

La tripartition évoquée initialement entre spécifique connu (*quidam*), spécifique inconnu (*aliquis*) et non-spécifique (*quis*) est abondamment illustrée. Elle ressort notamment de leur opposition dans des contextes comparables, par exemple dans les conditionnelles :

- (8) a. *Si qui alibi motus extitisset* (Liu. 6,32,4)
 « Pour le cas où se serait produit ailleurs quelque soulèvement »
 b. *Quod si uos aliquis casus conducet in unum, / Mente memor tota, quae damus arma, tene.* (Ou. rem. am. 673)
 « Si quelque hasard vous réunit l'un et l'autre dans le même lieu, n'oublie pas de faire usage des armes que je te donne »
 c. *Si honos quidam, senatus concordiae consulam.* (Cic. prou. 47)
 « S'il s'agit de quelque distinction honorifique, je veillerai à préserver l'unité du Sénat. »

En (8a) il est question de l'éventualité d'un soulèvement, soulèvement qui ne peut donc être spécifique (il n'est d'ailleurs pas exclu qu'il y en ait plusieurs), ni à plus forte raison connu. En (8b) *aliquis* suppose l'existence effective d'une circonstance favorable (*casus*), mais son identification n'est pas possible. En (8c), Cicéron sait évidemment quels honneurs doivent être attribués à César, mais il néglige de les nommer pour en dévaluer l'importance.

Cette complémentarité est cependant en partie réductrice, et ce pour trois raisons :

a) Les indéfinis précédents peuvent apparaître simultanément, sans qu'il soit toujours facile de justifier leur occurrence d'après les critères évoqués :

- (9) a. *si quis referat mihi casus Vlixen / aut aliquem e sociis, in quem mea saeuat ira* (Ou. met. 14,187)
 « si quelque hasard me ramenait Ulysse ou quelqu'un de ses compagnons, contre lequel ma colère pourrait sévir »
 b. *Si quid est in me ingeni, iudices, ... aut si qua exercitatio dicendi, ... aut si huiusce rei ratio aliqua ...* (Cic. Arch. 1)
 « S'il est en moi, juges, quelque talent, ... ou quelque habitude de la parole, ... ou enfin quelque connaissance de cette affaire ... »

⁸ Cf. Jayez & Tovenà (2005) et (2008).

La distinction entre spécifique (*aliquem*) et non spécifique (*quis*) est pertinente en (9a), dans la mesure où *quis* désigne un individu virtuel, voire une pluralité d'individus, tandis qu'*aliquem* désigne un individu certes non-identifiable, mais appartenant à un ensemble dont l'existence est présupposée. Il semble difficile en revanche de considérer (en 9b) *ratio aliqua* comme plus ou moins spécifique que *quid ingenii* ou *qua exercitatio*⁹. Les facteurs stylistiques et en particulier de cadence rythmique peuvent jouer un rôle dans les choix lexicaux, en opposant forme faible (*quis*) et forme forte (*aliquis*).

b) Ils présentent des emplois qui ne relèvent pas de la quantification existentielle et qui les font dériver vers des emplois dans lesquels ils ne sont pas ni en concurrence, ni en opposition (cf. infra 2.1.2).

c) Leur distribution se croise avec celles d'autres indéfinis, à commencer par *quispiam*¹⁰, mais aussi avec les indéfinis relevant soit du Libre Choix (*quiuus*), soit des TPN (*quisquam/ullus*). Toujours dans la même combinaison avec *si*, on rencontre en effet *quiuus*, *quisquam/ullus* :

- (10) a. *si tu solus aut quiuus unus cum scuto et gladio impetum in me fecisset* (Cic. *Caec.* 62)
 « si toi tout seul ou quelqu'un/qui que ce soit d'autre m'avait attaqué avec un bouclier et une épée »
 b. *Si quisquam huius imperii defensor mori potest* (Cic. *Balb.* 49)
 « Si quelqu'un peut mourir en défenseur de cet empire »
 c. *Si ullum uerbum faxo* (Plaut. *Men.* 156)
 « Si je prononce quelque parole »

Leurs conditions d'emploi ne relèvent certes pas d'un même niveau d'analyse ; (10b) et (10c) présentent par exemple une orientation négative : le locuteur juge invraisemblable ou peu souhaitable que l'hypothèse soit vérifiée. Il n'en reste pas moins que la finesse des oppositions dans certains contextes a tendu à s'affaiblir pour aboutir à une concurrence effective, comme le montrent les évolutions en latin tardif¹¹.

Examinons à présent ces trois indéfinis, en suivant la cartographie d'Haspelmath.

Quidam

a) spécifique, connu du locuteur :

- (11) *Est quidam homo, qui ait illam se scire ubi sit* (Plaut. *Cist.* 735)
 « Il y a un homme qui dit qu'il sait où elle est »

Ses propriétés le rendent particulièrement adapté aux phrases présentationnelles¹². Peu importe ici l'identité de l'individu.

b) avec un nom propre, il indique que seule l'identité de l'individu est connue, ce qui suppose que pour le reste on aurait affaire à un individu spécifique non connu (français *un certain*)¹³ :

⁹ Il est possible de considérer que *aliqua ratio* a ici la valeur de quantité minimale : « au moins quelque connaissance » cf. (16).

¹⁰ Cet indéfini, rare dès l'époque archaïque, semble surtout concurrencer *quis*. Il ne sera pas traité ici ; on se reportera à Bertocchi & *alii* pour une présentation plus détaillée.

¹¹ Cf. Bertocchi & *alii* et Bortolussi (2009).

¹² Cf. Rosén (1998).

- (12) *Erat Pipa quaedam* (Cic. Verr. 2,5,81)
« Il y avait une certaine Pipa... »

Selon l'analyse de H. Rosén (1998: 729), *quidam* « dé-définirait » le N, avec un effet sémantique secondaire : l'ironie et la dépréciation, lorsque l'individu est en réalité bien connu¹⁴.

c) avec N abstrait, il construit la fiction d'un ensemble d'occurrences de la même qualité, ensemble duquel est extrait un élément qui n'est pas clairement désigné. L'effet interprétatif obtenu se rapproche de l'évaluation ; *quidam* vise la limite à partir de laquelle la propriété est parfaitement remplie¹⁵ :

- (13) *nascitur ex adsiduitate laborum animorum hebetatio quaedam et languor* (Sen. dial. 9,17,5)
« naît de l'acharnement au travail une sorte de lenteur et de langueur intellectuelle »

De manière générale *quidam* (au singulier) ne se combine que très difficilement avec négation ; il n'apparaît guère que dans les dénégations d'implicature (Geurts 1998 : 294) :

- (14) *non solum autem moechandum non est, quod facit non quidam, sed omnis, qui dimittit uxorem suam et ducit alteram* (Aug. adul. 1,24,30)
« non seulement il ne faut pas commettre d'adultère, ce que fait non pas un individu, mais quiconque répudie son épouse et en prend une autre »

Aliqui(s)

Formé de l'indéfini *quis* et de *ali-* (cf. *alius* "autre"), *aliquis* présuppose l'existence de l'individu auquel il réfère.

a) Il s'emploie essentiellement dans des phrases assertives, et particulièrement dans les phrases existentielles (15a) ou présentationnelles (15b)¹⁶ :

- (15) a. *Fuit aliquis fatalis casus* (Cic. Phil. 6,19)
« Il s'est produit un coup du sort »
b. *est aliquis, qui se inspici, aestimari fastidiat* (Liu. 6,41,2)
« voilà quelqu'un qui refuse de se laisser examiner, de se laisser évaluer »

Plusieurs entités sont parfois susceptibles de valider la proposition, de telle sorte que, comme le français *quelque*, on a un élargissement à un ensemble d'individus (cf. Jayez et Tovena 2008). *Aliquis* se rapproche alors des indéfinis de Libre Choix (Free Choice), *quiuvis* et *quilibet* :

- (16) *miser cordia, odio, motu animi aliquo perturbatos (iudices)* (Cic. Brut. 200)
« (des juges) remués par la pitié, par la haine, par quelque autre/n'importe quelle passion »

Cet effet interprétatif est particulièrement sensible en combinaison avec *unus*¹⁷ :

¹³ Suivant Serbat (1984), repris par Touratier (1994 : 57), *quidam* suggérerait une pluralité qui diluerait l'individualité d'une personne parfaitement identifiée, ce qui produirait un effet dépréciatif.

¹⁴ Bertocchi & *alii* parlent de « semantic enrichment implicature ».

¹⁵ « The behavior of *quidam* ... is thus similar to that of a "hedge. » (Bertocchi & *alii*).

¹⁶ Cf. Rosén (1998).

¹⁷ Cf. Hofmann & Szantyr (1965 : 211) et Bertocchi & *alii* (note 32).

- (17) a. (*argumenta*) *siue plura sunt, siue aliquod unum* (Cic. *de or.* 2,292)
 « (les arguments), qu'il y en ait plus ou qu'il y en ait un »
 b. *Haec uitia unus aliquis inducit, ... ceteri imitantur* (Sen. *ep.* 114,17)
 « Ces défauts, il y en a un qui les introduit, les autres l'imitent »

Peu importe l'identité, seule compte l'existence minimale d'une entité satisfaisant la prédication.

b) A côté de l'emploi existentiel, *aliquis* présente un emploi qu'on peut qualifier de quantitatif ; il indique un degré non défini, mais en tout cas supérieur à « aucun » et inférieur à « tous » :

- (18) *pupillo ... qui iam aliquem intellectum habent ; ... pupilli nullum intellectum habent* (Gaius 3,10,9)
 « le petit enfant qui a déjà quelque (= un certain degré de) conscience ; ... les enfants n'ont aucune conscience »

Comme *quelque*, *aliquis* est rare dans une phrase négative. Il présente cependant des différences sensibles, qui excluent d'en faire un *anti-negative item* (Corblin 2004). On peut distinguer les comportements suivants :

a) insensibilité à la négation :

- (19) *Quod incredibilius uidetur, id concedis, aliquem in maximis et continuis doloribus non esse miserum, esse etiam beatum ... Atqui si uirtus potest efficere ne miser aliquis sit, facilius efficiet ut beatissimus sit* (Sen. *ep.* 92,15)
 « Ce qui paraît plus incroyable, tu l'admet : que quelqu'un dans de très grandes et perpétuelles souffrances n'est pas malheureux, et est même heureux. Pourtant si la vertu peut faire en sorte que quelqu'un ne soit pas malheureux, elle fera en sorte plus facilement qu'il soit parfaitement heureux »

Malgré sa portée apparente sur l'ensemble de la proposition¹⁸ (depuis la position COMP), *ne* n'affecte pas l'interprétation d'*aliquis*, alors qu'elle affecte celle de *quis* dans une combinaison identique (cf. *infra quis*) : *ne quis miser sit* signifierait « que personne ne soit malheureux ».

Dans les dénégations, *aliquis* reste pareillement insensible à la négation (cf. Szabolcsi 2004) et on n'observe pas d'effet scalaire :

- avec dénégation de proposition (= négation polémique in Orlandini 2001) :

- (20) *Non aliquis socios rursus ad arma uocat* (Ov. *rem.* 281)
 « Il n'est pas vrai qu'il y ait quelqu'un qui appelle encore aux armes ses compagnons »

Bien que logiquement équivalente à « il est vrai qu'il n'y a personne qui appelle », la proposition est d'abord la négation de l'assertive existentielle : *aliquis socios rursus ad arma uocat* « il y a quelqu'un qui appelle encore aux armes ses compagnons ».

- avec dénégation d'implicature (Geurts 1998 : 294) :

- (21) *non enim declamatorem aliquem de ludo, sed doctissimum quaerimus* (Cic. *Or.* 47)

¹⁸ Une telle construction pourrait relever en fait d'un phénomène de portée intermédiaire.

« ce n'est pas quelque déclamateur d'école que nous recherchons, mais un savant accompli »

b) sensibilité dans l'emploi quantitatif, ce qui conduit Orlandini (2001) à le traiter comme un TPN, comparable au français « le moindre » :

- (22) *qui neque exercitationis ullam uiam neque aliquod praeceptum artis esse arbitrentur* (Cic. *de or.* 1,14)
 « en hommes qui n'imaginaient pas qu'il y eût dans cet art ni quelque loi, ni le moindre principe »

Qui(s), non-spécifique, enclitique

Quis est très rare dans les assertives ; il s'agit de contextes modaux ou épistémiques, ne présupposant pas l'existence :

- (23) a. *Dixerit quis* (Cic. *off.* 3,76) « quelqu'un dira » / « quelqu'un pourrait dire »
 b. *Filiam quis habet, pecunia opus est ; duas, maiore* (Cic. *parad.* 6,44)
 « Quelqu'un a une fille, il lui faut de l'argent ; (en a-t-il) deux, (il lui en faut) davantage »
 = *qui filiam habet, pecunia opus est* « qui a une fille a besoin d'argent » ; cf. *Qui placebunt aut custodi aut quis ... emerit* (Cat. *agr.* 145,1) « qui plairont ou au surveillant ou à celui qui aura acheté / à l'éventuel acheteur »
 = *quicumque filiam habet ...* « quiconque a une fille »
 = *si quis filiam habet ...* « si on a une fille »

L'immense majorité des emplois voit la combinaison et l'adjacence de *quis* avec un autre constituant : adverbe interrogatif (*num quis*), négation (*ne quis*), conjonction, surtout conditionnelle, et parfois temporelle (*ut quis, si quis*)...

Cette contrainte syntaxique évoque fortement les TPN ; il doit alors être comparé à *quisquam/ullus* (cf. *infra* 3.2).

Quis se comporte comme une variable adjointe au constituant déterminant la modalité de la phrase.

a) *num quis (numquis) ?* ou *an quis ?* (question totale à orientation négative)

- (24) *An quid est homini Salute melius ?* (Plaut. *Asin.* 717)
 « Y a-t-il quelque chose/rien de meilleur pour l'homme que la Sauvegarde ? »
- (25) a. *numquis testis Postumum appellavit ?* (Cic. *Rab.* 10)
 « Y a-t-il quelque témoin pour accuser Postumus ? »
 b. *num quis uestrum ad uim, ad facinus, ad caedem accommodatus est ? nemo.* (Cic. *leg. agr.* 3,16)
 « Est-ce que quelqu'un/l'un d'entre vous est porté à la violence, au crime, au meurtre ? Non, personne. »

b) *ne quis (nequis)* « ne ... personne, ne ... aucun »

- injonctions (*ne* introduit les interdictions):

- (26) *lex erat : ne quis Dianae uitulum immolaret.* (Cic. *inu.* 2,31,95)

« La loi était : que personne n'immole un veau à Diane »

- subordonnées introduites par subordonnant à négation incorporée (*ne* est une conjonction négative) :

- (27) a. *edicto uetuit ne quis se praeter Apellen / pingeret* (Hor. ep. 2,1,237-238)
 « il interdit par un édit que personne d'autre qu'Apelle ne le représentât »
 b. *Neiquis eorum Bacanal habuisse uelet* (C.I.L I², 581, ligne 3)
 « Que personne parmi eux n'ait Bacchanal »

c) *si quis (siquis)*

Cette même construction recouvre deux valeurs distinctes :

- l'éventualité, qu'elle soit encore ouverte (28a) ou qu'elle appartienne à l'irréel (28b) :

- (28) a. *timorem si quem habetis, deponite* (Cic. Mil. 4)
 « si (jamais) vous éprouvez quelque crainte, bannissez-la »
 b. *si qui accidisset grauior rei publicae casus, si bellum, si morbus, si fames, facile possem defendere* (Cic. Phil. 1,13)
 « s'il était arrivé quelque malheur plus grave à l'Etat, une guerre, une épidémie, une famine, je pourrais facilement vous en protéger »

La différence entre singulier et pluriel ne semble pas cruciale, comme le montre l'alternance dans le même texte :

- (29) a. *si qui alibi motus extitisset* (Liu. 6,32,4)
 « pour le cas où se serait produit ailleurs quelque soulèvement »
 b. *si qui ex Etruria noui motus nuntiarentur* (Liu. 6,22,1)
 « pour le cas où seraient annoncés quelques nouveaux soulèvements depuis l'Etrurie »

- une quantification universelle :

Quis est l'indéfini qui apparaît dans les *donkey sentences*¹⁹ :

- (30) *Pudor si quem non flectit, non frangit timor.* (Publ. Syr. P.45)
 « si la honte n'arrive pas à fléchir quelqu'un, la crainte n'arrive pas à le briser »
 « = quiconque ne plie pas sous l'effet de la honte ne se laisse pas briser par la peur »

Le caractère non spécifique de *quis* le rend particulièrement approprié à des énoncés génériques. Sa simple présence, même en l'absence d'adverbe ou de conjonction induisant l'itération possible ou constante d'un événement, suffit à déclencher la lecture générique, comme en (23b).

La quantification universelle est la lecture préférentielle lorsque *quis* est au pluriel :

- (31) a. *Quinctius haec rettulit ad socios : ... perfugas remittere ac si qui sint capti* (Liu. 32,35,8)
 « Quinctius imposa ces conditions aux alliés : remettre les déserteurs et (tous) les éventuels prisonniers »

¹⁹ Cf. Amsili (2006) pour une présentation du phénomène et Bortolussi (2009) pour sa manifestation en latin.

b. *Dimissis Chaonum Thesprotorumque et si qui alii Epirotae erant praesidiis* (Liu. 43,23,6)

« Après avoir renvoyé les garnisons de Chaonie, de Thesprotie et toutes les autres d'Épire »

Si qui devient un relatif indéfini proche de *quicumque* « tous ceux qui » ; par rapport à ce dernier, qui présuppose l'existence de l'ensemble quantifié universellement, *si qui* reste au niveau de l'éventuel (cf. 31a). La proposition introduite par *si qui* n'est plus simplement une hypothétique, mais devient une relative substantive, comme le montre la coordination avec un SN référentiel²⁰.

La combinaison de *quis* avec *si* ou *ne* aboutit très tôt à un figement, qui va jusqu'à la coalescence. Ce figement est rendu manifeste entre autre par deux phénomènes :

- le placement en bloc du groupe : quelle que soit la position de *ne* dans la chaîne syntagmatique, *quis* reste solidaire

(32) *sacerdos nequis uir eset.* (C.I.L I², 581, ligne 10)
« qu'aucun homme ne soit prêtre. »

- la disjonction du NP : la contiguïté de *quis* avec *si* est prioritaire par rapport à la cohésion superficielle du SN

(33) *si qui accidisset grauior rei publicae casus* (Cic. *Phil.* 1,13)
si quelque malheur.

Si on traite, suivant l'approche initiée par Lewis, *si* comme un quantificateur sur des événements, les combinaisons *si quis* et *ne quis* évoquent fortement une écriture logique du type Opérateur(variable) précédent la proposition proprement dite.

Un autre argument en faveur de cette analyse est l'accumulation des variables en tête de proposition, derrière la conjonction :

(34) *si quis quid quaereret* (Cic. *de or.* 1,102)
« si quelqu'un demandait quelque chose »

3.2 L'opposition *quis* / *quisquam*

Un autre indéfini, *quisquam*, forme renforcée de *quis*, présente des contraintes distributionnelles qui ressemblent à celles de *quis* : il apparaît après l'adverbe interrogatif à orientation négative *num*, après *si* et après les négations²¹. La forme adjectivale *ullus* présente les mêmes caractéristiques ; il s'agit d'une formation de diminutif dérivée de *unus* (« un »).

On voit traditionnellement entre *quisquam/ullus* et *quis* une distribution complémentaire :

- *quisquam*, contrairement à *quis*, n'est pas soumis à une contrainte d'adjacence ;
- les négations entraînant l'apparition de *quisquam* sont les négations de phrases assertives et principalement les formes composées *neque* (« et ne ... pas »), *nemo* « personne ... ne », *nihil* (« ne ... rien ») etc.

Selon les analyses d'Orlandini, *quisquam* et *ullus* présentent deux emplois :

²⁰ Amacker (1974) utilise ce critère parmi d'autres pour établir le caractère « nominal » de *si quis*.

²¹ *Quisquam* s'emploie majoritairement après négation et minoritairement avec *si*, alors que *quis* est également fréquent avec *ne* et *si*.

*quisquam*1, *ullus*1 forclusifs de la négation sémantique, apparaissant donc dans énoncés syntaxiquement négatifs ; *nec quisquam*²² et *neque ullus* sont les équivalents exacts, respectivement, de *nemo* et de *nullus* :

- (35) *nec quemquam uidi qui timeret...* (Cic. *nat. deor.* 1,86)
« et je n'ai vu personne qui craignît... »
- (36) *statuam auream nec in urbe nec in ulla parte Italiae quisquam aspexit* (Val. Max. 2,5,1)
« une statue d'or, personne n'en a vu ni à Rome ni en aucun endroit d'Italie »

Cette équivalence interprétative ne vaut pas avec négation phrastique :

- (37) *Non esse seruos peior hoc quisquam potest* (Plaut. *Asin.* 118)
« Il ne peut pas y avoir d'esclave pire que celui-ci »
≠ *nullus seruos esse peior hoc potest* « aucun esclave ne peut être pire que celui-ci »

- *quisquam*2, *ullus*2 valant une « négation pragmatique, c'est-à-dire apparaissant dans des énoncés syntaxiquement positifs, mais « pragmatiquement négatifs »²³ :

- (38) *Num igitur censes ullum animal ... esse posse ?* (Cic. *diu.* 1,119)
« Crois-tu donc par hasard qu'il puisse y avoir quelque/un/aucun animal qui... »
- (39) *Hunc si ullus deus amaret* (Plaut. *Bacch.* 818)
« Si quelque dieu l'aimait »

Dans les questions rhétoriques introduites par *num* (38), la réponse attendue par le locuteur est négative. En (39), l'hypothèse est présentée par le locuteur comme très peu probable : il y a très peu de chance qu'un dieu puisse l'aimer. Alors que *si quis* ne produit aucune orientation, *si quisquam* est orienté vers la négation.

4 Evolutions et émergences

4.1 Superposition des indéfinis existentiels²⁴

Les différents indéfinis existentiels peuvent apparaître dans la même proposition ; la différence entre spécifique et non-spécifique (cf. 8a) a pu perdre sa pertinence, en particulier dans les énoncés génériques. *Quis*, *aliquis* et *quisquam* semblent par exemple alterner librement dans les textes tardifs :

- (40) a. *Si aliquis alteri aliquid praestiterit de rebus suis* (*Lex Salica* LI,1)
« Si quelqu'un prête quelque chose qui lui appartient à quelqu'un d'autre »
b. *si aliquis ab igne quicquam eripuit* (Greg. Tur. *Franc.* 5,33)
« si quelqu'un a arraché quelque chose aux flammes »

Bertocchi & *alii* donnent également des exemples de superposition entre *quis* et *quidam* chez Grégoire de Tours :

- (41) a. *quae a quibus audiui silere nequeo* (Greg. Tur. *glor. mart.* 7)

²² La forme de neutre *quidquam* équivaut avec négation à *nihil* « rien ».

²³ Cf. Orlandini (2001).

²⁴ Cf. Bertocchi & *alii* (à paraître) : « The weakening of precise distinctions among the various indefinites is a generalized phenomenon in Late Latin. ».

- « je ne peux passer sous silence ce que j'ai entendu dire par certains »
 b. *proderit tibi si quiddam nobis profuturum narraueris* (Greg. Tur. *Franc.* 5,19)
 « il sera avantageux pour toi si tu nous dis quelque chose d'avantageux pour nous »

Les contextes généralisants favorisent également le rapprochement entre *quis* et les indéfinis de Libre Choix :

- (42) *Si quis animal aut caballum uel quemlibet pecus in messe sua inuenerit* (*Lex Salica* IX,1)
 « Si quelqu'un trouve un animal ou un cheval ou n'importe quel bétail sans sa récolte »

Quis et *quisquam* ne sont pas non plus toujours faciles à opposer, car dès les périodes archaïques et classiques ils constituent des variantes apparemment libres dans deux contextes :

- dans les injonctions, directes (43a) ou indirectes (43b) :

- (43) a. *sacerdos nequis uir eset. Magister neque uir neque mulier quisquam eset.* (C.I.L I², 581, ligne 10)
 « comme prêtre qu'il n'y ait aucun homme. Comme maître, qu'il n'y ait aucun homme ni aucune femme »
 b. *Ne ullus modus sumptibus, ne luxuriae sit* (Liv. 34,3,8)
 « Qu'il n'y ait aucune limite aux dépenses, au luxe »

- après l'adverbe interrogatif *num* :

- (44) a. *num quis uestrum ad uim, ad facinus, ad caedem accommodatus est ? nemo.* (Cic. *leg. agr.* 3,16)
 « Est-ce que l'un d'entre vous est prêt à l'usage de la force, au crime, au meurtre ? Non, personne. »
 b. *num ergo quisquam eos misere uixisse dicet, ut non ipse miserrimus ob hoc omnibus uideatur ?* (Sen. *dial.* 12,12,4)
 « est-ce que donc quelqu'un dira qu'ils ont vécu malheureux, sans se faire regarder lui-même comme le dernier des malheureux ? »

Indépendamment de l'indéfini, *num* oriente vers une réponse négative ; l'emploi de *quisquam* se trouve donc en quelque sorte redondant, sauf à considérer que *quisquam* prend dans ce cas une valeur scalaire orientant vers le plus bas degré, « le moindre ».

Il n'est pas surprenant dans ces conditions que les deux indéfinis soient faiblement distingués en latin tardif.

4.2 Extension de *quisque* (« chaque, chacun »)

Le distributif *quisque* apparaît dans des contextes dans lesquels un ensemble d'éléments est construit ou présupposé. En combinaison avec les conjonctions temporelles, et tout particulièrement avec *ut* « quand », il correspond au parcours exhaustif de l'ensemble. Il entre alors, marginalement certes, en concurrence avec *quis*, dont nous avons déjà signalé l'emploi pour la quantification universelle :

- (45) a. *nam ut quis destructior accusator, uelut sacrosanctus erat* (Tac. *ann.* 4,36,3)
 « en effet quand un accusateur était mordant, il était pour ainsi dire sacro-saint »
 = tout accusateur mordant était pour ainsi dire sacro-saint

- b. *Vt quisque acciderat, eum necabam illico.* (Plaut. *Poen.* 486)
 « A chaque fois qu'il en tombait un, je le tuais sur le champ »
 = je tuais sur le champ tous ceux qui tombaient

Par un cheminement inverse *quisque* rejoint *quis*, mais aussi les indéfinis de Libre Choix²⁵, comme indéfini référant à un individu quelconque, sans extension à tout un ensemble :

- (46) *cum quisque de eo procul et abditae quicquam locutus fuisset mali* (Greg. Tur. *Franc.* 9,6)
 « lorsqu'on/quelqu'un avait dit quelque mal de lui de loin et par derrière »

4.3 Emplois de *qualis* (« quel ») et de ses dérivés

Bien que le latin ne présente pas d'ancêtre direct du français *quelque*, on peut se demander si *qualis*, qui constitue l'étymon partiel de *quelque*, a connu en latin une évolution l'amenant de son statut de comparatif-corrélatif vers celui d'indéfini existentiel. Seraient également concernés des dérivés de *qualis*, comme *qualiscumque*, qui a été repris sous la forme *quelconque*, et le surprenant *qualisque*, qui évoque forcément *quelque*.

Qualis

L'ancêtre morphologique de *quel* présente la même valeur qualitative que son descendant et s'emploie dans des comparatives (47a) en corrélation avec *talis* et dans les interrogatives²⁶ (47b) :

- (47) a. *Talis per omnem uitam fuit, qualis in funere* (Sen. *dial.* 6,2,4)
 « Elle fut durant toute sa vie telle qu'elle le fut lors des funérailles »
 b. *Verum meam uxorem, Libane, scis qualis siet.* (Plaut. *Asin.* 60)
 « Mais ma femme, tu sais, Libanus, comment elle est. »

Dans tous les cas *qualis* est subordonnant ; il ne se combine pas avec d'autre subordonnant comme le fait *quel* dans l'emploi concessif (*quel que soit*).

Qualiscumque

L'adjonction de *cumque* aux pronoms-adjectifs et adverbess indéfinis leur donne une valeur d'indéfinis de Libre Choix : *quicumque* « qui que ce soit qui », *quandocumque* « n'importe quand ». Le composé *qualiscumque* est d'abord un subordonnant avant d'évoluer vers un emploi de pronom-adjectif indéfini.

- Pronom relatif :

- (48) *homines beneuoli, qualescumque sunt* (Cic. *Att.* 14,14,5)
 « les hommes de bonne volonté, quels qu'ils soient »

Avec le subjonctif, *qualiscumque* peut avoir une valeur concessive :

- (49) a. *qualemcumque speciem quae fuerit in bestiis* (Colum. 7,2)
 « quelle que fût la qualité qui se trouvât dans les bêtes »
 b. *qualiscumque is foret, qui modo esset Herculi stirpe generatus* (Cic. *rep.* 2,24)
 « quel qu'il fût, pourvu qu'il fût de la race d'Hercule »

²⁵ Hofmann & Szantyr (1972: 199) voient un rapprochement entre *quisque* et *quivis*, mais expliquent aussi la superposition entre *quis* et *quisque* par l'affaiblissement de la finale *-que*. Cf. en dernier lieu la synthèse de Bertocchi & alii.

²⁶ Cf. Comorovski (2004).

- Pronom-adjectif indéfini de Libre Choix : « quelconque, qui que ce soit / n'importe quel, n'importe qui »

- (50) a. *exiguo et qualicumque pabulo contentus* (Colum. 7,1)
 « se contentant d'une maigre ration de n'importe quel fourrage »
 b. *contenta qualicumque principe* (Tac. *hist.* 1,11,2)
 « se satisfaisant de n'importe quel prince »

Dans cet emploi, *qualiscumque* se rapproche, en latin tardif, de *aliquis* :

- (51) a. *si tamen est in te qualiscumque castitas* (Augustin *contra Iulian.* 2,43)
 « si cependant il y a en toi quelque/une quelconque chasteté » = *aliqua castitas*
 b. *illa habebit qualemcumque locum, tu autem nullum locum* (Augustin *serm.* 354)
 « elle aura quelque lieu et toi aucun »

Dans ce dernier exemple, à rapprocher de (17), l'opposition entre *qualiscumque* et *nullus*, incite à penser que *qualiscumque* a essentiellement une valeur existentielle.

4.4 Apparition de *qualisqualis*, *qualisque*

Parmi les différentes formes de renforcement des indéfinis qu'a connues le latin, le redoublement constitue un procédé, semble-t-il, sans cesse productif, comme en témoigne Priscien :

- (52) *tam nomina infinita quam aduerbia, si generalem habent pronuntiationem colligentem uniuersitatem numerorum, de quibus loquitur, geminantur apud Latinos uel assumunt 'cumque', ut 'quisquis' uel 'quicumque', 'qualisqualis' et 'qualiscumque', 'quantusquantus' et 'quantuscumque'.* (Prisc. *GL* 3,135, 11-15)
 « aussi bien les pronoms que les adverbes indéfinis, lorsqu'ils ont une signification générale embrassant la totalité de l'ensemble dont on parle, sont redoublés en latin ou bien prennent *cumque*, ainsi *quisquis* ou *quicumque*, *qualisqualis* et *qualiscumque*, *quantusquantus* et *quantuscumque*. »

Si *quisquis* est ancien, *qualisqualis* et *quantusquantus* ne sont attestés par aucun texte avant la période médiévale.

Par un autre procédé, les formes complexes en *cumque* auraient connu une variante 'courte' en *que* :

- (53) *Inuenitur quisque pro quicumque, qualisque pro qualiscumque. Similiter aduerbia quoque pro quocumque, quaque pro quacumque, quandoque pro quandocumque.* (Prisc. *GL* 3,138,15-17)
 « On rencontre *quisque* à la place de *quicumque*, *qualisque* à la place de *qualiscumque*. De même pour les adverbes : *quoque* à la place de *quocumque*, *quaque* à la place de *quacumque*, *quandoque* à la place de *quandocumque*. »

Quandocumque et *quandoque* semblent de fait interchangeables à l'époque classique, aussi bien comme adverbes indéfinis (« quelque jour ») que comme conjonctions (« à quelque moment que »). En revanche *qualisque* n'est guère attesté en dehors des grammairiens²⁷ :

- (54) a. *unde si uelimus secundum latinae linguae proprietates ista discernere more loquendi, nostram uel qualemque scientiam fortasse tenebimus* (Aug. *epist.* 149, 2)

²⁷ Une telle forme, rare et non classique, a pu être corrigée par la tradition manuscrite au point de disparaître presque entièrement. Cf. (51b).

« si donc nous voulons distinguer dans la façon de parler suivant les usages du latin, nous arriverons peut-être à notre sens ou à quelque (autre) sens »

b. *Facile est qualemque (corr. quemque) sibi degere* (Cassiod. *Varia* 4,3)

« il est facile pour quelqu'un/n'importe qui (/chacun) de vivre pour soi »

En tout état de cause, *qualisque* ne peut être phonétiquement l'ancêtre de *quelque*.²⁸

Le témoignage de Priscien atteste également de la superposition, déjà mentionnée, entre *quisque* et les indéfinis exprimant la quantification universelle, comme *quicumque*.²⁹

5 Conclusion

La solution de continuité entre les indéfinis latins et les indéfinis des langues romanes n'est peut-être pas aussi radicale que le matériel lexical le laisse paraître. L'étendue des emplois recouverts par *quelque(s)* s'observe également en latin pour *aliquis*, lequel s'est étendu progressivement à tout le champ de *quis*, *quisquam* ou *aliquot*, à l'exception dans un premier temps des contextes négatifs, comme si la polyvalence prenait le pas sur la répartition fonctionnelle illustrée par le latin littéraire classique. Il ne s'agit pas uniquement d'une évolution (ou d'une résurgence) du latin dit vulgaire, puisque les auteurs tardifs les plus imprégnés de classicisme (Augustin par exemple) la connaissent et que les grammairiens l'enregistrent.

Aliquis lui-même n'a pas échappé au renforcement morphologique des indéfinis : ses descendants viennent du figement tardif d'*aliquis unus*. L'adjonction d'*unus* à *aliquis* était d'abord destinée à renforcer l'unicité du référent :

(55) a. *in qua re publica est unus aliquis perpetua potestate* (Cic. *rep.* 2,43)

« un état dans lequel une seule personne est dotée d'un pouvoir permanent »

b. *si omnino laborantem in illo opere uirum ab diis adiuuari oportebat, non sufficeret aliquis unus aut aliqua una ?* (Aug. *ciu.* 6,9)

« s'il fallait absolument que le mari à la peine dans cette entreprise soit secouru par les dieux, n'aurait-il pas suffi d'un seul dieu ou d'une seule déesse »

L'affaiblissement d'*unus* et sa mutation vers l'indéfini ont entraîné l'évolution conjointe d'*aliquis unus*.

Références

- Amacker, R. (1974). Latin *si quis* et la distinction entre nom et adverbe, *Cahiers Ferdinand de Saussure* 31,15-35.
- Amsili, P. (2006). Donkey sentence. Dans *Sémanticlopédie: dictionnaire de sémantique*, D. Godard, L. Roussarie et F. Corblin (ed.), GDR Sémantique & Modélisation, CNRS, <http://www.semantique-gdr.net/dico/>.
- Bertocchi, A. et Maraldi, M. (2005). Indefinite pronouns in conditional clauses, *Papers on Grammar IX 1*, 453-466.

²⁸ La conservation d'une telle finale est exceptionnelle en français et motivée par un réemploi du latin, cf. *quelconque* reformé sur *qualiscumque*.

²⁹ Il ne faut pas forcément prendre ce témoignage pour argent comptant. Priscien peut avoir interverti l'ordre des motivations entre morphologie et emplois : la parenté morphologique entre *quisque* et *quicumque* peut être artificielle et remotivée tardivement par le paradigme *cumque/que*.

- Bertocchi, A. et Maraldi, M. (2009). Mid-scalar quantifiers in Latin. Communication à ICLL, Innsbruck, mars 2009.
- Bertocchi, A., Maraldi, M. et Orlandini, A. (à paraître). Quantification. Dans P. Baldi & P.L. Cuzzolin (eds) *New perspectives on Historical Latin Syntax*, Berlin-New York, Mouton de Gruyter.
- Bortolussi, B. (2001). Sur la distinction entre place et position syntaxique en latin : l'exemple de *quis* (quelque, quelqu'un). Dans J.-M. Marandin (ed.) *Cahiers J.-C. Milner*, Paris, Verdier, 99-115.
- Bortolussi, B. (à paraître). *Si quis*. Communication à ICLL, Innsbruck, mars 2009.
- Combettes, B. (2004). La grammaticalisation d'un déterminant indéfini : "quelque" en Moyen-Français, *Scolia*, 18, 9-40.
- Comorovski, I. (2004). Quel. Dans F. Corblin & H. de Swart (éds) *Handbook of French Semantics*, Stanford, CSLI, 131-140.
- Corblin, F. (2004). Quelque. Dans F. Corblin & H. de Swart (eds.) *Handbook of French Semantics*, Stanford, CSLI Publications, 99-107.
- Geurts, B. (1998). The mechanism of denial, *Language*, 74, 274-307.
- Grevisse, M. (1980). *Le bon usage*, Genève, Duculot.
- Haspelmath, M. (1997). *Indefinite Pronouns*, Oxford University Press.
- Hofmann J. & Szantyr, A. (1965). *Lateinische Syntax und Stilistik*, München, Beck.
- Jayez J. & Tovena L. (2008). Free-choiceness and Non Individuation. *Linguistics and Philosophy*, 28, 1-71.
- Jayez J. & Tovena L. (2008). Evidentiality and determination. Dans A. Gronn (ed.), *Proceedings of the 12th Sinn & Bedeutung*, 271--286, Oslo NO.
- Orlandini, A. (2001). *Négation et argumentation en latin. Grammaire fondamentale du latin. Tome VIII*, Louvain, Peeters.
- Rosén, H. (1998). Latin presentational sentences. Dans B. García-Hernández (ed.) *Estudio de lingüística latina*, Madrid, Ediciones Clásicas, 723–742.
- Serbat, G. (1984). *Erat Pipa quaedam ...*, *Revue des Études Latines* 62, 344–356.
- Szabolcsi, A. (2004). Positive Polarity – Negative Polarity, *Natural Language and Linguistic Theory*, 22, 479-532.
- Touratier, Chr. (1994). *Syntaxe latine*, Louvain-Paris, Peeters.

DE *MULTUM* A *BEAUCOUP* : ENTRE ADVERBE ET DETERMINANT NOMINAL¹

Anne Carlier
Université de Lille / Nord de France, Valenciennes
CNRS UMR 8094 - LaTTiCe – ENS, Paris

Anne.Carlier@univ-valenciennes.fr

Résumé

La question de la catégorisation morphosyntaxique de *beaucoup* a fait couler beaucoup d'encre. *Beaucoup* a été analysé comme adverbe, comme déterminant-adverbe ou comme expression catégoriellement sous-spécifiée. La présente étude reprend la question dans une perspective diachronique en mettant en évidence deux parallélismes entre *multum* en latin classique et *beaucoup* tel qu'il se grammaticalise en moyen français : (i) ils peuvent avoir dans leur portée un nom ou un verbe, mais non un adjectif ou un adverbe ; (ii) ils se rapportent à l'objet direct (exprimé en latin par l'accusatif non régi par une préposition) ou au sujet (prenant en latin le cas du nominatif) de certains verbes et ne sont pas attestés dans d'autres positions syntaxiques. Ces parallélismes sont expliqués à partir de l'origine nominale de *multum* et *beaucoup*. En tant que formes nominales, *multum* et *beaucoup* sont utilisés pour quantifier l'argument interne du verbe et peuvent être accompagnés dans cet emploi d'un génitif ou d'un complément en *de*. En quantifiant l'argument interne du verbe, ils quantifient le procès verbal en tant que tel et ils peuvent ainsi devenir adverbes à part entière sans être associés à une position argumentale. Ce n'est que dans un stade ultérieur qu'ils peuvent quantifier un syntagme nominal qui n'est plus intégré dans le prédicat verbal et qu'ils deviennent ainsi déterminants nominaux à part entière. Ils maintiennent pourtant leur statut hybride, entre adverbe et déterminant nominal, quand ils sont associés à l'argument interne du verbe.

L'éclairage diachronique qu'apporte cette étude permet de mieux comprendre le fonctionnement de *beaucoup* en français moderne : (i) sur le plan distributionnel, il permet de comprendre pourquoi *beaucoup* en tant qu'adverbe se rapporte à un verbe, mais non à un adjectif ou un adverbe ; (ii) il apporte des précisions sur la catégorisation morphosyntaxique de *beaucoup* dans ses différents emplois en français moderne et rend compte des différences syntaxiques par rapport à des déterminants quantifiants comme *plusieurs* ; (iii) du point de vue sémantique, il permet enfin de comprendre dans quels contextes *beaucoup* se comporte comme un quantifieur ordinaire, pouvant entrer dans des relations de portée.

La présente étude propose une réflexion sur la catégorisation morphosyntaxique de *beaucoup de* dans son emploi exemplifié par (1a) et (1b) par le biais de l'éclairage de la diachronie :

- (1) a. Il a mangé *beaucoup de* pain.
b. Il a lu *beaucoup de* livres.

¹ Ma recherche sur la quantification a été conduite dans sa phase initiale en collaboration avec L. Melis (cf. Carlier & Melis 2005, Carlier & Melis 2006). Elle a fait l'objet de plusieurs présentations, à Paris, à Lyon, à Strasbourg, à Valenciennes et à Anvers. Merci à mes auditeurs à ces diverses occasions de leurs suggestions et commentaires critiques, qui m'ont permis d'avancer dans ma réflexion. Je suis particulièrement reconnaissante à Chr. Marchello-Nizia : mon étude a pu s'appuyer sur ses travaux consacrés à *moult* et a pu tirer profit de ses commentaires avisés. Le texte a par ailleurs bénéficié des observations judicieuses de Lucia Tovena et de mes relecteurs anonymes, que je remercie également. Au moment de terminer le manuscrit, je prends connaissance de l'étude de Doetjes (2008), consacrée aux contraintes distributionnelles des marqueurs de degré en français, en anglais et en néerlandais. Il n'a malheureusement plus été possible d'intégrer ses acquis dans la présente étude.

Beaucoup appartient, avec *peu*, *assez*, *trop*, *tant* / *tellement*, *plus*, *moins*, ... au paradigme des marqueurs pouvant quantifier extensionnellement (1) ou mesurer le degré d'intensité (2) (Doetjes 1997, Abeillé & Godard 2003, Abeillé *et al.* 2004).

- (2) a. Il aime *beaucoup* cet auteur.
b. Il éprouve *beaucoup* de respect pour son père.

Les études récentes qui y sont consacrées insistent sur la flexibilité catégorielle de ces expressions quantifiantes. En effet, comme l'illustrent les exemples sous (3), *beaucoup* peut fonctionner comme adverbe (3a), il peut jouer un rôle dans la détermination nominale (3b/3c) et il peut même faire office de pronom (3d). Il peut enfin intensifier également un autre quantifieur (3e-f).

- (3) a. Marie a *beaucoup* dansé.
b. Marie a lu *beaucoup de* livres.
c. *Beaucoup de* filles ont dansé.
d. *Beaucoup* ont participé à cette manifestation.
e. Marie a lu *beaucoup* (plus / moins / trop / trop peu) de livres.
f. Marie a *beaucoup* (plus / moins / trop / trop peu / mieux) dansé.

Comment faut-il conceptualiser cette flexibilité dans la catégorisation grammaticale ? Nous présenterons d'abord différentes analyses proposées pour le paradigme de ces expressions quantifiantes (§ 1) pour reprendre ensuite la question de la catégorisation morphosyntaxique sous un angle diachronique en nous consacrant spécifiquement à *beaucoup (de)* et ses prédécesseurs *multus* / *mult* / *moult* en latin (§ 2), en très ancien français (§ 3), en ancien français (§ 4) et en moyen français (§ 5). Nous dégagerons enfin des parallélismes entre *multum* en latin et *beaucoup* en moyen français en suggérant d'autres pistes de recherche à explorer (§ 6).

1 La catégorisation morphosyntaxique de *beaucoup* en français moderne : trois hypothèses

Relativement à la catégorisation morphosyntaxique de *beaucoup*, *peu*, *trop*, *assez*, *tant*, ..., plusieurs possibilités ont été explorées. En premier lieu, ces expressions quantifiantes ont été décrites comme catégoriellement sous-spécifiées (§ 1.1). En second lieu, il a été proposé de les considérer comme étant fondamentalement des adverbes (§ 1.2). Une troisième hypothèse consiste à analyser ces expressions quantifiantes comme catégoriellement ambivalentes, se rangeant dans la catégorie des adverbes et dans celle des déterminants nominaux (§ 1.3).

1.1 L'hypothèse de la sous-détermination catégorielle

L'hypothèse de la sous-détermination catégorielle a été défendue par Doetjes (1997). Se basant sur une comparaison avec *souvent* (4) et avec *plusieurs* (5), Doetjes observe que *beaucoup* a pour propriété spécifique de ne pas imposer de restriction catégorielle et peut se rapporter tant à un SN qu'à un SV.

- (4) a. Les linguistes ont *beaucoup* dansé la salsa.
b. *Beaucoup* de linguistes ont dansé la salsa.

- (5) a. Les linguistes ont **souvent** dansé la salsa.
b. ***Souvent** (de) linguistes ont dansé la salsa.
- (6) a. *Les linguistes ont **plusieurs** dansé la salsa.
b. **Plusieurs** linguistes ont dansé la salsa. (Doetjes 1997 : 1-2)

A ce titre, *beaucoup* est analysé par Doetjes comme ayant le statut syntaxique d'adjectif. La seule contrainte qu'exerce *beaucoup*, tout comme les autres quantifieurs tels que *peu*, *assez*, *trop*, *(au)tant* etc., est de nature sémantique : l'interprétation de ces expressions quantifiantes fait intervenir une échelle ouverte, d'où leur incompatibilité avec les prédicats non gradables (7) et avec les prédicats impliquant une échelle fermée (8) (Doetjes 1997 ; Kennedy & McNally 2005) :

- (7) a. *Elle est **peu** enceinte / morte.
b. *Une carte **trop / assez** géologique.
- (8) a. La bouteille est **à moitié / complètement / *peu** vide.
b. Cette image est **partiellement / complètement / *peu** invisible.

Cette hypothèse a pour avantage de rendre compte de la grande souplesse d'emploi des expressions comme *beaucoup*. Elle ne permet néanmoins pas de comprendre ce qui pose des limites à cette souplesse. Ainsi, étant donné que tous les quantifieurs de degré peuvent s'adjoindre à n'importe quel syntagme, sans restriction catégorielle aucune, pourquoi la position adnominale est-elle plus naturelle pour *beaucoup* que pour *assez* dans l'exemple (9) ?

- (9) a. **Beaucoup** de filles ont dansé.
b. ??**Assez** de filles ont dansé².

Un second problème concerne la présence de *de* quand le quantifieur est en position adnominale. Pour en rendre compte, Doetjes (1997 : 157) invoque la comparaison avec l'anglais :

- (10) a. Jean a lu **peu / beaucoup** de livres.
b. John read **a lot** of books.

L'expression quantifiante anglaise *a lot of* doit être analysée selon Doetjes comme une construction à classificateur. Dans le cadre de la grammaire générative, où tout groupe nominal doit être doté d'un cas, c'est le classificateur nominal qui se voit attribué le cas de l'accusatif, laissant ainsi le SN *books* dépourvu de cas. L'insertion de la préposition *of* offre une solution permettant de satisfaire à la contrainte de pourvoir le SN *books* d'un cas (Chomsky 1981). Selon Doetjes (1997 : 158) et Battye (1991 : 32), l'apparition de *de* auprès de *beaucoup*, *peu*, etc. quand ils sont en position adnominale doit être expliquée selon les mêmes lignes : étant donné que le quantifieur utilise le cas du syntagme nominal assigné par le verbe, l'emploi de *de* est nécessaire afin de conférer un cas au SN *livres*. On fera toutefois remarquer que l'analyse des quantifieurs de degré en tant que classificateurs nominaux devant recevoir un cas n'est pas compatible avec leur statut syntaxique d'adjectif, car les adjectifs ne reçoivent jamais de cas du verbe.

² Ce jugement du caractère peu naturel de *assez* en tant que déterminant nominal introduisant le sujet préverbal est appuyé empiriquement à partir d'un sondage dans *Frantext* : en comparaison avec la fréquence de *beaucoup* dans ce même contexte d'emploi, celle de *assez* s'élève à 1 %.

1.2 L'analyse comme adverbe

La catégorie morphosyntaxique de l'adverbe est hétérogène, en partie parce qu'elle a servi de fourre-tout dans la tradition grammaticale. Dans ce contexte, il n'est pas sûr que le rajout des expressions quantifiantes comme *beaucoup* dans cette catégorie soit judicieux, car leur statut adverbial n'est certainement pas incontestable dans tous leurs emplois. Attirons l'attention sur deux cas précis :

- des expressions quantifiantes comme *beaucoup* peuvent occuper seules la position de sujet préverbal, qui est une position typiquement nominale :

(11) *Beaucoup* ont participé à la manifestation.

- elles peuvent tenir lieu de syntagme nominal régi par une préposition :

(12) Pour *beaucoup*, le vocabulaire et la syntaxe qu'ils utilisent en famille n'ont rien à voir avec le vocabulaire en usage à l'école. (F. Dolto, *La cause des enfants*)

Ces emplois pronominaux s'expliquent difficilement à partir d'une catégorisation comme adverbe, mais découlent au contraire naturellement d'une catégorisation comme déterminant nominal, car il n'est pas exceptionnel qu'un déterminant ait un emploi parallèle comme pronom.

1.3 L'opposition adverbe versus déterminant nominal

L'hypothèse d'une double catégorisation morphosyntaxique, comme adverbe et comme déterminant nominal, a été soutenue notamment par Gross (1977), par Milner (1978a) et par plusieurs grammaires descriptives. La distinction entre l'emploi adverbial et l'emploi comme déterminant nominal est toutefois compliquée par l'existence d'une structure intermédiaire, illustrée par (13b), laquelle est connue sous le nom de quantification à distance.

- (13) a. Il a lu *beaucoup* de livres.
b. Il a *beaucoup* lu de livres.

Cette structure a été repérée par Milner (1978a-b), qui en propose une analyse pouvant être formalisée par la règle dérivationnelle suivante :

(14) $V_{[SN Q de N']} \rightarrow Q_i V_{[SN \emptyset_i de N']}$

Selon cette analyse, la quantification à distance résulterait d'une extraction du quantifieur à partir de sa position adnominale et son déplacement entre l'auxiliaire et le participe. Milner (1978b) avance notamment comme argument que les seuls adverbes pouvant quantifier à distance sont ceux qui peuvent se trouver en position adnominale, comme l'illustre (15).

- (15) a. J'ai *énormément* / *abondamment* lu.
b. J'ai *énormément* / **abondamment* lu de livres.
c. J'ai lu *énormément* / **abondamment* de livres. (Milner 1978b)

Selon l'hypothèse de Milner (1978a-b), la quantification à distance est donc une quantification portant sur le SN « de N' ».

L'hypothèse de Milner a été réexaminée par Obenauer (1983) et par Doetjes (1997). Ils mettent en évidence tous deux que la portée du quantifieur en position adverbale dans la structure quantifiante exemplifiée par (13b) ne se réduit pas au SN « de N' » mais inclut aussi

le verbe. Plutôt que d'une quantification nominale à distance, il s'agit donc d'une quantification du prédicat verbal, incluant l'objet direct. Cette structure quantifiante ayant des rapports avec le verbe et avec l'objet nominal pourrait ainsi être le chaînon manquant entre l'emploi comme adverbe et celui comme déterminant nominal permettant de retracer les rapports entre les deux fonctionnements. Or, la structure « Q V de N' », étant devenue marginale en français moderne, était beaucoup plus vivante dans les étapes antérieures de la langue française (Buridant 2000, Marchello-Nizia 2000, 2006, Carlier & Melis 2005)³.

Ces faits semblent suggérer que l'emploi comme déterminant et l'emploi comme adverbe des expressions comme *moult* / *beaucoup*, *peu*, *assez*, *trop*, ... se sont dissociés progressivement au cours de l'histoire. La perspective diachronique peut ainsi nous éclairer sur le problème de la catégorisation morphosyntaxique de ces expressions en français moderne. C'est sous cet angle que nous examinerons *beaucoup* et ses antécédents *multus* / *multum* en latin et *m(o)ult* en français médiéval.

2 *Multus* / *multum* en latin classique

Le quantifieur *multus* se présente en latin classique comme une forme fléchie s'accordant en genre, en nombre et en cas avec le substantif auquel il se rapporte. Le latin n'a pas de frontière nette entre déterminant et adjectif : comme le montrent les exemples suivants cités par Menge (2000 : § 263), *multus* est attesté coordonné à un adjectif (16) ou sans conjonction de coordination, à la manière d'un déterminant (17).

(16) *Multi ac summi viri* (Cicéron, *Catil.* 1 : 10)
'des hommes nombreux et importants'

(17) *Multi docti homines* (Cicéron, *Fam.* 9,6,5)
'beaucoup d'hommes savants'

Par ailleurs, *multus* s'utilise d'une manière très souple en tant que pronom.

(18) *occidunt nonnullos, vulnerant multos* (Cicéron, *Pro Sextio* 75, 8)
'Ils en tuent quelques-uns, ils en blessent beaucoup'

L'un de ces emplois pronominaux est précisément la forme au nominatif ou à l'accusatif singulier neutre *multum*, dite aussi adverbiale. Cette forme peut s'accompagner d'un complément au génitif (19-20-21) ou d'un complément prépositionnel introduit par la préposition *ex* ou *de* régissant l'ablatif (22). C'est ainsi que l'on trouve l'ancêtre de la structure du français moderne *beaucoup de*.

(19) *multum operae dabam Quinto Scaeuolae Publii filio* (Cicéron, *Brutus*, 89, LXXXIX, 304)
'je travaillais beaucoup auprès de Quintus Scaevola, le fils de Publius'

(20) *ne multum operae impendas* (Sénèque, *Lettres à Lucilius*, V, 1:6)
'afin que tu ne consacres pas trop de travail à ...'

(21) *Tum uero multum sanguinis fusum est.* (Quinte-Curce, *Histoire d'Alexandre le Grand*, I, 3,11)
'Alors beaucoup de sang a été versé'

³ Les contraintes positionnelles et interprétatives liées à la structure « Q V de N' » en français moderne seront développées dans le § 5.

(22) *Proximo bello si aliquid de summa gravitate Pompeius, multum de cupiditate Caesar remisisset, et pacem stabilem et aliquam rem publicam nobis habere licuisset.* (Cicéron, *Les Philippiques*, 13 (2).

‘durant la dernière guerre, si Pompeius avait cédé un peu de sa noble gravité et César beaucoup de sa cupidité, il nous aurait été permis de conserver une paix stable et une ombre de république’.

Multum, dans cet emploi, est soumis à de sévères contraintes syntaxiques : il est possible dans les fonctions syntaxiques qui correspondent au nominatif (21) et à l’accusatif non régi par une préposition (19/20/22). Dans les autres fonctions syntaxiques, la forme fléchie prend la relève. Les exemples (23a-b) illustrent cette même répartition de la forme fléchie et la forme non fléchie pour *tantus* : la forme adverbiale suivie du génitif peut être utilisée à l’accusatif en fonction d’objet de *dare*, mais la forme fléchie s’impose à l’accusatif régi par une préposition.

(23) a. *Tantum operae mihi ad audiendum datis* (Cicéron, *De oratore*, 2 : 122)

‘vous me donnez tellement de travail pour écouter’

b. *Propter tantam operam.*

‘à cause de tellement de travail’

Il a été avancé que les contraintes d’emploi auxquelles est soumis *multum* doivent être imputées au fait que *multum*, tout en étant analysé comme un adverbe, est au départ un adjectif neutre nominalisé et doit ainsi respecter les contraintes liées à sa marque casuelle (Maurel 1985 : 126). Cette hypothèse ne permet toutefois pas d’expliquer pourquoi *multum*, admis dans la fonction d’objet, est exclu dans le cas de l’accusatif régi par une préposition.

L’hypothèse que nous proposons permet de rendre compte de ces contraintes d’emploi de *multum*. Elle s’appuie sur une vision structurée des arguments du verbe, distinguant, à la suite de Williams (1981), l’argument externe, non inclus dans le syntagme verbal et exprimé sous forme de sujet syntaxique, par rapport aux autres arguments du verbe, dits internes, parce qu’ils font partie du syntagme verbal. De plus, nous distinguerons, avec Marantz (1984), parmi les arguments internes, entre argument direct et arguments indirects : l’argument direct est directement régi par le verbe, alors que les arguments indirects sont régis par une préposition ou, dans les langues casuelles, par un marqueur casuel autre que le nominatif et l’accusatif. Cette vision structurée des arguments permet de fonder une typologie des prédicats verbaux majeurs : les verbes transitifs directs sont dotés d’un argument externe et d’un argument interne direct, les verbes intransitifs se répartissent en inergatifs, ayant uniquement un argument externe, et inaccusatifs, dont le seul argument est interne (Perlmutter 1978, Levin & Rappaport 1995)⁴.

⁴ Dans la perspective du classement des prédicats, Kratzer (1995) propose de distinguer les prédicats ‘stage-level’ par rapport aux prédicats ‘individual-level’ par le fait que seuls les premiers sont dotés d’un argument événementiel ou de localisation spatio-temporelle. Cet argument locatif est considéré comme étant un argument externe au sens de Williams (1981). L’hypothèse d’un argument de localisation spatio-temporelle occupant la position de l’argument externe a permis de préciser les rapports entre aspect, structure informationnelle et valeur référentielle des SN indéfinis. Comme le signalent Grimshaw (1994 : 64) et Fernald (2000 : 44 *ss*), il n’est pourtant pas clair comment articuler cette hypothèse avec la théorie de la structure argumentale. Ainsi, si l’on admet avec Kratzer que tout prédicat verbal épisodique présente en position d’argument externe l’argument locatif et étant donné qu’un seul argument au maximum peut avoir le statut d’argument externe, on est amené à conclure que tous les prédicats ‘stage-level’ sont inaccusatifs, dans la mesure où leur sujet constitue un argument interne (Fernald 2000 : 44-45). L’hypothèse de Kratzer (1995) conduit donc à considérer comme inaccusatifs non seulement les verbes reconnus comme tels (*venir, sortir, ...*), mais aussi ceux qui ont au contraire été identifiés comme inergatifs (*pleurer, danser, travailler...*), ainsi que les verbes transitifs agentifs (*frapper, ...*). Afin de rendre l’hypothèse de l’argument locatif compatible avec la théorie de la structure argumentale, il conviendrait de préciser le statut particulier de cet argument locatif, un débat qui dépasse le cadre de la présente étude.

La structure argumentale a été mise à profit pour définir les propriétés aspectuelles du verbe (Dowty 1979, 1991, Tenny 1994, Grimshaw 1994, Van Valin 1990). Ce qui est important pour notre propos, c'est que l'argument interne direct, qu'il ait la fonction syntaxique de l'objet direct du verbe transitif (24a) ou du sujet du verbe inaccusatif (24b), joue un rôle crucial dans la structure aspectuelle : seul l'argument interne permet de mesurer et de quantifier le procès verbal (Tenny 1994). La délimitation de l'argument externe, sujet du verbe transitif (24c) ou du verbe intransitif de type inergatif (24d), en revanche, n'a pas cet effet. Ainsi le montre le test de la combinaison avec les compléments aspectuels téléique (*en* + complément de durée) et non téléique (*pendant* + complément de durée).

- (24) a. Marie a bu *trois verres* en une heure / *pendant une heure.
 b. *Trois hommes* sont arrivés en une heure /* pendant une heure.
 c. *Trois hommes* ont apporté des caisses *en une heure / pendant une heure.
 d. *Trois hommes* ont travaillé *en une heure / pendant une heure.

Cette aptitude à délimiter et à quantifier le procès verbal par le biais de l'argument interne ne concerne pas tous les verbes. En premier lieu, comme l'a noté Verkuyl (1972), les objets quantifiés de verbes statifs n'ont pas d'impact aspectuel (25a). En second lieu, en combinaison avec certains verbes processifs, l'objet quantifié ne conduit pas à délimiter le procès (25b).

- (25) a. Pierre connaît / apprécie *les voisins*.
 b. Pierre caresse *le lapin* *en une heure / pendant une heure.

La quantification de l'argument interne n'est pertinente pour le calcul aspectuel que s'il existe une homomorphie entre les propriétés spatiales de l'argument interne et la structure temporelle du procès verbal, de sorte que la progression du procès peut être mesurée à travers l'état dans lequel se trouve l'argument interne. Cette homomorphie a été étudiée en détail entre autres par Krifka (1992) et par Jackendoff (1993) pour les verbes qui engendrent l'existence ou la disparition de leur argument interne (26a), qui expriment un parcours de leur argument interne (26b) ou un changement des propriétés de l'argument interne (26c).

- (26) a. Pierre construit *une maison* / mange *une pomme*.
 b. Pierre joue *un concerto* / monte *une échelle*.
 c. Le cuisinier caramélise *le sucre*. / *Le sucre* caramélise.

La structure argumentale s'avère pertinente pour expliquer la distribution de *multum* en latin : un quantifieur comme *multum* revêtant la forme d'un nominatif ou accusatif neutre peut effectuer une quantification sur l'argument interne du verbe, qui correspond soit à l'objet direct d'un verbe transitif (20), soit au sujet d'un verbe intransitif de type inaccusatif ou d'une forme verbale inaccusative telle le passif (21), mais n'est pas utilisé pour quantifier l'argument externe ou les arguments internes indirects, ni les adjoints. Sur cette quantification peut se greffer un génitif. Cette contrainte syntaxique est cruciale pour comprendre comment la forme nominale *multum* a pu accéder au statut d'adverbe. En effet, conformément à l'hypothèse de Tenny (1994), l'argument interne du verbe a ceci de particulier que sa quantification peut revenir à une quantification du procès verbal en tant que tel. La quantification par *multum* dans des structures comme *multum operae dabam* (19) ou *multum sanguinis fusum est* (21) met ainsi en évidence la double nature de la quantification : cette quantification est nominale, parce qu'elle sature une position argumentale du verbe dont la nature est spécifiée

par le génitif, mais elle est aussi verbale, parce qu'à travers la quantification de l'argument interne s'opère une quantification du procès verbal⁵.

On voit ainsi comment *multum* s'ancre dans la sphère verbale. Il accède au statut adverbial à proprement parler quand il n'occupe plus une position syntaxique correspondant à un SN (27). Ainsi le confirme le fait qu'il peut se voir coordonné dans cet emploi avec des formes ayant le suffixe caractéristique de l'adverbe (28).

(27) ***Multum*** *te amamus* (Cicéron, *Epistulae ad Atticum*, 1,1,5)
'Nous t'aimons beaucoup'

(28) ***longe multumque*** *superamur a bestiis* (Cicéron, *Fin.* 2,11)
'nous sommes de beaucoup et en beaucoup de choses dominés par les bêtes'

Il n'a pourtant pas encore tous les contextes d'emploi de l'adverbe : il n'est que rarement utilisé auprès d'un adjectif (Menge 2000 : § 360) et nous n'avons pas repéré d'occurrences où il se rapporte à un adverbe.

(29) *hac in re scilicet una multum dissimiles* (Horace, *Épîtres*, 1,10)
'Sur ce point seul, ils sont très différents'

(30) *medicus multum celer atque fidelis* (Horace, *Satires*, II : 3, 145)
'un médecin très prompt et fidèle'

En effet, le latin exprime la quantification du haut degré dans le domaine de l'adjectif et de l'adverbe par le superlatif synthétique (adjectif : *celer* / *celerrimus* 'rapide' / 'très rapide' ou 'le plus rapide' ; adverbe *celeriter* / *celerrimē* 'rapidement / très rapidement' ou 'le plus rapidement'). La forme de l'ablatif dit 'de mesure' *multo* est toutefois utilisée pour renforcer le comparatif et le superlatif de l'adjectif et de l'adverbe (***multo crudelior*** 'de beaucoup plus barbare', Cicéron, *Plaidoyer pour Sextus Roscius d'Amérie*, 53 (153) ; ***multo/longe optimus*** 'de beaucoup / de loin le meilleur' cf. Ernout & Thomas 1951 : §§ 117 & 190).

Les faits que nous avons apportés montrent comment *multum*, emploi nominal de l'adjectif-déterminant *multus*, s'introduit dans la sphère verbale et est en passe d'acquérir le statut d'adverbe. Dans le passage du latin à l'ancien français, le statut catégoriel d'adverbe de *mult* va se renforcer ; la forme fléchie de *mult*, en revanche, s'oriente vers son déclin.

3 *Mult* en très ancien français

Dans les premiers textes du français, surtout anglo-normands⁶, *mult* présente encore une flexion en cas, en genre et en nombre : les exemples (31) et (32/33) illustrent respectivement la forme plurielle du masculin et du féminin.

⁵ Cette hypothèse rejoint une remarque de Le Goffic (1993 : § 17), évoquant « une importante zone de contact [...] entre l'adverbe et le groupe nominal (sans préposition) dans le domaine de l'expression de la quantité ».

⁶ Nous avons pris en compte pour cette étude l'ensemble des formes fléchies de *mult* du corpus *Corptef* (<http://w7.ens-lsh.fr/corptef/>). En dehors de la zone anglo-normande, la forme fléchie de *mult* est également attestée dans la *Passion de Clermont* (fin X^e ou début XI^e siècle). Nous n'évoquons pas ici le débat important sur la langue de ce poème.

- (31) **Mulz** *malades* guari de sun relief demaine.
La fille a un riche humme en devint tute saine,
Qui out esté fievrose mainte lunge semaine (Guernes de Pont-Saint Maxence, *Vie de saint Thomas Becket* [1173], v. 3671)
‘il guérit beaucoup de malades de son domaine racheté. La fille d’un homme riche, ayant été fiévreuse durant de longues semaines, en devint toute saine.’
- (32) Pantere est de **multes culurs** : neire, ruge, verte, pale, purpre, ... (*Lapidaire en prose*, milieu XII^e s.)
‘la panthère a beaucoup de couleurs : noire, rouge, verte, pâle, pourpre’
- (33) Par **multes terres** fait querre sun amfant (*saint Alexis* [1050], v. 112)
‘il fait rechercher son enfant dans de nombreux pays’

La forme du singulier, en revanche, a perdu sa flexion en genre : la forme du féminin n’est plus attestée⁷. Cette asymétrie entre singulier et pluriel, qui n’existait pas en latin, semble de prime abord énigmatique.

Contrairement à son équivalent latin, le quantifieur fléchi ne peut plus être coordonné à un adjectif et se comporte sous cet angle comme un déterminant :

- (34) **Tanz riches reis** (*Roland* [1100], v. 527)
‘tant de rois riches’

Mult dans sa forme fléchie est utilisé non seulement comme déterminant, mais aussi comme pronom.

- (35) A **molz** l’ai veü avenir (Thomas [fin XII^e s.], *Tristan et Iseult*, v. 397)
‘à beaucoup j’ai vu arriver cela’

Parallèlement à cet emploi comme déterminant / pronom, la forme invariable *mult* fonctionne également comme adverbe et, à la différence de *multum* en latin, il en connaît toute la variété des emplois: il peut se rapporter non seulement à un verbe (36), mais aussi à un adjectif (37) ou à un adverbe (38). Il renforce également le comparatif et le superlatif, à la manière de *multo* en latin (39).

- (36) Jo vos **aim mult** (*Roland* [1100], v. 634)
‘je vous aime beaucoup’
- (37) Si fut Ionas **mult correccious** (*Sermon sur Jonas* [940], cité par Marchello-Nizia 2006)
‘Jonas fut très fâché’
- (38) **Mult dulcement** a regreter le prist (*Roland* [1100], v. 2036)
‘très doucement, il commence à le regretter’
- (39) Car **mult plus grief** martyre suffri (Guernes de Pont-Saint Maxence, *Vie de saint Thomas Becket* [1173], v. 5811)
‘car il souffrit un bien plus grave martyr’

⁷ On signalera néanmoins que la forme *multe* est attestée dans un seul texte, à savoir le *Psautier d’Oxford* et qu’elle n’y présente pas moins de sept occurrences. Nous admettons que l’emploi de cette forme y est dû à une interférence avec l’original latin traduit.

Tout en étant plus proprement adverbial que son équivalent *multum* en latin, *mult* invariable peut toutefois aussi quantifier dans le domaine nominal. *Mult* peut être contigu par rapport au nom qu'il quantifie (40/41/42), mais il en est souvent séparé (43/44).

- (40) E **mult** *ennuis* en a traire (Benedeit, *saint Brendan* [1120], 614)
 'et il doit supporter beaucoup de difficultés'
- (41) **Mult** *gemmes* et mult or esméré i posa
 (Guernes de Pont-Saint Maxence, *Vie de saint Thomas Becket* [1173])
 'il y posa beaucoup de pierres précieuses et beaucoup d'or pur'
- (42) Par la mer **mult de morz** en gist (Wace, *Brut* [1155], v. 13093)
 'dans la mer il y avait beaucoup de morts'
- (43) **Mult** unt oüd *e peines e ahans*. (*Roland* [1100], v. 267)
 'Ils ont eu bien des peines et des tourments'
- (44) **Mult** sunt *de malvais estres* (Philippe de Thaon, *Bestiaire* [v. 1130])
 'il y a beaucoup de mauvaises créatures'

Se posent dès lors la question du statut catégoriel de *mult* invariable dans les exemples (40) à (44) ainsi que celle du principe de répartition entre formes fléchies et formes non fléchies.

Un premier principe régissant la répartition entre formes fléchies et non fléchies est d'ordre syntaxique : dans les plus anciens textes du français, seule la forme fléchie apparaît dans le cas d'un constituant nominal introduit par une préposition.

- (45) Escuz unt genz, **de multes** *cunoisances* (*Roland* [1100], v. 3090)
 'Ils ont de beaux boucliers, ornés de beaucoup de signes distinctifs (armoiries)'
- (46) **De multes** *choses* unt entr'els dous desputé (Guernes de Pont-Saint Maxence, *Vie de saint Thomas Becket* [1173], v. 4391)
 'Ils ont discutés entre eux de beaucoup de choses'
- (47) li pains est fait **de mulz** *greins* (*Elucidaire*, 3^e traduction [ca. 1200])
 'le pain est fait de beaucoup de grains'

Tout comme *multum* en latin, *mult* invariable n'est pas attesté dans ce contexte : qu'il soit en position adverbale (43/44) ou en position adnominale (40/41/42), le quantifieur invariable ne peut se rapporter à un constituant nominal que quand celui-ci constitue l'objet direct du verbe transitif ou le sujet du verbe intransitif de type inaccusatif. En d'autres mots, en tant que forme invariable, le quantifieur se rapporte à l'argument interne du verbe. Cette contrainte met en évidence que même en position adnominale, *mult* n'est pas encore à proprement parler un déterminant nominal, mais se comporte encore fondamentalement comme un adverbe : la quantification qu'il opère porte en tout état de cause sur le syntagme verbal et peut par ce biais porter sur l'argument interne direct du verbe. Aussi la structure syntaxique des exemples (40) à (42) correspond-elle à (48a) plutôt qu'à (48b).

- (48) a. Q [V N']
 b. Q_i [V] [N']_i

Un second principe de répartition est de nature sémantique : l'emploi de la forme fléchie tend à évoquer un pluriel distributif, alors que la forme non fléchie marque un pluriel collectif⁸. En effet, (31), qui comporte la forme fléchie, évoque les malades comme étant guéris un par un, alors que le procès verbal dans (40) et (41) affecte respectivement les ennuis et les pierres précieuses comme collection sans les individualiser.

- (31) **Mulz** *malades* guari de sun relief demaine.
 La fille a un riche humme en devint tute saine,
 Qui out esté fievrose mainte lunge semaine (Guernes de Pont-Saint Maxence, *Vie de saint Thomas Becket*, v. 3671)
 'il guérit beaucoup de malades de son domaine racheté. La fille d'un homme riche, ayant été fiévreuse durant de longues semaines, en devint toute saine.'
- (40) E **mult** *ennuis* en a traire (Benedeit, *saint Brendan* v. 614 [1120])
 'et il doit supporter beaucoup de difficultés'
- (41) **Mult** *gemmes* et mult or esméré i posa
 (Guernes de Pont-Saint Maxence, *Vie de saint Thomas Becket* [1173], cité par Buridant 2000)
 'il y posa beaucoup de pierres précieuses et beaucoup d'or pur'

S'il est vrai que la forme fléchie est réservée au pluriel distributif, on peut comprendre pourquoi la flexion n'a pas de raison d'être au singulier, de sorte que seule la forme invariable y est attestée.

Le tableau suivant offre une indication sur la fréquence de *mult* dans les différents fonctionnements relevés ci-dessus. Il est établi à partir de six textes en très ancien français : *La Passion de Clermont* [980], *La vie de saint Léger* [975], *La vie de saint Alexis* [1050], *la Chanson de Roland* [1100], *Le Comput de Philippe de Thaon* [1113], *Le Lapidaire alphabétique* [1^{er} tiers du XII^e s.]. Dans l'évaluation des fréquences, il faut tenir compte du fait que la fréquence de la forme fléchie varie d'après les textes. Ainsi, cette forme est relativement rare dans la *Chanson de Roland*.

⁸ Cette opposition sémantique entre forme fléchie et forme non fléchie de 'beaucoup' semble également exister dans d'autres langues, ainsi que l'illustre l'exemple suivant du néerlandais : la forme fléchie implique un parcours individualisant de l'ensemble quantifié, alors que la forme non fléchie permet une appréhension collective de cet ensemble.

(i) Ik heb vele+fléchi mensen gegroet op de receptie. 'j'ai salué beaucoup de gens à cette réception'
 (ii) Ik heb veel-fléchi mensen gezien op de receptie. 'j'ai vu beaucoup de gens à cette réception'

TABLEAU 1 : Nombre d'occurrences en chiffres absolus de *mult* dans ses emplois de déterminant-pronom et d'adverbe dans un corpus en très ancien français

Forme fléchie en tant que déterminant dans un groupe prépositionnel	8
Forme invariable en tant que déterminant dans un groupe prépositionnel	0
Forme fléchie en position d'objet direct ou de sujet d'un verbe inaccusatif	3 (+3) ⁹
Forme invariable en position d'objet direct ou de sujet d'un verbe inaccusatif	8
Total des emplois comme déterminant-pronom	<u>22</u>
Adverbe se rapportant à un verbe	38
Adverbe se rapportant à un adjectif	174
Adverbe se rapportant à un groupe prépositionnel (souvent un génitif de qualité)	7
Adverbe se rapportant à un adverbe	51
Total des emplois comme adverbe	<u>270</u>
Total général des occurrences	<u>292</u>

4 *Moult* en ancien français

A partir du XIII^e siècle, la forme fléchie, déjà relativement rare en très ancien français, disparaît. Voici la dernière occurrence attestée dans notre corpus.

- (49) Sire, fet li rois, de vostre venue avions nos mout grant mestier por *moltes choses*
 (*La queste del Saint Graal* [1220])
 ‘Seigneur, dit le roi, nous avons fort besoin de votre arrivée pour plusieurs choses’

Seul subsiste *moult* invariable, qui étend ses emplois aux constituant nominaux régis par une préposition.

- (50) Vraiment a Moysi fut offert ke ilh seroit sires *de mult de genz* (saint Bernard, *Sermones in Cantica*, dernier quart XII^e siècle)
 ‘vraiment, à Moïse fut proposé qu’il serait seigneur de beaucoup de gens’

On voit ainsi progressivement se dessiner une nouvelle division catégorielle au sein des déterminants de quantité : seuls les déterminants s’appliquant exclusivement à une pluralité comptable tels que *maints*, *plusieurs* restent fléchis, alors que les déterminants non marqués quant à ce trait deviennent invariables.

Parallèlement à la disparition de la forme fléchie, se multiplient les structures où le syntagme nominal quantifié est introduit par *de*. Il a été avancé que l’apparition de *de* dans ce contexte est le signe d’une réanalyse : le quantifieur se rapportant au départ au groupe verbal dans son ensemble (51a) verrait sa portée limitée au seul SN objet (51b) et deviendrait ainsi un déterminant nominal quantifiant à distance :

⁹ Occurrences indécidables, où la forme fléchie attendue en contexte correspond à *mult*.

- (51) a. Q [V N']
 b. Q_i [V] [*de* N']_i

Dans Carlier & Melis (2005), nous avons rejeté cette hypothèse sur la base des arguments suivants :

- En premier lieu, les données empiriques ne permettent pas d'établir que l'alternance entre présence ou absence de *de* corresponde à une différence de portée. Il est en effet peu probable que dans les deux exemples suivants, extraits du même texte, le quantifieur ait une portée différente en fonction de la présence ou de l'absence de *de*.

- (52) Cil Ewruins **molt** li vol *miel* (*Vie de saint Léger* [975], v. 101)
 'Ce Ebroïn lui veut beaucoup de mal'

- (53) Por quant il pot, **tan** fai **de** *miel* (*Vie de saint Léger* [975], v. 135)
 'Il fait tant de mal, autant qu'il peut'

- Par ailleurs, en ancien français, la présence de *de* est plus systématique quand le quantifieur est en position adnominale que quand il est séparé par rapport à l'objet nominal par le verbe. Or, en position adnominale, le marquage de la portée du quantifieur est superflu car il n'y a pas de risque d'ambiguïté.

- (54) mostreir **mult de** *signes* (*Li Dialogue Gregoire lo Pape*, fin XII^e siècle)
 'montrer beaucoup de signes'

- Enfin, si *de* a le rôle de marqueur de restricteur de portée, pourquoi n'apparaît-il jamais quand le quantifieur se rapporte à un élément n'ayant pas le statut morphosyntaxique d'un nom, comme un adjectif, par exemple ?

- (55) Entre les dous oilz **mult** out *large* le front (*Roland*, [1100], v. 1217)
 'Entre les deux yeux il avait le front très large'

Puisque *de* semble lié à la catégorisation morphosyntaxique du syntagme incident au quantifieur, la raison de son apparition doit être cherchée dans un changement du statut catégoriel de *moult*.

En latin, nous l'avons vu, *multus* était caractérisé par une grande flexibilité catégorielle et avait développé, outre la forme fléchie, une forme nominale *multum* s'orientant vers la catégorie de l'adverbe, pouvant se rapporter à un verbe, soit en quantifiant l'argument interne direct du verbe, soit en quantifiant le procès verbal en tant que tel. Du latin à l'ancien français, la forme fléchie a disparu et la forme invariable a renforcé son statut d'adverbe en étendant son domaine à la quantification de degré des adjectifs et des adverbes. Etant donné que *moult* est un adverbe, il perd sa capacité de se trouver librement adjoint à un nom, à la manière d'un déterminant, sauf moyennant l'insertion de l'élément *de*. *De* répond donc à une contrainte syntaxique : il permet qu'un quantifieur de statut adverbial puisse se rapporter à un nom, aussi bien quand il est en position de contiguïté par rapport à ce nom que quand il est séparé par rapport au nom par le verbe. Ainsi s'explique pourquoi *de* n'apparaît pas comme marqueur de portée quand l'élément se trouvant dans sa portée est par exemple un adjectif, comme dans l'exemple (55). A partir de son rôle syntaxique, on comprend également pourquoi, au stade où il est encore facultatif, *de* s'étend plus rapidement quand le quantifieur est en position adnominale (56) que dans le cas où il est en position adverbale et quantifie l'objet nominal à distance (57).

(56) avec *assez de pain* (Gaston Phébus, *Livre de chasse* [1387])

(57) Car *assez ont pain et pinctence* (F. Villon, *Le Testament* [1461], p. 38)
 ‘Car ils ont assez de pain et de nourriture’

De va finir par se généraliser en moyen français, au moment de la généralisation de l'article partitif. Ainsi ressort qu'il a outre son rôle de relateur celui de déterminant (Carlier & Melis 2006).

En conclusion, nous pouvons dégager deux fonctionnements différents de *moult (de)* en ancien français : d'une part, il est quantifieur du syntagme verbal et peut par ce biais quantifier le SN qui constitue l'argument interne direct du verbe ; d'autre part, à la suite de la disparition de la forme fléchie, il contribue à former un déterminant nominal complexe, pouvant quantifier un nom non intégré dans le syntagme verbal.

5 *Moult / beaucoup* : du moyen français au français moderne

Outre la généralisation de *de*, deux évolutions majeures affectent le quantifieur qui nous intéresse au courant de la période du moyen français.

- La forme *moult* est progressivement remplacée par *très* et *beaucoup*. L'essor de *beaucoup* est spectaculaire : alors que sa fréquence ne devient significative qu'à partir du XV^e siècle, il occupe avec *très* dès la fin du XVI^e siècle l'ensemble des contextes d'emploi de *moult*, qui tombe en désuétude (Marchello-Nizia 2000, 2006 : 140-141) (§ 5.1).
- L'ordre Q V N' se raréfie au profit de V Q N' (§ 5.2).

5.1. La disparition de *moult* et son remplacement par *beaucoup* et *très* ont été analysés en détail par Marchello-Nizia (2000, 2006, chap. 4) et nous nous limiterons à rappeler ici quelques éléments importants pour notre analyse. L'analyse proposée par Marchello-Nizia (2000, 2006) met en évidence que la disparition de *moult* peut être rattachée également à la tendance à la spécialisation catégorielle. *Très* (< latin, *trans* 'à travers de'), étant au départ préfixe / préposition à sens spatial, pouvait comme préfixe prendre un sens intensif (*trestot* 'absolument tout', *tresfremir* 'frémir tout entier'). Dans ce sens, il est également attesté en tant qu'adverbe auprès d'adjectifs et d'adverbes et il entre en concurrence avec *moult* dans cet emploi à partir du XII^e siècle. *Beaucoup* se développe en complémentarité distributionnelle par rapport à *très* : alors que *très* est réservé aux catégories mineures que sont l'adverbe et l'adjectif, *beaucoup* se rapporte aux catégories majeures que sont le nom et le verbe.

A partir des faits empiriques allégués par Marchello-Nizia (2006 : 147) et en nous appuyant sur Le Goffic (1993 : § 166, remarque 1), il nous semble pouvoir avancer l'hypothèse que l'origine nominale de *beaucoup* permet au moins partiellement de rendre compte de sa distribution. Tout comme dans le cas de *multum* en latin, forme nominale de l'adjectif-déterminant *multus*, les premiers emplois de *beaucoup* correspondent au cas où celui-ci sature la position d'argument interne du prédicat verbal, objet direct d'un verbe transitif¹⁰ (58) ou sujet le plus souvent postposé d'un prédicat verbal intransitif de type inaccusatif (59/60). Il peut être accompagné dans ce cas par un complément du type « *de N'* ». ¹¹

¹⁰ Marchello-Nizia (2006 : 186) relève un seul cas où *beaucoup* introduit un COI :

Et parlerent ensamble de *biaucop de choses* (Froissart, *Chronique* [1400])

¹¹ Muller (1995 : 266-267) analyse d'une manière analogue la tournure négative *pas ... de N'* en s'appuyant sur la similarité avec *beaucoup [...] de N'*.

- (58) Et leur pel est moult bonne pour fere **biau coup** de choses quant elle est bien conreiee et prise en bonne sayson. (Gaston Phébus, *Le livre de chasse* [1387])
 ‘leur peau est très bonne pour faire beaucoup de choses quand elle est bien apprêtée et prise dans la bonne saison’
- (59) Et cest livre j’ay comencié a ceste fin que je vueil que chascuns saichent qui cest livre verront ou orront que de chasce je ose bien dire qu’il peut venir **biau coup de bien**. (Gaston Phébus, *Le livre de chasse* [1387])
 ‘J’ai commencé ce livre dans le but de faire savoir à tous qui verront ou écouteront ce livre que de la chasse – j’ose le dire – il peut venir beaucoup de bien.’
- (60) En la ville de Malignes vinrent **biaucop** de signeurs (Froissart, *Chronique* [1400])
 ‘dans la ville de Malines vinrent beaucoup de seigneurs’

Beaucoup développe ensuite son emploi comme intensifieur du syntagme verbal sans saturer une position actancielle.

- (61) Et pour ce, chieres amies, veu que ce ne vous puet riens valoir et **beaucoup** nuire, ne vous vueilliez en tieulx fanfelues moult delicter. (Chr. De Pisan [1405])
 ‘et pour cela, chères amies, étant donné que cela ne peut rien vous apporter et beaucoup vous nuire, veuillez ne pas vous réjouir de telles futilités’
- (62) Vous m’avez **beaucop** celé les amours d’une telle et de vous. (*Cent nouvelles nouvelles*, p. 229, cité par Marchello-Nizia, 2006 : 147)
 ‘vous m’avez beaucoup caché les amours d’une telle et de vous-même’

Les emplois où *beaucoup* introduit un syntagme nominal régi par une préposition sont plus tardifs.

- (63) et en **beaucoup** de lieux en France, et mesmement en la viconté de Paris, femmes en ligne collateral ne succedent point en fiefs nobles (Jean Juvénal des Ursins, *Audite celi* [1435])
 ‘dans beaucoup de régions de France et même dans la vicomté de Paris, les femmes en ligne collatérale ne prennent pas la succession des fiefs nobles’

On repère ainsi les mêmes étapes évolutives que dans le cas de *multum* > *m(o)ult* : forme nominale > adverbe > déterminant nominal. A partir de l’emploi de déterminant nominal, on voit se développer l’emploi pronominal.

- (64) **Beaucoup** furent esbahiz de ceste fantaisie (Ph. De Commynes, *Mémoires* [1489], cité par Marchello-Nizia 2006)
 ‘beaucoup furent surpris de cette fantaisie’

Par ailleurs, comme *multo* en latin et *moult* en ancien français, *beaucoup* apparaît très tôt pour renforcer le morphème intensifieur (Marchello-Nizia 2000 : 5).

- (65) **biaucop plus** de signeurs de France (Froissart, *Chroniques* [1400])
 ‘beaucoup plus de seigneurs de France’
- (66) L’autre chemin, a dextre, par ou je montay, est assez plus longs, mais il est **beaucop plus** aysié (A. de la Sale [1442])
 ‘l’autre chemin, à droite, par où je suis monté, est plus long, mais il est bien plus facile’

5.2. Une seconde évolution se produisant au cours du moyen français est le recul de la structure Q V *de* N' (67a) au profit de la structure V Q *de* N' (67b).

- (67) a. En celle assemblee **moult** en y ot *de mors et de navrez* de chascune partie (*Bérinus* [1350], p. 128)
 'à cette bataille, il y avait beaucoup de morts et de blessés de chaque côté'
 b. en y ot **moult de mors** de chascune partie (*Bérinus* [1350], p. 123)
 'il y avait beaucoup de morts de chaque côté'

Le rapprochement qui se produit ainsi entre le quantifieur et la séquence nominale a été interprété comme un indice de réanalyse : le quantifieur, plutôt que de se rapporter au syntagme verbal dans son ensemble, limiterait sa portée à la séquence nominale « *de* N' » et accéderait ainsi au statut de déterminant nominal.

- (68) a. Q [V [*de* N']]
 b. V [Q *de* N']

- (69) a. **moult** a *de dolour* (Eustache Deschamps, *Miroir de mariage* [1385])
 b. il eut **beaucoup** de chagrin (Antoine Galland, *Les mille et une nuits* [1715])
 'il avait beaucoup de peine / de chagrin'

Il convient de signaler que ce déplacement du quantifieur est à rattacher à une évolution plus générale quant à l'ordre des constituants que nous évoquerons ici en nous appuyant sur la description qu'en offre Marchello-Nizia (1999, 2006 : chapitre III). Du latin au français, l'ordre des constituants a été profondément modifié. Le latin disposait d'un ordre de mots relativement libre, avec néanmoins des traits d'une langue SOV (sujet – verbe – objet) (Adams 1976, Bauer 1995, Pinkster 1991). L'ancien français présente d'une manière dominante l'ordre V2, avec le verbe en deuxième position et le constituant thématique précédant le verbe, soit TVX (T=thème). A partir du XIII^e siècle, l'objet nominal se fixe dans la position postverbale (Combettes 1988), ce qui résulte en l'ordre TVO. La position préverbale n'est pourtant pas réservée au sujet mais peut accueillir tout constituant thématique, souvent de nature anaphorique (Marchello-Nizia 2006 : 48).

- (70) **Lors** appella un chevalier chipprien qui bien savoit toute la contree, et lui dist : ..(Jean d'Arras, *Mélusine* [1392])
 'Il appela alors un chevalier chypriote qui connaissait bien toute la région et il lui dit : ...

C'est dans cette position que nous pouvons trouver aussi un adverbe quantifieur se rapportant à l'objet nominal postposé.

- (71) **moult** a *de dolour* (Eustache Deschamps, *Miroir de mariage* [1385])

Au cours du moyen français s'effectue le passage de TVO vers SVO. Le sujet tend à être exprimé systématiquement et à se positionner devant le verbe. Il en résulte que si le moyen français permet encore l'ordre Q V (*de*) N', avec Q en position initiale, celui-ci diminue en fréquence au profit de V Q (*de*) N', avec le sujet en position préverbale¹².

¹² Il convient pourtant de noter que l'on relève encore durant une longue période des traces de l'ancienne structure, en particulier avec le quantifieur *tant*. En voici un exemple, où *tant* se rapporte au prédicat verbal contenant comme argument interne le sujet inversé d'un verbe inaccusatif.

On eût dit sous le chêne un essaim de frelons, *tant* arrivaient *d'esprits, d'ombres et d'âmes folles* pour recueillir le miel des savantes paroles. (A. Brizeux, *Marie* (1840))

(72) il eut **beaucoup** de chagrin (Antoine Galland, *Les mille et une nuits* [1715])

De ce qui précède, il ressort que le déplacement du quantifieur n'est pas motivé par un rapprochement avec l'objet nominal. Qui plus est, ce déplacement ne conduit pas nécessairement à une position de contiguïté par rapport à l'objet nominal. En effet, dans les constructions verbales complexes où la forme verbale conjuguée est suivie d'une forme verbale non finie, un infinitif ou un participe, cette forme verbale non finie peut s'interposer entre le quantifieur et l'objet nominal.

(73) se vous me voulez **tant fere de courtoisie** (Bérinus [1350])
'si vous voulez me faire tant de courtoisie'

(74) depuis monpartement, ilz auront **beaucoup aprins de nouvelles** (Jean de Bueil, *Le Jouvencel* [1461])
'depuis mon départ, ils auront beaucoup appris de nouvelles'

(75) Et vous en avez **beaucoup ouÿ dire d'exemples** (Jehan Bagnyon, *L'Histoire de Charlemagne* [1465])
'et vous avez beaucoup entendu dire d'exemples'

Cette structure est encore possible en français moderne (cf. § 1.3), quoiqu'elle soit moins fréquente.

(76) On doit **beaucoup gagner d'argent** ici. (M. Barrès, *Mes Cahiers* [1902])

(77) On a **beaucoup écrit de poèmes** en prose depuis trente ou quarante ans (M. Jacob, *Le cornet à dés* [1923])

On relève par ailleurs des cas, certes rares, où s'insère entre le quantifieur postposé au verbe et l'objet nominal un autre constituant.

(78) Ils ont **assez pour lui de respect** dans le cœur (Georges de Brébeuf [1655])

On peut conclure que le déplacement du quantifieur, tout en réduisant le nombre de cas où le quantifieur est séparé par rapport à la séquence nominale « de N' » dans l'ordre linéaire, n'a pas nécessairement pour conséquence un changement du statut catégoriel du quantifieur : si le quantifieur est analysé comme adverbe se rapportant à l'ensemble du groupe verbal dans (71), il est susceptible de la même analyse en (72) (cf. (72' a)).

(71) **moult a de dolour** (Eustache Deschamps, *Miroir de mariage* [1385])

(72) il eut **beaucoup** de chagrin (Antoine Galland, *Les mille et une nuits* [1715])

On doit au moins envisager la possibilité d'une double analyse :

(71') Q [V] [de N']

(72') a. [V] Q [de N']

b. V [Q de N']

et rechercher des arguments indépendants qui nous permettent de trancher.

Plusieurs études, conduites à partir des faits du français moderne, ont été consacrées à la relation qu'entretient la structure comportant un quantifieur se trouvant séparé par rapport à la séquence nominale « *de N'* » par une forme verbale non finie (79b) avec celle où le quantifieur est contigu à « *de N'* » (79a).

- (79) a. Pierre a lu ***beaucoup*** *de journaux*.
 b. Pierre a ***beaucoup*** lu *de journaux*.

S'inscrivant contre l'hypothèse de Milner (1978), qui admet que (79b) présente une structure dérivée de celle de (79a), sans différence sémantique aucune, les travaux de Obenauer (1983), de Haïk (1982), de Doetjes (1997) et de Carlier & Melis (2005) ont mis en évidence que la position du quantifieur dans la structure de surface est significative¹³ et que les deux structures diffèrent par leurs contraintes syntaxiques et du point de vue de l'interprétation : la quantification est nominale dans (79a), alors qu'elle porte sur le syntagme verbal et par ce biais sur son objet nominal dans (79b). Voici quelques arguments à l'appui de cette opposition.

- Le quantifieur en position adverbale peut avoir dans sa portée l'objet nominal d'un syntagme verbal coordonné, ce qui suppose une analyse comme Q [_{sv}V (*de N'*) et V *de N'*] (Carlier & Melis 2005 : 373).

(80) Nous avons ***énormément*** mangé ou pris *d'alcool*. (ex. oral cité par Damourette & Pichon, § 2761)

(81) Ils ont ***trop*** lu *de BD* et regardé *de feuilletons*.

- Comme l'a noté Haïk (1982 : 79), à la différence du quantifieur adnominal, le quantifieur *beaucoup* en position adverbale ne permet pas de construire le référent comme un ensemble d'individus.

(82) a. Pierre a fumé ***beaucoup*** *de cigarettes* l'une après l'autre.

b. *Pierre a ***beaucoup*** fumé *de cigarettes* l'une après l'autre.

(83) a. Amélie avait raconté ***beaucoup*** *d'histoires* dont la première était incompréhensible.

b. *Amélie avait ***beaucoup*** raconté *d'histoires* dont la première était incompréhensible.

De ce fait, il ne peut pas avoir une portée large. (84a), avec le quantifieur en position adnominale, présente une double interprétation : soit *beaucoup* a une portée étroite par rapport au sujet pluriel, ce qui veut dire 'Pierre et Marie ont ensemble trouvé beaucoup de preuves', soit *beaucoup* peut avoir dans sa portée le sujet pluriel et avoir ainsi l'interprétation 'Pierre a trouvé beaucoup de preuves et Marie a trouvé beaucoup de preuves sans que ces preuves soient identiques'. Cette seconde interprétation n'est pas disponible en (84b), où *beaucoup* est en position adverbale (Azoulay-Vicente 1989 : 93 ; Carlier & Melis 2005).

(84) a. Pierre et Marie ont trouvé ***beaucoup*** *de preuves*.

b. Pierre et Marie ont ***beaucoup*** trouvé *de preuves*.

(84') [Pierre & Marie]_x [[beaucoup de preuves]_y [x a trouvé y]] - (84a/b)

[beaucoup de preuves]_y [[Pierre & Marie]_x [x a trouvé y]] - (84a)

¹³ La nécessité d'interpréter le quantifieur *in situ* a également été invoquée pour l'analyse de *tout* et *chaque*. Voir e.a. Haïk (1982) pour une première suggestion dans ce sens pour l'analyse de *tout*, ainsi que Junker (1995) pour *chaque* et *tout* et Zimmermann (2002) pour *each* en anglais et *jeweils* en allemand.

- En comparaison avec *beaucoup* en position adnominale, *beaucoup* en position adverbale engendre des restrictions aspectuelles, qui ont été mises en évidence par Obenauer (1983), puis par Doetjes (1997). A partir de l'exemple (85), Obenauer (1983 : 78) note que *beaucoup* en position adverbale n'est acceptable que moyennant l'interprétation *beaucoup de fois*, ce qui met en évidence qu'il a dans sa portée le groupe verbal dans son ensemble.

- (85) a. En soulevant le couvercle, il a trouvé ***beaucoup*** *de pièces d'or*.
 b. *En soulevant le couvercle, il a ***beaucoup*** trouvé *de pièces d'or*.
 c. En cherchant partout, il a ***beaucoup*** trouvé *de pièces d'or*.

Dans cette perspective, on comprend aussi pourquoi le prédicat existentiel n'est pas compatible avec le quantifieur *beaucoup* en position adverbale¹⁴.

- (86) *Il y a ***beaucoup*** eu *de personnes* chez nous hier.

Ces contraintes étaient inexistantes dans l'ancienne langue. On trouve en effet encore au XVI^e siècle :

- (87) ***Beaucoup*** y a *de païs* en nostre Europe (Charles Estienne, *L'agriculture et maison rustique* [1564])

Dans le prolongement de l'analyse d'Obenauer (1983), Doetjes (1997 : 261 *ss*), observant qu'un exemple comme (88) ne nécessite pas d'interprétation itérative correspondant à *beaucoup de fois*, précise la contrainte formulée par Obenauer (1983).

- (88) Cet oléoduc a ***beaucoup*** transporté *de pétrol*.

Tout en maintenant l'hypothèse que la quantification porte sur le groupe verbal, elle montre qu'en fonction des propriétés référentielles de l'objet nominal ou de l'argument interne, comptable ou massif, cette quantification peut donner lieu à une interprétation comme une série d'événements ou comme un événement continu. Il reste néanmoins une contrainte qui conditionne en français moderne l'acceptabilité de *beaucoup* en position adverbale, mais non en position adnominale : la construction verbale doit permettre une interprétation en termes de parcours extensionnel de l'objet.

- (89) a. Il a ***beaucoup*** regardé *de films*. Il a regardé ***beaucoup*** *de films*.
 b. Il a ***beaucoup*** perdu *de sang*. Il a perdu ***beaucoup*** *de sang*.
 c. ??Il a ***beaucoup*** montré *de patience*. Il a montré ***beaucoup*** *de patience*.

S'il est vrai que *beaucoup* porte sur le syntagme verbal dans son ensemble et par ce biais sur son objet nominal dans (79b), mais exprime une quantification proprement nominale dans (79a), il faut admettre que la situation de contiguïté du quantifieur nominal par rapport à la séquence nominale dans (79a) a fini par résulter en un affaiblissement des liens avec le verbe ou le syntagme verbal, ce qui revient à une réanalyse au sens d'un 'rebracketting' (Langacker 1975, Haspelmath 1998).

Se pose néanmoins la question de savoir pourquoi la réanalyse de la structure quantifiante a eu lieu. Il nous semble possible de mettre cette réanalyse en rapport avec un changement typologique général qui affecte le syntagme nominal au cours de l'évolution du latin au

¹⁴ Je remercie l'un de mes relecteurs anonymes de m'avoir fait part de cette observation et des exemples (86) et (87).

français (Lehmann 1990, Combettes 2001, 2006, Carlier 2004, 2006, 2007). Le syntagme nominal en latin se présente comme ayant une structure peu hiérarchisée, avec une distinction catégorielle floue entre nom et adjectif (Ernout & Thomas 1951 : § 190), entre pronom et déterminant, entre adjectif et déterminant (*cf. ex. (16)-(17)*), et comme ayant une cohésion plus faible entre ses éléments constitutifs. Du latin au français, on voit émerger progressivement une structuration tripartite du SN, pouvant être représentée comme « Det – N – XP » (où XP correspond à un complément ou un adjectif). A cette structuration du syntagme nominal est liée l'émergence d'une catégorie de la détermination nominale, caractérisée par une distribution spécifique, par des formes qui lui sont propres (d'où par exemple la différenciation formelle entre pronom et déterminant dans le domaine des démonstratifs et des possessifs) et par le fait qu'elle soit systématiquement exprimée (d'où entre autres l'essor de l'article partitif au XV^e siècle, réduisant à l'état d'exception la détermination zéro dans le domaine des noms communs). Nous avançons l'hypothèse que dans le contexte de l'émergence d'une catégorie de la détermination nominale, la présence du quantifieur adverbial en position de contiguïté par rapport à l'objet nominal a conduit à une réanalyse de ce quantifieur comme déterminant nominal.

Et pourtant, comme nous l'avons montré dans Carlier & Melis (2005), cette réanalyse n'est pas entièrement aboutie. Ainsi le montre le test de clivage. Alors que le clivage de l'objet est possible si celui-ci est introduit par un déterminant quantifiant fléchi, il donne lieu à une phrase peu acceptable dans le cas de *beaucoup de*.

- | | |
|---|---|
| (90) a. Pierre a écrit <i>ce roman</i> . | C'est <i>ce roman</i> que Pierre a écrit. |
| b. Pierre a écrit <i>plusieurs romans</i> . | C'est <i>plusieurs romans</i> que Pierre a écrits. |
| c. Pierre a écrit <i>beaucoup de romans</i> . | *C'est <i>beaucoup de romans</i> que Pierre a écrits. |

Ce blocage du clivage se manifeste uniquement quand le constituant nominal quantifié a la fonction d'objet direct. Dans les exemples (91) et (92), le clivage du constituant nominal quantifié résulte en une phrase acceptable.

- | | |
|--|--|
| (91) Pierre est venu <i>peu de fois</i> . | C'est <i>peu de fois</i> que Pierre est venu. |
| (92) Cet appareil a coûté <i>beaucoup d'argent</i> . | C'est <i>beaucoup d'argent</i> que cet appareil a coûté. |

C'est dire que l'adverbe quantifiant se rapportant à l'objet nominal, même quand il est contigu au constituant nominal qu'il quantifie, n'a pas encore entièrement coupé ses liens avec le verbe.

6 Conclusion et perspectives

6.1. La présente étude a mis en évidence deux similitudes entre *multum* en latin et *beaucoup* tel qu'il se développe à partir du moyen français, ayant trait à leurs contextes d'emploi.

- *Multum* et *beaucoup* peuvent quantifier dans le domaine nominal (*beaucoup de livres*) et dans le domaine verbal (*Marie a beaucoup travaillé*). Tout en ayant dans le dernier cas le statut d'adverbe, ils n'en ont pourtant pas tout l'éventail d'emplois car ils ne sont pas ou ne sont que rarement incidents à un adjectif ou un adverbe.
- En tant qu'expression de la quantification nominale, *multum* en latin, tout comme son successeur *mult* en très ancien français, peut se rapporter à l'objet direct ou au sujet de verbes ou constructions verbales inaccusatifs, mais n'est pas attesté auprès de sujets de verbes transitifs ou de verbes intransitifs inergatifs ni auprès de syntagmes nominaux obliques. *Beaucoup* émerge dans les mêmes contextes d'emploi en moyen français.

Nous avons soutenu l'hypothèse que ces deux propriétés rapprochant *multum* et *beaucoup* s'éclairent à partir de leur nature nominale. En tant que formes nominales, *multum* et *beaucoup* sont utilisés pour quantifier l'argument interne du verbe et peuvent être accompagnés dans cet emploi d'un génitif ou d'un complément en *de*. En quantifiant l'argument interne du verbe, ils quantifient le procès verbal en tant que tel et ils peuvent ainsi devenir adverbess à part entière sans être associés à une position argumentale. Ce n'est que dans un stade ultérieur qu'ils peuvent aussi quantifier un syntagme nominal qui n'est plus intégré dans le prédicat verbal et qu'ils deviennent ainsi déterminants nominaux à part entière. Ils maintiennent pourtant leur statut hybride, entre adverbe et déterminant nominal, quand ils sont associés à l'argument interne du verbe.

Cette étude diachronique éclaire non seulement les contraintes distributionnelles de *beaucoup*, mais elle permet aussi de préciser sa catégorisation morphosyntaxique dans ses différents contextes d'emploi en français moderne et de rendre compte de ses différences syntaxiques par rapport à des déterminants quantifiants comme *plusieurs*. Sur le plan sémantique, elle permet de comprendre dans quels contextes d'emploi *beaucoup* se comporte comme un quantifieur ordinaire, pouvant entrer dans des relations de portée.

6.2. Plusieurs pistes de recherche restent à explorer. En premier lieu, il convient de comparer *multum* / *beaucoup* à d'autres adverbess quantifiants ayant été rangés dans le même paradigme comme *peu*, *trop (peu)*, *assez*, *tant*, *tellement*, *énormément*, ... sur la base de leur capacité de quantifier non seulement des noms, mais aussi des verbes, voire des adjectifs et des adverbess. Une analyse comparée des différents quantifiants montrerait que cette classe est moins homogène que l'on admet généralement. Ainsi, alors que *beaucoup* s'est bien implanté dans la sphère nominale en étant utilisé avec haute fréquence en tant que déterminant nominal du sujet préverbal voire comme pronom, *assez* reste plus ancré dans la sphère verbale et manifeste encore plus de souplesse dans la structure dite de 'quantification à distance'.

- | | |
|--|--|
| (93) a. Pierre a <i>beaucoup</i> travaillé. | Pierre a <i>assez</i> travaillé. |
| b. *Pierre a <i>beaucoup</i> montré <i>de patience</i> . | Pierre a <i>assez</i> montré <i>de patience</i> . |
| c. <i>Beaucoup</i> de filles ont dansé. | ?? <i>Assez</i> de filles ont dansé. (voir note 2) |
| d. <i>Beaucoup</i> ont dansé. | * <i>Assez</i> ont dansé. |

Ce statut plus adverbial de *assez* pourrait être appuyé par une étude diachronique. D'une manière plus générale, l'analyse ici proposée pour *multum* / *m(o)ult* / *beaucoup* devrait également être effectuée pour les autres expressions ayant été rangées dans le paradigme de la quantification verbo-nominale afin de dégager leurs propriétés catégorielles spécifiques.

Une seconde question scientifique qui mérite d'être approfondie est la tendance à la spécialisation catégorielle, évoquée à plusieurs étapes de l'évolution diachronique conduisant de *multum* en latin à *beaucoup* en français moderne. Dans le contexte des langues romanes, il est clair que cette spécialisation catégorielle a été conduite plus loin en français que dans les autres langues romanes. Aussi serait-il important de situer cette tendance dans l'ensemble des changements typologiques qui caractérisent l'évolution du latin au français moderne.

Corpora électroniques consultés

- Latin classique : *Itinera Electronica* (Université catholique de Louvain)
 Très ancien français : *Base du projet ANR « Corptef »* (ENS-LSH Lyon, CNRS UMR 5191 ICAR)
 Ancien français : *Base du français médiéval* (ENS-LSH Lyon, CNRS UMR 5191 ICAR)
 Moyen français : *Dictionnaire du moyen français* (CNRS UMR Atilf, Nancy)
 Français classique et moderne : *Frantext* (CNRS UMR Atilf, Nancy)

Références bibliographiques

- Abeillé A. & Godard D. (2003). The Syntactic Flexibility of Adverbs : French degree adverbs, in S. Muller (éd.), *Proceedings of the 10th International Conference on HPSG*, 26-46, CA : CSLI Publications.
- Abeillé A., Doetjes J., Molendijk A., de Swart H. (2004). Adverbs and Quantification, in Corblin F. & de Swart H. Eds, *Handbook of French Semantics*, 185-209, Stanford : CSLI.
- Adams J.A. (1976). A typological approach to Latin word order. *Indogermanische Forschungen* 77-90.
- Azoulay-Vicente A. (1989). Cas partitif et quantification à distance. *Recherches linguistiques* 18, 81-99.
- Battye A. (1991). Partitive and Pseudo-partitive Revisited: Reflections on the Status of *de* in French. *French Language Studies* 1: 21-43.
- Bauer B. (1995). *The Emergence and Development of SVO Patterning in Latin and French. Diachronic and Psycholinguistic Perspectives*. Oxford : Oxford University Press.
- Buridant C. (2000). *Grammaire nouvelle de l'ancien français*. Paris : SEDES.
- Carlier A. & Melis L. (2005). De la quantification adnominale à la quantification adverbale ? : perspectives diachroniques. *Verbum* 27, 361-382.
- Carlier A. & Melis L. (2006). L'article partitif et les expressions quantifiantes contiennent-ils le même *de* ? , in : G. Kleiber, C. Schnedecker, A. Theissen Eds. *La relation partie – tout* 449-464. Peeters : Louvain.
- Carlier A. (2004). Sur les premiers stades de développement de l'article partitif. *Scolia* 18, 115-146.
- Carlier A. (2006). *Grammaire, grammaticalization et référence*. Mémoire HDR.
- Carlier A. (2007). From Preposition to Article : the Development of the French Partitive Article. *Studies in Language* 31 : 1, 1-49.
- Chomsky N. (1981). *Lectures on Government and Binding*. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Combettes B. (1988). *Recherches sur l'ordre des éléments de la phrase en moyen français*. Thèse pour le doctorat d'Etat, Univ. de Nancy.
- Combettes B. (2001). L'émergence d'une catégorie morphosyntaxique : les déterminants du nom en français. *Linx* 45 : 117-126.
- Damourette J. & Pichon E. (1911-1940). *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*, tome 6. Paris : d'Artrey.
- Doetjes J. (1997). *Quantifiers and Selection : On the Distribution of Quantifying Expressions in French, Dutch and English*. The Hague : Holland Academic Graphics.
- Doetjes J. (2008). Adjectives and Degree Modification, in McNally L. & Kennedy Ch. Eds. *Adjectives and Adverbs*. Oxford: Oxford UP, 123-155.
- Dowty D. (1979). *Word Meaning and Montague Grammar*. Dordrecht : Reidel.
- Dryer M. S. (1997). On the Six-way Word Order Typology. *Studies in Language* 21 : 69-103.
- Ernout A. & Thomas F. (1951). *Syntaxe latine*. Paris : Klincksieck.

- Fernald Th. B. (2000). *Predicates and Temporal Arguments*. New York, Oxford : Oxford University Press.
- Foulet L. (1965³ [1919¹]). *Petite syntaxe de l'ancien français*. Paris : Champion.
- Greenberg J. (1963). Some Universals of Grammar with Particular Reference to the Order of Meaningful Elements, in J. Greenberg Ed. *Universals of Language*, 73-113. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Grimshaw J. (1990). *Argument Structure*. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Gross M. (1977). *Grammaire transformationnelle du français: syntaxe du nom*. Paris : Larousse.
- Haïk I. (1982). On Clitic *en* in French. *Journal of Linguistic Research* 2, 63-87.
- Haspelmath M. (1998). Does Grammaticalization need reanalysis? *Studies in Language* 22: 315-251.
- Jackendoff R. (1993). The Role of Conceptual Structure in Argument Selection. *Natural Language and Linguistic Theory* 11, 279-312.
- Junker M.-O. (1995). *Syntaxe et sémantique des quantifieurs flottants tous et chacun*. Genève : Droz.
- Kayne R.S. (1977). *Syntaxe du français*. Paris : Seuil.
- Kayne R.S. (1984). *Connectedness and Binary Branching*. Dordrecht : Foris.
- Kennedy Ch. & McNally L. (2005). Scale Structure and the Semantic Typology of Gradable Predicates. *Language* 81.2 : 345-381.
- Kratzer A. (1995). Stage-level and Individual-level Predicates, in Carlson G. N. et al. Eds., *The Generic Book*, 125-175, Chicago : University Press.
- Krifka M. (1989). Nominal Reference, Temporal Constitution and Quantification in Event Semantics. In R. Bartsch, J. van Benthem, P. von Emde Boas Eds. *Semantics and Contextual Expression*. Dordrecht : Foris Publication.
- Krifka M. (1992). Thematic Relations as Links between Nominal Reference and Temporal Constitution, in I. Sag & A. Szabolcsi Eds. *Lexical Matters*, 29-53. CSLI Publications, Chicago University Press.
- Kupferman L. (2001). Quantification et détermination dans les groupes nominaux, in X. Blanco et al. (éds), *Détermination et formalisation*. Amsterdam : Benjamins.
- Langacker R. (1977). Syntactic Reanalysis, in Charles N. Li (éd.). *Mechanisms of Syntactic Change*, 59-137. Austin : University of Texas Press.
- Le Goffic P. (1993). *Grammaire de la phrase française*. Paris : Hachette.
- Lehmann C. (1990). The Latin Nominal Group in Typological Perspective, in Coleman, R. Ed. *New Studies in Latin Linguistics*. 203, Amsterdam : Benjamins.
- Lehmann W.P. (1973). A Structural Principle of Language and its Implications. *Language* 49, 47-66.
- Levin B. & Rappaport Hova M. (1995). *Unaccusativity: At the Syntax-Semantics Interface*. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Marantz A. (1984). *On the Nature of Grammatical Relations*. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Marchello-Nizia Ch. (1992). *Histoire de la langue française aux XIVe et XVe siècles*. Paris : Dunod.
- Marchello-Nizia Ch. (1999). *Le français en diachronie : douze siècles d'évolution*. Paris : Ophrys.
- Marchello-Nizia Ch. (2000). Les grammaticalisations ont-elles une cause? *L'information grammaticale* 67, 3-9.
- Marchello-Nizia Ch. (2006). *Grammaticalisation et changement linguistique*. Bruxelles : De Boeck.

- Maurel J.-P. (1985). Génitif et quantification. in Touratier Ch. Ed. *Syntaxe et latin*, 121-138. Aix-en-Provence : Presses de l'Université de Provence.
- Menge H. (2000). *Lehrbuch der lateinische Syntax und Semantik*. Darmstadt : Wissenschaftliche Buchgesellschaft.
- Milner J.-C. (1978a). *De la syntaxe à l'interprétation : quantités, insultes, exclamations*. Paris : Seuil.
- Milner J.-C. (1978b). Cyclicité successive, comparative et Cross-over en français (première partie). *Linguistic Inquiry* 9 :4, 673-693 (annexe 2).
- Muller C. (1995). De partitif et la négation, in : Forget D. et al. Eds. *Negation and Polarity : Syntax & semantics*, 253-270. Amsterdam : Benjamins.
- Obenauer H.-G. (1983). Une quantification non-canonique : la quantification à distance. *Langue française* 58, 66-88.
- Perlmutter D. M. (1978). Impersonal Passives and the Unaccusative Hypothesis. *Proceedings of the 4th Annual Meeting of the Berkeley Linguistics Society*. 157-189.
- Pinkster H. (1991). Evidence for SVO in Latin ?, in Wright R. Ed. *Latin and the Romance Languages in the Early Middle Ages*. London : Routledge.
- Riegel M. & al. (1994). *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.
- Tenny C. (1994). *Aspectual Roles and the Syntax-Semantics Interface*. Dordrecht : Kluwer.
- Van Valin R. (1990). Semantic Parameters of Split Intransitivity. *Language* 66, 221-260.
- Vennemann Th. (1974). Topics, Subjects, and Word Order : From SXV to SVX via TVX, in J. Anderson & Ch. Jones Eds. *Proceedings of the 1st International Congress of Historical Linguistics*. Edinburgh, Sept. '93. Amsterdam : Benjamins, 339-376.
- Verkuyl H. J. (1972). *On the Compositional Nature of the Aspects*. Dordrecht : Kluwer.
- Williams E. (1981). Argument Structure and Morphology. *Linguistic Review* I:1, 81-114.
- Zimmermann M. (2002). Binominal *each*-constructions in German and English, in Zwart J.-W., Abraham W. Eds. *Studies in Comparative Germanic Syntax*, Amsterdam : Benjamins.

ASPECTS DE LA GRAMMATICALISATION D'UN DÉTERMINANT: LE CAS DE *PLUSIEURS*

B. Combettes

bernard.combettes@univ-nancy2.fr

Résumé

Le but de cette contribution est d'étudier le processus de grammaticalisation qui, au plan morphosyntaxique, a conduit la forme *plusieurs* du statut adjectival au statut de déterminant nominal et, au plan sémantique, a, d'une part, limité la valeur de cet indéfini à l'expression de la quantité faible et l'a d'autre part doté d'une orientation à partir de l'unité. On examine plus particulièrement, après avoir rappelé l'origine comparative de *plusieurs*, origine qui permet d'expliquer le type d'évolution qui a affecté cette expression, les différents contextes qui ont pu jouer un rôle dans les changements successifs, en observant surtout les textes du moyen français. C'est en effet durant cette période que semble disparaître peu à peu l'emploi adjectival et se préciser la valeur sémantique moderne. Cette évolution de *plusieurs*, que l'on peut considérer comme une spécialisation, syntaxique et sémantique, et qui fait que cet indéfini s'oppose par exemple de plus en plus nettement à *quelques*, doit être replacée dans un cadre plus général, dans la mesure où elle apparaît comme une réalisation particulière d'une tendance de fond qui affecte d'autres catégories grammaticales du français.

1 Introduction

L'évolution de *plusieurs*, surtout en ce qui concerne le domaine syntaxique, doit être replacée dans le cadre général de la réorganisation, en l'occurrence de la hiérarchisation, des syntagmes, qui est l'un des traits essentiels, sur le long terme, du passage de l'ancien français au français classique. Ce mouvement, qui concerne l'ensemble des catégories majeures, s'il se traduit en surface par la fixation d'un ordre des éléments particulier, ne peut être réduit à des faits de linéarisation. En ce sens, la caractérisation, généralement acceptée, de ce changement comme un mouvement conduisant d'un schéma de base de type V2 à un schéma dans lequel le verbe n'occupe plus une position aussi déterminée, a l'inconvénient de mettre l'accent sur des problèmes de position, alors que ces derniers ne sont que la conséquence de modifications plus profondes, qui affectent l'ensemble du système. Le marquage des fonctions syntaxiques par la déclinaison, -même s'il n'a plus, en latin tardif, la "précision" qu'il permet en latin classique – s'accompagne, du point de vue de l'organisation syntaxique, d'une structuration "plate", peu hiérarchisée, relevant davantage de la juxtaposition, de la parataxe, que de la dépendance stricte. Relevant cette spécificité, Benveniste (1966 : 231) souligne le fait, en prenant l'exemple de la "phrase" et de la relation sujet / verbe, que la forme verbale latine se suffit à elle-même et renvoie, de façon autonome, à un sujet, le syntagme nominal au nominatif devant être interprété comme un adjectif : "Ce sujet ne fait qu'ajouter *en apposition* une précision jugée nécessaire pour l'intelligence du contenu, non pour la détermination de la forme. Ainsi *volat avis* ne signifie pas "l'oiseau vole", mais "il vole, (scil.) l'oiseau". Ce type de relation ne se limite pas au niveau de la proposition ou de la phrase ; les autres syntagmes sont susceptibles d'une interprétation identique dans leur composition. Si l'on observe les catégories qui nous intéressent ici – celles des déterminants et des pronoms – on constate que le latin n'opère pas de distinction, à la différence du français moderne, entre les deux séries de

formes. Qu'il s'agisse des démonstratifs, des "possessifs", ou des indéfinis, le même terme entre dans des distributions différentes, dans la mesure où la notion de distribution a une pertinence dans une langue à ordre des mots relativement libre. Pour prendre l'exemple des démonstratifs, des formes comme *ille* ou *iste* peuvent accompagner un nom (*vir ille / iste : cet homme*) ou fonctionner comme des nominaux (*venit iste : celui-ci est venu*). Il est donc difficile de considérer ces expressions comme des déterminants du nom qui auraient un fonctionnement identique à celui des démonstratifs du français moderne par exemple. La relation qui s'établit entre le nom et le démonstratif pourrait être paraphrasée de la même manière que Benveniste le proposait pour la phrase , la séquence *vir iste* correspondant alors non pas à *cet homme*, mais à *le / un homme, à savoir celui-ci*. De la même façon, *liber meus* aurait pour équivalent *le / un livre, à savoir le mien*, plutôt que le groupe "homogène" *mon livre* (cf. Lehmann, 2002 ; Martins, 2003). La liberté de position de ces formes (*liber meus / meus liber*) permet ainsi de considérer que leur comportement syntaxique diffère peu de celui des adjectifs épithètes. Tant du point de vue syntaxique que du point de vue sémantique, c'est une opération proche de la juxtaposition, d'ajout de groupes apposés, qui se réalise dans cette linéarisation, la structuration n'étant pas encore celle des syntagmes hiérarchisés avec les relations de dépendance fortes qui caractérisent le français moderne. Ce mouvement général que nous venons d'évoquer rapidement s'accompagne en effet d'une spécialisation, plus ou moins rapide selon les classes de mots, des catégories morphosyntaxiques. On pourrait citer comme exemples de ce type de changement la distribution des adverbes et des prépositions, la répartition des variantes *que / ce que*, ou encore, ce qui nous intéresse ici, la distribution des déterminants et des pronoms. Pour ce dernier point, sont concernés les démonstratifs (cf. Marchello-Nizia, 1995) et les possessifs, qui se trouvent clairement séparés en deux catégories distinctes, correspondant aux déterminants et aux pronoms. On soulignera au passage que les langues romanes autres que le français sont demeurées, sur ce point, beaucoup plus proches du système latin. Ainsi, là où le français distingue, sur des bases syntaxiques et morphologiques, deux familles de démonstratifs (*cel- / cet-*), les diverses formes de l'espagnol (*aquel, esto,*) peuvent remplir chacune la fonction de déterminant et celle de pronom ; il en va de même pour un indéfini comme *algunos* (*certain, quelques*) qui a des caractéristiques identiques au latin *quidam* ou *aliquis*.

La famille des indéfinis du français a toutefois un comportement moins homogène que les autres catégories de déterminants et de pronoms. Qu'il s'agisse des quantificateurs ou des marqueurs d'identité, des dissymétries peuvent être relevées. Certaines formes en effet, sur le modèle des autres classes que nous venons de citer, opposent deux séries : c'est le cas par exemple pour les couples *quelques / quelques-uns* ou *chaque / chacun*, alors que d'autres ne présentent pas une telle distinction, une forme unique recouvrant tous les emplois ; *plusieurs, aucun, certains*, et l'ensemble des numéraux illustrent cette deuxième possibilité. Dans bon nombre de cas, l'origine du terme permet de justifier ce qui pourrait, en synchronie, sembler quelque peu hétérogène. C'est ainsi qu'un indéfini comme *quelque (s)* est fondamentalement, par son étymologie, un déterminant nominal. La construction qui a donné naissance à cette forme, le contexte dans lequel s'est effectuée la grammaticalisation, est en effet constituée par la corrélation *quel N que (ce soit)* entraînant le passage à *quelque N que (ce soit)*. On conçoit que *quelque* soit senti, dès l'origine, comme un élément qui exige la présence d'un substantif, d'où la création de *quelqu'un* en moyen français, au moment où s'opère la spécialisation progressive des catégories (cf. Schnedecker, 2002, 2003 ; Combettes, 2006). Il semble donc intéressant d'observer cette dissymétrie : peut-on trouver une explication au statut particulier de formes comme *plusieurs* ?

En demeurant dans le domaine des indéfinis, il faut également remarquer que l'opposition sémantique entre *plusieurs* et *quelques*, qui sont d'ordinaire mis en parallèle à juste titre, s'explique aussi par des évolutions différentes. Observant le comportement des deux formes en français moderne, Gondret montre bien qu'elles ne renvoient pas à une quantification "objective", mais véhiculent ce que l'on pourrait considérer comme un présupposé d'orientation : "Quand *plusieurs* et *quelques* peuvent permuter (...), le choix de l'un ou de l'autre correspond au choix d'une présentation. *Quelques* présente une petite quantité par rapport à un plus possible (restriction), *plusieurs* la fait envisager par rapport à la possibilité d'un *moins* composé d'un ou deux éléments (aspect augmentatif)" (Gondret, 1976 : 148). Cette orientation à partir d'un "plus possible" pour *quelques*, à partir d'un "moins composé d'un ou de deux éléments" pour *plusieurs*, est, au bout du compte, le résultat logique de la grammaticalisation de ces formes. Compris comme "un N quel qu'il soit dans un ensemble", *quelque(s)* renvoie en quelque sorte à la catégorie du partitif, alors que *plusieurs* se rattache très nettement au comparatif. Cette distinction fondamentale s'est toujours manifestée à travers l'histoire du français et ce n'est pas sur cette opposition de base que le sémantisme de l'un ou de l'autre indéfini semble s'être modifié. Il sera en revanche intéressant d'observer comment s'est peu à peu imposée la valeur de quantité faible qui caractérise *quelques* et *plusieurs* en français moderne. L'étymologie ne laisse en effet pas présager ce qui constitue finalement une restriction par rapport au sens de départ. Nous essayerons de déterminer comment, et à quelle époque, s'est produit ce type de changement.

Dans l'étude qui suit, nous nous placerons dans le cadre des théories de la grammaticalisation, faisant l'hypothèse que l'opération de réanalyse et les processus analogiques entraînent un changement de catégorisation grammaticale, qui va de pair avec une modification sémantique. Dans le cas particulier d'une forme comme *plusieurs*, le concept de grammaticalisation n'est pas pris dans l'acception classique (passage du lexical au grammatical), mais dans celle d'un changement "du grammatical au plus grammatical" (cf. Marchello-Nizia, 2006). Alors que ce cadre d'analyse est tout à fait pertinent pour le cas de *quelque(s)*, création du français par réanalyse de la corrélation *quel ... que* (cf. Combettes, 2004), il pourrait sembler moins bien adapté au cas de *plusieurs*, qui, hérité du latin, ne paraît subir qu'une évolution morphosyntaxique assez limitée. Nous pensons qu'il est toutefois possible, même si l'évolution qui a affecté *plusieurs* est sans doute moins "spectaculaire" que celle qui a engendré *quelque(s)*, de voir dans *plusieurs*, au même titre que dans les autres indéfinis, l'illustration d'un changement de catégorie grammaticale, le statut de déterminant ne s'élaborant que progressivement, à partir de celui de pronom et d'adjectif.

2 L'origine latine

Les raisons de la création de *plusieurs* doivent être recherchées dans les changements qui ont affecté, en latin, l'expression du degré, évolution que nous allons rapidement évoquer. Le degré dans le domaine quantitatif est exprimé par *plus*, qui sert ainsi de comparatif à *multum* (*en grand nombre*). La forme nominale, d'ordinaire au pluriel, *plures*, sert ainsi de comparatif de *multi* (*nombreux*) ; en tant qu'adverbe, *plus* peut se construire avec un génitif (*plus pecuniae* : *plus d'argent*), construction que l'on rapprochera des valeurs "partitives" de ce cas. Illustrant le mouvement général de remplacement des formes synthétiques, *plus* peut également fonctionner dans des structures de comparatif analytique, devant un adjectif. Ce qui nous intéresse ici, c'est la possibilité que le pluriel à fonction nominale (*plures*) avait, comme les autres formes de comparatif, d'exprimer la quantité sans référence à une comparaison. Cette extension du comparatif, bien représentée dans bon nombre de langues, est rappelée par

Ernout & Thomas (1959, 167), qui notent à propos de la forme en – *ior*, que cette forme "est proprement un intensif, en tout cas exprime une certaine force, d'importance du reste variable et non définie". Cette valeur du comparatif est donc assez étendue, et peut renvoyer à plusieurs degrés de l'intensité, depuis l'adéquation à une norme jusqu'au dépassement, à l'excès. La notion de "plus nombreux" va de pair avec celle de "assez (ou trop) nombreux", le contexte, même élargi, ne permettant pas toujours de lever l'ambiguïté, comme en témoigne la variante proposée pour la traduction d'un exemple de Cicéron dans le dictionnaire de Gaffiot (1934, sv *plures*) : *et quidem pluribus locis " et même sur passablement de points" [ou] " et même sur trop de points"*. Cette superposition de la valeur comparative et de l'expression de l'intensité a conduit à créer, à partir de *plures*, une nouvelle forme, sur le modèle des comparatifs synthétiques en – *ior*, *pluriores*, le français *plusieurs* faisant supposer une variante **plusiores* (cf. Ernout & Meillet, 1959, sv *plus*, 517). On retiendra de cette évolution le double statut (adjectif et pronom), que nous avons évoqué plus haut, normal dans le système du latin et, surtout, la valeur de comparatif qui lui est attachée, caractéristiques qui se trouvent encore bien attestées en ancien français, comme nous allons le voir. D'un point de vue morphosyntaxique, il faut également remarquer que ce rattachement de *plures* / *plusiores* à l'expression de la comparaison va souvent de pair avec un emploi anaphorique. Le référent auquel s'applique l'indéfini peut en effet être évoqué dans le contexte antérieur ou être supposé connu, dans la mesure où la quantification s'établit souvent par rapport à une première mention (*dies unus, alter, plures : un jour, deux, davantage*). Cette caractéristique, qui conduit à un double statut, se maintient dès les premières attestations de *plusieurs* en français. Une telle formation et le fonctionnement qui en découle peuvent être opposés à ceux de la forme *quelque(s)*, qui, créée à partir d'une structure corrélatrice de type *quel N que (ce soit)*, implique nécessairement la présence d'un substantif. Dans ce qui suit, nous allons essayer de décrire comment *plusieurs* conserve durant toute la période qui s'étend jusqu'au français préclassique les propriétés d'une catégorie nominale, correspondant d'une part à l'emploi pronominal qui est fondamentalement le sien, d'autre part à l'emploi comme adjectif au nom, dans un fonctionnement identique à celui des adjectifs, la grammaticalisation dans la classe des déterminants étant loin d'être pleinement réalisée.

3 Les propriétés syntaxiques : de la catégorie nominale à celle de déterminant

Le fonctionnement syntaxique de *plusieurs* dans son évolution, en particulier durant la période du moyen français et du français préclassique, est intéressant sous plusieurs aspects. Le mouvement que nous venons d'évoquer, qui conduit l'indéfini d'un emploi pronominal et adjectival à la fonction de déterminant nominal, peut être mis en lumière par l'observation de certaines propriétés qui vont dans le même sens. Qu'il s'agisse de l'ordre des constituants, des fonctions remplies par le syntagme dans lequel *plusieurs* se trouve inséré, ou de la portée de l'indéfini, les modifications de la catégorie se laissent percevoir jusque durant la période du français préclassique ; ce n'est qu'à l'époque classique que *plusieurs* se rapprochera nettement de l'usage moderne.

3.1 La situation en français moderne

Un des principaux indices de l'appartenance de *plusieurs* à la catégorie nominale est constitué par le large éventail des constructions dans lesquelles cet indéfini peut prendre place. Comparé aux états de langue anciens, le français moderne voit la distribution de *plusieurs* comme pronom fortement limitée : seule se trouve en fait possible la fonction sujet (*plusieurs sont ici*) et l'extension des emplois aux autres fonctions semble exiger la présence d'une complémentation, sous la forme d'un syntagme prépositionnel ou de la proforme *en* :

(?) *j'ai lu plusieurs / j'en ai lu plusieurs*

(?) *je pense à plusieurs / je pense à plusieurs d'entre eux*

(?) *je travaille avec plusieurs / je travaille avec plusieurs d'entre eux*

Plusieurs se trouve ainsi parmi les pronoms indéfinis dont la distribution est très limitée ; d'autres formes, comme *quelques-uns* ou *certains*, si elles subissent plus de contraintes que les démonstratifs, par exemple, peuvent toutefois entrer dans certains des contextes que nous venons de citer (*j'ai lu la conclusion de certains / de quelques-uns*), alors que, pour *plusieurs*, l'obligation de la présence d'un complément interdit ces emplois en fonction de complément du nom : dans un énoncé comme : (?) *j'ai lu la conclusion de plusieurs*, il est difficile d'établir une coréférence avec un référent ("des ouvrages") qui aurait été précédemment évoqué, même si ce référent est saillant.

3.2 La situation au XVI^e siècle

Ce type de contrainte n'apparaît pas encore au XVI^e siècle. Si la position de sujet est évidemment une des mieux attestées, aucune autre fonction ne semble exclue. On peut voir dans cette absence de restriction la trace de l'origine pronominale de *plusieurs*, bien attestée dès les premiers textes. On remarquera que, d'un point de vue référentiel, *plusieurs* peut renvoyer à un ensemble non spécifique, en désignant la plupart des individus ("plus d'un") et en s'opposant alors, de façon plus ou moins explicite, à "d'autres", "certains autres" :

(1) *Je trouve par les anciens historiographes et poetes que plusieurs sont nés en ce monde en façons bien estranges* Rabelais, 1542

Dans d'autres cas, c'est à un ensemble plus précis, évoqué dans le contexte, que renvoie *plusieurs* ; dans l'exemple suivant, la mention des "gens d'église" permet l'établissement de la relation anaphorique avec l'ensemble de référence :

(2) *Et tant mourra de gens d'eglise qu'on ne pourra trouver à qui conferer les benefices, en sorte que plusieurs en tiendront deux, troys, quatre, et davantaige* Rabelais, 1533

Si cet ensemble auquel renvoie *plusieurs* n'a pas été évoqué dans le contexte antérieur, les éventuelles ambiguïtés sont d'ordinaire levées par la présence d'une complémentation qui fournit les précisions nécessaires :

(3) *et plusieurs de nos gens furent pris de fievres chaudes et aiguës* Crignon, 1529

A la différence du français moderne toutefois, cet emploi d'un complément de l'indéfini n'a rien d'obligatoire du point de vue syntaxique. Comme nous allons le voir, *plusieurs* conserve une gamme d'emplois qui est en tous points identique à celle des syntagmes nominaux.

Nous ne nous attarderons pas sur des exemples de la fonction sujet, nous contentant de signaler la fréquence de tours "présentatifs", que l'on pourrait paraphraser par "il y en a (en grand nombre) qui...", dans lesquels *plusieurs* est sujet du verbe *être* :

(4) *Pour ce que plusieurs sont en cestuy monde qui autre chose ne demandent fors longue vie* Thenaud, 1519

(5) *Plusieurs sont qui disent Saturne ne faire nuysance fors quant il est retrograde* (id.)

La fonction sujet s'efface au profit de celle de séquence d'impersonnel, la valeur textuelle demeurant identique, avec des tours comme *il y a*, par exemple :

- (6) *Plusieurs y a dessoubz la nue qui sont de present mal contens*
La Farce des théologastres, 1528

La restriction dans la distribution de *plusieurs* ne se manifeste vraiment qu'à partir de la période du français classique. Jusque là, on peut considérer que l'indéfini voit son fonctionnement syntaxique identique à celui des syntagmes nominaux et des autres formes pronominales. Nous citerons par exemple les extraits suivants, qui témoignent de la grande liberté syntaxique de la forme. *Plusieurs* peut remplir la fonction de complément essentiel, qu'il s'agisse de construction directe, sans l'intermédiaire d'une préposition :

- (7) *Cestuy mauvais prestre perd plusieurs par son mauvais exemple*
Le Violier des histoires romaines moralisées, 1521

emploi encore fréquent à la fin du XVI^e siècle, chez un auteur comme Montaigne, par exemple:

- (8) *J'ay veu plusieurs de mon temps, convaincus par leur conscience, retenir de l'autrui, se disposer à y satisfaire*
 Montaigne, 1592
- (9) *J'ay veu plusieurs donner par leur mort reputation en bien ou en mal à toute leur vie*
 (id.)

ou qu'il s'agisse de constructions indirectes :

- (10) *Voila ce qui fait si grand mal au cueur à plusieurs, (...)*
 Calvin, 1550
- (11) *je m'accointis tellement de plusieurs qu'il ne fut pas un moys passé que je n'eusse congnoissance à plus de cent operateurs*
 Zecaire, 1550

ou encore avec un complément d'agent d'un verbe au passif:

- (12) *ce que purent dire Archelas, Cassandre (...) et tels anciens philosophes, suivis depuis de plusieurs*
 Pontus de Tyard, 1587

Dans le passage suivant, *plusieurs* est coordonné à un autre indéfini (*aucun*) et se trouve ainsi mis sur le même plan que *tous*, avec la fonction identique de complément essentiel du verbe *être*, ce qui montre bien que son statut syntaxique demeure bien celui d'une forme pleinement nominale :

- (13) *celuy qui m'alleguoit que le nombre des inconveniens estoit trop infiny, que si ce n'estoit à tous, c'estoit à aucuns et plusieurs*
 Montaigne, 1592

Les fonctions secondaires se trouvent également représentées, qu'il s'agisse de circonstants :

(14) *Car premierement, entre plusieurs, bien peu en trouvez qui vueillent et osent liberallement remonstrer (...)* Du Saix, 1537

(15) *je dy que Dieu besogne en plusieurs d'une grace speciale* Calvin, 1549

ou de compléments déterminatifs du nom :

(16) *l'impieté de plusieurs, qui avoit esté cachée, se descouvre* Calvin, 1550

(17) *Mais la froideur de ma conversation m'a desrobé, avec raison, la bien-veillance de plusieurs, qui sont excusables de l'interpréter à autre et pire sens* Montaigne, 1592

Les faits représentés dans ces quelques extraits que nous venons de citer nous semblent bien refléter le maintien de la valeur première d'une forme qui peut être rapprochée d'autres pronoms indéfinis, tels que *chacun* ou *aucun*, par exemple. L'évolution du statut de la forme n'étant pas encore pleinement accomplie à l'époque qui nous intéresse ici, tout se passe comme si se maintenaient intactes les propriétés de la catégorie d'origine. Dans la mesure où il n'y a pas création d'une catégorie nouvelle, comme dans le cas de *quelques-uns*, la modification du statut syntaxique s'accompagnerait ainsi de la perte de certaines caractéristiques, dans une sorte de mouvement d'équilibre, de compensation, la même forme ne pouvant remplir l'entier de la distribution qui serait la sienne si elle n'appartenait qu'à une seule catégorie. Il y a sans doute là un comportement propre aux indéfinis, le problème ne se posant pas dans les mêmes termes – ou, plus exactement, dans les mêmes limites chronologiques – que pour d'autres déterminants tels que les démonstratifs ou les possessifs, sans parler de l'article défini, dont la grammaticalisation s'est opérée dès le latin tardif et dès la phase romane primitive. Toutes proportions gardées, l'adjonction de *plusieurs* comme déterminant s'effectue, quelques siècles plus tard, dans un mouvement identique à celui qui a conduit du démonstratif *ille* à l'article *le*.

Un indice supplémentaire de cette évolution est fourni par le développement de l'expression de la proforme *en*. Le contexte pertinent n'est pas tant celui où *plusieurs* fait référence à un ensemble déjà évoqué (la complémentation par *de* + N ou par *en* dans une fonction anaphorique n'a rien de surprenant et nous avons déjà signalé cette possibilité plus haut) que celui dans lequel *plusieurs* renvoie à un référent vague ("des gens"), souvent proche du générique dans des énoncés de type gnomique. Ici encore, le XVI^e siècle apparaît comme une période de transition, durant laquelle subsistent les deux tours, variation qui témoigne d'une réanalyse en cours. Dans la première moitié du siècle, on peut relever des alternances comme:

(18) *par la langue on voit plusieurs beaucoup de maux et divers encourir* Du Fail, 1547

(19) *Certes, plusieurs j'en voy qui vont disant de moy : (...)* Marguerite de Navarre, 1536

Alors que la langue de Montaigne présente cette variation, l'usage moderne semble déjà stabilisé chez un auteur comme Calvin, qui généralise l'emploi de *en* :

(20) *Mais il y en a plusieurs qui se forgent d'eulx mesmes un scandale* Calvin, 1550

(21) *Pareillement nous en voyons aujourd'hui plusieurs de basse condition, qui ...* (id.)

Le degré de figement de cette corrélation est d'ailleurs assez fort pour que la présence d'un complément déterminatif ne conduise pas à la suppression de *en* :

- (22) *D'avantage il y en a plusieurs de ceux qui semblent fideles qui (...) ne laissent point de se tenir à la façon commune* (id.)

3.3 Comportement adjectival

Nous avons insisté, jusqu'à présent, sur les indices qui témoignent de la nature nominale de *plusieurs* ; d'autres caractéristiques permettent de rapprocher l'indéfini des adjectifs, statut intermédiaire, pourrait-on dire, entre le pronom et le déterminant. Ce passage par la catégorie adjectivale, qui maintient, en quelque sorte, le système latin, n'a rien de surprenant si l'on considère que *plusieurs* se grammaticalise en occupant une position d'ajout au nom, dans une structure de juxtaposition, avant de faire partie du syntagme nominal avec une fonction de déterminant. Ce statut se traduit par exemple par la possibilité de l'emploi en fonction d'attribut, qui, s'il n'est pas des plus fréquents, est toutefois attesté sur l'ensemble de la période. Dans les exemples suivants, *plusieurs* n'a pas valeur référentielle, mais caractérise, dans un fonctionnement attributif, le syntagme sujet :

- (23) *Franceis furent plusur que cil de Normandie* Wace, *Roman de Rou*, XII s.
("les français furent plus nombreux que ceux de Normandie")

- (24) *les causes des monstres sont plusieurs* Paré, 1572

On remarquera sur ce point l'intérêt d'énoncés comme :

- (25) *Fiz et filles out plusurs Saül* *Les quatre Livres des Rois*, 1150
("Saül eut plusieurs fils et filles")

où la structure syntaxique "plate" permet une séparation du groupe nominal et de l'indéfini, autorisant à voir là une relation proche de celle de l'attribut de l'objet (littéralement : "il les eut nombreux"). Dans l'exemple suivant, la comparaison avec le texte latin semble conduire à une analyse identique, dans une lecture qui pourrait être paraphrasée par "nous la possédons trop nombreuse" :

- (26) *Pluisor maisnie trop possèons (multam nimis familiam possidemus)* *Livre de Job*, XII s.
("nous possédons une famille trop nombreuse")

Etant donné la liberté de l'ordre des constituants, le fait que *pluisor* et *maisnie* soient en succession immédiate ne nous paraît pas impliquer qu'il y ait obligatoirement formation d'un syntagme homogène, avec détermination interne, la relation attributive étant sans doute, ici encore, envisageable.

Lorsque *plusieurs* est utilisé en fonction d'épithète, la liberté de position qui le caractérise, liberté qu'on retrouverait dans le cas d'un autre quantitatif comme *maint*, montre de façon indirecte que la forme n'est pas encore définitivement fixée à la place initiale qui est celle des déterminants du nom :

- (27) *Hume plusur garval devindrent* Marie de France, 1160

("plusieurs hommes devinrent des loups garous")

- (28) *Onques n'i ot puis fet dangier, de parler d'afeires plusors* Chrestien de Troyes, 1179
 ("il n'y eut plus jamais de refus de parler de plusieurs affaires")

Par ailleurs, la combinaison, relativement fréquente, avec l'indéfini *autre*, qui est également doté d'un statut hétérogène ne permettant pas de le considérer comme un déterminant spécifique, fournit un indice supplémentaire de la nature adjectivale de *plusieurs*. Dans la première moitié du XVI^e siècle, les séquences *plusieurs autres* et *autres plusieurs* semblent être en variation libre :

- (29) *il n'apportoit q'ung demy pot, et encores plusieurs aultres choses* Ulenspiegel, 1530

- (30) *et plusieurs autres lourderies qu'on a mêlé en mes livres* Marot, 1538

- (31) *Donc après les aultres plusieurs ceremonies feminines, la voicy apparoistre (...)*
 Jeanne Flore, 1537

- (32) *Plotin philosophe et aultres plusieurs sages ont demandé si (...)* Thenaud, 1519

alors que le français classique verra se généraliser la première de ces deux linéarisations, témoignant par là de l'appartenance de *plusieurs* à la catégorie des déterminants, alors que *autre* conserve bon nombre de propriétés qui le rattachent à la classe des adjectifs.

De la même façon, l'énoncé suivant :

- (33) *il garentist le roy et plusieurs aultres ses barons et gentilz hommes de grans perilz et dangiers*
Les Chroniques admirables, 1534

fait bien apparaître comment, au XVI^e siècle encore, des formes comme *plusieurs* ou *autres* sont en quelque sorte considérées comme "extérieures" au syntagme nominal, dans la fonction d'adjoint que nous avons déjà évoquée.

Nous terminerons cet examen des propriétés syntaxiques en citant des structures de coordination, dans lesquelles *plusieurs* se trouve mis sur le même plan que des formes qui relèvent clairement de la catégorie adjectivale. Ainsi, dans :

- (34) *Ja m'avez fait honneurs greigneurs et plusieurs que je ne sui digne* Miracle, 1382
 ("vous m'avez déjà fait des honneurs plus grands et plus nombreux que je n'en suis digne")

l'indéfini est-il coordonné à un autre comparatif synthétique (*greigneur* : *plus grand*). Ce type de construction se rencontre encore au début du XVI^e siècle :

- (35) *Henri qui vouloit prendre vengeance de luy l'envoyt en plusieurs et dangereuses guerres et lieux*
 Thenaud, 1519

3.4 Vers le statut de déterminant

Dans cette fixation de la fonction de déterminant, qui se traduit en particulier par la perte des propriétés adjectivales, il semble pertinent de prendre en compte la nature et la fonction du syntagme dans lequel s'insère *plusieurs*. On remarque en effet que la liberté de position qui

caractérise l'indéfini n'est réellement attestée que lorsqu'il s'agit de SN sujets ou objets ; en revanche, dans les syntagmes prépositionnels, compléments essentiels ou circonstants, le figement prép. + *plusieurs* + N est de règle dès la période ancienne. Dans le corpus que nous avons examiné, le seul exemple présentant l'ordre prép. + N + *plusieurs* s'explique sans doute par les nécessités de la rime :

- (36) *As-tu osé tant être outreuidée
De perdre cil, qui par siècles plusieurs
T'a préservé par dons supérieurs* Marot, 1538

Face à cet exemple isolé, de nombreuses occurrences, avec diverses prépositions et dans des constructions syntaxiques différentes, illustrent cette tendance forte à la fixation de l'indéfini avant le nom :

- (37) *Beste sans teste ou beste à plusieurs testes* Marot, 1507
(38) *les despitans par plusieurs injures diffamatoires* Du Fail, 1547

Peut-on trouver une justification à cette dissymétrie de fonctionnement entre les SN et les Sprép. ? Cette variation qui semble dépendre des caractéristiques morphosyntaxiques des groupes concernés est en fait pleinement en accord avec le type d'évolution que nous décrivons ici, le passage du statut nominal (pronom / adjectif) à celui de déterminant. Une explication nous paraît pouvoir être apportée par le rôle que joue dans ce changement le phénomène de prédication seconde. S'il s'agit bien d'une "adjonction", de la juxtaposition d'un constituant autonome à l'origine, l'effet de prédication secondaire ne peut s'opérer que sur des constituants de niveau syntaxique élevé, en relation directe avec la prédication principale, alors qu'il est plus difficilement envisageable pour des syntagmes en fonction de circonstant ou, à plus forte raison, en fonction de complément déterminatif. On pourrait alors considérer que, dans les syntagmes prépositionnels, l'antéposition systématique de *plusieurs* est un indice de la grammaticalisation ; c'est dans les groupes majeurs, en revanche, que se maintiendraient le mieux les caractéristiques de la catégorie première et que le changement de statut s'effectuerait le plus lentement.

Les caractéristiques que nous venons d'examiner nous semblent pouvoir illustrer le double statut de *plusieurs*. D'une part, en effet, cet indéfini conserve, dans son fonctionnement anaphorique, toutes les propriétés d'un nominal, d'autre part, adjoind au nom, il se rapproche, dans la continuité du système latin, de la catégorie adjectivale. On peut voir là la conséquence de l'intégration progressive dans une catégorie des déterminants, sans doute déjà bien constituée pour certaines sous-familles (l'article, le démonstratif), mais encore en cours de formation pour la classe des indéfinis. Il serait d'ailleurs nécessaire, dans une étude plus complète, d'observer également la grammaticalisation de formes comme *certain*, *divers*, *différents*, dont on perçoit bien l'origine adjectivale, et qui, par là même, n'ont pu suivre un développement identique à celui de *plusieurs*, fondamentalement pronominal.

Nous allons nous intéresser à présent à l'évolution sémantique qui a affecté *plusieurs* au cours de la période qui retient notre attention.

4 Aspects sémantiques de l'évolution

L'évolution de *plusieurs*, dont il faudrait examiner si elle est en relation - directe ou indirecte - avec le changement de catégorie syntaxique, correspond à la généralisation du trait "quantité faible", qui vient s'ajouter à la valeur fondamentale de "plus d'un" et élimine ainsi la possibilité d'exprimer la grande quantité, à laquelle seront réservées des formes comme *moult*, *maint*, ou *beaucoup*. Nous allons examiner quelques caractéristiques qui vont dans le même sens et qui montrent que, si le présupposé d'orientation est toujours bien présent, *plusieurs* n'est pas encore rattaché, durant toute la période qui nous intéresse, à l'expression de la quantité faible comme il l'est en français moderne.

4.1 *Plusieurs* exprimant la grande quantité

Avant de décrire les contextes dans lesquels se laisse percevoir ce sémantisme "large" de l'indéfini, on signalera, pour ce cas particulier de *plusieurs*, l'intérêt des traductions, qui peuvent parfois donner des indices sur l'intuition linguistique des locuteurs. Les deux exemples suivants, de la première moitié du XVI^e siècle, font bien apparaître la valeur de *plusieurs* comme renvoyant à la grande quantité. Dans le premier, traduction du latin, c'est le terme *multas* "nombreuses" qui est rendu par *plusieurs*, alors que, dans le deuxième, un nom propre est formé sur le radical grec *polu* -, qui a également la valeur de "nombreux" :

(39) *Exemple de la possessive (= signification) : Multas divitias habet, il a plusieurs richesses* Thenaud, 1515

(40) *Il est nommé filz de Polure, c'est à dire, de celuy qui a plusieurs enfans* Dolet, 1540

Parmi les contextes dans lesquels la valeur de *plusieurs* se trouve en quelque sorte explicitée, on citera d'abord le cas des "doublets synonymiques". Il y a là un fait de style propre à la période médiévale, qui consiste à systématiser le redoublement de certains termes (il ne s'agit pas obligatoirement de déterminants nominaux, toutes les catégories grammaticales étant concernées) que l'on peut considérer comme des parasyonymes. Dans ce type de configuration, c'est l'adjectif *maints*, qui exprime sans ambiguïté la grande quantité, qui se trouve le plus souvent associé à *plusieurs* :

(41) *Et a touz sains et toutes saintes, dont il y a plusieurs et maintes* *Miracle*, 1369

(42) *non pas une fois, mais par maintes et plusieurs termes* *Crapillet*, 1450
("non pas une fois, mais en maintes et plusieurs périodes")

(43) *oultre l'eaue, où il fist plusieurs et maintes plaisances* *Ulenspiegel*, 1530

Plus rarement, *plusieurs* se trouve coordonné à *assez*, adverbe qui, rappelons-le, conserve jusqu'au XVI^e siècle la valeur forte de *beaucoup*, parallèlement à celle de *suffisamment* ; le couplage avec *plusieurs* permet d'ailleurs d'éliminer cette dernière acception de *suffisamment*, comme dans l'exemple suivant :

(44) *et tenoit places et souldoyers assez et plusieurs* *La Marche*, 1470
("et il avait des places fortes et des soldats nombreux et plusieurs")

D'autres énoncés présentent la coordination ou la juxtaposition de syntagmes nominaux qui renvoient à des référents différents dont le contexte laisse penser qu'ils sont déterminés par

des quantificateurs de valeur identique. Sans que l'on puisse vraiment parler de doublets, il y a là toutefois un indice du même ordre que celui que nous venons de citer. Dans les énoncés suivants, l'alternance entre *plusieurs* et *maint* semble relever d'une variation libre, du simple souci "stylistique" d'éviter la répétition du même terme. Il est en effet difficile - étant donné les informations fournies par le texte - de voir une différence d'ordre quantitatif entre les référents évoqués, qui paraissent bien être sur un même plan ; déduire par exemple de l'énoncé suivant, à partir de la variation *plusieurs* / *maint*, qu'il a été tué plus de femmes que d'hommes nous semble une interprétation trop "moderne" de la valeur des formes :

(45) *Mais ce meurdrier, qui a meurdri plusieurs hommes et mainte femme* Régnier, 1432

Ce type de coordination est encore observable dans le courant du XVI^e siècle, signe du maintien de la valeur "forte" de *plusieurs*. Ainsi, dans l'exemple suivant, la proximité sémantique de *batellerie* et de *badinerie* conduit-elle à la même interprétation :

(46) *ont acoustumé de dire plusieurs choses gravement, (...) mais, pour autant qu'ilz y meslent plusieurs batelleries et maintes joyeuses badineries, (...)* Du Saix, 1537

Il est vrai que, dans certains cas, lorsque les référents mentionnés sont d'ordre relativement différent, une distinction pourrait être établie, qui rapprocherait de l'usage moderne. Que penser en effet de :

(47) *j'ay les abbaies derobées et plusieurs nonnains violées, maint homme a povreté livré*
Miracle, 1375
(j'ai pillé les abbayes, et violé plusieurs religieuses, réduit à pauvreté maint homme)

(48) *mauvais nom d'avoir fait maintes cruaultez et plusieurs grans desloyautez* Pisan, 1400
 ("mauvaise renommée d'avoir fait maintes cruautés et plusieurs grandes déloyautés")

On remarquera d'ailleurs que l'ordre *plusieurs* / *maint*, qui correspondrait à une certaine progression de la faible quantité vers une quantité plus grande, n'est pas respecté en (48). L'importance quantitative de l'ensemble évoqué est parfois précisée par une expression numérale. Dans l'exemple suivant, l'emploi de la locution *jusqu'à* souligne bien l'orientation vers la grande quantité :

(49) *se mirent en plusieurs navires sur mer, jusques au nombre de IIIIx navires* Roye, 1460
 ("ils se mirent dans plusieurs navires sur mer, jusqu'au nombre de quatre-vingt navires")

(50) *Mais apres que j'euz commancé à frequenter les artisans comme orphevres, fondeurs, vitriers, faiseurs de fourneaux et divers autres, je m'accointis tellement de plusieurs qu'il ne fut pas un moys passé que je n'eusse congnoissance à plus de cent operateurs.*
 Zecaire, 1550

Une place à part doit être réservée à des contextes, relativement fréquents, dans lesquels *plusieurs* accompagne une énumération. L'indéfini caractérise alors un ensemble désigné par un terme à valeur collective, qui se trouve ensuite détaillé en divers sous-ensembles :

- (51) *et y sont venus plusieurs estrangiers, tant Escossois, Espaignolz, Lombars, Arragonnois, et gens de toutes nations estranges* Juvénal, 1440

La liste ainsi constituée demeure parfois ouverte, l'impression de grande quantité étant soulignée par des formules comme *etc.*, *qui seraient longs à raconter* :

- (52) *Oultre le corps et ame plusieurs choses sont en l'homme, selon les phisiciens, comme sensualité, la tierce entité, et cetera* Thenaud, 1515

- (53) *Sur lequel ouvrage est à noter qu'il y a plusieurs noms et personnages de diverses maladies, come Appoplexie, Epilencie, Ydropisie, Jaunisse, Goutte et les autres, desquelz je n'ay pas tousjours gardé le genre et le sexe* La Chesnaye, 1508

- (54) *comme sont Pithagoras, Platon, Socrates, Zeno, Haly, Senior, Rasis, Geber, Morienus, Bonus, Arnaldus de Villanova, Raymundus Lulius et plusieurs autres qui seroient longs à racompter* Zecaire, 1550

4.2 Vers la quantité faible

Dans les exemples d'énumération que nous venons de citer, une expression collective, plus ou moins précise (*plusieurs étrangers, plusieurs choses, plusieurs noms et personnages*) ouvre la série des sous-parties, ce qui lève toute ambiguïté sur la portée de *plusieurs*. Lorsque ce collectif est non exprimé, sous-entendu, il est parfois impossible de déterminer, faute d'indications contextuelles plus larges, si l'indéfini doit être rattaché à la grande quantité, dans la mesure où il peut porter sur l'ensemble de tous les référents mentionnés, ou s'il porte sur chacun des référents constituant la liste, cas dans lequel l'interprétation par la quantité faible est possible. Qu'il s'agisse du moyen français ou du français préclassique, l'ellipse du déterminant dans les cas de coordination ou de juxtaposition de syntagmes nominaux permet l'une ou l'autre lecture. Ainsi, dans le passage suivant :

- (55) *ses confessions touchant plusieurs fractions, conspirations, machinations, grans et enormes crimes, delictz et malefices par luy perpetrés contre le roy* Le Clerc, 1502

nous semble-t-il difficile de décider s'il faut interpréter la succession de substantifs comme une série placée toute entière sous la portée de *plusieurs*, ce qui correspondrait, en français moderne, à une paraphrase comme : *beaucoup de fractions, de conspirations, de machinations, (...)*, avec une valeur de grande quantité, ou comme un cas d'ellipse du déterminant, qui serait alors rendue par : *plusieurs fractions, plusieurs conspirations, plusieurs machinations (...)* et qui pourrait renvoyer, sans que cela soit toutefois obligatoire, à la faible quantité. Il en va de même dans l'extrait suivant, où le contexte général semble cependant renvoyer plutôt à la grande quantité, dans la mesure où il s'agit d'insister sur la grande variété des gens qui ont "plaisir à écouter des histoires" et sur leur grand nombre :

- (56) *plusieurs roys, princes, contes, barons, prelatz, nobles hommes, gens d'eglise et aultre populaire se sont souvent delectez à escouter des hystoires* Roye, 1460

Enfin, dans d'autres contextes, beaucoup plus explicites, la grande quantité est soulignée par une expression particulière, qui vient s'ajouter, comme une précision supplémentaire, à l'indéfini ; la présence de ces constituants – syntagmes prépositionnels (*en grande quantité,*

en grand nombre), syntagmes adjectivaux (*quasi infinis, presque tous*), – témoigne de la valeur non marquée de *plusieurs* :

- (57) *se tenoient és bois plusieurs pauvres gens, et en grant quantité* La Marche, 1470
- (58) *son procureur general, le capitaine de sa garde et autres plusieurs en grant nombre*
(id.)
- (59) *Plusieurs et presque tous les gens de guerre ont retrait de mesnage* Juvénal, 1460
("plusieurs et presque tous les gens de guerre ont quitté leur foyer")
- (60) *Le lyon est le dyable querant qu'il devorera, si que plusieurs, quasi infiniz, sont devorez*
Le Volier des histoires rommaines moralisées 1521
("le lion est le diable cherchant qui il dévorera, si bien que plusieurs, en nombre quasi infini, sont dévorés")

Tout se passe comme si l'emploi de *plusieurs* allait de pair, dans ces contextes, et à cette période, avec l'obligation d'un "renforcement", dans une combinaison qui pourrait sembler pléonastique, mais qui traduit sans doute en fait le statut flou de la forme, en ce qui concerne l'orientation quantitative. L'apparition de ce type d'explicitation de la valeur de l'indéfini nous semble pouvoir constituer un indice de la réanalyse en cours : l'indéfini commence sans doute à prendre, pour certains ensembles de locuteurs, la valeur de faible quantité qu'il développera en français moderne, ou, du moins, ne se trouve plus associé à la grande quantité, ne conservant que sa valeur initiale de "plus d'un", d'où l'adjonction d'expressions qui apportent une précision sur l'orientation. Il faut souligner le fait que l'on ne rencontre pas d'ajout qui soulignerait la quantité faible, comme par exemple : *plusieurs en petit nombre, en petite quantité*, ce qui montre bien que la forme est déjà sentie - par défaut, pourrait-on dire - dans un contexte neutre, comme ne présupposant pas une quantité élevée. Tout se passe comme si le changement de catégorie, l'abandon progressif du statut d'adjectif et, par là-même, des valeurs "qualificatives", allait de pair avec une réduction du sémantisme de *plusieurs* à son trait de base ("plus que l'unité") ; il est intéressant de noter que les autres formes qui traduisaient la grande quantité (*maint ; moult*) sont, dès le moyen français, fortement concurrencées par *beaucoup de*, qui finira par les supplanter, l'expression de la quantité élevée étant finalement exclue de la sphère stricte des déterminants du nom et se trouvant assurée par des locutions (*énormément de, une foule de, ...*) ou, à partir de l'époque classique, par un adjectif comme *nombreux*.

Nous signalerons de plus une caractéristique sémantique - une exploitation particulière de la valeur fondamentale de l'expression - qui a pu jouer un rôle dans cette limitation du sens de *plusieurs*. Dans bon nombre d'exemples en effet, et cela dès les premiers textes, c'est davantage la notion de "diversité" qui se trouve mise en saillance que celle de quantité, qui passe alors au second plan. Tout se passe comme si l'inférence : "plus d'un" → "nombreux" entraînait une autre : "plus d'un" → "différents", qui occulte le sens premier. Dans les passages suivants, les contextes (le parallèle avec *divers*, la paraphrase par *n'y est pas de même*) indiquent clairement ce glissement :

- (61) *Et ainsi que ung seul homme parroist et est vu en plusieurs mirrouers ou en ung mirrouer plusieurs hommes apparroissent, aussi en diverses choses n'est fors une ame qui exerce ses operations selon la disposition qu'elle (...)* Thenaud, 1515

(62) *La court est un monstre de plusieurs testes, et consequemment de plusieurs langues et plusieurs voix. J'ay connu que la prononciation de tous n'y est pas mesme*

Des Autelz, 1551

Conclusion

Nous avons observé, dans cet article, l'évolution d'une expression qui est caractérisée, en ancien français, par un double statut, celui de pronom, qui se maintient tout au long de l'histoire du français, et celui d'adjectif. Entraîné dans le mouvement général de spécialisation des classes grammaticales, l'indéfini *plusieurs* va perdre ses caractéristiques adjectivales pour être incorporé dans la catégorie des déterminants nominaux. La période du moyen français témoigne encore de ce mouvement en cours ; les faits de position, en particulier, laissent penser que *plusieurs* n'a pas encore acquis toutes les propriétés qui feront de lui, à partir du français préclassique et classique, un déterminant à part entière. Nous avons également essayé de montrer comment évolue, parallèlement aux caractéristiques syntaxiques, le sémantisme de cet indéfini, qui entre dans un système d'opposition avec *quelques*, le trait pertinent étant constitué par l'orientation vers la quantité faible, orientation à partir de l'unité dans le cas de *plusieurs*, à partir de l'ensemble dans le cas de *quelques*. Ce changement, que l'on peut considérer comme l'acquisition d'un trait supplémentaire, ne peut se développer pleinement que lorsque les deux expressions sont interprétées comme appartenant à la même classe grammaticale, ce qui n'est pas le cas en ancien français. Ce double mouvement, syntaxique et sémantique, nous semble permettre de voir dans cette évolution un cas de grammaticalisation, dans la mesure où l'expression concernée acquiert un statut "plus grammatical" que celui qu'elle possédait à l'origine.

D'autres aspects de l'évolution sémantique seraient à prendre en considération, en particulier le rôle qu'a pu jouer le type de référent nominal auquel *plusieurs* se trouve adjoint, certains de ces référents étant attachés, par nature, pourrait-on dire, à la quantité faible. Il faudrait également observer, sur un tout autre plan, dans quelle mesure les facteurs discursifs ont pu peser sur ce changement, le présupposé d'orientation étant davantage exploité dans des textes didactiques, argumentatifs, que dans des textes strictement narratifs. Dans le domaine syntaxique, il conviendrait d'élargir l'étude, du point de vue chronologique, jusqu'au français classique, pour délimiter avec plus de précision que nous ne l'avons fait, le moment où *plusieurs* perd à la fois ses caractéristiques adjectivales et voit ses propriétés syntaxiques fortement restreintes dans l'emploi pronominal, ces deux changements pouvant être considérés comme l'aboutissement de la grammaticalisation comme déterminant. Sur un plan plus général, il serait nécessaire de replacer cette évolution d'une forme particulière dans le mouvement plus vaste qui a conduit à la réorganisation de la détermination nominale : l'apparition de l'article indéfini *des*, le recul progressif de *moult* et de *maint* au profit de *beaucoup*, la constitution de la sous-famille des formes en *un* (*quelqu'un*, *chacun*, *aucun*) sont quelques-uns des aspects qu'il faudrait observer pour évaluer comment interagissent, dans les processus de grammaticalisation, les tendances générales de l'évolution et les propriétés particulières des micro-systèmes.

Références

- Bacha, J. (1997). Entre le plus et le moins : l'ambivalence du déterminant *plusieurs*, *Langue française*, 116, 49-60.
 Buridant, C. (2000). *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES.

- Combettes, B. (2004). *Quelque* : aspects diachroniques, *Scolia*, 18, 9-40.
- Combettes, B. (2006). Grammaticalisation et parties du discours : la différenciation des pronoms et des déterminants en français. Dans C. Guillot, S. Heiden et S. Prévost (éds) *A la quête du sens*, ENS Editions, 123-135.
- Ernout, A. et A. Meillet (1959). *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, Klincksieck.
- Ernout, A. et F. Thomas (1959). *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck.
- Gaetone, D. (1991). Les déterminants de la quantité peu élevée en français. Remarques sur les emplois de *quelques* et *plusieurs*, *Revue Romane*, 26, 3-13.
- Gaffiot, F. (1934). *Dictionnaire illustré Latin – Français*, Paris, Hachette.
- Gondret, P. (1976). *Quelques, certains, plusieurs, divers* : Etude sémantique, *Le Français Moderne*, 44, 143-152.
- Lehmann, C. (2002). The Latin nominal group in typological perspective. Dans Bolkenstein et al. (eds) *Theoretical perspectives in Latin linguistics*, Amsterdam, Benjamins, 203- 232.
- Marchello-Nizia, C. (1995). *L'évolution du français*, Paris, Armand Colin.
- Marchello-Nizia, C. (2006). *Grammaticalisation et changement linguistique*, Bruxelles, De Boeck.
- Martins, M.-C. (2003). Configurationalité et non-configurationalité en latin. Dans S. Herkki al., eds, *Latin vulgaire, latin tardif*, Hildesheim, Olms Weidmann, 555-567.
- Schnedecker, C. (2002). "*Quelqu'un*: la bonne à tout faire des pronoms dits indéfinis?", *Verbum*, XXIV, 375-398.
- Schnedecker, (2003). "*Quelques-uns* "partitif": approche sémantico-référentielle", *BSL*, XCVIII, 197-227.

LA PREFERENCE EXISTENTIELLE DU DETERMINANT "QUELQUE"

F. Corblin
Université Paris-Sorbonne
& Institut Jean Nicod (CNRS-ENS-EHESS)

Francis.Corblin@paris-sorbonne.fr

Résumé

Cet article montre que les pronoms indéfinis (*quelqu'un, quelque chose*) du français ne peuvent pas être analysés comme PPI (Baker 1970) ni comme double NPI (Szabolcsi 2004). On établit que les restrictions de portée concernant la négation et le non-fonctionnement dans les énoncés génériques de ces items ne peuvent se justifier qu'en leur prêtant une vocation pour l'existentiel, ce qui constitue un retour partiel à l'approche initiale de Russell (1905). L'article établit que cette vocation est une propriété lexicale du déterminant *quelqu-* du français.

B. Russell (1905) propose une analyse sémantique de l'anglais "some" qui revient à le traiter comme un quantificateur existentiel. Ainsi, une phrase comme "Some man is being obnoxious" serait analysée comme :

1. Il existe un x tel que x est un homme;
2. x est odieux.

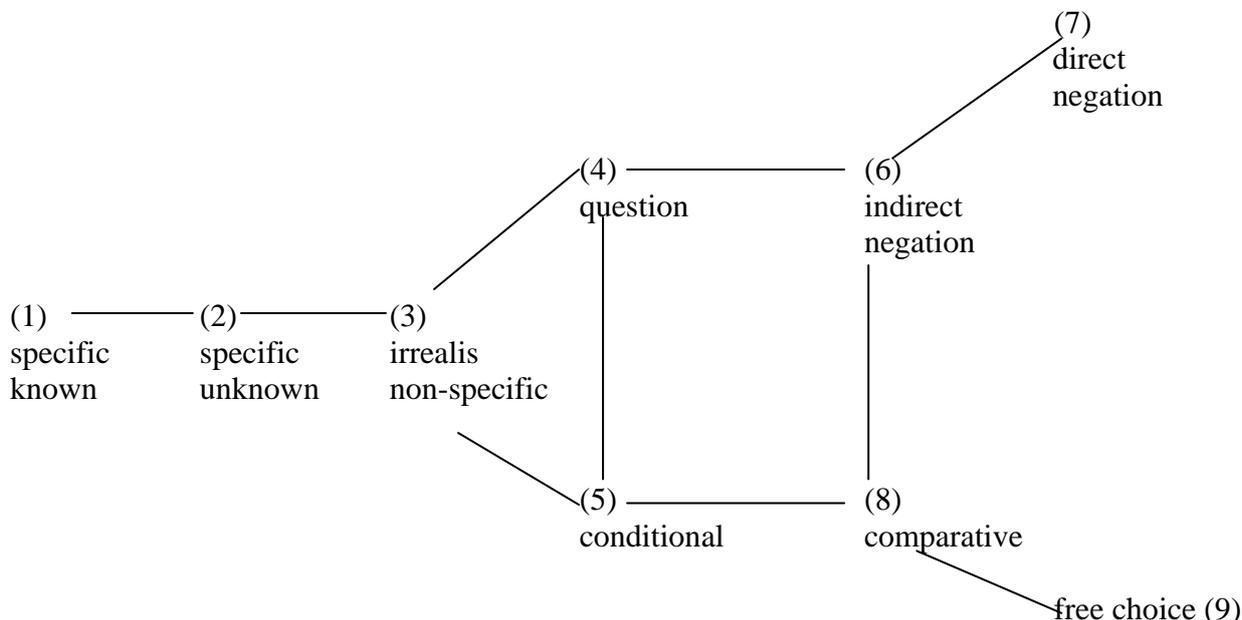
Russell généralise sa proposition à l'anglais "a" et affirme qu'une "description indéfinie de forme *an F is G*" devient en logique classique la formule: " $\exists x Fx \wedge Gx$ ".

Cette analyse a été largement popularisée comme l'analyse classique des indéfinis. Le problème principal qu'elle soulève est qu'elle ne peut pas être généralisée à tous les emplois, et c'est un acquis de la sémantique dynamique (Kamp 1981, Heim 1982), d'avoir établi ce point avec rigueur. La conclusion assez généralement admise depuis les années 80, est que l'indéfini n'a aucune valeur de quantification, qu'il s'agit d'une forme très sous-spécifiée.

Dans le travail qui suit sur les "pronoms indéfinis" *quelque chose/quelqu'un*, nous opérons une sorte de retour partiel vers l'approche de Russell en établissant que les contraintes d'emploi sur ces formes ne peuvent être correctement captées qu'en leur prêtant une vocation existentielle. C'est cette analyse qui permet le mieux, selon nous, de justifier le comportement particulier de ces items à l'égard de la négation, fait bien reconnu dans la littérature et qui est à la base de leur analyse comme termes de polarité positive depuis Baker (1970). En outre, nous montrons que vue couvre également assez bien le fait, non noté dans la littérature, que ces formes n'admettent pas d'interprétation générique. Dans l'ensemble par conséquent, le présent travail soutient que les pronoms indéfinis ne sont pas des termes de polarité positive, ni des doubles termes de polarité (*Negative Polarity Items*) selon l'analyse de Szabolcsi (2004), mais des introducteurs de variable avec une vocation marquée pour le liage existentiel. Dans la mesure où ces "pronoms" indéfinis sont en fait construits à partir du déterminant *quelque*, nous montrons que cette préférence pour l'existentiel peut être considérée comme une propriété distinctive de cette unité lexicale.

1 Quelques différences entre *quelque chose/quelqu'un* et *un N*

Supposons qu'on accepte comme grille d'observation le tableau suivant dû à Haspelmath (1997) :



Carte implicationnelle des emplois pronominaux indéfinis d'après Haspelmath (1997 : 4).

Haspelmath distingue un certain nombre de contextes (protase de conditionnelle, comparatif, etc.) et de types d'interprétations (spécifique, non spécifique, choix-libre, etc.). Il propose une généralisation typologique selon laquelle si une langue distingue plusieurs formes de pronoms indéfinis, une forme donnée ne pourra être utilisée que pour des contextes de cette carte reliés par un trait. Nous ne discutons pas ici de cette hypothèse typologique, mais nous nous contentons d'utiliser cette carte comme une grille d'observation.

Les pronoms indéfinis du français tout comme les déterminants indéfinis n'ont pas de lecture "choix libre". Rappelons que l'on appelle ainsi des lectures illustrées par un exemple anglais comme "Pick any card" dans lesquels le choix d'une valeur pour vérifier l'énoncé est laissé au libre choix de l'interlocuteur. On confirme que les pronoms indéfinis n'ont pas cette valeur au moyen du test suivant :

- (1) Tu peux inviter un ami, mais pas n'importe qui.
- (2) Tu peux inviter quelqu'un, mais pas n'importe qui.

Ce test établit que l'on peut accepter une phrase avec *un* et *quelqu'un*, sans accepter pour autant la validité de cette phrase pour un choix quelconque de la valeur de la variable.

Mais *un N* et *quelqu'un* s'opposent fortement, et, assez curieusement, dans le contexte d'une "négation directe" dans la terminologie d'Haspelmath :

- (3) Je n'ai pas dit un mot
- (4) Je n'ai pas dit quelque chose

La différence est, très exactement, la suivante : en (3) "un mot" peut s'interpréter dans la portée de la négation, pour signifier "je n'ai rien dit"; en (4) "quelque chose" ne peut pas s'interpréter dans la portée de la négation pour signifier "je n'ai rien dit".

Les pronoms indéfinis, à la différence des déterminants indéfinis, doivent-ils alors être caractérisés comme des PPI, des termes de polarité positive comme le suggère Baker (1970)? Observons, comme on l'a souvent dit, que la symétrie par rapport à ce que l'on appelle des NPI (termes de polarité négative) est loin d'être parfaite. Un NPI doit être "légitimé" par un type de contexte particulier, ce qui signifie que la phrase n'est pas acceptable si l'item se trouve placé dans un autre contexte. Or, pour ce qui concerne les pronoms indéfinis, la seule description indiscutable est qu'une négation directe sélectionne une relation de portée entre la négation et la variable introduite par ces pronoms indéfinis : ce contexte impose que l'indéfini soit interprété comme un existentiel prenant portée sur la négation. Nous avons donc affaire à une relation de portée imposée (*quelque chose* doit prendre portée *sur* la négation) et non à une contrainte de légitimation qui se traduit, en cas de violation par une phrase agrammaticale.

Mais on pourrait étendre la notion de légitimation à la forme logique, ou à la représentation sémantique : il existerait dans la grammaire des termes définis par le fait qu'ils ne peuvent pas s'interpréter dans la portée d'une négation directe ("clause-mate negation"), qu'on appellerait des PPI. Ils seraient exclus de la zone (7) de la carte d'Haspelmath.

Une telle approche soulève au moins deux problèmes :

- (i). Il n'est pas toujours vrai qu'une négation directe exclut de prendre dans sa portée immédiate la variable introduite par un pronom indéfini. Ce point a été souligné notamment par Baker (1970), Jespersen (1917), Szabolcsi (2004), Corblin (2004).
- (ii). Il existe d'autres relations de portée sans rapport avec la négation, dont les pronoms indéfinis (toujours à la différence des déterminants indéfinis) sont exclus; voir notamment Corblin (2009a).

Avant tout chose, il serait utile d'avoir une vue d'ensemble des distributions acceptables pour les deux items, et on peut utiliser pour ce faire la grille d'Haspelmath.

La figure 2 représente les configurations d'emploi accessibles à chacune des formes, déterminant et pronom.

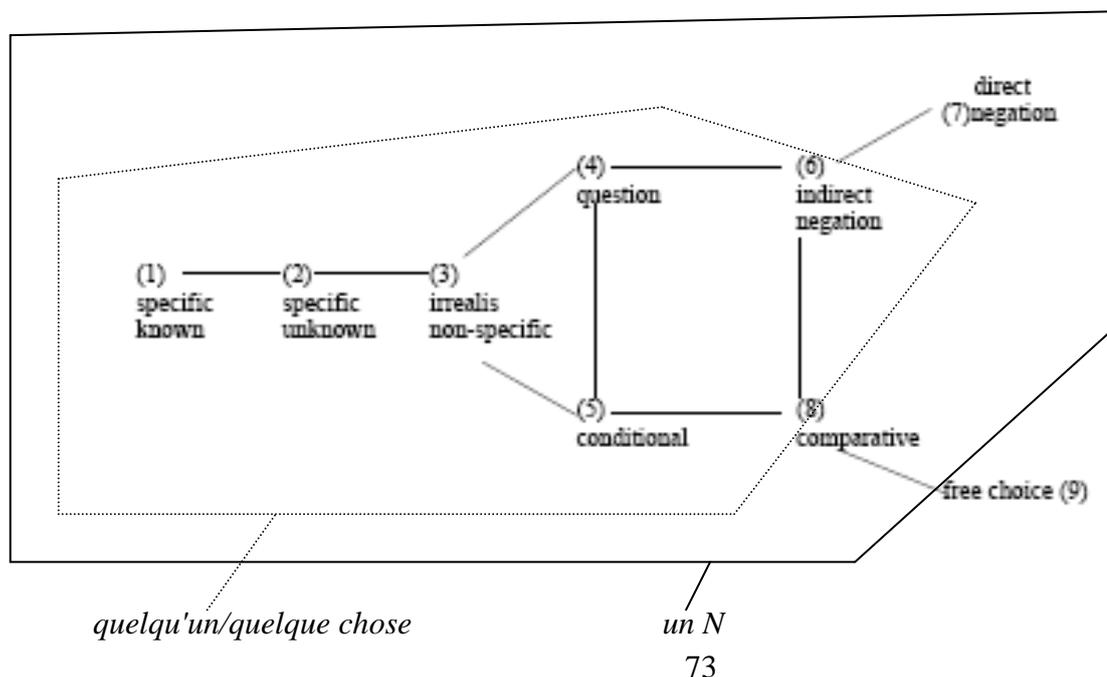


Figure 2 : zones d'emploi du déterminant et du pronom indéfini.

La figure 2 indique qu'à la différence de *un N*, *quelque chose/quelqu'un* ne peut pas s'interpréter dans la portée d'un opérateur comparatif. Si (5) est correct et ambigu, (6) n'admet que l'interprétation existentielle :

- (5) Ce singe est plus intelligent qu'un homme
 (6) Ce singe est plus intelligent que quelqu'un

Quelle propriété des comparatives pourrait être en cause? Nous savons que les comparatives légitiment les NPI, mais il est clair que la plupart des légitimeurs de NPI n'imposent pas de contrainte de portée sur les pronoms indéfinis. Considérons par exemple les interrogatives: elles légitiment les NPI (comme indiqué par (7)), mais admettent parfaitement d'avoir portée sur la variable introduite par un pronom indéfini, comme l'indique (8) qui n'impose rien quant à la portée :

- (7) Est-ce que vous avez la moindre idée de ce qu'il a pu faire?
 (8) Est-ce que vous avez vu quelqu'un?

La propriété décisive des contextes comparatifs pourrait être qu'ils autorisent la variable introduite par un *déterminant* indéfini à être interprétée dans la portée d'un quantificateur *générique*. Il est vraisemblable que (9) s'interprète comme (10) :

- (9) Pierre est plus malin qu'un singe.
 (10) GEN x [(singe (x) → (Pierre est plus malin que x))]

GEN représente en (10) le quantificateur générique "invisible" postulé initialement dans Krifka et al. (1995).

Si on admet qu'il s'agit de générique dans le cas des comparatives, on doit faire une autre observation plus générale : seul le déterminant indéfini *un N* admet les interprétations génériques, cette interprétation est exclue pour les pronoms indéfinis *quelqu'un/quelque chose* :

- | | |
|--|-----------------------------|
| (11) Un homme est difficile à convaincre. | correct comme générique |
| (12) Quelqu'un est difficile à convaincre. | non-correct comme générique |
| (13) Une chose n'a pas d'âme. | correct comme générique |
| (14) Quelque chose n'a pas d'âme. | non-correct comme générique |

On peut du moins maintenir cette généralisation si on entend "générique" au sens de général sans expression lexicale d'une quantification, c'est-à-dire réservé à des énoncés dont la généralité ne peut être expliquée qu'en ayant recours à un opérateur de généralisation non-lexical (quantificateur invisible ou "clôture universelle").

Dès qu'un opérateur de généralité *explicite* est présent, la phrase peut être générale :

- (15) Quelqu'un *peut* être difficile à convaincre.
 (16) Quelque chose a *en général* un prix.

Si (15) et (16) sont naturels, il semble indiscutable qu'ils le sont nettement moins quand on supprime le quantificateur explicite mis en relief.

Généralisation 1 : *quelqu'un/quelque chose* ne sont jamais interprétés dans la portée d'une quantification générique non exprimée lexicalement.

Cela complique singulièrement l'analyse de ces items : la notion de PPI signifiait que l'on devait mentionner crucialement la négation pour les définir, et qu'ils seraient une sorte d'image symétrique des NPI. Ce qu'on met en évidence ici, en revanche, c'est que les pronoms indéfinis se signalent par deux contraintes distinctives :

- ils ne peuvent pas s'interpréter dans la portée d'une négation locale;
- ils ne peuvent pas s'interpréter dans la portée du quantificateur GEN.

2 Les contraintes sur la négation vues de plus près

Les contraintes sur la portée de la négation restent à formuler avec précision. En effet, à première vue, *quelqu'un* ne peut pas s'interpréter dans la portée d'une négation. Mais cette observation ne vaut que pour les phrases simples, dans la mesure où il a été observé depuis longtemps qu'il est possible d'interpréter la variable introduite par un pronom indéfini dans la portée immédiate d'une négation dans des environnements plus complexes.

La classe des opérateurs en cause sont dits anti-additifs par Szabolcsi (2004). Pour le français, ils correspondent très exactement, en extension, aux opérateurs dits "négatifs" dans Corblin & de Swart (2004) : (*ne*) *pas, aucun, personne, rien, ... sans*.

Ils sont repérés en français par un faisceau de propriétés dont nous gardons ici seulement deux éléments pour mémoire : ils sont les seuls à légitimer la présence de "de" en position d'objet, et de "du tout".

- (17) Pierre n'a pas de pain (du tout).
- (18) Personne (du tout) n'a de pain.
- (19) Il a vécu sans manger de pain (du tout).

C'est bien l'ensemble de ces opérateurs qui n'admet pas, dans une phrase simple, de prendre portée immédiate sur la variable introduite par le pronom indéfini :

- (20) Personne n'a mangé quelque chose impose l'interprétation existentielle
- (21) Il est parti sans dire quelque chose id.

Par "portée immédiate", on doit entendre qu'on traite d'items lexicaux dans le domaine d'un seul et même verbe, et que ce qui est prohibé, c'est que la négation en question ait "directement" portée sur la variable indéfinie. Ainsi, l'énoncé (22) échappe à la contrainte; il est acceptable et admet très bien l'interprétation maximale de la négation :

- (22) Pierre n'a pas toujours quelque chose à faire neg > toujours > variable indéfinie

La généralisation en cause est ainsi formulée dans Szabolcsi (2004) :

"Some-type PPIs do not occur within the immediate scope of a clausemate antiadditive operator [négation, FC]".

Mais comme observé par de nombreux auteurs (Baker, Jespersen, notamment), cette contrainte disparaît si l'opérateur négatif lui-même est dans la portée d'un autre opérateur, négatif en particulier, mais pas uniquement.

- (23) Je ne crois pas que Jean n'a pas dit quelque chose
- (24) Je suis surpris que Jean n'ait pas appelé quelqu'un.
- (25) Si Jean n'a pas appelé quelqu'un, il a eu tort.

La thèse de Szabolcsi est que tous les opérateurs qui légitiment les NPI ont ce rôle réparateur ("rescuers") ; ils vont rendre correcte l'interprétation dans la portée immédiate de la négation :

"Some-type PPIs do not occur within the immediate scope of a clausemate antiadditive operator [negation, FC] unless this antiadditive operator itself is in an NPI licensing context."

Il est vrai que tous les opérateurs de ce type lèvent la contrainte, y compris la négation elle-même. Considérons un contexte légitimeur de NPI comme *je ne crois pas que...*

- (26) *Je ne crois pas* qu'il ait la moindre chance. légitimeur de NPI

Si dans le même contexte on insère une phrase qui serait autrement maladroite ou existentielle, elle devient parfaitement acceptable et admet sans difficulté l'interprétation de la variable dans la portée immédiate de la négation directe.

- (27) Je ne crois pas qu'il n'a pas invité quelqu'un.

Mais, et je me sépare radicalement de Szabolcsi sur ce point, au moins pour les données du français, il semble que *n'importe quel opérateur* prenant la négation dans sa portée lève la contrainte.

La phrase (28), comme nous l'avons dit, ne peut avoir qu'une interprétation existentielle:

- (28) Pierre ne mange pas quelque chose le matin incorrect si non existentiel

Si (28) est enchâssé dans le contexte "Il est fréquent que...", comme illustré par (29),

- (29) Il est fréquent que Pierre ne mange pas quelque chose le matin.

La phrase résultante (29) est correcte, et autorise parfaitement que *quelque chose* s'interprète dans la portée de la négation. Cela est également vrai pour *quelqu'un* :

- (30) Il est fréquent que Pierre ne passe pas ses vacances avec quelqu'un.

Or, un contexte comme *Il est fréquent que...* ne légitime pas les NPI, et il est facile de trouver d'autres contextes du même type :

- (31) Je suis certain que Jean n'a pas appelé quelqu'un.
- (32) Je sais que Jean n'a pas appelé quelqu'un.
- (33) Je suis certain que personne n'avait pris quelque chose pour diner.
- (34) Je suis certain que Pierre n'avait pas pris quelqu'un dans sa voiture.
- (35) Il y a beaucoup de gens qui ne vivent pas avec quelqu'un.

- (36) Je suis persuadé que Pierre n'a pas dit quelque chose contre moi.
 (37) Je suis convaincu que Pierre ne dîne pas avec quelqu'un ce soir.
 (38) Pierre pourrait ne pas inviter quelqu'un.
 (39) Il faudrait que personne n'invite quelqu'un.

La conclusion que l'on peut tirer de ces observations est que la généralisation empirique de Szabolcsi n'est pas correcte : il est vrai que les légitimeurs de NPI lèvent la contrainte, mais ils ne sont pas les seuls à le faire, et du moins jusqu'à preuve du contraire, n'importe quel opérateur prenant la négation dans sa portée lève également cette contrainte.

Nous proposons de substituer à la formulation de Szabolcsi la généralisation 2 :

Généralisation 2 : Les pronoms indéfinis ne peuvent pas être interprétés comme variable x dans le contexte :
 (NEG(x)...) NEG étant une négation de portée maximale.

C'est précisément la conclusion de Corblin (2004: 106) : "The *quelque* paradigm contributes a variable which cannot be interpreted in the scope of widest scope negation" .

Si cela est exact, l'ingénieuse thèse de Szabolcsi sur les PPI comme double NPI ne capte pas les données et cela doublement :

- (i). il n'est pas exact que les contextes salvateurs ont quelque chose à voir (en général) avec la légitimation des NPI ;
 (ii). cette approche ne prédit en rien a priori, que ces mêmes items aient des problèmes avec la généricité.

Une petite partie des données seulement est donc captée par la thèse des pronoms indéfinis comme doubles NPI.

Or, il semble que l'association de ces deux propriétés ne soit pas un accident propre au français, mais qu'elle soit vérifiée pour d'autres langues. L'association pronom indéfini/non-interprétation dans la portée d'une négation/aversion au générique serait, autrement dit, candidate pour fonder une classe naturelle.

Nous pouvons au moins répondre à la question "les pronoms indéfinis sont-ils des PPI?" en considérant ses deux facettes :

- (i). Si "être un PPI" signifie "doit être légitimé par un contexte ne comportant pas de négation (anti-additif)", les pronoms indéfinis ne sont pas des PPI.
 (ii). Si "être un PPI" signifie "ne peut pas être interprété dans la portée d'une négation à portée immédiate", les pronoms indéfinis ne sont pas des PPI.

Les pronoms indéfinis ne sont donc ni des PPI ni des double NPI.

En les définissant comme PPI on ne donne pas une bonne idée de leurs problèmes réels avec la négation, et on ne parle pas du tout de leurs problèmes avec le générique. En les traitant comme double NPI, on ne rend pas compte du fait que n'importe quel opérateur privant la négation de son statut d'opérateur maximal autorise une interprétation de la variable correspondante dans la portée immédiate de cette négation.

3 Comment rendre compte des généralisations empiriques correctes?

Ce qui semble déterminant pour autoriser l'interprétation de *quelqu'un/ quelque chose* dans la portée d'une négation, c'est uniquement le fait qu'un autre *quantificateur explicite* les prenne dans sa portée. Il ne faut pas, en somme, s'ils sont dans la portée d'une négation, que cette négation soit l'opérateur logique "le plus haut" de la phrase.

Pour ce qui concerne les interprétations à valeur générale, ce qui est prohibé, c'est uniquement l'interprétation dans la portée de ce qu'on traite pour l'indéfini régulier au moyen du quantificateur GEN, c'est-à-dire les génériques sans expression lexicale d'un quantificateur. En effet, on pourra avoir des phrases générales correctes dans les contextes suivants :

- (40) Si quelqu'un vit longtemps, il risque d'être malade.
 (41) Si un singe est plus malin que quelqu'un, il le domine.

La différence est que dans ces exemples un opérateur lexical identifiable (*si...*) est responsable de l'interprétation quantifiée universellement. Les génériques incompatibles avec les pronoms indéfinis sont uniquement les cas que les chercheurs traitent au moyen d'un opérateur générique invisible.

On pourrait formuler la contrainte de la manière suivante : si on doit opérer la clôture d'une variable libre (non dans la portée d'un quantificateur lexical) *quelqu'un* n'accepte que la clôture existentielle, et non la clôture associée au quantificateur GEN postulée pour le générique. En fait, on peut y voir un retour à l'idée initiale de Russell sous une forme légèrement modifiée, car cela revient à prêter à ces formes (et seulement à elles, non à tous les indéfinis), une vocation pour l'interprétation existentielle : *vocation* signifie que ces formes n'admettent que la clôture existentielle.

Schématiquement, les configurations exclues sont :

- *(GEN (x)...) mais seulement $\exists x$, clôture existentielle.
 *(NEG (x)...)

Comment expliquer le comportement particulier à l'égard de NEG et GEN? Ou bien négation et générique ont une propriété commune qui est à la source de la contrainte, ou ces deux contextes déterminent les faits observés pour deux raisons différentes.

NEG et GEN partagent-ils une propriété distinctive les séparant des autres quantificateurs? Il semble difficile de déterminer laquelle *a priori*, et cette voie de recherche n'est donc sans doute pas celle qui s'impose, du moins à première vue.¹ Il semblerait donc plus plausible de considérer que NEG et GEN se comportent ainsi pour des raisons différentes.

3.1 Clôture existentielle et généricité

La notion de clôture existentielle a été introduite par Heim (1982) sous cette formulation, et par Kamp (1981) sous une forme légèrement différente. Il n'est pas inutile de rappeler ici le contexte de cette introduction, qui est le point de départ des sémantiques dynamiques.

Empiriquement, les données problématiques mises au centre de la discussion concernent les déterminants indéfinis (les pronoms indéfinis sont plus rarement considérés dans ces travaux). Le problème est que la thèse classique de Russell (les indéfinis *sont* des quantificateurs existentiels) est strictement incompatible avec les données observées dans certains contextes, et notamment dans les "donkey sentences" (Kamp, 1981). La solution proposée est une analyse des indéfinis comme formes "sous-spécifiées", sans contenu quantificationnel, qui se

¹ Pour quelques spéculations explorant cette voie, voir Corblin (2009a).

bornent à introduire des variables. C'est au contexte qu'il incombe de lier ces variables au moyen d'un quantificateur. Les quantificateurs lexicaux présents dans le contexte phrastique, et qui sont conçus dans cette tradition comme "non-sélectifs" (cf. Lewis 1975) permettent de lier les variables introduites par des indéfinis.

Ces approches dynamiques "ôtent" toute valeur existentielle inhérente aux indéfinis, mais doivent introduire des mécanismes spécifiques, car, qu'il y ait ou non dans la phrase des quantificateurs lexicaux, il est en général possible d'interpréter la variable introduite par l'indéfini dans la portée d'une quantification existentielle, laquelle n'est pas déclenchée par un opérateur lexical présent dans la phrase.

Heim (1982) introduit pour ce faire le mécanisme de "clôture existentielle". Ce mécanisme, de façon générale, considère toute variable introduite par un indéfini, et ouvre l'option de la lier par un quantificateur existentiel de portée maximale. Dans la version de la DRT introduite par Kamp (1981), une variable introduite par un indéfini peut être interprétée au niveau supérieur de la DRS, ce qui correspond sémantiquement à une interprétation existentielle (voir Corblin 2002).

Ce qu'on appelle "clôture existentielle" ici, après Heim (1982), c'est donc le mécanisme qui fait qu'une variable qui n'est pas interprétée dans la portée d'un quantificateur lexical du contexte, est automatiquement interprétée comme assertant l'existence d'un individu (réfèrent de discours au niveau supérieur de la DRS).

En fait, cette analyse n'est pas tout à fait exacte en ce qui concerne les déterminants indéfinis, puisque ceux-ci peuvent aussi être interprétés comme génériques. Il a été proposé dans Corblin (2009 b) de traiter le quantificateur générique "invisible" comme un autre mécanisme de clôture, dit "clôture universelle". Comme l'interprétation existentielle en effet, le générique concerne l'indéfini, et produit une interprétation quantifiée sans intervention d'un quantificateur lexical.

Supposons que les *pronoms* indéfinis soient définis par une *sélection* de la clôture existentielle, par opposition aux *déterminants* indéfinis réguliers (*un N*) qui ne l'auraient que comme défaut. Si on ne partage pas notre analyse du générique comme type de "clôture", il suffit de dire que *quelqu'un* sélectionne la clôture existentielle, et n'accepte pas d'être dans la portée de l'opérateur invisible GEN. Ajouter ces éléments à la théorie dynamique classique revient seulement à considérer que les indéfinis ne sont pas *totale*ment sous-spécifiés quant à leur "destin quantificationnel", et ont un lien particulier à l'interprétation existentielle, moins fort certes que ne le pensait Russell, mais moins négligeable que ne le supposent les théories dynamiques classiques.

Une telle approche prédit que dans le contexte d'un quantificateur lexical non-sélectif, pronom et déterminant indéfini ne se distinguent pas : la clôture existentielle est possible, l'interprétation dépendante est également accessible. Considérons, pour illustrer, les énoncés (42) et (43) :

(42) Si vous voyez quelqu'un appelez-moi.

(43) Si vous voyez un étudiant appelez-moi.

L'interprétation préférée de ces deux phrases est l'interprétation dépendante de la variable (*si > quelqu'un/un*). L'interprétation par clôture existentielle (*il y a quelqu'un tel que si...*), sans être exclue, est marquée, ce qui est attendu : la clôture consistant à restituer une interprétation en l'absence d'un marqueur lexical explicite sera toujours une option moins accessible. Il me semble particulièrement difficile de faire une différence à cet égard entre pronom et déterminant indéfini. Les jugements, d'après mes sondages, traitent les deux cas exactement

de la même manière. Nous ne postulons, dans notre analyse, aucune différence entre les deux opérateurs dans un tel contexte (présence d'un opérateur lexical explicite du contexte).

La différence fondamentale est que seul le *déterminant* indéfini autorise un double jeu de clôture (existentiel/générique) :

(44) Quelqu'un vit longtemps.

(45) Un homme vit longtemps.

Seul (45) est un énoncé générique naturel. La propriété cruciale commune aux interprétations génériques d'indéfini et à la clôture existentielle des sémantiques dynamiques est qu'une variable se trouve liée dans la représentation sémantique par un opérateur qui n'est pas introduit dans la représentation par l'interprétation d'un item lexical (un quantificateur), mais en quelque sorte ajoutée par deux mécanismes généraux, disponibles dans toute la grammaire, et dépourvus de support lexical explicite.

De tels mécanismes ne sont en effet pas à l'œuvre spécifiquement pour les variables sur les individus. Dans une analyse des prédicats "à la Davidson", elle est également invoquée pour les variables d'éventualités. Une phrase comme "Il pleut", sans variable d'individu repérable peut être analysée comme l'affirmation d'existence d'une pluie, ou de manière équivalente, comme assertion qu'il existe un point du temps où il pleut. Elle peut également être utilisée pour affirmer qu'en général, ou de manière équivalente pour quasiment tous les points du temps, il pleut. Il est difficile de trouver dans cette phrase un lexème ou même un morphème responsable de cette dualité d'interprétation. Il faut bien noter que si on songeait à faire de la marque présent le porteur de ces interprétations, on aurait deux problèmes, au moins :

(i). il faudrait en faire un porteur de signification ambigu, signifiant aussi bien la quantification générique que la quantification existentielle;

(ii). il faudrait considérer que la plupart des marqueurs temporels sont porteurs de la même dualité. En effet, des phrases comme "Il pleuvait", ou "Il a plu" présentent exactement la même dualité. S'il y a une telle dualité, elle est donc bien, comme on le suppose ici, "générale", et peut être traitée comme une ressource de la grammaire, non comme signification imputable à des items lexicaux particuliers.

Si, comme on le suppose après bien d'autres, ces deux mécanismes de "clôture" sont des constituants nécessaires de la grammaire, et qui doivent être admis indépendamment du problème spécifique que nous traitons, il n'est pas étonnant que des items lexicaux introducteurs de variables (pronoms et déterminants indéfinis) se définissent par rapport à eux, en stipulant, par exemple, que des deux opérations de clôture, ils en sélectionnent une et une seule.

En l'état, l'approche adoptée est stipulative; elle note un fait : seuls les déterminants indéfinis admettent une interprétation générique. Imputer ces faits à la "vocation" existentielle" des seuls pronoms indéfinis, n'est qu'une manière parmi d'autres, pour l'instant au moins, de noter ce qu'on observe. Il semble en revanche que cette approche en termes de "vocation existentielle" des pronoms indéfinis est bien de nature à intégrer dans une seule et même explication les contraintes curieuses et bien connues qui distinguent les relations compliquées entre pronoms indéfinis et négation.

3.2 Les contraintes sur la négation réinterprétées

Le second fait crucial à expliquer est le contraste :

- | | | |
|------|--|--------------------------------------|
| (36) | Personne ne dit quelque chose | <i>mal formé sauf si existentiel</i> |
| (37) | Pierre ne dit pas quelque chose | <i>mal formé sauf si existentiel</i> |
| | vs | |
| (38) | Tout le monde dit quelque chose | <i>existantiel ou dépendant</i> |
| (39) | Si quelqu'un ne dit pas quelque chose... | <i>existantiel ou dépendant</i> |

Il n'a sans doute pas été assez signalé dans la littérature que ces contraintes manifestées par les pronoms indéfinis sont réellement bizarres.

Si, comme dans le repérage initial de la propriété, il s'agissait de la simple sélection d'une relation de portée avec un quantificateur du contexte (négation), nous serions dans un cas connu. Les préférences de portée relative sont plutôt la règle entre quantificateurs. Les pronoms indéfinis auraient cette particularité de préférer la portée inverse quand ils sont dans la portée syntaxique directe d'une négation.

Mais, si on intègre les "exceptions" abondamment documentées dans la littérature (cf. supra), on obtient des configurations de données vraiment assez curieuses, et qui selon moi doivent même plutôt nous faire penser que la formulation de la règle comme "sélection de la portée inverse sauf exceptions" donne une image inexacte du phénomène, et ne peut conduire qu'à des reconstructions théoriques d'une grande complexité, comme celle que propose Szabolcsi (2004). Cela est encore plus net, si comme nous croyons l'avoir montré, au moins pour le français, n'importe quel opérateur supérieur est en mesure de lever la contrainte.

Peut-être vaudrait-il mieux, par conséquent, abandonner l'idée que les pronoms indéfinis se définissent au moyen d'une contrainte stipulant qu'ils ne peuvent pas s'interpréter dans la portée immédiate d'une négation, tant cette "règle" connaît d'exceptions.

Une solution simple serait de poser que la vocation existentielle des pronoms indéfinis implique qu'ils ne peuvent pas être interprétés dans la portée immédiate d'une négation de portée maximale. Que fait une telle négation en effet ? Elle affirme qu'il n'existe pas d'individu *x* tel que... Elle est, autrement dit, directement antagoniste à ce qu'on suppose être la vocation existentielle du pronom indéfini.

Dans cette approche, les pronoms indéfinis n'ont rien contre la négation (ils s'en accommodent très bien presque partout...) mais ont quelque chose contre la négation d'existence d'un individu, ce qui constitue une deuxième facette de leur vocation pour l'existentiel.

Cette proposition présente plusieurs avantages sur les analyses formulées dans la littérature antérieure :

- (i). elle est plus adéquate empiriquement, au moins au regard des données du français;
- (ii). elle propose une unification sous le même chef de plusieurs contraintes remarquable et non-relées jusqu'ici, sur les pronoms indéfinis (négation, comparatives et générique);
- (iii). elle ouvre sur de nouvelles questions théoriques, car la notion de NPI et sa figure inversée PPI n'est plus donnée comme la clé de l'explication.

Notre proposition suppose que des introducteurs de variables sélectionnent ou excluent le type de représentation sémantique convoyé par la phrase dans laquelle ils figurent. En l'occurrence, l'utilisation d'un pronom indéfini indiquerait que toute interprétation "générale" implicite (par clôture générique) est exclue, et que l'existence d'individus du type doit être considérée dans la phrase (que la phrase ne peut pas être utilisée pour exprimer l'engagement du locuteur sur la non-existence d'individus du type dans le Modèle).

Le contraste avec les *déterminants indéfinis* mériterait d'être discuté sur la base de cette nouvelle caractérisation des pronoms indéfinis.

Traisons les deux classes (*un* et *quelqu'un*) comme deux paradigmes indéfinis lexicalement repérables. Nous avons alors une opposition classique entre un indéfini régulier, presque dépourvu de toute contrainte d'emploi et d'interprétation (*un homme*), et un indéfini "contraint", exprimant éventuellement des demandes de légitimation, et des préférences d'interprétation (*quelqu'un*).

Indéfini régulier	Indéfini contraint
<i>Un homme</i>	<i>Quelqu'un</i>

Mais nous avons ici une projection plus remarquable :

Indéfini régulier	Indéfini contraint
Déterminant indéfini	"pronom indéfini"

Autrement dit, c'est la forme dite "pronom indéfini" qui manifeste le plus de contraintes d'emploi.

Il faudrait naturellement d'abord discuter la notion de "pronom indéfini", acceptée sans discussion depuis le début de cet article comme désignation conventionnelle de ces formes.

En réalité, en français tout comme en anglais, le "pronom indéfini" manifestant les propriétés en cause est une association d'un *déterminant* indéfini (distinct du déterminant indéfini régulier, en français *quelque* opposé au déterminant régulier *un*) et d'une tête lexicale dont la sémantique oppose personnes et choses, existant souvent comme unité lexicale standard (cf. le contraste *quelque chose/une chose*): *quelque chose*, *quelqu'un*, *quelque part*.

Indéfini régulier	Indéfini contraint
Déterminant indéfini régulier (<i>un</i>)	Autre déterminant (<i>quelque</i>) + <i>chose/un/part</i>

Dans ces pronoms indéfinis, l'association avec le terme porteur d'une catégorie sémantique basique, semble lexicalisée : il est difficile d'y ajouter des modificateurs, si cela est possible, sans "revenir" à une catégorisation de la forme comme déterminant ordinaire.

(40) J'ai demandé quelque petite chose. (*quelque chose évidente)

La première hypothèse serait que les contraintes de fonctionnement soient imputables à ce déterminant particulier (*quelque* en français, *some* en anglais). La seconde serait que ces contraintes tiennent au caractère "général" des catégories impliquées dans les "pronoms indéfinis", opposées à des unités lexicales particulières. La troisième serait que ces contraintes ne sont pas dérivables des composants du pronom indéfini, mais que celui-ci constitue une catégorie en soi, avec des propriétés spécifiques.

La dernière hypothèse est la moins intéressante, et ne devrait être considérée que si les autres échouent, une dérivation compositionnelle étant toujours théoriquement préférable. La seconde semble difficile à implémenter. Considérons donc la première. Elle revient à dire que ce sont les propriétés du déterminant *quelque* qui sont pertinentes pour expliquer le fonctionnement particulier de *quelqu'un/quelque chose*.

Pour le français, les contraintes sur le déterminant *quelque* sont bien, en ce qui concerne la négation, les mêmes que celles qui pèsent sur *quelque chose*. C'est du moins ce que j'ai essayé de montrer dans un précédent travail (cf. Corblin 2004). J'ai aussi montré qu'en outre, le pluriel *quelques* partage ces contraintes à l'égard de la négation, même si c'est sous une forme un peu moins forte.

Pour ce qui concerne l'interprétation générique, il faut sans doute distinguer singulier et pluriel. Au singulier, il semble que le générique ne soit pas accessible :

(41) Quelque animal vit longtemps générique non accessible

Rappelons que la propriété pertinente concerne le générique sans opérateur visible, non les interprétations produites par un quantificateur lexical. Ainsi (42) est une phrase générique possible :

(42) Quelque animal peut vivre longtemps. générique accessible

La différence tient à ce qu'en (42), la généralisation est obtenue par un quantificateur lexical explicite (le modal *pouvoir*), non par la vertu d'un opérateur générique invisible.

Pour le pluriel, la discussion est plus compliquée. (Corblin 1987) indique que des énoncés génériques avec *quelques* sont possibles, si *quelques* est en contraste, comme en (43) :

(43) Quelques dessins valent mieux qu'un long discours.

Même si ces contextes dans lesquels le générique est possible sont rares, ils montrent que le pluriel *quelques* tend à s'affranchir des contraintes sur le singulier.

Nous pouvons donc au moins considérer que les propriétés de *quelque chose*, et de *quelque N*, ont une large intersection comportant l'interdiction d'interprétation dans la portée d'une négation de portée maximale, et dans la portée d'un opérateur générique. Nous aurions donc affaire à une propriété associée à un déterminant indéfini particulier, *quelque*.

Mais un lecteur critique pourrait trouver curieux de caractériser *quelque N* en termes de "vocation existentielle", alors qu'il est par ailleurs marqué par de très fortes contraintes modales, à la différence de ce qu'on observe pour *quelque chose*. Le problème est, en substance, que (44) est très naturel avec une interprétation existentielle :

(44) J'ai invité quelqu'un à dîner ce soir.

En revanche, (45) est peu naturel :

(45) J'ai invité quelque collègue à dîner ce soir.

En d'autres termes, *quelque N* est associé à l'ignorance ou l'indifférence épistémique (cf. Corblin 2004, Jayez & Tovena 2005), ce qui n'est en rien le cas des "pronoms indéfinis" *quelqu'un/quelque chose*, ni d'ailleurs du pluriel *quelques N*.

Je ne pense pas que cela puisse aller à l'encontre de la présente hypothèse. Il est possible de définir une propriété constante de l'item lexical *quelqu-*, actualisée en tout contexte, et caractérisée ici comme vocation existentielle. Rappelons que cela n'implique aucune *préférence* pour une interprétation existentielle, mais simplement le fait que l'interprétation

sous une négation de portée maximale est exclue, et que le quantificateur invisible GEN ne peut pas lier la variable introduite (seule la clôture existentielle est possible).

Des contraintes épistémiques spécifiques peuvent s'adjoindre à une *construction* de l'item lexical *quelqu-*, et ce serait le cas, pour moi, des contraintes épistémiques sur le singulier *quelque +N*. Ces contraintes préservent les propriétés du déterminant *quelqu-* (vocation existentielle); elles ne s'étendent à aucune autre de ses occurrences.

Nous résumons, pour finir notre proposition :

Les "pronoms indéfinis" (*quelqu'un*, *quelque chose*) se définissent par leur vocation existentielle, ce qui détermine deux propriétés :

(i). S'il y a clôture en l'absence d'un quantificateur lexical, elle ne peut être qu'existentielle; l'opérateur générique invisible ne peut pas être utilisé pour lier la variable introduite :

* (GEN x...);

(ii). Il n'y pas d'interprétation possible dans la portée d'une négation à portée maximale :

* (\neg x...). La négation à portée maximale est en effet une assertion de non-existence.

Ces propriétés, qui opposent pronom indéfini et déterminant singulier régulier (*un*), constituent l'identité lexicale du déterminant *quelqu-* (singulier) du français, et s'étendent à toutes ses occurrences (pronominales et non pronominales). Elles sont conservées, quoique de manière moins stricte dans la version plurielle du déterminant. Elles sont présumées indépendantes de la charge épistémique du déterminant singulier *quelque*, laquelle n'affecte pas les pronoms *quelqu'un* et *quelque chose*.

Références

- Baker, C. L. (1970). Double negatives, *Linguistic Inquiry*, 1:169–186.
- Corblin, F. & de Swart, H. eds. (2004). *Handbook of French Semantics*, CSLI Publications, Standord.
- Corblin, F. (1987). *Indéfini, défini et démonstratif*, Droz.
- Corblin, F. (2002). *Représentation du discours et sémantique formelle*, P.U.F.
- Corblin, F. (2004). *Quelque*. Dans *Handbook of French Semantics*, CSLI Publications, 99-109.
- Corblin, F. (2009 a). La vocation existentielle des pronoms indéfinis, *Revue française de philologie*, Université de Belgrade.
- Corblin F. (2009 b). The roots of genericity: plural definites and singular indefinites, Communication au colloque Genericity : meaning and uses, ENS, mai 2009.
- Haspelmath, M. (1997). *Indefinite pronouns*, Oxford, Oxford University Press.
- Heim, I. (1982). *The semantics of definite and indefinite noun phrases*. Doctoral Dissertation, University of Massachusetts at Amherst, Published in 1989 by Garland, New York.
- Jayez, J. et L. M. Tovenà. (2002). Determiners and uncertainty. Dans *Proceedings of SALT 12*, 71–111.
- Jayez, J. & Tovenà, L. (2005). Free-choiceness and Non Individuation, *Linguistics and Philosophy* 28, 1-71.
- Jespersen, O. (1917). *Negation in English and other languages*, reprinted in Selected Writings of Otto Jespersen 1962, George Allen and Unwin Ltd.
- Kamp, H. (1981). A Theory of Truth and Semantic Representation, Dans J. Groenendijk, T. Janssen, M. Stokhof (eds.). *Formal Methods in the Study of Language*. Amsterdam: Amsterdam Center, 277-322.

- Krifka, M., Pelletier, F.J., Carlson, G., ter Meulen A., Chierchia, G., Link, G. (1995). *Genericity: an introduction*. Dans *The Generic Book*, U. of Chicago Press. 1-124.
- Lewis, D. (1975). Adverbs of quantification, Dans E.L. Keenan (ed.), *Formal Semantics of Natural Language*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Russell, B. (1905). On Denoting, *Mind* 14, 479-493.
- Russell, B. (1919). *Introduction to Mathematical Philosophy*, London, George Allen and Unwin.
- Szabolcsi, A. (2004). Positive polarity -- negative polarity, *Natural Language and Linguistic Theory*. 22/2, 409-452.

CE N-CI ET CE N-LÀ EN MOYEN FRANÇAIS

W. De Mulder (Université d'Anvers)

C. Guillot (ENS de Lyon)

J. Mortelmans (Université d'Anvers)

walter.demulder@ua.ac.be

Celine.Guillot@ens-lyon.fr

jesse.mortelmans@ua.ac.be

Résumé

L'objectif de ce texte est de décrire l'évolution de la valeur sémantique des démonstratifs "complexes" *ce N-ci* et *ce N-là* dès le moment de leur création. Nous nous intéresserons surtout à la valeur des éléments *-ci* et *-là*, partant de l'hypothèse que la valeur du démonstratif simple (*ce*) telle qu'elle a été décrite dans la littérature se maintient dans les formes complexes. Après avoir analysé les occurrences de *ce N-ci* et *ce N-là* dans un corpus de textes en moyen français, nous nous demanderons si ces formes complexes ont repris la répartition des valeurs sémantiques des paradigmes *cist* et *cil* en ancien français.

1 Introduction

Dans ce texte, nous nous intéresserons à la valeur sémantique des démonstratifs « complexes » *ce N-ci / ce N-là* au moment de leur création. Selon Marchello-Nizia (1995, 170-171), ces formes ont remplacé au XV^e siècle les versions dites « longues » ou « très longues » du déterminant démonstratif, préfixées en *i-* (*ICIST / ICIL*, etc.¹). Ces dernières servaient de déterminant marqué, thématissant ou focalisant, et portaient en ancien français un accent tonique. Lorsque cet accent s'est perdu, les syntagmes doublement accentués comme *icestúi chevaliér* ou *icéle táble* ont disparu et ont été remplacés par des syntagmes qui n'avaient plus qu'un accent final, portant sur la particule « marquante » : *ce chevalier-cí*, *cette table-lá*, etc.² Il s'agit là d'une évolution avant tout phonétique et morphologique ; la valeur sémantique du démonstratif complexe *ce N-ci / ce N-là* reste encore à définir.

Le nouveau déterminant discontinu qui apparaît dans ces syntagmes est composé des formes des paradigmes *CIST*, *CIL* ou *CE* d'un côté (désormais *DEM*) et des particules adverbiales *-CI* et *-LA* de l'autre. Les déterminants *CIST* ou *CIL* semblent avoir perdu leur sens déictique. C'est du moins ce que suggère l'existence des formes *CIL N-CI* et *CIST N-LA*, qu'on trouve au moins depuis 1350 (Dees 1971, 71). Il n'est donc pas surprenant que *ce*, déterminant masculin singulier depuis toujours neutre du point de vue sémantique, ait évincé les autres formes, en

¹ La graphie des déterminants démonstratifs en petites majuscules désigne le paradigme en entier et non pas exclusivement la forme citée.

² Il ne s'agit toutefois pas d'une simple substitution « instantanée » : les données de Dees (1971, 72) montrent que les combinaisons *ce+ci / ce +là* s'employaient déjà sporadiquement avant le XV^e siècle. Dees (1971) et Marchello-Nizia (1995, 124) signalent par ailleurs que les adverbies postposés puis suffixés *ci* et *la* s'employaient déjà depuis le XIII^e siècle dans les formes pronominales *ceus-ci* et *ceus-la*.

particulier la forme de cas sujet *cist*, disparue dès le milieu du XIII^e siècle, et *cil*, qui disparaît presque complètement deux siècles plus tard.³ La deuxième composante du déterminant discontinu correspond évidemment aux adverbes (*i*)*ci* ou *la* de l'ancien français, comme le confirme le fait que l'on trouve encore à la même époque la forme DEM N *ici*⁴. Ces observations suggèrent aussi qu'en moyen français, on n'avait pas encore affaire à un déterminant discontinu aussi uni qu'en français moderne et que la composante -CI / -LA s'est grammaticalisée au cours des siècles. Ce processus de grammaticalisation s'est opéré par le biais d'une « paradigmatization » (Lehmann 2002, 120-121) du système, le nombre de formes différentes s'étant réduit à *ce/cet/cette/ces* d'un côté et à -CI et -LA de l'autre. Par ailleurs, cette évolution s'est accompagnée d'une perte d'autonomie des particules adverbiales, qui se sont progressivement transformées en suffixes.

Dans l'étude de la valeur sémantique de ces formes, nous partirons de l'hypothèse que le déterminant démonstratif (CIST / CIL / CE) conserve son fonctionnement *token-réflexif* habituel : il véhicule l'instruction d'identifier le référent du syntagme nominal par le truchement d'éléments qui sont présents dans le contexte d'énonciation de l'occurrence démonstrative elle-même.⁵ Les particules adverbiales -CI et -LA apportent alors une précision supplémentaire, que nous définirons de la façon suivante :

(i) -CI signale que le référent du SN doit être identifié à partir d'éléments particuliers de son contexte d'énonciation, à savoir, en plus du lieu d'énonciation, des éléments non spatiaux comme le locuteur et le temps associés à l'énonciation, ainsi que d'autres éléments associés à l'occurrence démonstrative ;

(ii) -LA signale que le référent s'identifie à partir d'éléments d'une situation autre que son contexte d'énonciation au sens strict, situation dont fait partie, entre autres, l'interlocuteur.⁶

Ainsi, dans son emploi spatial, -LA signale que le lieu où se trouve le référent du SN ne fait pas partie du contexte d'énonciation – ce qui peut impliquer que l'emploi de -LA marque la *disjonction* par rapport à ce contexte :

- (1) De quele pays esties vous ? Ou fuistes vous nee ? Mon sire, je su de Henoude. Que dea, vous esties un Englois donques ! Nonil dea, mais nous aymons bien les Engloys a cause que les plus vaillantz seignours de **ceste pais la** sont de nostre linage. (*Manières de langage* 1396, p. 23)⁷

Dans ce qui suit, nous essaierons de montrer que les emplois les plus fréquents, dans lesquels -CI et -LA n'expriment pas des rapports purement spatiaux, s'expliquent également à partir de ces valeurs de base.

Nos définitions se situent dans le prolongement de celles que Perret (1988, 41) a proposées pour les adverbes CI et LA en moyen français : « *ci* désigne le lieu de sa propre occurrence, *la*,

³ Cette évolution est également directement liée à des facteurs morpho-syntaxiques et au mouvement de spécialisation des formes caractéristique du français. On constate par ailleurs qu'avant de disparaître de l'ensemble du système, *cil* s'employait plus fréquemment comme pronom que comme déterminant. D'autres formes des paradigmes CIST et CIL ont quant à elles bel et bien persisté. Pour une présentation plus détaillée de l'évolution de ces démonstratifs, voir Marchello-Nizia (1995, 157-172).

⁴ Le morphème *icy* n'est pas encore joint au N par un trait d'union en moyen français. Nous sommes conscients de travailler à partir d'éditions critiques dans lesquelles les segmentations en mots, et parfois aussi les graphies, sont choisies par l'éditeur et ne reflètent que partiellement les données qui se trouvent dans les manuscrits médiévaux.

⁵ Voir Kleiber (1986) et De Mulder (1997) pour plus de détails.

⁶ Nous nous inspirons pour cette description entre autres des travaux de Maes, en particulier de Maes (1991, 179-188) qui propose des explications comparables pour justifier les différences entre *deze* et *die*, les équivalents néerlandais de (respectivement) CE ...-CI et CE ...-LA.

⁷ Nous avons uniquement traduit les longs exemples en ancien français, les exemples en moyen français nous semblant assez transparents pour illustrer nos propos.

tout autre lieu, du moment que ce n'est pas celui de la présente occurrence du mot *la* ». Cette continuité se justifie évidemment par le fait qu'au point de départ, on trouve des exemples dans lesquels les syntagmes du type CIST / CIL / CE N ont été « complétés » par l'ajout des adverbes CI et LA, sans que ceux-ci soient déjà formellement attachés au nom :

(2) Nous appellons, en **ce país icy**, saintz tous ceulx qui nous font du bien. (Commynes, vol. III, p. 57)

Nous commencerons notre contribution par une étude des occurrences de -CI et -LA dans un corpus composé de 15 textes écrits entre 1305 et 1546. Il s'agit le plus souvent de textes narratifs (romans, textes historiques, récits brefs), généralement en prose. Dans un souci de diversification des données, nous avons intégré au corpus deux courts ouvrages de didactique du français (les *Manières de Langage* de 1396 et 1399), ainsi qu'un texte dramatique (la *Farce de maître Pathelin* (rédigée entre 1456 et 1469)). Cette partie de notre étude portant sur le moyen français, il nous semblait intéressant de faire aussi quelques sondages dans la première moitié du XVI^{ème} siècle, ce qui explique que le *Tiers Livre* de Rabelais (1546) figure également au nombre des textes exploités. Le tableau présenté ci-dessous donne la liste de ces textes, répartis en quatre tranches chronologiques, la part du XIV^{ème} siècle étant plus réduite que celle du XV^{ème} (les occurrences des démonstratifs complexes sont encore rares au XIV^{ème} siècle et se développent surtout au XV^{ème}).⁸

XIV ^{ème} siècle	1 ^{ère} moitié du XV ^{ème} (jusqu'à 1456)	2 ^{ème} moitié du XV ^{ème}	XVI ^{ème}
<i>Mémoires</i> de Joinville (entre 1305 et 1309)	<i>Quinze joies de mariage</i> (vers 1400)	<i>Roman du comte d'Artois</i> (vers 1453-1467)	<i>Tiers Livre</i> de Rabelais (1546)
<i>Manières de langage de 1396</i>	<i>Chronique</i> de Monstrelet, livre I (vers 1425-1440)	<i>Cent nouvelles nouvelles</i> anonymes (1456-1467)	
<i>Griseldis</i> (1395)	<i>Cligès en prose</i> (1454)	<i>Farce de maître Pierre Pathelin</i> (1456-1469)	
<i>Manières de langage de 1399</i>	<i>Jean de Saintré</i> d'Antoine de la Sale (1456)	<i>Roman de Jehan de Paris</i> (1494)	
<i>Chroniques</i> de Froissart, livre I (entre 1369 et 1400)		<i>Mémoires</i> de Commynes (vers 1490-1505)	

Après avoir étudié successivement les emplois de CE N-CI et de CE N-LA, nous nous demanderons si l'on peut considérer que les déterminants discontinus (CE ... -CI et CE ... -LA) ont repris telles quelles les valeurs sémantiques de CIST et CIL en ancien français. Nous partirons pour ce faire des hypothèses que Kleiber (1985, 1987, 1991) et Marchello-Nizia (1992, 1995, 2003, 2004) ont formulées concernant la signification de ces déterminants en ancien français.

⁸ Le tableau 2 en annexe indique le nombre d'occurrences de CE N CI et CE N LA dans chacun des textes du corpus.

2 CI et LA en moyen français

2.1 Les emplois de CI⁹

Dans notre corpus, CI s'emploie :

(i) avec des noms désignant des parties de l'espace, pour signaler que celles-ci contiennent le lieu d'énonciation :

(3) [...] et soiez toute seure que ce que j'en ay fait, amour le m'a fait faire. – Taisez vous, menteur que vous estes ; oncques ne fu si malade ne si deshaitée pour quoy j'eusse fait refus de combatre. Querez moy aultre moien, si voulez avoir pardon, car cestuy cy ne vous aidera. Et puis qu'il vous convient tout dire, meschant et lasche bonhomme que vous estes, et aultre ne fustes oncques, pensez vous qu'en **ce monde cy** soit medicine qui plus puisse aider et susciter la maladie [...] (*Cent nouvelles nouvelles*, p. 516)

(ii) avec des noms désignant une entité temporelle, pour signaler que celle-ci contient le moment d'énonciation ou s'identifie par rapport à celui-ci :

(4) Il fault bien necessairement que **ceste annee icy** advienne quelque grand cas, par ce moyen qui ne se pourra extendre le fait des futures predictions jusques a l'eage de 18 ans, ou sera le fait ou failly. (*Pronostication nouvelle pour l'an 1560*, f.A3r)

(iii) avec des noms désignant des personnes ou des objets, pour signaler que ceux-ci doivent être identifiés par le truchement du contexte d'énonciation de l'occurrence de CI ; dans ce cas, le démonstratif peut être accompagné d'un geste pointeur :

(5) Et quant il fut en son loigeois descendu il fist appeller l'oste et a part lui dist : « Beaus hostes, en ceste ville a il nul gentil homme ou bourgeois de la forme de **cest grant escuier cy** ? » et lui monstra un de ses gens. (*Jehan de Saintré*, p. 290)

(6) La fille, qui avoit aussi grant desir que le cyrurgien, pris tresbien ce conseil, ou cas que ainsi se pourroit faire. « Nous l'essayerons », dit le cyrurgien. Il vint a l'heure accoustumée veoir cest oeil malade, et quand il l'eut descouvert fist bien de l'esbahy : « Comment ! dit il, je ne vis oncques tel mal ; **cest oeil cy** est plus mal qu'il y a XV jours. » (*Cent nouvelles nouvelles*, p. 504)

Ces exemples confirment la définition proposée dans l'introduction, selon laquelle CI signale que le référent du SN doit être identifié à partir d'éléments du contexte d'énonciation de sa propre occurrence.¹⁰ Cette définition ne semble pourtant pas expliquer l'emploi de CE N CI dans le passage suivant :

(7) Et, pour parler d'Allemagne en general, il y a tant de fortes places et tant de gens enclins à mal faire et à piller et robber et qui usent de force et violence les ungs contre les autres pour petite occasion, que c'est chose merveilleuse ; car ung homme qui n'aura que luy et son varlet desfiera ung grosse cité et ung duc, pour myeulx pouver robber avec le port de quelque petit chasteau rochier, où il se sera retiré, ouquel il y aura vingt ou trente hommes à cheval. **Ces gens icy** ne sont guaires de foiz pugniz des princes d'Alemaigne [...] (*Commynes*, vol. II, p. 210)

⁹ Dans cet article, nous nous servons des notations (-)CI et (-)LA pour désigner les différentes formes des adverbes déictiques *ci* et *la*, mais aussi pour désigner les particules adverbiales grammaticalisées à partir de ces adverbes.

¹⁰ Il est intéressant de constater que Maes (1991, 172) a proposé une hypothèse comparable pour décrire la valeur du déterminant démonstratif de proximité *deze* (CE N -CI) en néerlandais : « A *deze*NP expresses the association of the underlying referent with one or more coordination point(s) of the deictic reference domain (DRD) of the discourse involved (...) ».

La fonction de *icy* nous semble être dans ce cas d'attirer l'attention sur l'endroit du texte où se trouve cet adverbe (ou au moment où il est actualisé par la lecture) et de signaler que *ces gens* renvoie à un référent présent à l'esprit du locuteur (et à celui de l'interlocuteur / du lecteur). Si la présence de ce référent à l'esprit du locuteur (et de l'interlocuteur) s'explique bien à partir des informations qui viennent d'être données dans le contexte précédant immédiatement le SN démonstratif, il est quand même présenté comme « celui qui est présent ou donné « ici » », indépendamment de ce qu'on a pu en dire auparavant. De ce fait, il est isolé du contexte, et l'on comprend donc que CE N CI s'emploie lorsqu'il s'agit de renvoyer à un référent qui se situe hors de la ligne directrice du récit, comme dans l'exemple (8) :

- (8) [...] et à la fin s'en feït absouldre d'ung bref envoyé par nostre Saint Père le pape à sa requeste. Comme ce mal luy print, ceulx qui pour lors estoient avecques luy le tindrent pour mort et ordonnèrent plusieurs mandemens pour rompre une très excessive taille et cruelle, que nouvellement il avoit mise sus par le conseil de monsr des Cordes, son lieutenant en Picardye, pour entretenir vingt mil hommes de pied tousjours paiéz et deux mil cinq cens pyonniers (et s'appelloyent **ces gens icy** les gens du camp) et ordonna avec eulx quinze cens hommes [...] (Commynes vol. II, 284)

La fonction de *icy* est toujours la même en (9) : il attire l'attention sur l'endroit où il se trouve et incite ainsi le lecteur à trouver un référent pour *ceste année* qui est associé à cet endroit. Or cette fois-ci, ce référent ne peut être identifié à partir d'informations données précédemment (puisque celles-ci ne se laissent pas classer comme étant « une année »), et le lecteur l'identifiera donc à ce qui suit :

- (9) [...] et que, au pis venir, l'un party ou l'autre leur donneroit quelques villes en Pouille, qui est du cousté de leur gouffre, pour les avoir à leur aide. Et ainsi en est advenu, mais il a peu failly qu'ilz ne se soient mescomptéz. Et puis leur sembloit qu'on ne leur pourroit charger d'avoir fait venir le roy en Ytalie, veü qu'ilz ne luy en avoient donné conseil ne aide, comme apparoissoit par la responce qu'ilz avoient faict audit Peron de Bache. En **ceste année icy** M CCCC IIIxx XIII, tira le roy vers Lion, pour entendre [...] (Commynes, vol. III, p. 29)

Bref, il ressort de ces exemples que CI s'emploie pour signaler qu'il faut identifier le référent par le truchement (d'éléments) du contexte de l'occurrence de CI et que la reprise du référent ne se situe pas dans le prolongement du contexte discursif antérieur.

2.2 Les emplois de LA

Comme nous l'avons proposé dans l'introduction, LA signale que le référent du SN ne doit pas être identifié à partir d'éléments spatiaux, temporels et autres associés à son énonciation.¹¹ Du coup, ce référent sera souvent identifié par le truchement d'informations associées à une situation autre que le contexte d'énonciation, ce qui explique que LA semble souvent avoir une valeur anaphorique. Il s'emploie :

- (i) avec des noms désignant une partie de l'espace :

- (10) [...] grans festes tenir ; et les hales sont faites a la guise des cloistres de ces moignes blans, mes je croi que de trop il n'en soit nul si grant. Et vous dirai pour quoy il le me semble, car a la paroy du cloistre ou le roy mangoit, qui estoit environné de chevaliers et de serjans qui tenoient grant espace, mangoient a une table .XX. que evesques que arcevesques ; et encore après les evesques et les arcevesques mangoit

¹¹ Ceci est peut-être plus clair en moyen français qu'en français moderne, puisqu'en moyen français, un énoncé comme *je suis là* était exclu (voir Perret 1988, 59). On notera par ailleurs que la définition que nous proposons implique que LA est toujours une expression *token-réflexive*, puisque pour trouver le référent, il faut passer par l'occurrence de *la*.

encoste cele table la royne Blanche, sa mere, au chief du cloistre, de **celle part la** ou le roy ne mangoit pas. (Jean de Joinville, p. 48)

Dans cet exemple, le référent est identifié par rapport à des informations fournies par la relative, dont le contenu s'inscrit dans l'ensemble du récit. C'est donc le récit, et non le contexte d'énonciation, qui fournit la situation qui permet d'identifier le référent. Le référent de *cel pays la* dans l'exemple suivant est également identifié par rapport aux informations fournies par le récit :

- (11) Donques dit le seignour : Je vous empri, m'ameye, q'il ne vous desplest point de la counte que je vous counterai maintenant, quar verament je ne vous dirrai point de mensonge. Verament, m'ameye, il est le plus meilour counte que j'oy unques mais jour de ma vie. Ore, mon seignour, je l'orray tresvoluntrés a vostre comaument, de par Dieux. Donques je le vous dirrai. Jadys i avoit en Burgoyne une dame bone, gentele et sage que passoit toutz lez autres dames de **cel pays la** auxi bien de bealté com de bontee. (*Manières de langage* 1396, p. 13)

Il suffit de remplacer ici le syntagme en gras par *ce pays-ci* pour comprendre que le référent du syntagme accompagné de LA s'identifie bien par rapport à une situation qui n'est pas identique au contexte d'énonciation de LA.

- (ii) avec des noms désignant des entités temporelles, pour signaler que le référent est un moment du temps impliqué par le récit :

- (12) Li contes monta a ceval et se departi de la Sale a petite gens, mais casquns se mist a voie apriés li. Quant il vint ou marchiet de Valenchiennes, il i avoit gardes qui gettoient au berrefroi ; si dist tout hault : « Sonnés, sonnés les cloces ! Esmouvés la ville ! » On fist son comandement, les cloces furent sonnees a effort ; toutes gens sallirent sus sans ordenance, car on avoit mervelles quel cose ce voloit estre a **celle heure la**, et alerent as armes, et se traist casquns ou marchiet. (Froissart, p. 353)

- (iii) avec des noms désignant des personnes ou d'autres entités ; ainsi l'armée désignée par *ceste armée là* en (13), c'est bien celle qui est décrite précédemment dans ce passage ; elle ne doit donc pas être identifiée par rapport à la situation d'énonciation de LA :

- (13) [...] et maintes fois s'en repentyt après de les avoir ainsy traicté, en recongnissant son erreur. Entre les autres y estoit le conte de Dunoys, fort estimé en toutes choses, le mareschal de Lohehac, le conte de Dampmartin, le seigneur de Bueil et maintz autres, et estoient partyz de l'ordonnance du roy et bien cinq cens hommes d'armes qui tous s'estoient retréz vers le duc de Bretagne, dont tous estoient subjectz, et néz de son pays, qui estoient la fleur de **ceste armée là**. (Commynes, vol. I, p. 20)

- (iv) avec des noms abstraits, comme dans le passage suivant, où LA exige toujours de relier le référent à des éléments qui ne font pas partie de son contexte d'énonciation :

- (14) Et disoient aussi que ledit duc de Calabre avoit envoyé homme exprès à Venise pour empoisonner les citernes, au moins celles où il pourroit joindre, car plusieurs sont fermées à clef ; mais audit lieu ne usent de nulle aultre eau, car ilz sont de tous pointcs assis en la mer, et est l'eau très bonne, et en ay beü huyt moys, pour ung voyage seul, et esté une autre fois depuis, en la saison dont je parle. Mais leur principale raison ne venoit point de **ces raisons là**, mais pour ce que les dessusdits les gardoient d'acroistre à leur povoir, tant en Ytalie que en Grèce (Commynes, vol. III, p. 29)

LA acquiert dans beaucoup de ces emplois une valeur quasiment anaphorique, conformément à ce que laisse prévoir sa valeur de base. Cette idée est encore confirmée par l'exemple suivant :

- (15) [...] portes de Paris, où estoient dedans monsr de Nantouillet, grant maistre, qui bien y servit, comme j'ay dit ailleurs, et le mareschal Joachin. Le peuple se veit espoventé et d'aucuns autres estatz eussent voulu les seigneurs dedans, jugeans à leur advis ceste entreprinse bonne et profitable pour le royaume. Autres en y avoit de leurs seigneuries et se meslans de leurs affaires, esperans que par leurs moyens pourroient parvenir à quelques offices ou estatz, qui sont plus desiréz en **ceste cité là** que en nulle autre du monde. Car ceulx qui les ont les [...] (Commynes, vol. I, p. 51)

Le référent de *ceste cité là* est en effet identifié par référence à une information donnée antérieurement dans le texte (la mention de *Paris*), mais on notera en outre que la relative (« qui sont plus desiréz en ceste cité là que en nulle autre du monde ») se justifie par rapport à un savoir qui est censé être partagé par le locuteur et l'interlocuteur et non pas par rapport au contexte d'énonciation, comme l'exigerait CI, qui présenterait de ce fait aussi le référent plutôt du point de vue du locuteur.

2.3 Conclusion provisoire

En moyen français, un SN du type CE N-CI/-LA identifie son référent en combinant les informations que fournissent ses trois composantes :

- Le déterminant démonstratif CE / CIST / CIL (les deux dernières formes n'impliquant depuis 1350 plus l'opposition sémantique qui est traditionnellement définie en termes de distance (mais voir la section § 3.2.3)) a sa valeur *token*-réflexive habituelle : il signale que le référent doit être identifié par le truchement du contexte d'énonciation du démonstratif ;
- Les adverbes postposés, puis suffixés, CI et LA sont aussi *token*-réflexifs et exigent d'identifier le référent par rapport à leur occurrence, mais alors que CI exige que le référent soit relié à un élément de son contexte d'énonciation, comme le locuteur, le moment et le lieu d'énonciation, etc., LA exige que le référent soit identifié par le truchement d'éléments qui ne sont pas directement associés à son énonciation ;¹²
- Le nom fournit une classification du référent, qui permet entre autres de décider si l'interprétation finale du déterminant démonstratif est spatiale, temporelle ou autre.

3 La valeur de CIST et CIL en ancien français

Puisqu'il a été précisé ci-dessus que les syntagmes du type CIST/CIL N CI/LA ont été employés depuis le XV^e siècle pour reprendre les fonctions des syntagmes ICIL / ICIST N, il faut se demander si les déterminants démonstratifs ICIL / ICIST N¹³ de l'ancien français avaient la même valeur que celle que nous avons décrite ci-dessus pour CIST/CIL N CI/LA. Pour ce faire, nous procéderons en deux phases : nous confronterons d'abord notre analyse à celle proposée par Kleiber (1985, 1987, 1991), qui propose une description du fonctionnement de CIST et CIL à l'époque où ces démonstratifs sont remplacés par CIST/CIL ... CI/LA. Nous montrerons (i) que l'approche de Kleiber peut être complétée par les définitions que nous venons de proposer et (ii) comment elle se combine avec l'analyse du fonctionnement de CIST et CIL en très ancien français proposée dans Marchello-Nizia (2003, 2005, 2006a et b).

¹² Dans le domaine spatial, cela veut dire que le référent est "éloigné" de l'occurrence du déterminant démonstratif ; dans les domaines non spatiaux, cela veut dire que le référent est pour ainsi dire « rejeté » hors du contexte d'énonciation du démonstratif.

¹³ Comme nous l'avons spécifié, ICIST et ICIL sont les formes longues de CIST et CIL ; les études sur l'opposition sémantique entre les différents paradigmes des démonstratifs auxquelles nous nous référons portent avant tout sur les formes brèves, mais concernent évidemment tout aussi bien les formes longues.

3.1 Une question d'appariement référentiel contigu saturé ou non ...

Après une interrogation des descriptions antérieures de CIST et CIL, Kleiber (1985, 1987, 1991) définit la différence sémantique entre ces deux formes en se basant sur le rôle du contexte immédiat de l'occurrence démonstrative. Ce contexte est double : (i) en tant qu'événement spatio-temporel, toute occurrence d'une expression linguistique connaît un contexte spatio-temporel et (ii), en tant qu'expression linguistique, elle a un environnement discursif. CIST indique alors « que le référent à apparier est entièrement identifié par les informations qui se trouvent dans ce double environnement » (Kleiber 1987, 19-20) ; CIL, par contre, signale que le référent ne peut pas être complètement identifié par les informations comprises dans le double environnement de son occurrence (Kleiber 1987, 22). Kleiber propose en outre de combiner cette opposition avec un contraste qui fait de CIL le terme non marqué par rapport à CIST, ce qui veut dire que dans certains contextes, CIL n'indique pas l'absence de « saturation contiguë », et que dans d'autres, il peut prendre la même valeur que CIST.

Cette approche peut être illustrée à partir de l'exemple (16) :

- (16) Tuit dient : « Ja ne passera
Cist jorz, se vos feites que sage,
 Qu'ainz n'aiez fet le mariage
 que molt est fos qui se demore
 de son prue feire une seule ore.
 (*Le chevalier au lion* 2134-2138)

*Ce sera donc aujourd'hui même, lui répondent-ils,
 que vous voulez agir sagement,
 que vous conclurez le mariage ;
 car celui qui tarde, une heure ou un instant,
 à faire son profit commet une grande sottise.*
 (traduction Hult, 1994)

Cist y signale que le référent du SN doit être identifié sur la base des informations contenues dans le double environnement du démonstratif. D'une part le contexte discursif ne comporte aucune indication qui permet de trouver le référent, d'autre part l'environnement spatio-temporel de l'énoncé fournit les informations nécessaires, en identifiant le référent au jour où est prononcée l'occurrence de *cist jorz* (Kleiber 1987, 21).¹⁴ Cette valeur de base permet aussi d'expliquer les usages spatiaux, comme en (17) :

- (17) Or tien, fet il, **cest mantel gris**.
 (*Guillaume de Dole* 723)

Dans ce cas, l'environnement spatio-temporel peut comporter un geste ostensif qui permet de trouver le référent ; l'idée que CIST exprime la proximité spatiale en découle, mais elle n'est donc qu'un effet de sens. La même valeur de base permet aussi d'expliquer des emplois qu'une théorie formulée en termes de proximité et d'éloignement ne peut expliquer, parce qu'il s'agit d'entités non spatiales (et non temporelles), comme en (18) :

- (18) Asez savum de la lance parler,
 Dunt Nostre Sire fut en la cruiz nasfret ;
 Carles en ad la mure, mercit Dieu ;

¹⁴ On notera que le nom intervient aussi dans l'identification du référent, puisqu'il signale qu'il s'agit d'une entité temporelle.

En l'oret punt l'ad faite manuvrer.
 Pur **ceste honur** e pur **ceste bontet**,
 Li num's Joiuse l'espee fut duned.
 (*La chanson de Roland* 2503-08)

*Nous savons très bien parler de la lance
 dont Notre Seigneur fut blessé sur la croix ;
 Charles en a la pointe, grâce à Dieu ;
 il l'a fait enchâsser dans le pommeau d'or.
 C'est à cause de **cet honneur** et de **cette grâce**,
 que le nom de Joyeuse fut donné à l'épée.*
 (traduction Moignet, 1969)

Pour expliquer ces usages, on a proposé de remplacer la notion de proximité spatiale ou temporelle par celle de proximité d'intérêt. Or Kleiber (1987, 11-12) montre que cette dernière notion est trop floue et propose d'analyser le fonctionnement de CIST à partir de l'idée que ce démonstratif indique que les informations nécessaires pour identifier les référents sont « « proches » de leurs occurrences » (Kleiber 1987, 22). Il est en effet clair que ces SN résument, en les qualifiant de « honur » et « bontet », des événements racontés auparavant dans le récit.¹⁵

Le démonstratif CIL étant analysé comme le terme non marqué de la paire CIST / CIL, il peut prendre en contexte (i) une valeur opposée à celle de CIST, à savoir (-saturation contiguë), mais aussi (ii) une valeur neutre (∅ saturation contiguë) et même (iii) une valeur identique à celle de CIST (+ saturation contiguë). La première possibilité peut être illustrée par l'exemple (19) :

(19) Por **cel apostre qu'en quiert en Noiron pré** (*Le Charroi de Nîmes* 279, Kleiber 1987, 23)

Bien entendu, dans cet exemple, les informations nécessaires pour trouver le référent sont présentes dans l'environnement immédiat de l'occurrence ; s'il est tout de même impossible de trouver CIST dans ce genre d'emplois, c'est que l'interlocuteur y est invité en outre à associer le référent avec des connaissances préalables (qui reposent, en l'occurrence, sur le savoir partagé que l'apôtre en question est Pierre).¹⁶

Mais CIL peut aussi apparaître dans des contextes dans lesquels la notion d'appariement référentiel contigu non saturé est absente, comme en (20),¹⁷

(20) Tant li fu la chose celee
 qu'il avint une matinee,
 la ou il jurent an un lit,
 qu'il orent eü maint delit ;
 boche a boche antre braz gisoient,
 come cil qui molt s'antre amoient.
Cele dormi et **cele** veilla.
 (*Erec et Enide* 2469-2475, Kleiber 1987, 27),

*Le secret fut gardé
 jusqu'au jour où, un matin,*

¹⁵ En fait, c'est le seul exemple donné par Kleiber où l'emploi de *cist* doit être justifié par rapport à l'environnement discursif et semble donc être « anaphorique » (voir également Debruyne 1992, 11).

¹⁶ Il en est de même dans les usages du démonstratif de notoriété de l'ancien français, qui impose lui aussi le recours à des connaissances extradiscursives et qui s'utilise uniquement dans des scènes stéréotypées de combat, de description du printemps, etc. Voir Kleiber (1991) et Guillot (2010).

¹⁷ Dans ce type d'emploi, on ne trouve que des emplois pronominaux de *cist* et *cil*.

*ils étaient couchés dans leur lit
après y avoir connu maints plaisirs ;
ils étaient étendus, bouche à bouche,
dans les bras l'un de l'autre, en amoureux passionnés.
Il dormait, elle était éveillée.*
(traduction Fritz, 1994)

et dans des contextes où il renvoie à des référents entièrement identifiés par l'environnement spatio-temporel de son occurrence :

- (21) car set homes molt forz et granz
i covandroit au descouvrir,
qui la tonbe voldroit ovrir,
qu'ele est d'une lame coverte.
Et sachiez que c'est chose certe
qu'au lever covandroit set homes
plus forz que moi et vos ne somes.
Et letres escrites i a
Qui dient : « Cil qui levera
cele lanme seus par son cors [...]]
(*Le chevalier de la Charrette* 1892-901, Kleiber 1987, 29)

*Il faudrait sept hommes très grands
et très forts pour qu'on le découvre,
si on voulait ouvrir la tombe,
car elle est recouverte d'une dalle,
qui, sachez-le comme une chose sûre,
pour être levée exigerait sept hommes
plus forts que vous et moi ne le sommes.
Sur elle sont inscrites des lettres
disant : Celui qui levera
cette dalle par lui seul [...]]
(traduction Méla, 1994)*

Dans ces emplois, CIL a la même valeur que CIST, ce qui explique qu'il peut être combiné avec *ci* comme l'illustre l'exemple suivant :

- (22) [...] ses, il est bon que nous dions après en **cel chapitre ci** des essoines et des contremans [...] (Philippe de Beaumanoir, p. 62)

Si l'analyse de Kleiber présente indéniablement des avantages par rapport aux analyses précédentes, elle soulève aussi des questions, qui portent (i) sur la notion de contiguïté, (ii) sur le rôle joué par le marquage et (iii) sur la « portée » des définitions proposées : s'appliquent-elles telles quelles à toutes les occurrences de CIL et CIST en ancien français ? Nous parcourons ci-dessous ces trois questions dans l'ordre indiqué.

3.2 Questions

3.2.1 La notion de contiguïté¹⁸

Les définitions de CIST et CIL sont formulées en termes de contiguïté avec l'environnement spatio-temporel ou l'environnement discursif de l'occurrence du démonstratif. Or si l'idée de contiguïté est claire lorsqu'il s'agit de l'environnement spatio-temporel de l'occurrence, l'est-elle aussi quand il s'agit de l'environnement discursif ? Jusqu'où celui-ci peut-il s'étendre ?

¹⁸ Voir Debruyne (1992, 15) pour une critique comparable.

Vu le nombre de vers qui sépare certaines occurrences du démonstratif de son antécédent, il est clair que la notion de contiguïté ne saurait se définir en des termes exclusivement « spatiaux » et qu'il faudra probablement aussi faire appel à d'autres facteurs, de nature cognitive, qui déterminent l'accessibilité du référent, par exemple lorsque le SN démonstratif pourrait assumer un rôle thématique. La pertinence du statut thématique pour l'emploi de CIST semble être confirmée par Moignet (1976, 112), qui note que dans la *Queste del Saint Graal*, « la « Quête » est généralement évoquée par *ceste Queste*, tout au long du roman ». Il faut donc peut-être essayer de mieux définir la notion de « contiguïté », mais les remarques formulées ici confirment, à notre avis, que CIST N demande d'apparier le référent avec le contexte spatio-temporel dans lequel l'occurrence démonstrative a été énoncée, ou avec l'une de ses composantes, à savoir le locuteur, le temps ou le lieu d'énonciation et le contexte qui « entoure » l'occurrence démonstrative.¹⁹

Outre les réserves qu'on peut émettre sur la notion de contiguïté dans sa définition et ses limites-mêmes, ce critère nous paraît peu apte à expliquer certains phénomènes pourtant relativement fréquents tout au long de la période médiévale. Il est en effet un emploi bien repéré dans les grammaires que rien ne devrait interdire à *cist*, et qui, pourtant, est réservé exclusivement à l'usage du pronom *cil* :

- (23) Dont commande li rois que li esquiers viengne devant lui, et **cil** i vient tout maintenant. (*Tristan en prose*, I, 175, 10)
 Alors le roi ordonne que l'écuyer se présente devant lui, et l'**autre** se présente aussitôt.

Le pronom au cas sujet (singulier ou pluriel) indique ici un changement de sujet syntaxique et un changement de rôle dans une situation d'interaction opposant deux personnages, le plus souvent en situation d'échange verbal. *Cil* réfère en général au destinataire des paroles rapportées qui précèdent, et surtout au locuteur des paroles qui suivent. On voit dans cet exemple que la contiguïté discursive peut être totale entre la source (*li esquiers*) et sa reprise. De plus les deux référents sont coprésents dans la même situation d'énonciation. Que *cil*, terme non marqué du système, puisse être utilisé ici ne doit pas surprendre, mais comment expliquer qu'on ne rencontre jamais *cist* dans ce contexte ?²⁰

3.2.2 Marqué / non-marqué

Comme nous l'avons expliqué ci-dessus, Kleiber défend l'idée selon laquelle CIL est la forme non marquée de la paire CIST / CIL.²¹ Par conséquent, si CIL signale en (19) que le référent doit être relié à des connaissances présumées partagées par l'interlocuteur, il s'agit d'une valeur que ce démonstratif acquiert en contexte. Or cela n'est pas évident : au cas où CIL serait en effet seulement non marqué quant à la saturation de l'appariement contigu, on ne voit pas clairement ce qui l'empêche de signaler en (19) que l'information nécessaire à identifier le référent est disponible dans l'environnement immédiat de l'occurrence. Comme le note Kleiber (1987, 22), l'emploi de CIL entraîne bien une différence de sens, qui se manifeste clairement lorsqu'on compare *cil apostre qui N* avec *cist apostre qui N* et *l'apostre qui N* : seul le SN introduit par CIL exige d'apparier le référent avec des connaissances hors de la situation d'énonciation. Nous proposons donc que CIL signale précisément cela : que l'identification du référent nécessite qu'il soit relié à une situation autre que le contexte de son occurrence.

¹⁹ Ce dernier élément montre que notre formulation de la signification de CIST se situe dans le prolongement de celle de Kleiber. CIST serait de ce point de vue comparable au démonstratif néerlandais *deze / dit*, qui correspond à *celui-ci* (voir Maes 1991, 172).

²⁰ Voir Guillot (à paraître) pour une discussion plus ample de ce genre d'emplois.

²¹ Idée reprise à McCool (1981).

Cette idée n'empêche pas que CIL soit employé dans des contextes comme (20) et (21) : il est évident qu'en (20), le référent n'est pas relié au contexte d'énonciation mais aux coordonnées du récit, tandis que (21) montre simplement que ce n'est pas la proximité spatiale du référent en tant que telle qui importe, mais la façon dont ce référent est donné. Même si *cele lanme* renvoie à une lame bien présente, l'emploi de CIL a pour effet de rendre la lame un peu mythique, de signaler qu'elle est connue par ailleurs, qu'elle a déjà fait l'objet d'autres récits, etc. Bref, l'emploi de CIL signale que la lame est reliée à des connaissances qui ne doivent pas être associées au contexte d'énonciation du démonstratif, qui comporte le locuteur, le moment et le lieu de l'énonciation et l'environnement immédiat du SN démonstratif. Il nous semble, en outre, que si CIL peut s'employer dans un contexte comme (21), en présence du référent visé, on tient là peut-être une explication de la confusion entre CIST et CIL, qui se manifeste selon Dees à partir de 1350 (environ). A partir de là, on trouve non seulement des occurrences de CIL + CI, mais aussi de CIST + LA. Par ailleurs, Marchello-Nizia (2003, 2005, 2006a et b) a montré qu'en très ancien français, les démonstratifs n'avaient pas non plus la valeur décrite ci-dessus.

3.2.3 Le très ancien français : un système « personnel »

Marchello-Nizia (2003, 2005, 2006a et b) s'oppose également, pour le très ancien français, à la thèse du marquage et propose pour cet état de la langue une hypothèse qui ne repose pas sur la notion de contiguïté. Elle défend en effet l'hypothèse selon laquelle dans les premiers textes français, CIST signalait que le référent du SN doit être situé dans la sphère personnelle du locuteur, comportant ce qui est près du locuteur, mais aussi tout ce qui lui appartient (y compris les mots qu'il vient de prononcer) (Marchello-Nizia 2006b, 107). CIL, par contre, signale que le référent du SN se situe en dehors de cette sphère. Ainsi dans les exemples suivants, *ceste meschinne* désigne la femme du locuteur lorsque celui-ci parle de leur bonheur commun, alors qu'il emploie *celle* plus loin dans le récit pour renvoyer à sa femme, lorsqu'elle l'a quitté :

(24) « Li roi meïzmez qui France a a baillier / M'i ot donné Lubias a moillier, / **Ceste meschinne** au gent cors afaitié » (*Ami et Amile*, 2200, cité par Marchello-Nizia 2006b, 109)

(25) « **Celle** me faut qui me deüst amer. » (*Ami et Amile*, 2444, cité par Marchello-Nizia 2006b, 109).²²

3.2.4 Conclusion

Nous défendons ainsi l'idée selon laquelle la signification des démonstratifs a connu, en ancien français, une évolution progressive lors de laquelle on peut distinguer trois étapes :

- 1) En très ancien français, CIST situe le référent dans la sphère personnelle du locuteur et CIL le rejette hors de cette sphère ;
- 2) Ensuite, CIST signale que le référent doit être apparié par l'intermédiaire du contexte d'énonciation, qui comporte le locuteur, mais aussi le moment et le lieu d'énonciation, et le texte/discours produit ; CIL signale que le référent doit être situé hors de ce contexte.²³

²² Ce système permet aussi de mieux comprendre l'emploi de CIL en (21) : le locuteur y décide de rejeter le référent hors de sa sphère personnelle. Faut-il en conclure qu'il reste des « traces » de l'ancienne opposition dans le français des XIIe et XIIIe siècles ? Il faudrait des recherches plus poussées pour avancer cette conclusion-là.

²³ Cela ne veut pas dire qu'on abandonne la *token-réflexivité* : c'est toujours par rapport à l'occurrence de CE N CI/LA que s'identifie le référent du SN ; seulement CI et LA signalent en outre que le référent se situe dans le contexte d'énonciation de l'occurrence démonstrative ou hors de ce contexte.

- 3) Enfin, la forme *cist* tombe progressivement en désuétude à partir du milieu du XIII^e siècle et *cil* environ deux siècles plus tard, laissant place aux formes indifférenciées *ce* et *ces*, tandis que d'autres formes des paradigmes démonstratifs, comme *cet*, *cette*, *celle* et *celui* perdurent.

Or il ne s'agit pas d'étapes nettement séparées et il n'est pas toujours aisé de savoir par rapport à quelle « règle » il faut expliquer l'emploi de certaines formes. De plus, il y a continuité entre les « règles ». Lorsque ICIST N et ICIL N sont remplacés par CE / CIST / CIL N-CI/-LA, leur règle d'emploi est celle sous 2). Demandons-nous maintenant si cette règle a persisté jusqu'en français moderne.

4 CI et -LA en français moderne

La grande majorité des emplois de CE N-CI et CE N-LA en français moderne semblent respecter la définition proposée ci-dessus : -CI signale que le référent doit être identifié par le truchement du contexte d'énonciation et ses composantes, à savoir le locuteur, le lieu et le moment d'énonciation, et le texte/discours énoncé ; -LA par contre signale que le référent doit être identifié par le truchement de points de référence qui ne sont pas contenus dans le contexte d'énonciation. Cette définition est le mieux illustrée par les SN comportant des noms temporels. On constate en effet que si CE N-CI comporte un nom temporel, le SN ne peut pas s'employer de façon anaphorique :

- (26) J'ai reçu votre lettre le mardi 19 janvier. C'est d'ailleurs justement [**ce jour-ci/*^{OK} *ce jour-là*] que Jean-Paul est rentré d'Amérique. (Debruyne 1992, 32)

Le référent du SN s'identifie obligatoirement par rapport au contexte d'énonciation :²⁴

- (27) – [...] On ferme.
– Comment, on ferme ? A **cette heure-ci** ? (Queneau 1942, 26, cité dans Debruyne 1992, 32)

Même lorsque le référent dépasse le cadre du contexte d'énonciation, il s'identifie initialement par le truchement de celui-ci :

- (28) En 1988, pendant **ce mois-ci**, il y avait de la neige. (Debruyne 1992, 34)

Comme le formule Debruyne (1992, 34), -CI porte sur le nom qui le précède.

On constate déjà en (26) que -LA s'emploie plus facilement que -CI de façon anaphorique. Cela n'est pas surprenant, dans la mesure où -LA signale que le référent doit être identifié par rapport à une situation qui n'est pas le contexte d'énonciation ; celle-ci peut être fournie par le récit. Nous croyons que cette analyse permet également d'expliquer l'emploi de CE N-LA lorsque le nom désigne un objet concret (29), une entité abstraite (30) ou une entité localisatrice (31) :

- (29) [...] de l'ombre du couloir, deux hommes avaient surgi. Tarrou eut à peine le temps d'entendre son compagnon demander ce que pouvaient bien vouloir **ces deux oiseaux-là** (Camus, 1962, 1447, cité dans Debruyne 1992, 20)
- (30) – Vous avez pensé tuer votre femme et à vous tuer ensuite ?
– C'est romantique, n'est-ce pas ? Cependant, l'homme le plus intelligent a eu **cette tentation-là** au moins une fois dans sa vie. (Simenon, 1948, 184, cité dans Debruyne 1992, 29)

²⁴ Les exemples sont empruntés à Debruyne (1992).

- (31) Des noyaux de curieux se tenaient ça et là ; de temps à autre, la police les faisait rouler, et ils s'arrêtaient un peu plus loin. Au coin de l'avenue de la porte d'Argenteuil, ça n'avait pas brûlé. On discutait ferme de **ce côté-là**. Mais on ne savait pas grand-chose. (Queneau 1942, 138, cité dans Debruyne 1992, 42)

Si CE N-LA s'emploie de façon déictique, le référent se situe à un endroit autre que le contexte d'énonciation au sens strict :

- (32) Pierre, tu veux bien me passer **ce livre-là** ? (Debruyne 1992, 21)
- (33) (en voyant deux personnes s'embrasser dans la rue)
– **Cet amour-là** me va droit au cœur. (Debruyne 1992, 29)
- (34) (en montrant du doigt un endroit particulier)
– C'est à **cet endroit-là** qu'il y avait autrefois la sculpture de la Sainte Vierge. (Debruyne 1992, 43)

Les emplois les plus problématiques sont ceux qui comportent un -CI anaphorique, tels (35), (36) et (37) :

- (35) – « C'est bien », dit-elle. Il monta l'escalier. Ça le démangeait de se remettre à écrire. Et il se félicitait à l'idée que **ce roman-ci** ne serait pas édifiant pour un sou : il n'avait encore aucune idée précise de ce qu'il allait faire ; sa seule consigne, c'était de s'amuser gratuitement à être sincère. (Simone de Beauvoir 1954, 119, cité dans Debruyne 1992, 20)
- (36) Michael Smith avait dû encaisser beaucoup de refus dans sa vie, mais **ce refus-ci** lui alla droit au cœur. (Debruyne 1992, 28)
- (37) Hier, le comte et la comtesse ont fait la visite de Bruxelles et c'est **cette ville-ci** qu'ils ont trouvé la plus belle, bien qu'ils aient aussi visité Bruges et Anvers. (Debruyne 1992, 41)

En effet, il n'est pas évident que -CI s'emploie de façon anaphorique, s'il signale que le référent doit être identifié par le truchement d'éléments du contexte d'énonciation. Notre définition nous paraît toutefois en état d'expliquer l'emploi de *ce roman-ci* en (35) : cette expression renvoie à un élément dans l'esprit du personnage désigné par *il*, qui fonctionne ainsi comme « énonciateur ».

Le SN démonstratif suggère en outre que le référent s'oppose à d'autres référents de la même classe, surtout en (36) et (37). Or cet effet n'est pas dû à la particule -CI : Corblin (1998) et Kleiber (1995a, b et c) ont déjà montré qu'il s'agit là d'une propriété caractéristique du déterminant démonstratif qui signale que le référent du SN doit être identifié à partir d'éléments du contexte d'énonciation, alors que le N a pour fonction d'introduire le référent dans une classe (Kleiber 1983 et 1984). La particule -CI signale dans ce contexte que le référent doit être identifié à l'aide du contexte qui entoure l'occurrence du SN démonstratif. Il suffit de remplacer *ce refus-ci* en (36) par *ce refus-là* : on comprend que -LA exige d'associer le référent avec des connaissances situées « en dehors du » contexte d'énonciation (en l'occurrence des connaissances présumées connues), alors que l'emploi de -CI a plutôt pour effet de bloquer ce recours à un contexte plus large et à inciter l'interlocuteur à identifier le référent à partir du contexte immédiat. Mais puisque dans ce contexte restreint, les seules informations qui permettent d'identifier le référent sont le nom, qui fournit la classification, et le déterminant démonstratif, qui exige d'apparier le SN avec un référent particulier et qui véhicule l'idée d'une opposition interne à la catégorie désignée par le nom, on obtient une interprétation contrastive, qui est confirmée par le contexte, dans la mesure où celui-ci permet d'opposer le refus auquel renvoie *ce refus-ci* à d'autres refus.

5 Conclusion

Les particules -CI et -LA ont bien depuis leur origine la signification que nous leur avons attribuée ci-dessus :

(i) -CI signale que le référent doit être identifié par le truchement du contexte d'énonciation, comportant le locuteur, le moment et le lieu d'énonciation, et le contexte qui accompagne l'occurrence démonstrative ;

(ii) -LA signale que le référent doit être identifié par le truchement d'éléments qui ne font pas partie de son contexte d'énonciation.

Notre étude a permis de confirmer que CE N-CI et CE N-LA remplacent en effet progressivement les formes longues des démonstratifs ICIST et ICIL, et qu'ils reprennent la valeur de CIST et CIL en ancien français. Il s'agit là d'une grammaticalisation qui consiste d'une part en une paradigmatization par la réduction du nombre de formes possibles, et d'autre part en la transformation des adverbes *ci* et *là* en suffixes créant ainsi des formes plus unies.

Références

Corpus utilisé

Antoine de la Sale. *Jehan de Saintré*, édité par J. Misrahi et C. A. Knudson. (1965). Droz, Genève.

de Beauvoir, S. (1954). *Les Mandarins*, Gallimard, Paris.

Camus, A. (1962). *La peste*, in *Théâtre, récits, nouvelles*, éd. R. Quillot, Gallimard, Paris.

Cent nouvelles nouvelles, édité par Sweetser, F. P. (1966). Droz, Genève.

Enguerrand de Monstrelet, *Chronique* (livre 1), édité par Douët d'Arcq, L. (1857-1860). Société de l'Histoire de France (SHF), Paris.

Estoire de Griseldis en rimes et par personnages (1395), édité par Roques, M. (1957). Droz/Minard, Genève/Paris.

Farce de maître Pierre Pathelin, édité par Dufournet, J. (1986). Garnier-Flammarion, Paris.

François Rabelais, *Tiers Livre*, édité par Jourda, P. (1962). Garnier-Flammarion (Classiques Garnier), Paris.

Jean de Joinville, *Mémoires ou vie de saint Louis*, édité par Monfrin, J. (1995). Garnier-Flammarion (Classiques Garnier), Paris.

Jean Froissart, *Chroniques* (livre 1), édité par Diller, G. T. (édition du manuscrit de Rome Reg. lat. 869) (1972). Droz, Genève.

Livre de Alixandre empereur de Constantinoble et de Cligés son filz. Roman en prose du XV^e siècle, édité par Colombo Timelli, M. (2004). Droz, Genève.

Manières de Langage (1396, 1399), édité par Kristol, A. M. (1995). Anglo Norman Text Society, Londres.

Philippe de Beaumanoir, *Coutumes de Beauvaisis*, édité par Salmon, A. (1970). Picard, Paris.

Philippe de Commines, *Mémoires*, édité par Calmette, J. (1964-1965). Belles Lettres (Classiques de l'Histoire de France au Moyen-Age), Paris.

Pronostication nouvelle pour l'an 1560, Lyon, Jean Brotot & Antoine Volant

Queneau, R. (1942), *Pierrot mon ami*, Gallimard, Paris.

Quinze joies de mariage, édité par Rychner, J. (1963), Droz, Genève.

Roman de Jehan de Paris, édité par Wickersheimer, E. (1923), Champion, Paris.

Roman du comte d'Artois, édité par Seigneuret, J.-Ch. (1966), Droz, Genève.

Simenon, G. (1948), *Les vacances de Maigret*, Presses de la cité, Paris.
Tristan en prose, édité par Ménard, P. (1987), Droz, Genève.

Traductions

La chanson de Roland : édition établie d'après le manuscrit d'Oxford, édité par Cortés, L. et traduit par Gabaudan, P. (1994), Nizet, Paris.
 Chrétien de Troyes, *Romans, suivis des Chansons, avec en appendice, Philomena*, édité par Zink, M. et traduit par Collet, O., J.M. Fritz, D.F. Hult, Ch. Méla et M.-CL. Zai. (1994), Librairie générale française, Paris.
Chanson de Roland, édité et traduit par Moignet, G. (1969), Bordas, Paris.

Ouvrages

Corblin, F. (1998). « Celui-ci » anaphorique : un mentionnel, *Langue française* 120, 33-44.
 Debruyne, J. (1992). *L'opposition de Ce+N-ci/Ce+N-là : un double fonctionnement*, UIA, Anvers (*Antwerp papers in linguistics* 68).
 Dees, A. (1971). *Etude sur l'évolution des démonstratifs en ancien et en moyen français*, Wolters-Noordhoff, Groningue.
 De Mulder, W. (1997). Les démonstratifs: des indices de changement de contexte. Dans N. Flaux, D. Van De Velde et W. De Mulder (éds) *Entre général et particulier: les déterminants*, Artois Presses Université, Artois, 137-200.
 Guillot, C. (2010). Le démonstratif de notoriété de l'ancien français : approche textuelle. Dans B. Combettes, C. Guillot, E. Oppermann-Marsaux, S. Prévost et A. Rodriguez Somolinos (éds) *Le changement en français*, Peter Lang, Berne, 217-233.
 Guillot, C. (à paraître). Le pronom anaphorique *cil* de l'ancien français : continuité ou discontinuité topicale ? A paraître dans les Actes du colloque international *Anaphore et anaphoriques : diversité des grammèmes, diversité des langues* (mai 2009, Rouen).
 Kleiber, G. (1983). Les démonstratifs (démontrent-ils ? Sur le sens référentiel des adjectifs et pronoms démonstratifs, *Le Français Moderne* 2, 99-117.
 Kleiber, G. (1984). Sur la sémantique des descriptions démonstratives, *Linguisticae Investigationes VIII/1*, 63-85.
 Kleiber, G. (1985). Sur la spécialisation grammaticale des démonstratifs du français ancien, *De la plume d'oie à l'ordinateur. Etudes de linguistique offertes à Hélène Naïs*, *Verbum numéro spécial*, 99-113.
 Kleiber, G. (1986). Adjectif démonstratif et article défini en anaphore fidèle. Dans J. David et G. Kleiber (éds) *Déterminants: Syntaxe et sémantique*, Recherches Linguistiques Université de Metz, Metz, 169-185.
 Kleiber, G. (1987). L'opposition *cist* / *cil* en ancien français ou comment analyser les démonstratifs ?, *Revue de linguistique romane* 51, 5-35.
 Kleiber, G. (1991). Sur le démonstratif de notoriété en ancien français, *Revue québécoise de linguistique* 19/1, 11-32.
 Kleiber, G. (1995a). D'ici et là et vice versa : pour les aborder autrement, *Le gré des langues* 8, 8-27
 Kleiber, G. (1995b). *Ici* on ne peut pas utiliser *là*. Dans A. Figueroa et J. Lago (éds) *Estudios en homenaxe ás profesoras Françoise Jourdan Pons e Isolina Sánchez Regueira*, Université de Saint-Jacques de Compostelle, Département de Philologie française et italienne, 133-146.
 Kleiber, G. (1995c). Pour une nouvelle approche des adverbes spatiaux *ici* et *là*. Dans J. Sypnicki (éd.) *Les acquis de la linguistique et l'enseignement du français langue étrangère*, Wydawnictwo Uniwersytetu Łódzkiego, Łódź, 63-75.

- Lehmann, C. (1985/2002²). *Thoughts on grammaticalization. Second, revised edition*, Universität Erfurt, Seminar für Sprachwissenschaft, ASSidUE 9
- Maes, A. (1991). *Nominal Anaphors and the Coherence of Discourse*. Thèse. Université Catholique du Brabant, Tilburg.
- Marchello-Nizia, C. (1992). L'évolution du système des démonstratifs en moyen français. Dans R. Van Deyck (éd.) *Le moyen français en langue et en discours, Travaux de linguistique 25*, 77-91.
- Marchello-Nizia, C. (1995). *L'évolution du français. Ordre des mots, démonstratifs, accent tonique*, Armand Colin, Paris.
- Marchello-Nizia, C. (2003). « Se voz de ceste ne voz poez oster, je voz ferai celle teste coper » (*Ami et Amile 753*) : La sphère du locuteur et la deixis en ancien français ». Dans P. De Wilde, S. Kindt, A. Vanneste, et J. Vlemings (éds) *Mémoire en temps advenir. Hommage à Theo Venckeleer*, Peeters, Louvain, 413-427.
- Marchello-Nizia, C. (2004). La sémantique des démonstratifs en ancien français : une neutralisation en progrès ?, *Langue française 141*, 69-84.
- Marchello-Nizia, C. (2005). Deixis and subjectivity : the semantics of demonstratives in Old French (9th-12th century), *Journal of Pragmatics 37*, 43-68.
- Marchello-Nizia, C. (2006a). Du subjectif au spatial : l'évolution des formes et du sens des démonstratifs en français, *Langue française 152*, 114 -126.
- Marchello-Nizia, C. (2006b). From personal deixis to spatial deixis : The semantic evolution of demonstratives from Latin to French. Dans M. Hickmann et S. Robert (éds) *Space in Languages. Linguistic Systems and Cognitive Categories*, John Benjamins, Amsterdam/Philadelphia, 103-120.
- McCool, G. (1981). *A Semantic Analysis of the Old French Demonstrative System*, Ph.D. thesis, Cornell University.
- Mathews, C. E. (1907). *CIST and CIL : a syntactical Study*, J.H. Furst, Baltimore.
- Ménard, P. (1994). *Syntaxe de l'ancien français*, Editions Bière, Bordeaux.
- Moignet, G. (1976). *Grammaire de l'ancien français*, Klincksieck, Paris.
- Perret, M. (1988). *Le signe et la mention. Adverbes embrayeurs ci, ça, la, iluec en moyen français (XIV^e – XV^e siècles)*, Droz, Genève.
- Price, G. (1968). Quel est le rôle de l'opposition CIST/CIL en ancien français?, *Romania 89*, 240-253.
- Price, G. (1969). La transformation du système des démonstratifs, *Zeitschrift für Romanische Philologie 85*, 489-505.

Annexe

Le tableau suivant indique le nombre d'occurrences de CE N CI et CE N LA dans chacun des textes du corpus.

Textes	Nombre total d'occurrences-mots	Nombre d'occurrences de CE N CI	Nombre d'occurrences de CE N LA
<i>Mémoires de Joinville</i>	75629	0	6
<i>Griseldis</i>	16243	0	1
<i>Manières de langage de 1396</i>	15494	5	2
<i>Manières de langage de 1399</i>	4788	0	0
<i>Chroniques de Froissart</i>	216518	5	9
<i>Quinze joies de mariage (vers 1400)</i>	34680	0	0
<i>Chronique de Monstrelet</i>	29165	0	0
<i>Cligès en prose</i>	31759	0	0
<i>Roman du comte d'Artois</i>	45806	0	1
<i>Jean de Saintré d'Antoine de la Sale</i>	89892	2	0
<i>Cent nouvelles nouvelles anonymes</i>	151925	3	0
<i>Farce de maître Pierre Pathelin</i>	10674	4	2
<i>Roman de Jehan de Paris</i>	25094	0	0
<i>Mémoires de Commynes</i>	204 646	12	32
<i>Tiers Livre de Rabelais</i>	54472	2	1

DESCRIPTION ET EVOLUTION DE *quelque**

Jacques Jayez
ENS-LSH et L2C2, Lyon
jjayez@ens-lsh.fr

Lucia M. Tovina
Université Paris VII
tovena@linguist.jussieu.fr

Résumé

Le travail présenté dans ce chapitre défend l'hypothèse que *quelque* est un indéfini qui repose sur l'inférence et l'ignorance. La forme *quelque* N P, où P est une propriété, signale que l'existence d'une entité de type N satisfaisant P est une information obtenue par inférence (aspect évidentiel) et que l'identité exacte de cette entité demeure inconnue (aspect épistémique). Les principaux points abordés ici sont les suivants. Intuitivement, *quelque* peut être rapproché d'un déterminant dit « à choix libre », comme *n'importe quel* ou *un quelconque*. Nous montrons que ce rapprochement est plausible à condition de faire intervenir l'aspect évidentiel. Par ailleurs, nous proposons d'analyser la difficulté de *quelque* à se trouver dans la portée immédiate de la négation comme le reflet de son organisation sémantique propre, c'est-à-dire du fait qu'il véhicule à la fois un contenu principal, sa valeur existentielle d'indéfini, et une implicature conventionnelle, les valeurs inférentielles et épistémiques. Cela nous conduit à écarter une explication alternative, fondée sur la notion de polarité positive, à cause de son caractère ad hoc. Enfin, nous mettons en place quelques perspectives d'analyse sur l'origine et l'évolution de *quelque*. Ceci permet d'identifier un certain nombre de problèmes importants, parmi lesquels la question de savoir si c'est la concessivité qui dérive de l'ignorance ou l'inverse et la question de la possibilité ou de la manière de réconcilier le sens concessif avec l'interprétation existentielle.

mots-clés : *quelque*, déterminant épistémique, évidentialité, phrase négative, diachronie

1 Introduction

Bien qu'aujourd'hui ressenti comme littéraire dans la plupart de ses emplois, le déterminant *quelque* au singulier a récemment fait l'objet de plusieurs travaux de linguistique (voir Culioli, 1982; Van de Velde, 2000; Jayez et Tovina, 2002, 2006, 2008a; Corblin, 2004; Paillard, 2006). Cela est dû à ses particularités, qui dépassent largement celles d'un simple indéfini. Premièrement, il est soumis à une contrainte d'ignorance, qui en fait un déterminant anti-spécifique. La spécificité correspond en gros à la possibilité d'identifier un individu particulier comme satisfaisant une propriété. La dimension de la spécificité est un aspect central dans la typologie des déterminants (cf. Farkas, 2002a,b,c; Haspelmath, 1997), où elle interagit avec la notion de *choix libre* (*free choice*). En l'espèce, le groupe nominal *quelque* N peut être référentiel au sens de Dekker (1998) et Jayez et Tovina (2005), mais le locuteur ne doit pas pouvoir identifier l'individu auquel ce groupe fait référence, ce qui veut dire que toute lecture spécifique est interdite.

Deuxièmement, Jayez et Tovina (2008a) ont mis en évidence que le déterminant *quelque* réalise une forme d'évidentialité dans le domaine nominal. L'existence du référent n'est pas assertée directement, mais il s'agit plutôt d'une interprétation résultant d'une opération *inférentielle* à

*La recherche présentée dans cet article a été financée par l'ANR, projet 06-CORP-028-01 ELICO. Nous remercions Christiane Marchello-Nizia et Donka Farkas de leurs très utiles commentaires.

partir de la clause, voir (1). Ce type d'interprétation correspond à une préférence soumise à variation entre les locuteurs, variation vraisemblablement liée au fait que le déterminant n'est pas d'emploi courant, et on en trouve trace dans une observation de Culioli. Le contraste entre (1b) et (2) illustre la pertinence du rôle de la source de l'information. Une caractérisation de *quelque* en tant que simplement anti-spécifique (le référent n'est pas identifié) n'est pas suffisante pour prédire cet aspect, voir le contraste en (3). La phrase en (3a) est plus naturelle si *commentaire* est au pluriel, mais *quelques* au pluriel a une distribution beaucoup plus libre et ne sera pas traité dans ce travail.

- (1) a. ?? Hier, j'ai rencontré quelque amie
b. Hier, Yolande a dû rencontrer quelque amie
- (2) ? Yolande m'a dit qu'elle avait rencontré quelque amie
- (3) a. ? Il a fait quelque commentaire, dont je ne me souviens plus
b. Il a fait un commentaire quelconque, dont je ne me souviens plus

Enfin, *quelque* est (très) marginal dans la portée d'une négation dans la même clause, mais pas sous une négation en dehors de la clause ni lorsqu'un autre opérateur monotone-décroissant intervient entre la négation et le déterminant. Cela en fait l'analogue de l'anglais *some* (voir Farkas (2002c)) et le rattache à la problématique des interactions entre négation et polarité dite *positive* (voir Szabolcsi (2004) sur ce point).

Dans ce chapitre, nous allons poursuivre l'analyse des propriétés épistémiques de *quelque* principalement dans deux directions, d'une part en éclaircissant l'impact que l'implicature conventionnelle d'ignorance a relativement à la distribution du déterminant dans des phrases négatives et d'autre part en amorçant l'étude de son évolution en diachronie. Le texte est organisé comme suit. Nous commençons par rappeler les composantes de la signification de base, soumise à deux contraintes, à la section 2. Ensuite, en comparant les propriétés que nous avons dégagées dans cette section avec la notion de *choix libre* (free-choiceness)¹, nous plaçons le débat à propos de *quelque* à l'intérieur du débat plus général sur les formes de détermination épistémique qui mettent en jeu un degré d'ignorance. La conclusion à laquelle nous parvenons à la section 3 est plus nuancée que dans nos travaux précédents (Jayez et Tovina, 2008a,b), où une caractérisation en tant qu'élément de choix libre pour *quelque* avait été écartée. Cela provient du fait que nous essayons ici de rendre compte de la variation et de l'instabilité des jugements en la ramenant à la contrainte d'évidentialité propre de *quelque*. L'ouverture vers la problématique générale des déterminants sensibles à leur environnement se poursuit, à la section 4, avec une présentation de *quelque* en environnement négatif et une discussion de la pertinence de la notion de polarité positive qui pourrait lui être associée. A ce type d'association nous préférons une explication qui mobilise seulement les contraintes qui régissent le calcul des implicatures conventionnelles. En particulier, nous montrons qu'une implicature conventionnelle introduite par un quantificateur est traitée à un niveau différent du niveau d'une implicature conventionnelle introduite par un adverbe de phrase, ce qui a des conséquences dans l'interaction avec des opérateurs tels que la négation. Ceci complète la partie synchronique de la description de *quelque*. La deuxième partie du chapitre porte sur l'étude d'un certain nombre d'aspects et de problèmes concernant l'évolution de *quelque* en diachronie. La section 5, beaucoup plus exploratoire que les précédentes, est aussi beaucoup plus riche en données empiriques, dont la présentation fait écho aux

¹La définition d'élément « de choix libre » n'a toujours pas donné lieu à un consensus, bien que les linguistes soient plutôt d'accord sur les contextes qui caractérisent sa distribution. Nous adoptons ici l'hypothèse que son noyau sémantique peut être caractérisé par une contrainte minimale d'équivalence dans une dimension.

problèmes abordés dans les sections précédentes.

2 La signification de base : les propriétés épistémiques

Dans cette section, nous rappelons brièvement les composantes de la signification de base de *quelque*, en suivant l'analyse avancée par Jayez et Tovenà (2008a).

2.1 La contrainte d'ignorance

La première contrainte pertinente pour la caractérisation de *quelque* est rappelée en (4), voir (Jayez et Tovenà, 2006) pour une définition détaillée. Nous utiliserons l'expression passe-partout d'*agent épistémique* pour renvoyer à un sujet de croyance quelconque, qui, par défaut, coïncide avec le locuteur de la phrase.

(4) C-ignorance

Quelque n'est approprié que si l'agent épistémique ignore quel individu satisfait la description fournie par la phrase.

Rappelons que l'ignorance porte sur l'identité du référent, ce qui ne la rend pas incompatible avec la certitude de son existence, comme l'illustre clairement l'exemple (5), où le locuteur est certain que quelqu'un d'idiot a fermé la porte.

(5) Le verrou ne coulisse pas ; quelque idiot a fermé la porte avec un cadenas

La contrainte *C-ignorance* permet de rendre compte de la marginalité de la phrase en (1a), car elle nous dit que l'agent épistémique *a* doit en principe ignorer quel individu satisfait la propriété « être un ami de *a* et avoir été rencontré hier par *a* ». C'est peu vraisemblable puisque la personne concernée est présentée comme un ami du locuteur, qui est par défaut l'agent épistémique.

2.2 La contrainte évidentielle

La deuxième contrainte porte sur la nature de l'information selon laquelle il existe un référent pour le groupe nominal *quelque* N. Cette question relève du domaine de l'évidentialité, mais le statut de cette notion est délicat. Nous suivons Aikhenvald, qui considère que l'évidentialité est le marquage linguistique de la *source d'information*. Selon elle, l'évidentialité en elle-même « does not imply any reference to validity or reliability of knowledge or information » (Aikhenvald, 2005, p. 5).

L'hypothèse défendue par Jayez et Tovenà (2008a) consiste à dire que *quelque* donne une indication sur la source d'information et que, plus spécifiquement, il marque l'évidentialité *inférentielle*. En choisissant d'utiliser *quelque*, le locuteur signale qu'il ne fonde pas la proposition exprimée sur des perceptions ou un oui-dire. Rappelons qu'il faut distinguer entre les sources d'information proprement dites et leur traitement. Dans certains cas, le traitement détermine le type de la source, comme par exemple pour l'intégration visuelle, qui ne peut fonctionner que pour des stimuli visuels. Mais le traitement inférentiel peut s'appliquer au résultat d'autres types de traitement et, par exemple, un agent peut inférer une proposition à partir de ce qu'il « voit », c'est-à-dire à partir du résultat de l'application de l'intégration visuelle à des stimuli visuels. L'agent peut donc se servir d'informations perceptives ou obtenues par oui-dire pour alimenter

un processus inférentiel, qui aboutit à l’assertion de la proposition. *Quelque* marque alors le fait que la source d’information finale ou considérée comme seule pertinente est un processus inférentiel mis en œuvre par l’agent.

L’expression des contraintes qui régissent le fonctionnement de *quelque* est rendue un peu plus compliquée par le fait que ce déterminant n’exige pas un marquage explicite indépendant de l’évidentialité. Il est approprié dès lors qu’une interprétation évidentielle inférentielle est possible, voir (6) qui s’interprète comme étant équivalente à « quelque idiot a dû oublier d’éteindre » mais qui ne nécessite pas explicitement un marqueur modal (verbe, adverbe, mode).

(6) Il y a de la lumière dans le bureau ; quelque idiot a oublié d’éteindre

La contrainte *C-inf* capture l’idée que la proposition existentielle correspondant à la phrase qui contient *quelque* doit être atteinte par le biais d’un processus inférentiel, voir (Jayez et Tovena, 2008a). Nous notons *R* la restriction (*N*’ dans *quelque N*’) et *P* la portée, c’est-à-dire la propriété exprimée par le reste de la phrase.

(7) **C-inf**

Une forme [*quelque x*] [*R*] [*P*] n’est appropriée que moyennant une interprétation où l’agent épistémique *infère* que $\exists x(R(x) \ \& \ P(x))$.

Enfin, rappelons la question bien connue concernant les rapports entre évidentialité et modalité. Le point important à ce sujet est que *quelque* n’engage pas le locuteur à se limiter à une force modale particulière, comme le montre le fait que la différence entre une modalité avec une force existentielle, cf. (8a), ou avec une force universelle, cf. (8b), ne porte pas à conséquence.

(8) a. Yolande a peut-être rencontré quelque ami
b. Yolande a nécessairement rencontré quelque ami

Dans tous les cas, c’est la seule lecture épistémique des expressions modales qui est prise en considération, jamais leur lecture déontique.

2.3 Liens entre les contraintes

Nous avons signalé que l’existence d’un référent est à distinguer de son identification. L’ignorance et l’évidentialité, *C-ignorance* et *C-inf* décrites en (4) et (7), portent toutes les deux sur l’identification. On peut alors se demander si elles sont liées entre elles, par exemple par une équivalence ou une implication. Prenons *C-ignorance* comme point de départ. Si un agent *a* ignore quel individu satisfait une propriété, il ne peut pas, en général, avoir un accès direct à cette information. Mais, il pourrait y avoir accès indirectement, de manière non inférentielle (par ouï-dire, par exemple). Il s’ensuit que *C-ignorance* n’implique pas *C-inf*. Ensuite, considérons la situation en partant de *C-inf*. Si *a* est en position d’inférer qu’un individu satisfait une propriété, il pourrait également être en position d’inférer *qui* est cet individu. Dans ce cas, *C-ignorance* ne serait pas respectée. Donc, *C-inf* n’implique pas *C-ignorance* non plus. La conclusion inévitable est qu’il n’y a aucune relation logique entre *C-ignorance* et *C-inf*.

Toutefois, il y a une relation de nature pragmatique entre ces deux contraintes. Quand une situation respecte *C-inf*, l’emploi d’un indéfini augmente la saillance de l’interprétation d’ignorance, ce qu’illustre le contraste (9). Bien que (9b) ne soit pas impossible, cette phrase est plus difficile

à interpréter que (9a), qui contient l'indéfini « standard » *un*. La phrase (9c) montre qu'il n'y a pas d'incompatibilité de principe entre inférence et identification du référent.

- (9) a. Yolande a rencontré une amie, Louise
 b. # Yolande a dû rencontrer une amie, Louise
 c. Yolande a dû rencontrer son amie, Louise

On peut penser que l'interprétation inférentielle rend plus probable une interprétation d'ignorance et que la configuration sémantique de *quelque* s'expliquerait si on admettait que ce déterminant a fondamentalement une interprétation inférentielle, déclenchant une interprétation d'ignorance, dont la dominance se serait grammaticalisée. Cette idée reste toutefois du domaine de la spéculation. Il faudrait d'ailleurs expliquer la préférence interprétative manifestée en (9). Ici, nous admettons simplement que l'ignorance est le choix interprétatif par défaut sous un opérateur épistémique, sans nous engager sur le terrain délicat de la portée des indéfinis.

2.4 Extensions

L'analyse basée sur l'action combinée des contraintes *C-ignorance* et *C-inf* nous a permis en (Jayez et Tovenà, 2008a) de couvrir aussi deux cas qui, au premier abord, pourraient sembler des exceptions à une distribution de *quelque* restreinte aux contextes modaux. Le premier cas concerne les phrases habituelles. Nous avons montré que ces phrases satisfont *C-inf* du fait que le jugement d'habitualité est une régularité qui n'est pas perçue directement, mais est inférée par le locuteur à partir d'une répétition d'occasions particulières présentée comme non accidentelle, voir l'exemple (10a). Ces phrases restent soumises à *C-ignorance*, voir l'inacceptabilité de (10b), due au fait qu'on précise l'identité de l'amie.

- (10) a. A l'époque, je voyais toujours Yolande avec quelque amie
 b. ?? A l'époque, je voyais toujours Yolande avec quelque amie, Marie

Le deuxième cas concerne le fait que la combinaison de *quelque* avec un nom massif abstrait produit un résultat meilleur qu'avec un nom comptable ou massif concret, dans des phrases épisodiques non inférentielles telles que en (11).²

- (11) a. Yolande a montré quelque courage
 b. *Yolande a bu quelque eau [quantité d'eau]
 c. *Yolande a quelque beauté

Les noms massifs abstraits en question dénotent des propriétés particularisées, qui ont des manifestations spatio-temporelles spécifiques et sont souvent analysées comme *tropes* (Williams, 1953; Campbell, 1990) dans la production philosophique. Pour rendre compte du contraste en (11), dans (Jayez et Tovenà, 2008a) on introduit la distinction entre les noms qui dénotent des *tropes* qualifiés d'*internes*, comme *courage*, *hésitation*, qui seuls se combinent avec *quelque*, et les noms de *tropes externes*, comme *beauté*, *lenteur*. En effet, les *tropes internes* correspondent à des états internes ou à des procès dont seuls certains effets peuvent être observés directement. La présence de cette restriction se lit comme la trace du fait que *C-inf* est satisfaite. La satis-

²La lecture taxinomique des noms massifs concrets, mise en avant en (i), n'est pas pertinente, car cet emploi s'apparente à la discrétisation comptable.

(i) # Yolande a bu quelque eau [type d'eau]

faction de *C-ignorance* est plus généralement attribuable aux propriétés des noms massifs, qui admettent des degrés ou des types, entre lesquels il peut y avoir indétermination.

Lorsque *quelque* se combine avec un nom de trope interne, il donne lieu à ce qui a été caractérisé comme un effet de minoration, voir (Van de Velde, 2000; Jayez et Tovena, 2002). Par exemple, (11a) se comprend comme indiquant que le locuteur n'est pas sûr que Yolande ait fait preuve d'un grand courage. Cet effet, qui rapproche *quelque* de *un certain*, voir (12), correspond à une Q-implicature (Horn, 1989) déclenchée par l'indéfini.

- (12) a. Yolande a montré un certain courage
b. Il y a une certaine hypocrisie à prétendre cela

Cet effet mérite une clarification. Les contextes d'emploi de *quelque* avec une lecture minorante correspondent à des phrases épisodiques, qui mobilisent souvent une échelle existentielle (Hoeksema et Rullmann, 2000; Tovena, 2003). Deux points doivent être notés à ce sujet. Premièrement, *quelque* et *un certain* introduisent une sous-spécification sur le degré du trope. Elle peut être levée en choisissant une zone quelconque de l'échelle des degrés, en particulier une zone inférieure (13a,14a), mais aussi une zone supérieure (13b,14b).

- (13) a. Yolande a montré quelque courage, mais pas tant que ça
b. Yolande a montré quelque courage, et même beaucoup de courage
- (14) a. Yolande a montré un certain courage, mais pas tant que ça
b. Yolande a montré un certain courage, et même beaucoup de courage

Deuxièmement, il faut expliquer pourquoi on parle d'effet de *minoration* (et pas de *majoration*), si on admet que la sous-spécification s'étend à toute l'échelle (et pas seulement à ses parties médiane et supérieure). Il s'agit d'un phénomène général, qui avait été entrevu par Ducrot (1972). Les jugements existentiels ont, dans sa terminologie, une « force argumentative » positive. Plus précisément, dans le cas d'échelles, ils facilitent une inférence sur la possibilité d'une spécification par la partie médiane ou supérieure et rendent moins probable une inférence sur la possibilité d'une spécification par la partie inférieure (voir Jayez (2006), Jayez et Tovena (2008c) sur ce point). Cela rend compte de contrastes comme (15). Pour (15a), le fait d'introduire la proposition « Paul a corrigé quelques copies » élimine tous les cas où Paul n'a corrigé aucune copie, ce qui, mécaniquement, rend plus probable la proposition que Paul a corrigé un nombre de copie supérieur à un certain seuil, et cela quel que soit le seuil. *Mais* fait attendre une orientation³ (sens de variation de la probabilité) contraire et est donc compatible avec « Paul n'a pas corrigé beaucoup de copies ». En revanche, il ne peut pas redresser l'orientation contraire, selon laquelle la proposition « Paul a corrigé quelques copies » rendrait *moins* probable la proposition que Paul a corrigé un nombre de copies supérieur à un certain seuil *t*. Cette orientation n'existe tout simplement pas et (15b) devient du coup très opaque.

- (15) a. Paul a corrigé quelques copies, mais pas beaucoup
b. ?? Paul a corrigé quelques copies, mais beaucoup

³L'orientation argumentative correspond au fait que la proposition « Paul a corrigé quelques copies » rend plus probable toutes les propositions de forme « Paul a corrigé un nombre de copies supérieur à *t* » pour une valeur du seuil *t* quelconque.

Cette configuration tout à fait générale explique la présence de *mais* en (13a) et (14a), pour marquer l'opposition argumentative. La minoration est donc liée aux propriétés de facilitation d'inférence (l'argumentation, dans la terminologie de Ducrot), alors que la sous-spécification est liée aux implicatures conventionnelles d'ignorance véhiculées par *quelque* et *un certain*.

Un dernier point concerne la valeur d'*approximation* que l'on serait tenté d'assigner à *quelque* sur la base d'exemples comme (16). On pourrait penser que, dans ces exemples, le locuteur ne veut pas s'engager sur une quantité précise mais plutôt indiquer un ordre de grandeur. Cela évoque les remarques de Farkas (2002c) sur *some* et l'analyse proposée par Kagan et Spector (2008) pour le déterminant hébreu *eyze*.

- (16) a. Dans la soirée, quelque deux cents personnes se sont réunies devant Spandau [*Le Monde*, août 1987]
 b. Villeneuve et les centres d'appels : quelque mille emplois au bout du fil [Internet]

Cependant, des exemples comme (17) suggèrent que la situation est plus complexe. Dans certains cas, *quelque* peut accompagner des quantités précises. Par exemple, pour (17a), on peut imaginer qu'il existe une liste décomptant les logements HBM en question et donnant le chiffre de deux cent vingt-trois.⁴

- (17) a. J'en veux pour preuve les quelque deux cent vingt-trois logements HBM qui vont être remis à la location en 1996 [Internet]
 b. Sacha Guitry fut renvoyé de onze lycées [...] et réalisa quelque trente trois films [Internet]

Cependant, même dans les emplois sans approximation, *quelque* présente la quantité (exacte) non comme une simple mesure mais comme le représentant d'une propriété. Ainsi, les deux cent vingt-trois logements mentionnés dans (17a) constituent une instanciation d'une propriété comme « constituer un nombre significatif de logements ». Il y a, de ce point de vue, une dose d'imprécision, puisque la propriété admet a priori plusieurs valeurs représentatives. Cela rapproche cet emploi de la combinaison avec les abstraits massifs présentée ci-dessus.⁵ On remarquera, pour conclure ce point, que *quelque* employé avec un numéral n'a pas de préférence pour la région représentée, qui peut se situer vers le haut, le bas, le milieu ou ailleurs sur une échelle, comme le montrent en (18) les continuations possibles de (17a). Seul le contexte permet de trancher dans ces emplois. Dans des cas de ce genre, il est d'ailleurs probablement plus intéressant d'envisager le rôle argumentatif de *quelque*, au sens expliqué ci-dessus, que de le cantonner à la délimitation référentielle d'une zone sur une échelle.

- (18) J'en veux pour preuve les quelque deux cent vingt-trois logements HBM qui vont être remis à la location en 1996, ce qui est peu/beaucoup/raisonnable/moyen/ etc.

⁴Les tests habituels pour détecter les approximations ne renvoient pas de résultats fiables avec *quelque*. Par exemple on a **environ quelque deux cent vingt-trois* et **exactement quelque deux cent vingt-trois*. Il est possible d'ajouter aussi bien *environ* qu'*exactement* comme commentaires ou rectifications : *Sacha Guitry ... fut renvoyé de onze lycées et réalisa quelques trente trois films, ou à peu près / très exactement*.

⁵Kagan et Spector (2008) discutent également de la relation entre le déterminant Hébreu *eyze* et les propriétés.

3 Ignorance et choix libre

On peut se poser la question de savoir si *quelque* est un élément à choix libre (CL), du fait que, par son comportement, il ressemble beaucoup à *un quelconque*, dont le caractère CL a été montré dans (Jayez et Tovenà, 2006). La question n'a de sens que si on rend explicite ce que l'on entend par élément CL. A la suite de Jayez et Tovenà (2005), nous définissons un élément comme étant CL s'il satisfait les contraintes en (19).⁶

- (19) **Équité** Une forme tripartite [élément CL] [R] [P] est compatible avec une interprétation *I* seulement si :
- A. *tout* membre de *R* peut être *P* sous *I* (PAS DE PERDANT)
 - B. *tout* membre de *R* peut ne pas être *P* sous *I* (PAS DE GAGNANT)

La contrainte (19A) dit qu'aucun membre de la restriction n'est exclu et celle en (19B) dit qu'aucun membre de la restriction n'est imposé. L'action de ces deux contraintes, subsumées métaphoriquement en (19) sous l'étiquette d'Équité, rend compte des contrastes en (20)–(23), qui concernent l'élément CL *un quelconque*.

- (20) Yolande a probablement rencontré une amie quelconque
 PAS DE PERDANT : Yolande peut avoir rencontré n'importe laquelle de ses amies
 PAS DE GAGNANT : Il n'y a aucune de ses amies qui a été rencontrée nécessairement par Yolande

Commençons par considérer la contrainte (19A). Le fait de préciser l'élément qui ne peut pas être le référent du groupe nominal comporte une violation de PAS DE PERDANT et rend maladroites des phrases comme celles de (21).

- (21) a. ? Yolande a probablement rencontré une amie quelconque, qui n'était pas Marie
 PAS DE PERDANT est violé
 b. ? Prend une carte quelconque, mais pas celle du milieu
 PAS DE PERDANT est violé

Notons cependant que le fait de tester PAS DE PERDANT par l'ajout de matériel linguistique dans la phrase n'est pas toujours une manière fiable de procéder, car ce matériel peut aussi servir à accommoder une révision de la dénotation du domaine *préalable* à la vérification de la contrainte. Une manière plus sûre de vérifier que la contrainte s'applique est de voir si on peut juxtaposer deux éléments sensibles à PAS DE PERDANT avec deux indications contraires. On remarque que (22a) semble contradictoire ou très peu compréhensible en regard de (22b), qui ne pose pas de problème. Si *un quelconque* n'était pas sensible à PAS DE PERDANT, on devrait pouvoir restreindre la liberté de choix sans difficulté.

- (22) a. ?? Tu peux prendre une carte quelconque mais pas n'importe laquelle
 PAS DE PERDANT est violé
 b. Tu peux prendre une carte mais pas n'importe laquelle

⁶Une présentation récente du débat sur les éléments CL est contenue dans (Jayez et Tovenà, 2008d), avec de nombreuses références bibliographiques.

Ensuite, le fait d'indiquer un élément qui est nécessairement un référent comporte une violation de PAS DE GAGNANT (19B). *Un quelconque* obéit aussi à cette contrainte, voir (23).⁷

- (23) ? Yolande a probablement rencontré une amie quelconque, Marie
PAS DE GAGNANT est violé

Par ailleurs, les phrases en (24) nous permettent de vérifier que les indéfinis non CL ne sont pas sujets à ces deux restrictions. En effet, l'indéfini *un* tolère qu'un élément particulier soit exclu ou au contraire imposé de manière explicite.

- (24) a. Yolande a probablement rencontré une amie, qui n'était pas Marie
b. Prend une carte, mais pas celle du milieu
c. Yolande a probablement rencontré une amie, Marie

Pour ce qui est de *quelque*, bien que la contrainte PAS DE GAGNANT soit satisfaite de manière stable, comme illustré en (25), les données sont moins claires pour PAS DE PERDANT, cf. (26).⁸

- (25) ? Il y aura bien quelque raison / une raison quelconque, le chômage, pour justifier une grève ou deux
PAS DE GAGNANT est violé
- (26) a. ? Il y a une raison quelconque, et je sais que ce n'est pas le chômage, qui explique la grève
b. % Il y a probablement une raison quelconque, et je sais que ce n'est pas le chômage, qui explique la grève
c. % Il y a probablement quelque raison, et je sais que ce n'est pas le chômage, qui explique la grève

Avant de trancher sur le statut de *quelque*, nous devons expliquer cette différence de netteté dans les jugements relatifs aux contraintes qui définissent un comportement de type CL. Pour cela, nous avançons l'hypothèse que l'évidentialité inférentielle propre à *quelque* brouille les cartes. D'un point de vue logique ensembliste, il ne semble pas y avoir de différence entre (26a) et (26b-c) : la proposition « le chômage n'est pas la cause de la grève » restreint l'ensemble des possibilités ouvertes par la proposition « il y (probablement) une raison quelconque qui explique la grève ». En fait, il y a une différence, mais elle se situe dans le type évidentiel des propositions. D'un côté, en (26a), le locuteur sait qu'il y a une raison qui explique la grève, c'est-à-dire que chacune des possibilités compatibles avec ce qu'il sait contient une proposition existentielle « il existe une raison qui explique la grève ». L'emploi de *un quelconque* suggère que chaque raison imaginable est réalisée dans au moins une possibilité (PAS DE PERDANT). Par ailleurs, le locuteur sait que cette raison n'est pas le chômage, c'est-à-dire qu'aucune des possibilités compatibles avec ce qu'il sait ne contient la proposition « le chômage explique la grève ». Il s'en suit que la restriction (pas le chômage) porte sur les mêmes possibilités que la proposition existentielle avec PAS DE PERDANT (il y a une raison quelconque), ce qui crée une contradiction, le chômage étant admis à la fois comme une raison possible et comme une raison exclue. De l'autre, en (26b-c), une telle contradiction ne se crée pas. Le locuteur croit

⁷Si la force de l'indication est nuancée, par exemple en ajoutant *par exemple* après *Marie*, la violation de PAS DE GAGNANT n'est plus assurée.

⁸Le signe '%' signifie que l'acceptabilité varie entre les locuteurs.

probable (par inférence) qu'il y a une raison qui explique la grève, c'est-à-dire que chacune des possibilités compatibles avec ce qu'il croit probable (par inférence) contient une proposition existentielle « il existe une raison qui explique la grève ». Par ailleurs, il sait que cette raison n'est pas le chômage, c'est-à-dire qu'aucune des possibilités compatibles avec ce qu'il sait ne contient la proposition « le chômage explique la grève ». Mais cela n'implique pas qu'il y ait une restriction sur les mêmes possibilités. En effet ce que le locuteur est capable d'estimer probable par inférence n'inclut pas nécessairement ce qu'il sait, en raison de la différence entre hiérarchie de force modale et source d'information (évidentialité). Certes, savoir que *p* implique croire que *p* (force modale), mais savoir que *p* n'implique pas que *p* est accessible par la seule inférence (source d'information). Par exemple, l'agent peut savoir que le chômage est exclu, mais ne pas être capable d'inférer qu'il l'est en utilisant la seule inférence. Le comportement de *quelque* par rapport à PAS DE PERDANT, pour les locuteurs qui le cataloguent comme fondamentalement évidentiel, est donc la résultante du trait d'évidentialité.

La conclusion à laquelle nous parvenons est que la question de l'appartenance de *quelque* à la catégorie des éléments CL a une réponse nuancée : *quelque* peut être considéré comme un élément CL pour lequel l'évidentialité bloque ou affaiblit l'effet de PAS DE PERDANT.

4 Contextes négatifs et polarité positive

Le dernier aspect du comportement de *quelque* en synchronie que nous allons prendre en considération est illustré par l'exemple (27). La lecture la plus naturelle pour (27), si l'exemple est accepté par le locuteur, est qu'il existe un fichier que Yolande n'a pas dû trouver, autrement dit la lecture où *quelque* a portée sur la négation. L'inverse, qui produirait une lecture du type « Yolande n'a dû trouver aucun fichier », n'est guère possible.

- (27) Yolande n'a pas dû trouver quelque fichier
 ?? [neg > *quelque*] vs. [*quelque* > neg]

Quelque tolère donc mal de figurer dans la portée immédiate d'une négation, avec une interprétation à portée étroite.

4.1 Effets de légitimation et antilégitimation

Les données du type (27) peuvent s'interpréter comme un cas d'antilégitimation (Corblin, 2004), auquel cas *quelque* aurait un comportement qui se rapproche de celui des termes sensibles à la polarité positive (PPI) comme l'anglais *some* (voir Baker, 1970; Szabolcsi, 2004). Rappelons que, pour ceux qui sont traditionnellement admis comme étant des PPI, l'anomalie illustrée en (27) concerne la portée étroite par rapport à un opérateur antiadditif, c'est-à-dire un opérateur qui satisfait la loi de De Morgan $\text{NON (P OU Q)} = (\text{NON P}) \text{ ET } (\text{NON Q})$.

Le parallélisme entre PPI et *quelque* couvre aussi l'acceptabilité de *quelque* dans les cas comme (28) où la négation figure dans la clause enchâssante (28a), ou bien où il y a un « séparateur »⁹, par exemple *toujours* en (28b).

- (28) a. Je ne pense pas que Yolande ait trouvé quelque fichier
 b. Yolande ne trouvait pas toujours quelque excuse

⁹Nous reprenons la terminologie de Szabolcsi (*intervenir*), pour parler d'un élément qui semble défaire la relation d'anti-légitimation.

Déjà, Baker (1970) avait noté que l'accumulation d'antilégitimeurs et légitimeurs par paires a pour conséquence d'annuler leur effet (29).

- (29) a. It's impossible that Yolanda didn't find some file
 b. Il est impossible que Yolande n'ait pas trouvé quelque fichier

Malgré l'intérêt de ce parallélisme empirique, on peut s'interroger sur le pouvoir explicatif réel des notions qui le sous-tendent. A ce jour, il n'y a pas d'accord sur la façon dont s'opère l'effet d'annulation de l'antilégitimation, ni sur la raison pour laquelle l'effet d'antilégitimation lui-même est réservé prioritairement à la négation, alors qu'il peut être annulé par un simple séparateur.

La terminologie « PPI » renvoie à un comportement commun d'éléments qui sont *extrêmement hybrides* du point de vue de leur catégorie syntaxique (adverbes, déterminants, verbes, par exemple) et de leur contenu sémantique. C'est d'ailleurs la même situation pour les termes sensibles à la polarité négative (NPI). La stratégie que nous développons consiste à essayer de dériver le comportement PPI de propriétés sémantiques, lorsque cela est possible.

4.2 Le problème du calcul des implicatures

Dans (Jayez et Tovina, 2008a), nous avons proposé l'idée que la sensibilité à l'information relative à la connaissance (l'évidentialité et l'ignorance) de *quelque* est une implicature conventionnelle (IC). Autrement dit, ce n'est ni un élément construit à partir d'un calcul contextuel ni une présupposition, mais un contenu conventionnellement associé à *quelque* en plus de son contenu principal, qui est celui d'un quantificateur existentiel, exactement comme *un*. Avec l'expression [*quelque*] [*R*] [*P*], le locuteur signale qu'il n'a que de l'information indirecte et de nature inférentielle sur le fait qu'un individu non identifié (partie correspondante à une IC) satisfait la restriction et la portée (partie correspondante au contenu principal ou « at issue content », dans les termes de Potts (2005), noté CP).

- (30) *quelque R P* :
- a. CP = il existe (au moins) un individu qui vérifie la restriction et la portée = ϕ
 b. IC = l'individu en question n'est pas identifié et la proposition ϕ est seulement inférée

Avant de poursuivre sur ce point, montrons que le phénomène que nous allons décrire n'est pas isolé. Il est bien connu que les présuppositions obéissent à des contraintes dites de *projection*. Cela signifie qu'elles survivent à certaines opérations, par exemple l'application d'un opérateur de négation ou d'interrogation. Ainsi, (31a) présuppose que Paul a fumé, et (31b) et (31c) présupposent la même chose. Nous renvoyons à Geurts (1999) pour une introduction générale.

- (31) a. Paul a cessé de fumer
 b. Paul n'a pas cessé de fumer
 c. Est-ce que Paul a cessé de fumer ?

Comment peut-on décrire le fait que la présupposition échappe à l'opérateur de négation ou d'interrogation ? Intuitivement, une phrase comme (31a) communique que, pour un moment donné du passé, Paul n'a pas fumé après ce moment et fumait avant.

$$\exists t(\text{passé}(t) \ \& \ \neg \text{Paul fume après } t \ \& \ \text{Paul fume avant } t)$$

Cette expression a une forme générale $Qx(CP(x) \& PP(x))$, où CP correspond au contenu principal (à savoir *passé(t) & ¬Paul fume après t*), PP à la présupposition (à savoir *Paul fume avant t*) et Q est un quantificateur. Sans rentrer dans les détails, nous admettons que la présupposition est en quelque sorte « protégée » en face d'un opérateur et que cela revient à dire, lorsque Q est existentiel, que la formule $\exists xP(x)$, où P est la présupposition, doit être vérifiée, quelle que soit l'interprétation. Dans le cas de (31b), la conséquence est la suivante : (31b) est vraie si et seulement si il existe un moment passé avant lequel Paul a fumé (protection de la présupposition), mais aucun moment passé après lequel il n'a pas fumé. Cela implique qu'il existe un moment passé avant lequel Paul a fumé et après lequel il a (encore) fumé¹⁰.

Comme l'a montré Potts (2005), les IC jouissent dans de nombreux cas des mêmes propriétés de projection que les présuppositions. On s'attendrait donc à un résultat analogue pour *quelque*. Autrement dit, la négation de « *quelque R est P* » signifierait qu'il n'existe aucun individu qui vérifie à la fois R et P (négation du CP, soit $\neg\phi$) et qu'il existe un individu inconnu qui vérifie R et P (protection de l'IC), ce qui est contradictoire (un individu vérifie une propriété / aucun individu ne vérifie la propriété)¹¹.

On peut se demander pourquoi on n'obtient pas une anomalie avec la négation dans *toutes* les configurations où l'on trouve une présupposition ou une IC et une négation. Une réponse détaillée et motivée en profondeur dépasse le cadre de cet article, mais on peut faire l'hypothèse que le résultat final (anomalie ou pas) dépend probablement de la répartition des informations. Nous ferons à ce sujet deux remarques. Pour les présuppositions dites « aspectuelles », c'est-à-dire celles qui concernent des transitions entre états (*cesser, commencer, etc.*), la structure de la quantification est différente de ce qu'elle est pour l'IC de *quelque*. En (31b), le temps t quantifié existentiellement est un repère qui situe une prédication, alors que, en (32), l'individu quantifié existentiellement est lui-même l'objet de la prédication « avoir été trouvé par Yolande ».

(32) ?#Yolande n'a pas trouvé quelque fichier

Comparons maintenant avec une des configurations d'IC les plus connues, celles des adverbes évaluatifs. Ainsi, *Malheureusement, Paul a raté son examen* implique que l'échec de Paul est malheureux. La négation *Malheureusement, Paul n'a pas échoué à son examen* ne peut jamais signifier que l'échec de Paul à son examen (événement qui n'a pas eu lieu) est malheureux. De nouveau, la question est donc de savoir pourquoi on n'a pas un effet semblable avec *quelque*, c'est-à-dire pourquoi, par exemple, (32) ne peut pas signifier « Yolande n'a pas trouvé un fichier inconnu (mais peut-être un fichier connu) ». La comparaison entre les deux situations est illustrée en (33). Elle montre que, alors que *malheureusement* prend dans sa portée toute proposition ϕ véhiculée par le reste de la phrase, *quelque* concerne une proposition existentielle limitée à la forme tripartite *quelque R P*. Ceci est tout à fait normal dans la mesure où *quelque* agit comme un quantificateur et non comme un opérateur de phrase.

(33) a. *Malheureusement, ϕ*

¹⁰ Soit, de manière générale, $\neg\exists x(CP(x) \& PP(x)), \exists xPP(x) \models \exists x(PP(x) \& \neg CP(x))$. La possibilité de dériver une seule formule et donc d'avoir toutes les variables liées par un seul quantificateur existentiel, suit des propriétés de la logique. Le point essentiel est que l'existence d'une entité qui satisfait la présupposition n'est pas affectée par la négation.

¹¹ On pourrait également se demander ce qu'il advient de l'évidentialité. Elle devrait porter sur $\neg\phi$ et pas sur ϕ . Dans le cas contraire, on aurait une sorte de suicide illocutoire, car une même proposition (ϕ) serait donnée comme fautive par l'agent épistémique dans le CP et présentée comme inférée dans l'IC. Cependant, la situation reste un peu bizarre si on admet que l'IC porte sur $\neg\phi$: l'IC concerne en effet à la fois ϕ et $\neg\phi$ dans deux dimensions différentes (ignorance et évidentialité). Bien sûr, rien ne l'exclut, mais une hypothèse plus simple serait la bienvenue.

CP = ϕ

IC = il est malheureux que ϕ

b. *quelque* $R P$

CP = $\exists x(R(x) \ \& \ P(x))$

IC = l'agent épistémique peut inférer que $\exists x(R(x) \ \& \ P(x))$ et x est inconnu.

Dans les *deux* cas, la négation (ou un autre opérateur, comme l'interrogation) ne peut affecter la partie IC. Toutefois, dans le cas de *malheureusement*, la proposition niée est dans la portée de l'adverbe (il est malheureux que $\neg\phi$). En revanche, *quelque* ne prend pas la proposition assertée dans sa portée, mais, en tant que quantificateur, opère à l'intérieur de sa structure tripartite, ce qui déclenche une contradiction avec la négation.

Nous tirons de cette analyse quatre conséquences. Premièrement, elle permet de rendre compte du remarquable parallélisme de *quelque* et de l'expression *je ne sais quel* (Jayez et Tovena, 2008a). Les données en (34) montrent que *Je ne sais quel* est maladroit avec portée étroite sous une négation phrastique, alors que la même négation dans une clause enchâssante ne porte pas à conséquence.

- (34) a. # Yolande n'a pas trouvé je ne sais quel fichier
 b. Marie ne pense pas que Yolande ait trouvé je ne sais quel fichier

Le contraste en (34) est particulièrement intéressant car *je ne sais quel* en général n'est pas rangé parmi les termes à polarité, négative ou positive. Si nous admettons que *je ne sais quel* a en gros la même structure d'IC que *quelque*, nous disposons d'une explication simple de leur similitude. Ce rapprochement renforce d'ailleurs l'intuition centrale selon laquelle il est difficile de faire porter l'ignorance de l'identité sur un objet par ailleurs construit comme non existant (cas de la négation).

Deuxièmement, lorsque l'interprétation de l'IC se fait *in situ*, c'est à dire indépendamment de l'application d'un opérateur au contenu principal, il n'y a aucun problème, *même* lorsque cet opérateur est négatif. C'est ce qui se produit lorsque la hiérarchie syntaxique permet de bien distinguer une clause avec *quelque* et un opérateur négatif qui s'y applique dans une clause supérieure, ce qui rend compte des exemples « classiques » signalés par Baker et fait écho au thème développé par Chierchia d'un traitement local des implicatures conversationnelles, cohérent avec l'interface syntaxe-sémantique (Chierchia, 2004). Dans un premier temps la forme tripartite *quelque* $R P$ est traitée normalement, sans que la négation y introduise une contradiction, puisqu'elle ne s'applique pas au niveau de traitement considéré. Ensuite, la négation s'applique, ce qui produit une lecture qu'on peut paraphraser ainsi : imaginons une situation où un individu vérifie R et P (CP), ce que le locuteur infère pour un individu inconnu (IC), il n'existe pas de telle situation vérifiant le CP. L'IC reste confinée à la forme tripartite de départ car elle concerne un déterminant et pas un opérateur propositionnel.

Troisièmement, la compatibilité de l'interrogation avec *quelque* est expliquée par le comportement même de l'interrogation, qui porte sur la totalité de la clause contenant *quelque*, exactement comme un opérateur négatif d'une clause supérieure. On peut le déterminer à partir d'autres IC, qui ne sont pas directement affectées par l'interrogation. Ainsi (35a) et (35b) signifient « Est-ce que Paul a échoué à son examen, ce qui serait malheureux / bizarre » et non pas « il est malheureux /bizarre qu'on se demande si Paul a échoué à son examen ». La portée de la négation, qui est une propriété indépendante, va dans le sens de l'hypothèse présentée : lorsqu'un opérateur arrive à enchâsser toute la clause qui contient *quelque*, l'IC du déterminant peut être interprétée localement sans problème.

- (35) a. Est-ce que, malheureusement, Paul a échoué à son examen ?
 b. Est-ce que, bizarrement, Paul a échoué à son examen ?

Enfin, la similitude très forte de *quelque* et de *some* en anglais, tel que l'a décrit Farkas (2002c), s'explique beaucoup mieux. Les deux déterminants reposent crucialement sur une valeur d'ignorance, qui produit les effets que nous venons de décrire, sans qu'il soit nécessaire de postuler une propriété de polarité « positive ».

Pour terminer sur ce point, on pourrait objecter que *quelque chose* ou *quelqu'un* n'ont pas de valeur d'ignorance à strictement parler (voir 36a), mais sont sujets aux mêmes restrictions avec la négation. Cependant, ces pronoms mobilisent une forme d'ignorance dans la mesure où il est difficile de les employer pour désigner un individu catégorisé ou identifié par tous les participants.

- (36) a. J'ai vu quelque chose, un camion qui déchargeait des caisses
 b. Tiens, voilà quelque chose

Ainsi, (36b) n'est possible que dans la mesure où l'objet désigné ne peut être rattaché à une catégorie générale. *Quelqu'un* serait naturel si l'on suppose que la personne repérée n'est pas identifiée par le locuteur et/ou l'allocutaire. La série *quelqu(e) un / chose / part* introduit donc une forme d'ignorance, ce qui explique qu'elle limite l'usage de la négation.

5 L'évolution de *quelque*

Le but général de cette deuxième partie est de présenter certaines observations et questions à propos de l'évolution de *quelque* en ancien français (AF) et moyen français (MF). La forme est attestée dès le début du 12^e siècle, à savoir environ en 1120.¹² Les matériaux que nous avons utilisés sont des textes et des extraits allant de 1100 à 1550 qui nous proviennent de la Base du Français Médiéval (BFM), de la base de citations ELICO et de Frantext, en particulier pour le MF les matériaux proviennent du DMF (base de Nancy). Nous commentons seulement les exemples de la BFM.

5.1 Sur l'origine de *quelque*

Quelque peut être analysé comme la fusion des deux éléments de la construction *quel N que*. Selon Buridant (2000, § 572, p. 670), la combinaison *quel + que* avait au départ deux propriétés.

1. Appartenance à un système de relatives sans antécédent (*relatives en emploi autarcique*, dans la terminologie de Buridant), plus précisément à un sous système d'appariement relatif (§ 493, p. 598).¹³
2. Valeur concessive. Pour Buridant ; la structure de *quel que* est décrite en (37).¹⁴

- (37) quel N que S
 antécédent prop. relative

¹²Merci à Christiane Marchello-Nizia pour cette précision.

¹³Voir (Srivastav, 1991; Dayal, 1995) pour les relatives libres en général.

¹⁴Vu la définition (37), il est difficile de dire que la construction est « autarcique », puisque l'élément *que* a bien un antécédent.

Si *que* est analysé sans hésitation comme un pronom relatif en (37), plutôt que comme un complémenteur, c'est que dans les textes on observe des formes variables pour *qu-*, sujet, comp. direct ou locatif (*quel qui/que/où*), voir (38).

- (38) et en quel lieu ou il soit en avroit il molt grant duel, s'il le savoit [BFM, Lancelot-Graal ou Lancelot en prose, auteur inconnu, début 13^{ème}]

La présentation et les exemples choisis par Buridant suggèrent que la structure *quel N que* a une interprétation universelle. Dans *quel N*, *quel* est un élément interrogatif ou corrélatif qui introduit une variable parcourant un domaine de N-individus.¹⁵

L'élément *que* + S est normalement au subjonctif, comme dans d'autres constructions semblables (Buridant, 2000, § 279, p. 350). Il ne s'agit toutefois pas d'une condition obligatoire, voir les exemples (39) et (40) qui nous ont été signalés par Marchello-Nizia.

- (39) Quel part que la pucelle vet, Arranz est toz tens an agait, et toz garniz de li ferir. [Eneas 7157-8, 12^e siècle]
- (40) Il li dit : « Or choisissiez des deus le quel que il vos plest. » [Le chevalier de la charrette, v. 289, Chrétien de Troyes, écrit vers 1180]

Quer (1998, p. 202) défend l'idée que le subjonctif dans les relatives libres peut signaler un élargissement du domaine, comme les éléments CL. Bien que la relation avec les éléments CL ne soit pas sans problèmes (voir la section 3), nous conservons l'idée générale que le subjonctif signale que les N-individus considérés incluent des individus qui occupent une position extrême sur une échelle de typicalité, pertinence, caractère approprié, etc. On peut conjecturer que l'interprétation concessive est alors un effet du mode subjonctif.¹⁶

Rappelons enfin, qu'en AF, au moins trois structures différentes sont attestées :

- a. *quel* + *qui/que/où* pro. rel., comme dans (38) répété ci-dessous,
- b. *quelque*+ N + *qu-* pro. rel., comme dans (41),
- c. *quelque* N, comme dans (42).

- (38) et en quel lieu ou il soit en avroit il molt grant duel, s'il le savoit [BFM, Lancelot-Graal ou Lancelot en prose, auteur inconnu, début 13^{ème}]
- (41) qui tant a meffait que jamais n'est digne de estre amé, quelque vaillance qui soit en lui [BFM, Chroniques et conquêtes de Charlemagne, David Aubert, 1458]
- (42) car il n est pas hon qui ne peche, tourjorz a chascuns quelque teche [BFM, Roman de la rose, Jean de Meun, entre 1269 et 1278]

Concernant l'orientation de l'échelle, les formes *quel que* et *quelque que* sont compatibles avec des valeurs hautes ou basses.

¹⁵Foulet (1919) souligne que la combinaison de mots interrogatifs avec *que* pour signaler l'indétermination est très répandue en AF.

¹⁶La question de savoir si l'interprétation concessive était grammaticalisée ou plutôt sentie comme une implicature en AF et après demeure ouverte.

5.1.1 Conclusion provisoire

Il est très probable que *quelque* et *quel + que* sont sémantiquement semblables, mais les détails de l'évolution ne sont pas clairs.

Combettes (2004), en accord avec Foulet (1919), mentionne pour *quel que* l'analogie avec *qui que, que que*, etc. Cependant, comme le note Foulet, il reste à comprendre comment une construction à relative libre et corrélation a pu donner naissance à un déterminant « régulier » comme *quelque*, tel qu'en (42).

Foulet attribue l'apparition de *quelque* déterminant à l'extension d'une expression idiomatique à *quelque paine* = à *quelle peine que ce soit* = « quelle que soit la difficulté que cela cause » = « avec beaucoup de difficulté ».¹⁷

Une évolution de ce type n'est pas impossible, compte tenu de la fréquence élevée de *à quelque paine* dans notre corpus, à des époques (avant 1350) où *quelque* ne semble pas exister comme déterminant. Toutefois, les raisons pour lesquelles l'expression elle-même a émergé et a eu tant de succès ne sont pas connues.

Dans l'hypothèse d'une évolution de la concession vers l'indétermination, et vu que *quelque* déterminant perd de la « force » (il n'est pas concessif et pas universel, voir section suivante), il faut se demander si les expressions comme *à quelque paine* ne se sont pas affaiblies (« avec une certaine difficulté »). Plus généralement, il n'est pas toujours possible, dans les textes les plus anciens, d'affirmer que *quelque* a une valeur concessive et intensive, plutôt qu'épistémique ou affective. Comment faut-il paraphraser *à quelque paine*, comme « à grand peine », comme « avec une certaine difficulté, dont le degré exact n'est pas assignable » ? ou comme « avec une certaine difficulté, dont il n'est pas important de préciser le degré » ? Faut-il admettre que les trois interprétations ont pu coexister à certaines périodes ? Combettes (2004) penche clairement en faveur de la première interprétation (valeur intensive), qui lui semble la plus probable dans certains contextes. Outre que cela relève d'intuitions bien difficiles à étayer, il n'est pas évident qu'il faille affecter à l'expression une valeur unique et invariante.

5.2 Usages majeurs

Dans cette section nous essayons de donner une perception du rôle du déterminant *quelque* dans la langue française de la période entre 1200 et 1550 en indiquant quels sont les principaux usages attestés dans la large synchronie du français médiéval.¹⁸ Nous retenons cinq points, qui font écho aux problèmes abordés dans les sections précédentes.

L'usage concessif L'usage concessif est bien représenté et n'est pas très différent de ce qu'on trouve dans des étapes postérieures du français (y compris l'état contemporain). Les occurrences sont plus fréquentes après 1450, mais des textes antérieurs en contiennent, comme cet extrait de Joinville.

¹⁷Cette paraphrase n'est pas un fantasme rétrospectif, puisqu'une expression équivalente existe dans les textes, par ex. *Non obstant Helsis se sauva, a quelque paine que ce fust, et entra dedens Brunebier* (BFM, Chroniques et conquêtes de Charlemagne, David Aubert, 1458). D'autres expressions du même type ont également des occurrences, mais bien moins nombreuses, par ex. *à quelque ennui* ou *à quelque meschief*.

¹⁸Dans cette période, il n'y a pas de changement net dans la grammaire de *quelque*, mis à part le fait qu'apparaît le morphème pronom *quelqu'un* (13^{ème} et surtout 15^{ème} siècles.) à un moment plus tardif que *quelque*. C'est plutôt dans le système de la détermination qu'ont lieu des changements, par exemple *un* devient de moins en moins spécifique. Merci à Marchello-Nizia pour cette précision.

- (43) et encore ferons nous pis se nous ne tuons le roy, quelque asseurement que nous li aions donné [BFM, Mémoires ou Vie de saint Louis, Jean de Joinville, 1307].

L'emploi comme déterminant *Quelque* comme déterminant voit sa fréquence augmenter progressivement mais est déjà attesté dans des textes anciens. Les interprétations sont en général habituelles, génériques ou « intensionnelles » (dans la portée d'un opérateur modal).

- (44) Itération, habitualité, etc.
Male Bouche qui riens n'esperne trueve a chascune quelque herne [BFM, Roman de la rose, Guillaume de Lorris, 1227].
- (45) Interprétation générique
au temps que Fortune est amie de quelque homme et qu'elle l'a mis en aucun estat, alors il trouvera de faulz amis sans nombre [BFM, Jean de Saintré, Antoine de la Sale, 1456].
- (46) Tournures finales
Qant ce vint au quatrime jour, et que euls et lors cevas furent tout rafresqi et en grant volenté de ceminer avant pour trouver quelque aventure, il se departirent [BFM, Chroniques, Jean Froissart, 1385]
- (47) Possibilités futures
a. et fault que malgré moi je me tiengne en ce lieu jusquez j'aye quelque bonne nouvelle [BFM, Chevalier de la Charrette ou Lancelot, Chrétien de Troyes, 1176]
b. Encores veul et vous commande que tous les jours de quelque Pater noster ou autre oroison vous servez [BFM, Jean de Saintré, Antoine de la Sale, 1456].
- (48) Conditionnelles
si vous l'apportez en quelque lieu [BFM, *Cent nouvelles nouvelles*, auteur inconnu, 1462]

D'après ces exemples (et beaucoup d'autres du même type), vers le 12^{ème} siècle déjà, *quelque* N n'était pas nécessairement concessif, mais plutôt anti-spécifique, c'est-à-dire utilisé pour renvoyer à un individu non-déterminé satisfaisant la description correspondant au N. Si l'usage concessif est réellement premier, nous conjecturons que l'usage anti-spécifique exploite directement l'équivalence introduite par la concession. Dans l'usage concessif, les individus qui satisfont une certaine propriété *P* sont ordonnés sur une échelle qui assigne à chacun d'eux une certaine probabilité de déclencher ou de faciliter un certain effet. Leur équivalence est alors le résultat d'une implicature pragmatique : si le *P*-individu le moins apte à déclencher l'effet le déclenche, les autres le font aussi.

L'anti-spécificité signifie que tous les *P*-individus sont équivalents relativement à une propriété ou une proposition. Pour l'équivalence, il faut une structure modale, avec différentes possibilités équivalentes et (en gros) un individu par possibilité. Certains exemples montrent que, dès la période autour de 1400, la valeur d'ignorance est claire, ce qui équivaut à utiliser les états épistémiques d'un agent comme base de la structure modale (49).

- (49) Si s'en va et fait mauvese chiere, dont sa femme cognoist bien qu'il y a quelque chose [BFM, Quinze joies de mariage, auteur inconnu, 1400].

La nature épistémique En admettant un passage de la concessivité vers l'ignorance, il faut dans l'idéal expliquer pourquoi le point d'arrivée est épistémique plutôt que référentiel ou affectif (indifférence, etc.).

La nature existentielle Pourquoi le déterminant a-t-il prioritairement des emplois existentiels ? La structure concessive admettait la lecture universelle. Par exemple, en (50), l'interprétation préférée est clairement universelle.

- (50) Franceis furent mult orgueillos, mult cruels e mult damagos, par quel que leu que il passoent [BFM, Roman de Rou, Wace, vers 1170]
= « en tous les endroits qu'ils traversaient »

Or, cette interprétation paraît impossible à obtenir avec le déterminant sans opérateur modal. Par exemple, une phrase comme *Fortune est amie de quelque homme*, adaptée à partir de (45), ne peut signifier « La fortune est amie de tout homme ». On remarquera aussi que dans l'exemple (45), on a un opérateur modal conditionnel, qui est connu pour donner accès à une lecture universelle des indéfinis à portée large (les *donkey sentences* et autres). Par exemple *Si le sort favorise un homme et le place dans une position sociale quelconque, il trouvera de faux amis sans nombre* se paraphrase comme « Pour tout homme, si le sort le favorise . . . ». Si on postule une valeur d'ignorance, cette impossibilité est normale, car la vérité de la phrase générique entraînerait la vérité de la phrase pour tous les individus, ce qui est incompatible avec l'ignorance.

Mais on observera aussi que la difficulté d'une interprétation universelle semble s'étendre à la tournure *quelque N que ce soit*. Il n'y a pas, dans le corpus, d'exemple en emploi générique ni épisodique. Il s'agit d'une interrogation générale. La littérature sur les éléments CL montre des divergences sur le statut des valeurs existentielles et universelles, voir (Dayal, 2005; Giannakidou, 2001; Horn, 2001; Jayez et Tovenà, 2005). Dans le cas de *quelque*, il semble que, pour obtenir la valeur universelle, il faut une itération, c'est à dire une répétition de situations du même type avec un individu dans chaque situation¹⁹. Cela suggère que *quelque* est un indéfini existentiel, y compris dans la tournure « concessive » *quelque N que*.

En conclusion, à partir d'une valeur peut-être concessive et universelle sur les degrés, on serait passé à un indéfini existentiel signalant l'équivalence épistémique (dimension d'ignorance) des individus du domaine.

L'emploi en environnement négatif Toutefois le problème des environnements négatifs ressurgit. La combinaison d'une négation et d'un indéfini peut produire une valeur universelle comme en logique (pas un A ne B = pour tout A non-B). C'est bien ce qu'on observe dans certains exemples « concessifs » (51a) qui sont parallèles au français contemporain (51b).

- (51) a. sans estre empeschiés, arestés ou molestés en quelque manière que ce soit [BFM, Chronique, Enguerrand de Monstrelet, 1441]
b. Sans être retenus, retardés ou importunés de quelque manière que ce soit

Il y a également des exemples avec *quelque* tout seul, sans *que ce soit*, voir (52). Le point important est qu'ils paraissent transposables en français contemporain (53).

- (52) a. onques en nul sens ce n'avint qu'en si biau vergier n'eüst huis ou eschiele ou quelque pertuis [BFM, Roman de la rose, Guillaume de Lorris, 1227]
b. adviser que ne soiés devant quelque seigneur ou dame [BFM, Jean de Saintré,

¹⁹C'est l'interprétation de (50), où le verbe *passoent* a une morphologie imperfective.

Antoine de la Sale, 1456]

- (53) a. Il n'est absolument jamais arrivé que, dans un si beau jardin, on ne trouve pas quelque porte, ou quelque échelle ou quelque ouverture
 b. Veiller à ne pas se placer devant quelque seigneur ou quelque dame

Mais, alors que (53a) n'est pas problématique dans les termes de Baker (1970), dans le sens où l'on peut y détecter la présence de deux anti-légitimeurs, (53b) n'est pas facile à expliquer, du fait qu'il y a une seule négation et qu'on a la portée étroite. Dans le contexte de (52b), la signification est clairement « veiller à ce qu'il n'existe aucun seigneur ou dame devant lequel ou laquelle on se placerait », et non pas « veiller à ce qu'il existe un seigneur ou une dame devant lequel ou laquelle on ne se placerait pas ».

Finalement, il existe des exemples non transposables en FC, voir (54).

- (54) a. il se trouva tout sain et haillié de son corpz, sans avoir quelque essomte [BFM, Roman du Comte d'Artois, auteur inconnu, 1460]
 b. *Il s'aperçut qu'il était entièrement intact et en bonne santé, sans avoir quelque blessure

Plusieurs questions se posent, auxquelles à ce stade nous ne pouvons pas donner de réponse. Faut-il voir dans (54a) une structure concessive équivalente à « sans avoir quelque blessure que ce soit » ? Si oui, pourquoi cette possibilité aurait-elle disparu ultérieurement ? Faut-il invoquer une plus grande séparation de *quelque* déterminant épistémique et de *quelque* concessif ? Faut-il considérer *quelque* comme épistémique mais comme non PPI (c'est à dire, dans notre approche, sans implicature conventionnelle d'ignorance) dans des cas comme (54a) ?

6 Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons traité principalement les trois points suivants. Premièrement, nous avons adopté une caractérisation de *quelque* en tant qu'indéfini qui signale que l'existence d'une entité qui satisfait la restriction et la portée est de l'information obtenue par inférence. La simple disponibilité de ce type de lecture, même sans marquage explicite, rend son emploi acceptable. Deuxièmement, relativement à la question des formes de sensibilité des déterminants, la classification de *quelque* en tant que PPI ne couvrirait qu'une partie de son comportement et n'en expliquerait pas vraiment les raisons. Nous avons préféré utiliser la sémantique même de *quelque* pour rendre compte de l'interaction avec la négation. Par ailleurs, nous avons proposé pour *quelque* un positionnement nuancé par rapport aux éléments CL. Enfin, une première étude de l'évolution de ce déterminant a mis en lumière un certain nombre de problèmes qui demandent à être examinés plus en profondeur :

- est-ce la concessivité qui dérive de l'ignorance ou l'inverse ?
- comment réconcilier le sens concessif avec l'interprétation massivement existentielle ?
- comment traiter les différentes relations de portée avec la négation ?

Références

- Aikhenvald, A. (2005). *Evidentiality*. Oxford, Oxford University Press.
 Baker, C. L. (1970). Double negatives. *Linguistic Inquiry* 1, pp. 169–186.
 Buridant, C. (2000). *Grammaire Nouvelle de l'Ancien Français*. Paris, Sedes.

- Campbell, K. (1990). *Abstract Particulars*. Oxford, Blackwell.
- Chierchia, G. (2004). Scalar implicatures, polarity phenomena, and the syntax/pragmatics interface. Dans A. Belletti (éd.), *Structures and Beyond : The Cartography of Syntactic Structures*, vol. 3, pp. 39-103, New York, Oxford University Press.
- Combettes, B. (2004). La grammaticalisation d'un déterminant indéfini : *quelque* en Moyen Français. *Scolia* 18, pp. 9-40.
- Corblin, F. (2004). *Quelque*. Dans F. Corblin et H. de Swart (éds.), *The Handbook of French Semantics*, pp. 99-107. Stanford, CSLI.
- Culioli, A. (1982). A propos de *quelque*. Dans *Actes du Colloque franco-bulgare de linguistique. Contrastive Linguistics*, réédité dans Culioli, A. (éd.) (1999), *Pour une linguistique de l'énonciation*, T.3, pp. 49-58, Paris, Ophrys.
- Dayal, V. (1995). Quantification in correlatives. Dans E. Bach, E. Jelinek, A. Kratzer, et B. Partee H. (éds.), *Quantification in Natural Languages*, pp. 179-205. Dordrecht, Kluwer.
- Dayal, V. (2005). The universal force of free choice *any*. Dans *Linguistic Variation Yearbook*, pp. 5-40. Amsterdam, John Benjamins.
- Defrancq, B. et D. Willems (1997). *Quelque chose* : un objet pas comme les autres. *Travaux de Linguistique* 35, pp. 91-102.
- Dekker, P. (1998). Speaker's reference, description and information structure. *Journal of Semantics* 15, pp. 305-334.
- Ducrot, O. (1972). *Dire et ne pas dire*. Paris, Hermann.
- Farkas, D. (2002a). Extreme non-specificity in Romanian. Dans C. Beyssade et al. (éds.), *Romance Languages and Linguistic Theory 2000*, pp. 127-151. Amsterdam : John Benjamins.
- Farkas, D. (2002b). Specificity distinctions. *Journal of Semantics* 19, 213-243.
- Farkas, D. (2002c). Varieties of indefinites. Dans B. Jackson (éd.), *Proceedings of Semantics and Linguistic Theory XII*, Cornell University, CLC, pp. 59-84.
- Foulet, L. (1919). *Quelque*. *Romania* 45, pp. 220-249.
- Geurts, B. (1999). *Presuppositions and Pronouns*. Amsterdam, Elsevier.
- Giannakidou, A. (2001). The meaning of free choice. *Linguistics and Philosophy* 24, pp. 659-735.
- Haspelmath, M. (1997). *Indefinite Pronouns*. Oxford : Oxford University Press.
- Hoeksema, J. et H. Rullmann (2000). Scalarity and polarity. Dans J. Hoeksema, H. Rullmann, V. Sánchez Valencia, et T. van der Wouden (éds.), *Perspectives on Negation and polarity items*, pp. 129-171. Amsterdam, John Benjamins.
- Horn, L. R. (1989). *The natural history of negation*. Chicago, Chicago University Press.
- Horn, L. R. (2001). *Any* and (-)ever : Free choice and free relatives. Dans *Proceedings of the 15th Annual Conference of the Israeli Association for Theoretical Linguistics*, pp. 71-111.
- Jayez, J. (2006). How many are 'several' ? *Belgian Journal of Linguistics* 19, numéro spécial coordonné par S. Vogeleer sur *Bare plurals, indefinites and weak-strong distinction*, pp. 187-209.
- Jayez, J. et L. M. Tovenà (2002). Determiners and (Un)certainity. Dans B. Jackson (éd.), *Proceedings of Semantics and Linguistic Theory XII*, Cornell University, CLC, pp. 164-183.
- Jayez, J. et L. M. Tovenà (2005). Free-Choiceness and Non Individuation. *Linguistics and Philosophy* 28, pp. 1-71.
- Jayez, J. et L. M. Tovenà (2006). Epistemic determiners. *Journal of Semantics* 23, pp. 217-250.
- Jayez, J. et L. M. Tovenà (2008a). Evidentiality and determination. Dans *Proceedings of Sinn und Bedeutung* 12, pp. 271-286.
- Jayez, J. et L. M. Tovenà (2008b). Scenarios of equivalence - The case of *quelque*. (submitted for the volume *Funny Indefinites*) ms. ENS-LSH et Université Paris VII.
- Jayez, J. et L. M. Tovenà (2008c). *Presque* and *almost* : how argumentation derives from

- comparative meaning. Dans O. Bonami et P. Cabredo (éds), *Proceedings of Empirical Issues in Syntax and Semantics* 7, pp. 217-240.
- Jayez, J. et L. M. Tovenà (2008d). Facts, models and problems concerning free choiceness. Texte de la conférence donnée au Workshop *Free choiceness : facts, models and problems*, 20th ESSLLI Hamburg D, disponible sur <http://elico.linguist.jussieu.fr/fc-esslli08.html>.
- Kagan, O. et I. Spector (2008). Alternative semantics for the Hebrew determiner *eyze*. Dans *Twentyseventh West Coast Conference on Formal Linguistics*, pp. 247–255.
- Paillard, D. (2006). *quelque* N / *quelques* N. Dans F. Corblin, S. Ferrando, et L. Kupferman (éds.), *Indéfinis et prédication*, pp. 417–428. Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne.
- Potts, C. (2005). *The Logic of Conventional Implicatures*. Oxford, Oxford University Press.
- Quer, J. (1998). *Mood at the Interface*. Ph. D. thesis, University of Utrecht.
- Srivastav, V. (1991). The syntax and semantics of correlatives. *Natural Language and Linguistic Theory* 9, pp. 637–686.
- Szabolcsi, A. (2004). Positive polarity – negative polarity. *Natural Language and Linguistic Theory* 22, pp. 409–452.
- Tovenà, L. M. (2003). In the complement of *deny*. Dans *Working papers in Linguistics*, pp. 171–186. University of Pennsylvania.
- Van de Velde, D. (2000). Les indéfinis comme adjectifs. Dans L. Bosveld, M. Van Peteghem, et D. Van de Velde (éds.), *De l'indétermination à la qualification. Les indéfinis*, pp. 203–272. Arras, Artois Presses Université.
- Williams, D. C. (1953). On the elements of being. *Review of Metaphysics* 7, pp. 3–18.

N'IMPORTE QUEL EN PERSPECTIVE DIACHRONIQUE¹

S. Pescarini

ATILF Nancy-Université & CNRS

Sandrine.pescarini@atilf.fr

Résumé

Le but de cet article est de présenter la construction et le développement des indéfinis formés sur le verbe *importer*, notamment *n'importe quel*. Les éléments de cette famille sont employés régulièrement depuis le début du XIX^e siècle. Ils ont d'abord été construits de manière compositionnelle. Suite au processus de lexicalisation, on ne considère plus actuellement le sens de tous les constituants.

Dans ce papier, nous définissons également les trois valeurs interprétatives que nous attribuons à *n'importe quel* : l'élargissement, la dépréciation et l'indifférence.

1 Introduction

L'indéfini *n'importe quel* est apparu assez récemment dans le lexique français ; il a commencé à être employé de manière régulière à partir du français moderne. Il s'agit d'un item à choix libre (FCi) du fait qu'il indique le choix indiscriminé d'un référent parmi un ensemble d'individus possibles. Nous considérons que *n'importe quel* est un déterminant suite à sa position initiale au sein d'un syntagme nominal (SN) et au fait qu'il s'accorde en genre et en nombre avec le nom de ce SN².

Muller (2007) constate qu'il y a trois interprétations possibles avec les constructions en *n'importe qu-*. Les deux premières sont à rapprocher respectivement de l'élargissement et de la dépréciation, notions que nous développons dans la première section de cet article. La troisième interprétation est une interprétation d'extrémité d'échelle, avec la possibilité d'une orientation argumentative dépréciative (*ex* : On nous fait manger *n'importe quoi* ! (Muller (2006)). Dans cet exemple, une échelle est envisageable. Les extrémités seraient, d'un côté, *le meilleur pour la santé*, et de l'autre, *le pire*. Pour Reed (2000) également, *n'importe qu-* obéit à une notion d'échelle ou de rang.

Vlachou (2007) considère que les FCi, quelle que soit la langue considérée, revêtent au moins une valeur sémantique parmi les six suivantes : l'élargissement (*widening*), l'ignorance (*ignorance*), l'indifférence (*indifference*), l'indiscrimination (*indiscriminacy*), l'indistinction (*indistinguishability*) et la dépréciation (*low-level*). Vlachou (2007) attribue quatre de ces

¹ Nous remercions les relecteurs pour leurs commentaires éclairants.

² Le fait de considérer *n'importe quel* comme un déterminant ne fait pas l'unanimité au sein des linguistes. En effet, certains indiquent que si *n'importe quel* est un déterminant, d'autres constructions du type *je ne sais (plus) quel, on se demande quel* devraient avoir la même catégorie. Dans cet article, nous avançons quelques hypothèses syntaxiques permettant de justifier notre position.

valeurs à la série *n'importe qu-* : l'élargissement, l'indiscrimination, l'indistinction et la dépréciation.

De notre côté, nous estimons que *n'importe quel* peut exprimer trois valeurs interprétatives en français contemporain : l'élargissement, l'indifférence et la dépréciation. Nous montrons à l'aide d'exemples issus de la base de données Frantext que ces valeurs pouvaient être exprimées par *n'importe quel* dès son emploi en tant que déterminant. Puisque nos données proviennent de Frantext, notre étude se base sur le français écrit et littéraire.

Dans cet article, nous commençons par détailler les valeurs sémantiques que nous attribuons à *n'importe quel*. Une fois celles-ci détaillées, nous présentons le processus de création de *n'importe quel*. Enfin, comme *n'importe quel* fait partie d'une série d'indéfinis, nous nous penchons sur les différents éléments de cette série.

2 Les valeurs interprétatives de *n'importe quel*

2.1 En français contemporain

Comme nous l'avons indiqué dans l'introduction, Vlachou (2007) considère que la série *n'importe qu-* peut exprimer quatre valeurs : l'élargissement, l'indiscrimination, l'indistinction et la dépréciation.

La notion d'élargissement correspond au terme *widening*, utilisé par Kadmon et Landman (1993) pour l'analyse de *any*, que celui-ci soit employé comme un item à polarité négative ou un FCi.

- (1) Dans un SN de la forme *any* + substantif, *any* élargit l'interprétation du N à une dimension contextuelle. (« In an NP of the form *any CN*, *any* widens the interpretation of the common noun phrase (CN) along a contextual dimension. » Kadmon et Landman (1993 : 361))

Cette valeur implique la considération d'entités dans le domaine de quantification qui ne seraient pas considérées dans le cas d'un SN introduit par un simple déterminant indéfini comme *un*.

Dans l'exemple (2), *n'importe quel* permet l'élargissement de l'ensemble des moments. Il est possible de considérer tous les moments, même ceux auxquels on ne penserait pas.

- (2) [...] à l'inverse de l'igname, le taro est périssable et doit être mangé aussitôt déterré. Il peut être planté **à n'importe quel moment** [...] (J. W. Page, *Les Derniers Peuples Primitifs*, 1941)

À propos de l'indiscrimination, Vlachou (2007 : 378) indique que celle-ci « émerge dans des contextes avec des prédicats agentifs et dont la pragmatique est compatible avec le fait que l'indiscrimination caractérise un choix comme étant dû au hasard. »

La valeur de l'indiscrimination (*indiscriminacy*) a été proposée par Horn (2000b) pour être appliquée à *any*. Cette valeur apparaît lorsque *any* est immédiatement précédé par *just*. L'emploi de *any* avec *just* permet à *any* d'être interprété de manière non-ambiguë comme un FCi dans des contextes où il est normalement un NPi, à savoir sous la portée de la négation.

- (3) a. A whale is not **any fish**. (NPi) (Horn (2000a))
'Une baleine n'est pas une espèce de poisson.'

- b. A trout is not **any fish**. (FCi) (Horn (2000a))
 'Une truite n'est pas n'importe quel poisson.'

- (4) a. * A whale is not **just any fish**. (NPi) (Horn (2000a))
 b. A trout is not **just any fish**. (FCi) (Horn (2000a))

L'ambiguïté dans l'exemple (3) de Horn est levée suite à nos connaissances encyclopédiques. Comme nous savons que la baleine est un mammifère et que la truite est un poisson, il n'y a qu'une seule interprétation possible pour (3). L'utilisation de *just* en (4) est rendue inacceptable par nos connaissances générales.

Selon Vlachou, l'exemple ci-dessous est analysable en termes d'indiscrimination. Il est possible de paraphraser *n'importe comment* par *au hasard*.

- (5) Le choix n'a pas été fait **n'importe comment** mais conformément à ce que laissent prévoir les caractères sociologiques de ces indécis : niveau de vie, résidence, religion. (Vlachou (2007 : 149))

Concernant l'indistinction, selon Vlachou (2007 : 378), cette valeur « s'exprime si et seulement si la pragmatique du contexte est compatible avec le fait » que l'entité soit caractérisée « comme moyenne ou commune. » L'indistinction ressemble fortement à l'indiscrimination. Mais à la différence de cette dernière, la valeur exprimée par l'indistinction ne dépend pas de la présence d'un agent, comme nous le voyons dans (6).

- (6) Her illness is not **just any illness**. Mary suffers from HIV. (Vlachou (2007 : 135))
 'Sa maladie n'est pas juste n'importe quelle maladie. Marie souffre du VIH.'

Dans cet exemple, comme Marie n'a aucune emprise sur le choix de la maladie qui l'accable, il n'y a pas d'indiscrimination. En revanche, comme les maladies ne sont pas toutes au même niveau et qu'il en existe des plus ou moins graves, cette phrase exprime de l'indistinction. Dans le cas de (6), la maladie citée est plus grave que la moyenne.

Selon Vlachou (2007), la valeur sémantique de la dépréciation n'émerge pas quand la pragmatique du contexte est incompatible avec le fait que cette entité est considérée comme étant au-dessous d'une norme de convenance.

- (7) Did you hear the news? John found something in the street. It is not **just anything**. He found an extremely expensive golden ring. (Vlachou (2007 : 138))
 'As-tu entendu les nouvelles ? John a trouvé quelque chose dans la rue. Ce n'est pas n'importe quoi / n'importe quelle chose. Il a trouvé une bague en or extrêmement chère.'

Dans l'exemple (7), il y a de la dépréciation. En effet, ce que nous pouvons trouver habituellement dans la rue n'a que peu de valeur ; il s'agit souvent d'immondices en tout genre. Les objets trouvés sont donc au-dessous d'une norme. Celle-ci peut être celle de l'utilité ou de la nouveauté. Or, dans cet exemple, cela n'est pas le cas, l'objet en question a de la valeur.

Parmi ces quatre valeurs fournies par Vlachou (2007), nous n'en conservons que deux pour l'étude de *n'importe quel* : l'élargissement et la dépréciation. Nous intégrons une autre valeur : l'indifférence³.

L'indifférence se rencontre lorsqu'il y a une manifestation explicite du locuteur et qu'il est possible d'inférer une échelle de valeurs. La valeur de l'indifférence est conforme à l'étymologie de *n'importe quel*, comme nous le voyons dans la suite de cet article. Par le terme assez vaste de locuteur, nous considérons l'énonciateur ou un personnage du texte qui s'exprime ou qui a une attitude du type *considérer, penser*. Il est nécessaire que le locuteur soit capable d'éprouver une émotion. Si ce n'est pas le cas, la première condition n'est pas remplie et il n'y a pas d'indifférence. Ainsi, dans l'exemple (8), l'absence d'un locuteur qui puisse ressentir des émotions justifie le fait que l'indifférence n'est pas exprimée :

(8) **N'importe quelle règle, écrite ou coutumière**, touchant à l'organisation des pouvoirs publics ou aux droits des citoyens peut être abrogée ou modifiée par une loi ordinaire. (Georges Vedel, *Manuel Élémentaire de Droit Constitutionnel*, 1949)

(9) [...] elle avait mangé de la vache enragée, elle se serait fait couper un bras et même hacher menu pour nous, elle aurait pris **n'importe quel travail** pour s'en sortir, elle aurait fait des ménages. (Anne-Marie Garat, *Dans la pente du toit*, 1998)

Dans l'exemple (9) en revanche, *n'importe quel* exprime de l'indifférence. Dans cet exemple, les deux conditions sont remplies : il y a une manifestation du locuteur et l'échelle qu'il est possible d'inférer est celle de la pénibilité du travail.

Les trois valeurs que nous prenons en compte ne sont pas toutes à placer au même niveau. En effet, une des valeurs, l'élargissement, est purement sémantique, alors que la dépréciation et l'indifférence sont sémantico-pragmatiques.

La valeur de base de *n'importe quel* est l'élargissement. Nous différons de Vlachou (2007) qui considère l'élargissement comme l'une des propriétés des items à choix libre apparaissant dans certains contextes. De notre point de vue, cette valeur est toujours attribuée à *n'importe quel* et est partagée par tous les FCi. Nous qualifions donc l'élargissement de valeur sémantique.

Ne prendre en considération que la sémantique n'est pas suffisant. En effet, la sémantique fournit le sens littéral d'une phrase, mais pas le sens que le locuteur veut donner à son énoncé. Ce sens n'est pas forcément visible au sein de la phrase sans tenir compte du contexte dans lequel elle est produite. Ainsi, il est nécessaire d'inclure la pragmatique dans la caractérisation de *n'importe quel*. En prenant en considération le contexte, il s'avère que d'autres valeurs peuvent être attribuées à *n'importe quel* : la dépréciation et l'indifférence.

À la suite de Vlachou (2007), nous considérons que la dépréciation est présente quand la pragmatique du contexte est compatible avec la caractérisation d'une entité comme étant au-dessous d'une norme. C'est le contexte qui permet de définir le type de norme. Par exemple, dans (10), la norme est de nature esthétique ou concerne la qualité du travail. Le travail

³ Vlachou (2007) considère aussi la notion de l'indifférence, mais avec une définition différente de la nôtre. Elle est utilisée pour décrire un type spécial de FCi : les constructions contenant une relative libre. Pour Vlachou, l'indifférence implique que l'agent choisit une entité simplement parce qu'elle satisfait les propriétés décrites par le référent de la relative libre.

inesthétique ne peut être considéré, donc « la classe du travail » où il est possible de trouver un référent est rétrécie.

- (10) Elle travaillerait dans le fin. Elle ne se chargerait pas, bien entendu, de **n'importe quel bricolage**. Du joli travail, qu'elle ferait. Il ne fallait pas oublier qu'elle s'y connaissait, et même sans parler de machine à coudre, qu'elle était une brodeuse hors ligne. (Louis Guilloux, *Le Pain des Rêves*, 1942)

L'interprétation donnée à (10) est : *elle ne se chargerait pas de n'importe quel bricolage, elle ne ferait que les grossiers, les faciles, laissant les autres à ses collègues.*

La présence de la négation dans une phrase est un facteur qui permet le déclenchement de la dépréciation. Lorsque la phrase dans laquelle *n'importe quel* est employé est négative, l'élargissement se réalise sur une partie du domaine de quantification, car la négation exclut les individus qui sont au-dessous d'une norme définie par le contexte. Dans (10), des référents faisant partie du domaine du bricolage sont exclus et ne peuvent être considérés. Notons que lorsque nous utilisons le terme *négation*, nous incluons également les préfixes négatifs :

- (11) Il est en particulier **inutile** de chercher à établir des vignes dans **n'importe quel terrain** ; le fait que ce terrain était jadis planté en vigne n'est pas suffisant pour que l'on puisse y établir à coup sûr des vignes greffées. (Louis Levadoux, *La Vigne et sa Culture*, 1961)

Toutefois, la dépréciation peut se rencontrer également dans une phrase affirmative. Dans ce cas, la valeur dépréciative ne vient pas seulement du sémantisme de *n'importe quel*, mais vient également des éléments contextuels, comme la présence d'un item lexical connoté négativement (12) ou une énumération d'éléments en *n'importe qu-*, comme dans (13).

- (12) Il ferait bien mieux, crois-moi, de se dépêcher de finir sa thèse et de se faire nommer n'importe où, dans **n'importe quel trou**... (Nathalie Sarraute, *Le Planétarium*, 1959)

- (13) Je suis prête à répondre à tous les noms qu'on me donnera, à faire de moi **n'importe quoi**, à m'en aller vivre **n'importe où**, dans **n'importe quelle maison**, **n'importe quel pays**. (Irène Monesi, *Nature Morte devant la Fenêtre*, 1966)

Un item lexical connoté négativement permet également une restriction du domaine de quantification. Dans (12), l'item lexical *trou* est connoté négativement ; il n'est pas possible de qualifier tous les endroits de *trou*. La dépréciation est renforcée par le fait qu'une première construction en *n'importe* est utilisée avant *n'importe quel* : *n'importe où*. Toutefois, *n'importe où* exprime l'élargissement. Il permet le choix d'un endroit parmi l'ensemble de tous les endroits possibles, même les plus improbables.

Dans (13), aucun des N introduits par *n'importe quel*, que ce soit *maison* ou *pays*, n'est connoté négativement. Pourtant, il y a de la dépréciation. Cela semble montrer que *n'importe quel* possède la faculté d'exprimer la dépréciation. Mais la dépréciation apparaît suite à l'interaction de la sémantique de *n'importe quel* avec la dimension contextuelle dans laquelle est produit l'énoncé. Nous pouvons faire appel à la définition de l'élargissement fournie par Kadmon et Landman (1993), dans laquelle ils précisent que l'interprétation du N est élargie par *any* dans une dimension contextuelle (« along a contextual dimension »).

Notons que la dimension contextuelle n'est pas forcément explicite et partagée par tous les locuteurs. L'impression commune à tous les locuteurs que nous avons consultés est que

n'importe quel n'est pas aussi neutre que d'autres indéfinis, il est plus expressif (Cf. Pescarini (2008)). D'ailleurs, si nous remplaçons *n'importe quel* par un autre indéfini, comme *un N quelconque* dans (14), nous remarquons que l'énoncé avec *n'importe quel* peut être ambigu : il y a l'expression de l'élargissement et / ou de la dépréciation avec *n'importe quel*, alors que nous ne trouvons pas ces valeurs avec *un N quelconque*. La lecture de (14a) dépend de la dimension contextuelle choisie ; travail ou travail pénible.

- (14) a. Elle fera **n'importe quel travail**.
b. Elle fera **un travail quelconque**.

L'impression que (14a) n'est pas neutre n'est pas seulement due à l'emploi du substantif *travail*. Dans (14a), nous pouvons ressentir que le travail sera en dessous d'une norme, contrairement à la situation en (14b). Si nous considérons (15) où le nom dans le SN introduit par *n'importe quel* n'est pas connoté négativement, nous voyons qu'il peut y avoir plusieurs interprétations.

- (15) Marie pourrait porter **n'importe quelle robe** pour aller à la soirée.

Suite à l'énonciation de l'exemple (15), tous les locuteurs incluront dans le domaine de quantification des entités qui ne seraient pas considérées normalement. Toutefois, les locuteurs, selon leur point de vue, incluent soit le pire, soit le meilleur. Il est donc possible d'interpréter (15) au moins de deux façons différentes :

- (15') a. Marie pourrait porter **n'importe quelle robe** pour aller à la soirée, même la plus moche, la plus mal taillée, car de toute façon, elle a une silhouette parfaite.
b. Marie pourrait porter **n'importe quelle robe** pour aller à la soirée, même la plus somptueuse, avec le décolleté le plus plongeant, car de toute façon, elle a une silhouette parfaite.

Dans les deux cas, *n'importe quel* n'est pas neutre, mais selon les locuteurs, il permet de tendre vers le meilleur ou vers le pire.

L'exemple (9), relevé dans notre corpus, ressemble fortement à (14a) :

- (9) [...] elle avait mangé de la vache enragée, elle se serait fait couper un bras et même hacher menu pour nous, elle aurait pris **n'importe quel travail** pour s'en sortir, elle aurait fait des ménages. (Anne-Marie Garat, *Dans la pente du toit*, 1998)

Il apparaît que le travail qu'elle acceptera ne sera sûrement pas un travail très intéressant ou valorisant. Cela peut être mis en évidence en insérant *même* avant le SN *des ménages* : *elle aurait pris n'importe quel travail pour s'en sortir, elle aurait même fait des ménages*. Comme nous l'avons vu avec (14b), *un...quelconque* ne possède pas la valeur de la dépréciation. Dans (9), où de la dépréciation est exprimée, *un...quelconque* ne peut être employé à la place de *n'importe quel*.

Notons qu'il est possible de trouver une variation dans l'expression de certaines valeurs. Par exemple, *n'importe qui* et *n'importe quoi* peuvent exprimer une dépréciation plus prononcée que *n'importe quel* :

- (16) Mais si, tu verras, ai-je murmuré. Ne sois pas jaloux de **n'importe quoi** tout le temps. (Geneviève Brisac, *Week-End de Chasse à la Mère*, 1996)

La négation, qui permet de déclencher la dépréciation, restreint le domaine de quantification et a une influence sur l'indifférence et sur l'élargissement, ce qui est le cas dans l'exemple

(10). L'indifférence et l'élargissement sont deux valeurs liées ; la première découle de la seconde. Du fait que la constitution exacte du domaine de la quantification n'affecte pas l'interprétation de *n'importe quel N*, on peut inférer que l'identité exacte de l'élément choisi n'est pas importante. L'indifférence serait à rapprocher de la notion de la non-individuation (NI) de Jayez et Tovenà (2005). De façon informelle, la NI signifie que l'information pertinente pour la vérité de la phrase ne dépend pas de l'identité du référent du SN qui contient l'item à choix libre. Muller (2006) utilise une notion qui est très proche de la NI, mais avec une autre terminologie, la non-spécification. Muller (2006 : 24) préfère au terme NI la terminologie de NS de l'indéfini : « c'est ce que Jayez & Tovenà nomment non-individuation, et que je préfère nommer non-spécification parce que le même phénomène peut toucher des quantificateurs de cardinalité diverse ».

L'indifférence découle également du trait "aléatoire" défini par Kleiber et Martin (1977), qu'il est possible de résumer dans les termes suivants : tous les éléments sont situés au même niveau et il est possible d'en sélectionner un au hasard⁴.

Nous ne considérons pas l'indiscrimination et l'indistinction, mais utilisons une autre valeur sous la terminologie *indifférence*, car la distinction entre ces deux notions n'est pas particulièrement utile dans le cadre de l'analyse de notre corpus. La différence majeure entre ces deux notions est qu'il y a une absence totale de choix dans le cas de l'indistinction. Pourtant, il nous semble que cette différence n'en est pas réellement une. En effet, dans l'exemple de Vlachou (*cf.* 5), l'agent a bien un choix à faire. Celui-ci peut correspondre à plus d'un critère. De plus, avec notre terminologie, la notion d'agent n'est pas pertinente. Ce qui l'est, c'est l'individu qui exprime un point de vue. De ce fait, nous ne prenons pas en considération l'indiscrimination et l'indistinction.

Ainsi, dans notre corpus, *n'importe quel* peut exprimer trois valeurs interprétatives. Parmi celles-ci, l'indifférence et la dépréciation sont des valeurs sémantico-pragmatiques, contrairement à l'élargissement, qui, elle, est sémantique. C'est l'interprétation du terme dans un contexte donné qui a pour résultat la dépréciation et l'indifférence.

2.2 Les valeurs interprétatives de *n'importe quel* à sa création

N'importe quel est un FCi employé à partir de la fin du XVIII^e siècle. La valeur de l'élargissement, qui est liée à la notion de FCi, est attribuable à *n'importe quel* dès sa création.

(17) Cependant, partout où j'allais, au Prado, au Buen Retiro, dans **n'importe quel autre lieu public**, un homme me suivait, dont les yeux vifs et perçants semblaient lire dans mon âme. (Jean Potocki, *Manuscrit trouvé à Saragosse*, 1815)

Dans cet exemple, seul l'élargissement apparaît, même s'il n'est pas maximal. En effet, deux endroits sont exclus ; cela est dû à la modification par *autre*, contenu dans le SN, qui oblige une limitation géographique donnée par les circonstants *au Prado, au Buen Retiro*. Toutefois, cela ne remet pas en cause le fait qu'il y ait de l'élargissement, car le domaine de quantification inclut tous les autres endroits possibles, même les plus improbables.

⁴ On peut rapprocher la NI et le trait "aléatoire", car dans les deux notions, tous les éléments sont situés au même niveau.

Dès le début de l'emploi de *n'importe quel*, les deux autres valeurs interprétatives que ce déterminant peut avoir en français contemporain ont la possibilité d'être exprimées. Par exemple, en (18) et (19), il y a de l'indifférence :

- (18) Mais quel besoin aurais-je eu de m'inquiéter de la lenteur de **n'importe quel travail** ; je sentais tout le temps que j'avais devant moi, et que cet ouvrage une fois achevé je n'aurais aucune autre occupation, (Pétrus Borel, *Vie et aventures de Robinson Crusoé* [trad.], 1836)
- (19) Duvernet a demandé à jouer **n'importe quel rôle**, et il entre en scène au 3^{me} acte, en disant : les lampes sont-elles à l'heure ? (George Sand, *Correspondance : 1851*, 1851)

Dans les exemples (18) et (19), les deux conditions de l'indifférence sont remplies : il y a une échelle de valeurs et le locuteur manifeste sa présence. En (18), l'échelle des valeurs qu'il est possible d'inférer est celle de la pénibilité du travail et en (19), il peut s'agir de celle de l'importance du rôle. Dans ce cas, il est sous-entendu *même le moins important*.

Dès le milieu du XIX^e siècle, nous avons relevé des exemples où certains locuteurs pourraient ressentir de la dépréciation :

- (20) mais j'ai toujours cru "qu'un amour comme le mien ne pouvait entrer en comparaison". Vous auriez seulement dû élargir⁵ la proposition et dire **n'importe quel espèce d'amour**. (Gustave Flaubert, *Correspondance (1846)*, 1847)
- (21) Matelote, grosse, ronde, rousse et criarde, ancienne sultane favorite du défunt Hucheloup, était laide plus que **n'importe quel monstre mythologique** (Victor Hugo, *Les Misérables*, 1862)

La dépréciation, dans les exemples (20) et (21), est liée aux N des syntagmes nominaux dont *n'importe quel* est le déterminant. En effet, le terme *espèce de* peut être considéré comme étant péjoratif ; par exemple, nous pourrions ajouter *même le plus destructeur*. En (21), l'ensemble formé par le substantif et l'adjectif *monstre mythologique* est dépréciatif, d'autant plus que la beauté d'une femme est comparée à cet ensemble.

Cette valeur apparaît de plus en plus souvent à mesure que nous progressons dans le siècle. Le type de phrases joue également un rôle dans l'expression de la dépréciation. En effet, lorsque la phrase est autre que déclarative, c'est-à-dire interrogative ou exclamative, celle-ci a tendance à être plus expressive et à laisser entrevoir plus facilement de la dépréciation, comme cela est le cas dans les exemples (22) et (23). (23) contient de plus une répétition qui, comme nous l'avons évoqué précédemment, influence la dépréciation.

- (22) Et les caractères de Mlle De Varandeuil, de Germinie, de Jupillon, vous les trouvez, n'est-ce pas ? Inférieurs aux caractères de **n'importe quel mélodrame du boulevard**. (Edmond & Jules de Goncourt, *Journal : mémoires de la vie littéraire : t. 3*, 1890)

⁵ Inconsciemment, en rapprochant les termes *élargir* et *n'importe quel*, Flaubert a remarqué que *n'importe quel* exprimait l'élargissement.

- (23) Sotte ! Est-ce que tu aimes ton bien ? Mais que quelqu'un te demande n'importe quoi, tu le lui donnes avant qu'il ait fini ; n'importe qui, oui, **n'importe quel galvaudeux**, je t'ai vue ! (Paul Claudel, *La Jeune fille Violaine*, 1892)

Ainsi, il apparaît que dès le début de son utilisation, *n'importe quel* pouvait exprimer les trois valeurs interprétatives qu'il possède en français contemporain. Dans notre corpus, l'élargissement et l'indifférence se rencontrent dès le début du siècle, alors que la dépréciation apparaît un peu plus tard, après le milieu du XIX^e siècle. Toutefois, cela ne signifie pas que cette valeur n'existait pas auparavant. Il se peut simplement que le corpus ne contienne pas d'exemple exprimant la dépréciation avant 1850. Cette hypothèse semble la plus probable.

Après avoir vu les valeurs interprétatives qu'il est possible d'attribuer à *n'importe quel*, nous allons détailler son processus de formation.

3 Le processus de création de *n'importe quel*

N'importe quel est une expression complexe formée à partir de plusieurs éléments, dont le principal est le verbe *importer*. Celui-ci signifie en français moderne, selon le Trésor de la Langue Française (TLF), « être important, compter ». Il est attesté pour la première fois en 1536 avec le sens d'« exiger, nécessiter, comporter », puis en 1543 avec la signification « concerner, être de conséquence pour quelqu'un, pour quelque chose ».

Bien que *n'importe quel* soit employé dans notre corpus dès le début du XIX^e siècle, il n'est pas fait mention de cette forme dans les principaux dictionnaires anciens avant la huitième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1932-35). Pourtant, dans la sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* apparaissent déjà la plupart des formes construites à partir du verbe *importer*, comme *n'importe qui*, *n'importe quoi*, *n'importe lequel*, *n'importe comment*. En revanche, *n'importe quel* apparaît, avec une préposition entre *n'importe* et *quel*. Il y est cité : *n'importe par quel moment*. À cette date, il s'agirait alors d'une construction qui n'était pas encore lexicalisée.

Après avoir relevé les occurrences des formes en *n'importe qu-*, nous nous sommes penchée, à l'aide de Frantext, sur le cheminement qui a mené à la création des formes en *n'importe qu-*.

N'importe quel apparaît pour la première fois dans le corpus en 1762, sous sa forme plurielle. La première forme au singulier est relevée en 1784 :

- (24) Mon ami, en général, n'aime point les chiens ni les autres bêtes, **n'importe quels noms** elles aient, ni comme quoi elles marchent. (Denis Diderot, *Lettres à Sophie Volland* : t. 1, 1762)

- (25) Je lui répondis, **n'importe quelle pièce**, toutes iront également au but, dès qu'elle enverra la représentation. (Nicolas Rétif de La Bretonne, *La Paysanne pervertie, ou les Dangers de la ville*, 1784)

Toutefois, l'usage de *n'importe quel* ne se développe réellement qu'à partir des années 1830, comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessous. Le nombre d'occurrences de *n'importe quel* augmente de manière significative, alors que le nombre de textes dans notre corpus est sensiblement le même.

	1750- 1779	1780- 1809	1810- 1838	1839- 1869	1870- 1900	1901- 1925
--	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

<i>N'importe quel / quelle</i>		1 (1784)	9	73	157	312
<i>N'importe quels / quelles</i>	1 (1762) ⁶		2	4	4	5

Tableau 1 : nombre d'occurrences de *n'importe quel(le)(s)* issues de Frantext

Période	1750 - 1779	1780 - 1809	1810 - 1838	1839- 1869	1870 - 1900	1901 - 1925
Nombre de textes	232	150	240	400	307	336

Tableau 2 : nombre de textes dans le corpus

Pour les formes apparentées, *n'importe* + pronom (*qui*, *quoi*), l'évolution est similaire, bien que ces formes avec pronom indéfini, comme *n'importe qui*, soient apparues avant *n'importe quel*, et cela dès 1630. Béguelin (2002 : 7) signale toutefois qu'il y a une ambiguïté d'interprétation avec les premières formes considérées comme celles de *n'importe qui*.

(26) Pauvre frère ! vois-tu, ton silence t'abuse,

De la langue ou des yeux, **n'importe qui** t'accuse, [...] (Pierre Corneille, *Mélie ou les fausses lettres*, 1633)

Elle indique que le découpage [n'importe qui] est anachronique. En effet, à cette époque, *n'importe* ne peut être employé que d'une seule façon : comme un verbe recteur. Selon elle, il faut considérer [n'importe]_v [qui t'accuse]_{que-P}. Le contexte semble favoriser l'analyse de Béguelin. Bien que nous puissions concevoir que cet exemple, issu de Frantext, soit difficilement analysable comme une forme lexicalisée de *n'importe qui*, nous pensons que pour d'autres exemples, il n'est pas évident d'interpréter *importe* comme un verbe recteur. L'exemple (27) est dans ce cas.

(27) cotteray icy les livres que j'ay de luy, affin que Msrs les Elzevirs ou Msr Le Maire, à qui j'en parlé aussy et qui me promet de me les envoyer, me les envoient, **n'importe qui**, pourveu qu' ilz ne les envoient deux fois, à quoy vous prendrez, s'il vous plaist, garde. (Le Père Marin Mersenne, *Correspondance : t. 2 : 1628-1630*, 1630)

Pourtant, dans une note de bas de page, Béguelin traite cet exemple et assure qu'*importe* est un verbe recteur. Mais, comme *n'importe qui* est en apposition, il ne semble pas qu'un découpage syntaxique où qu'*importe* est un verbe recteur soit possible.

Nous avons recensé toutes les occurrences dans Frantext de cet indéfini et de *n'importe quoi* dans le tableau suivant :

Tableau 3 : nombre d'occurrences de *n'importe qui/quoi* issues de Frantext

⁶ La date entre parenthèses correspond à l'année où le premier exemple de cette forme a été relevé dans notre corpus.

	1630-1659	1660-1689	1690-1719	1720-1749	1750-1779	1780-1809	1810-1838	1839-1869	1870-1900	1901-1925
<i>N'importe qui</i>	3 ⁷ (1630)			1			3	41	68	92
<i>N'importe quoi</i>							6 (1823)	70	142	184

Au vu de ce tableau, il apparaît que l'emploi de *n'importe qui* et *n'importe quoi* devient régulier à la même période que *n'importe quel*.

N'importe lequel a connu une évolution similaire. Il a commencé à être employé à la même période que *n'importe quel*, *n'importe qui* et *n'importe quoi*. En effet, une première occurrence est relevée dans le corpus en 1779 et son emploi devient plus régulier à partir de 1839.

Nous comptons au moins deux raisons à l'apparition tardive de *n'importe quel* :

Tout d'abord, il est construit à partir d'un verbe qui a été introduit assez récemment dans le lexique français, suite à un emprunt à l'italien (*importare*). *Importer* est en effet apparu en 1536. Avant cette date et à partir du X^e siècle, le verbe utilisé pour signifier « importer » est *chaloir*⁸ :

- (28) Il li enortet, dont lei nonque chielt
 Il lui ordonna, ce dont à elle jamais chaut
 Il lui ordonna, mais peu lui chaut (*La Cantilène De Sainte Eulalie*, 881)

De plus, *n'importe quel* est apparu tardivement. Nous postulons en effet qu'il est passé par quatre étapes d'évolution majeures pour arriver à sa construction actuelle. Les étapes ont été définies selon l'évolution remarquée dans le corpus.

La première étape correspond à la forme du verbe *importer* conjugué à la troisième personne du singulier, au présent : **importe**. Ce verbe conjugué est l'élément majeur qui entre dans la construction de *n'importe quel*. La forme verbale retenue pour permettre la construction de *n'importe quel* était la plus usitée. En effet, dès son entrée dans le lexique français, *importer* apparaît à la troisième personne du singulier. Il n'y a que très peu d'exceptions, même lorsque le sujet n'est pas impersonnel. Nous n'avons relevé que deux occurrences sur quarante-trois au XVI^e siècle. Il s'agit de deux formes à la troisième personne du pluriel, dont l'exemple (29). Sur ces quarante-trois occurrences, seules sept, dont (30), ne sont pas au présent.

- (29) Comme j'ay opinion que la robbe longue et le bonnet carré est le propre et plus honneste acoustrement d'un prestre ou d'un magistrat, jaçoit que ces acoustremens **n'important** rien à l'honesteté, (Guy de Brués, *Les Dialogues de Guy de Brués contre les nouveaux académiciens*, 1557)
- (30) hyer apres disner le Roy me fist appeller, et estant devant luy, avec tresinstante et pitoyable priere me requist, tout bagné de larmes, de faire chose pour luy qui luy **importoit** de la vie. (Pierre Boaistuau, *Histoires tragiques*, 1559)

⁷ Il n'y a pas d'occurrence si nous considérons le découpage syntaxique de Béguelin et une seule si nous considérons (27) comme une forme de *n'importe qui*.

⁸ *Chaloir* pouvait avoir d'autres significations en ancien français : « chauffer », « préoccuper ».

Peu de temps après, en 1592, nous relevons la particule négative *n'* utilisée devant *importe*. Cette forme, *n'importe*, qui a la possibilité d'apparaître accompagnée d'un sujet impersonnel, représente la deuxième étape de la construction de *n'importe quel*. *N'importe* est employé comme locution qui exprime l'indifférence du locuteur par rapport au fait qui vient d'être énoncé (cf. 31). La forme retenue pour la construction *n'importe quel* est celle ne contenant pas le sujet impersonnel, puisque celui-ci n'était pas toujours exprimé. Le sujet impersonnel n'a pas été conservé suite au principe d'économie qui s'applique.

- (31) S'il me messied à moy, comme je le croy, **n'importe** : il peut estre utile à quelque autre. (Michel de Montaigne, *Essais : t. 2 (livre 3)*, 1592)

La troisième étape correspond à la forme suivante : *n'importe* + *préposition* + *quel* + *N*. Cette construction apparaît dans le corpus en 1604.

- (32) Andromache : - Qu'il se reserve encore à leur donner la chasse.
Priam : - Peut estre à couïardise il seroit imputé.
Andromache : - **N'importe par quel prix**, mais qu'il soit racheté.
Priam : - Mais quel esprit constant consentira de faire
Un vray mal pour un bien à peine imaginaire ? (Antoine de Montchrestien, *Hector*, 1604)

En (32), la préposition *par* est utilisée, mais cette construction ne se restreint pas à cette préposition ; elle en accepte d'autres, dont la liste est donnée dans le tableau 4. (33), par exemple, contient la préposition *en* :

- (33) Un jour, dit un auteur, **n'importe en quel chapitre**, deux voyageurs à jeun rencontrèrent une huistre. (Nicolas Boileau-Despréaux, *Épistres : 1670-1698*, 1698)

A la troisième étape, nous sommes encore dans une construction verbale comme en témoigne le découpage suivant : *[n'importe [en quel chapitre]_{SP}]_{SV}*. D'ailleurs, nous avons relevé des constructions similaires qui forment d'autres locutions, telle *qu'importe* :

- (34) Ma vie, à moi, est dans mes deux filles. Si elles s'amuse, si elles sont heureuses, bravement mises, si elles marchent sur des tapis, **qu'importe de quel drap** je sois vêtu, et comment est l'endroit où je me couche ? (Honoré de Balzac, *Le Père Goriot*, 1843)

(il) <i>n'importe</i> + <i>préposition</i> + <i>quel N</i> :	1601 - 1629	1630- 1659	1660- 1689	1690- 1719	1720- 1749	1750- 1779
- par	1 (1604)					2
- en		1 (1646)	1	2		2
- dans						
- sur					1 (1734)	
- à			1 (1675)		4	1
- de					2	1

					(1742)	
- avec						
- chez						1 (1776)
- pour						
- vers						
- sous						

(il) n'importe + préposition + quel N :	1780 - 1809	1810 - 1838	1839 - 1869	1870 - 1900	1901 - 1925	1926 - 2006
- par	4	3	8	3		
- en	1	2	2			
- dans		2 (1833)	4	3		
- sur	1	1	1			
- à	1	5	8	8		2
- de	1	1	3	3		
- avec			1 (1851)			
- chez		1				1
- pour		1 (1831)	1			
- vers		1 (1836)				
- sous		1 (1840)				

Tableau 4 : nombre d'occurrences de (il) n'importe + préposition + quel + N issues de Frantext

Le tableau 4 ne recense que les formes qui entrent dans l'étape de formation du déterminant *n'importe quel*. Par conséquent, les formes similaires permettant d'introduire des relatives libres ne sont pas comptabilisées. Les relatives libres sont des relatives qui ne servent pas de modifieur pour un nom. Il s'agit de constructions du type [*préposition + quel + N + proposition*] précédées de *il n'importe*. La proposition contient un élément nul ("gap") qui a la même référence que N :

(35) N'importoit [de quel trait j'avois l'ame blessée] : Il me falloit plustost bannir de la pensée (Jean Desmarets de Saint-Sorlin, *Aspasie*, 1636)

(35') N'importoit [de quel trait] _{SP} j'avois l'ame blessée [-] _{SP}

Voici un autre exemple du même type :

(36) Il n'importe [de quel endroit vient la doctrine], pourveu qu'elle soit salutaire (Charles Sorel, *La Bibliothèque française de M. C. Sorel, ou le Choix et l'examen des livres françois qui traitent de l'éloquence, de la philosophie, de la dévotion et de la conduite des moeurs*, 1664)

Le TLF précise que *n'importe quel* reste extrêmement rare jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle. La construction *n'importe* + *préposition* + *quel(le)* + *substantif* reste répandue dans la première moitié du XIX^e siècle. Elle sort ensuite de l'usage au bénéfice de la construction où la place de *n'importe* et de la préposition sont inversées, à savoir *préposition* + *n'importe quel* + *substantif*. En effet, lors de la quatrième étape, un glissement de la préposition s'opère. Celle-ci, qui était jusqu'alors positionnée entre *n'importe* et *quel*, se déplace avant *n'importe* : (*préposition*) + *n'importe* + *quel* + *N* (cf. 17).

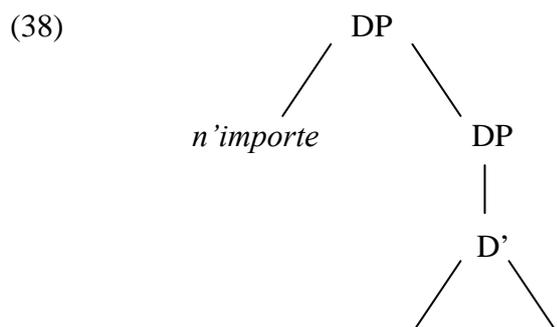
- (17) Cependant, partout où j'allais, au Prado, au Buen Retiro, dans **n'importe quel autre lieu public**, un homme me suivait, dont les yeux vifs et perçants semblaient lire dans mon âme. (Jean Potocki, *Manuscrit trouvé à Saragosse*, 1815)

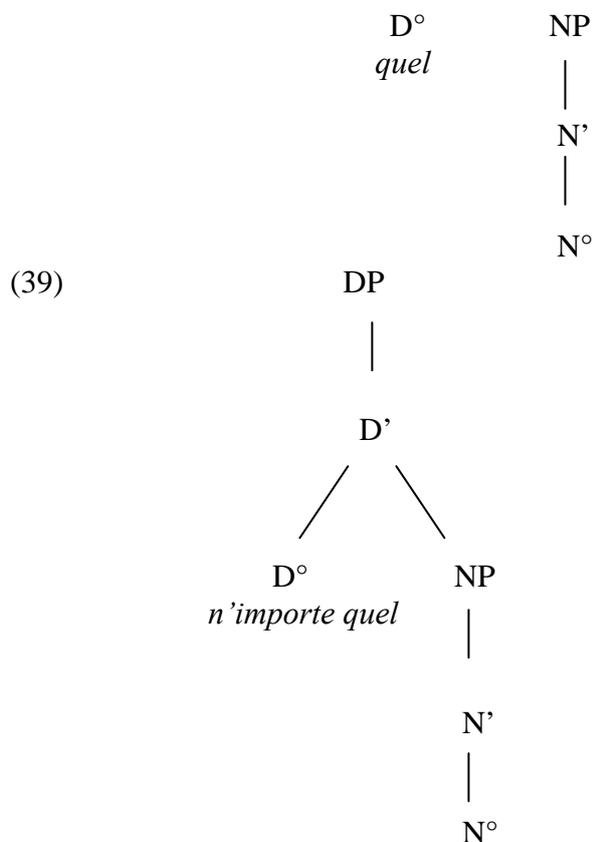
Dans un premier temps, cette construction ne s'utilisait que lorsque le verbe nécessitait d'être suivi par une préposition. Par la suite, *n'importe quel* est utilisé même dans des phrases où le verbe n'introduit pas un syntagme prépositionnel (SP), comme nous le voyons dans (37).

- (37) [...] commandé aussi des boutons d'acier fin ciselé pour un gilet de velours noir, sublime invention qui doit me faire plus d'honneur que **n'importe quelle découverte scientifique** (Jules Barbey d'Aureville, *Memorandum (Premier)*, 1838)

Le changement de place de la préposition a entraîné un changement de catégorie grammaticale : l'ordre [*n'importe* + *préposition* + *quel* + *N*] a évolué en [*préposition* + *n'importe* + *quel* + *N*], c'est-à-dire que [*n'importe* + [*préposition* + [*quel* + *N*]_{SN}]_{SP}] est devenu [*préposition* + [*n'importe* + *quel* + *N*]_{SN}]. *Importe* devient un élément d'un déterminant complexe.

Nous avançons l'hypothèse que la quatrième étape se subdivise en deux. En effet, il est fort probable qu'avant d'arriver au découpage syntaxique actuel de *n'importe quel N*, que nous voyons sous (39), il y ait eu le découpage suivant :





En français contemporain, *n'importe quel* est considéré par les grammaires traditionnelles comme un déterminant non controversé (cf. Riegel, Pellat et Rioul (1994)). Entre le statut verbal et celui de déterminant, il y a certainement eu un stade intermédiaire. Avant la quatrième étape, *n'importe* était une forme verbale. Celle-ci avait déjà subi un figement comme l'attestent les nombreux exemples dans lesquels *n'importe* est en apposition ou constitue une phrase à lui seul. Il semble envisageable que *n'importe* soit passé par le stade de forme averbale. Cela est d'autant plus plausible si nous considérons d'autres formes en *n'importe*, comme *n'importe qui* / *n'importe quoi*, pour lesquelles ce fut le cas.

Outre ce changement de catégorie, plusieurs éléments viennent renforcer l'idée que la forme *n'importe quel* est figée.

Le premier élément est que la fréquence d'utilisation de *n'importe quel* augmente au cours du temps. Cela prouve que cette expression est bien ancrée dans l'usage.

Par ailleurs, nous sommes face à la création d'une expression composée qui forme un lemme unique. En effet, actuellement, il est impossible d'insérer un mot, quel qu'il soit, entre *n'* et *importe*, et entre *importe* et *quel*. Inverser l'ordre des différents éléments qui composent ce déterminant est également impossible.

De plus, le sens du déterminant *n'importe quel* ne se retrouve pas à travers le sens de l'ensemble des éléments qui le constituent. Il n'est plus compositionnel. *N'importe quel* est composé de plusieurs éléments : le clitique négatif *n'*, suivi du verbe *importer* et de l'interrogatif *quel*. Ces éléments sont désormais dépourvus de leur sens initial. La compositionnalité, qui a eu lieu, n'est plus ressentie actuellement. Cela indique un figement. Il

y a, notamment, *n'* qui a perdu son sens négatif depuis le moment où *n'importe quel* a commencé à fonctionner comme un déterminant à part entière. En effet, si nous paraphrasons les propositions contenant *n'importe quel* à la troisième étape et à la quatrième étape, nous voyons que *n'* n'est plus considéré comme une négation lors de son ultime étape de transformation :

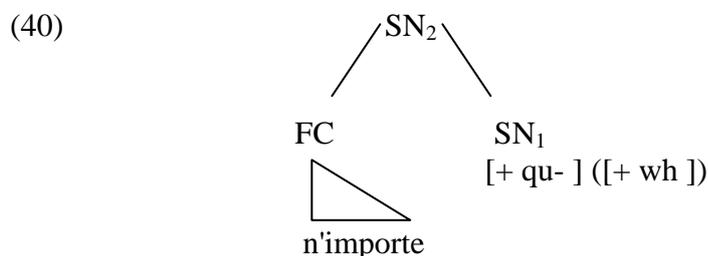
(33') il n'importe pas en quel chapitre [cela se passe].

(37') sublime invention qui doit me faire plus d'honneur que toute découverte scientifique.

En (33'), la négation doit être utilisée pour que la paraphrase soit correcte, contrairement à (37'). Dans cette dernière, il n'y a aucune forme négative. *N'importe quel* a un sens proche de *tout*. Dans l'exemple (33), cela n'est pas le cas ; il n'est pas possible de paraphraser *n'importe en quel chapitre* par *tout chapitre*.

À son origine, un SN de la forme *n'importe quel N* était constitué de *n'importe* et du SN enchâssé *quel N*, ayant la structure donnée sous (40). À ce stade, la dénotation de *n'importe quel N* était obtenue de la même manière que celle des pronoms et des adverbes de la série *n'importe qu-*.

On ne peut plus analyser *n'importe quel N* de la même manière que les autres SN de la série *n'importe qu-*. Dans le cas de *n'importe quel N*, il n'y a pas de SN enchâssé, mais un déterminant complexe, *n'importe quel*, suivi par un N. Étant donné la syntaxe actuelle de *n'importe quel N*, notamment l'absence du SN interrogatif enchâssé, il n'est pas évident que la sémantique de ces SN soit compositionnelle.



L'évolution de la forme *n'importe qu-* est le résultat d'un processus de lexicalisation où *importe* est d'abord construit dans des contextes positifs, puis est employé dans des contextes négatifs (*n'importe*). Comme ce processus se situait dans la période où le sujet était encore optionnel, tout comme la particule négative *pas*, les expressions se sont figées sans *pas* et sans le sujet impersonnel *il*. *N'importe* a permis la création des constructions figées, dont le déterminant *n'importe quel*. Nous adoptons la définition suivante de la lexicalisation, adaptée de Prévost et Fagard (2007) :

(41) L'émergence de toute nouvelle forme, peu importe son processus de formation au cours de l'histoire et son résultat, est le fruit d'une lexicalisation.

Nous indiquons notre définition de la lexicalisation afin de préciser notre position quant aux processus entrant en compte dans le figement de *n'importe quel* : "lexicalisation" ou "grammaticalisation". En effet, nous affirmons que *n'importe quel* est issu d'un processus de lexicalisation, et non de grammaticalisation.

Tout d'abord, comme il y a création d'une forme nouvelle, il faut considérer cette forme et non les éléments qui la composent. *N'importe quel* devient un mot nouveau et toute nouvelle forme lexicale est nécessairement dotée d'une catégorie morpho-syntaxique. Pour clarifier le fait qu'il s'agisse de lexicalisation ou de grammaticalisation, nous allons utiliser des termes de la grammaire générative. Brinton & Traugott (2005) rappellent qu'en grammaire générative, il y a deux types de catégories syntaxiques différentes : les catégories majeures et mineures. Les catégories majeures se composent de quatre catégories syntaxiques qui sont les suivantes : le nom, le verbe, l'adjectif et la préposition. Quant aux catégories syntaxiques mineures, elles sont au nombre de deux : les déterminants et les complémenteurs. Ces catégories sont nommées par la suite catégories syntaxiques lexicales et catégories syntaxiques fonctionnelles. *N'importe quel* fait partie des catégories syntaxiques fonctionnelles. Le fait de lui attribuer une catégorie syntaxique fonctionnelle ne signifie pas qu'il s'agit d'un processus de grammaticalisation. En effet, *n'importe quel* n'est pas passé d'une catégorie lexicale à une catégorie grammaticale compte tenu du fait qu'il lui a été attribué, dès sa création, une catégorie syntaxique fonctionnelle.

De plus, *n'* a perdu son statut négatif, donc le sens de l'expression figée d'arrivée n'est plus compositionnel (cf. 33' et 37'), ce qui est signe d'une lexicalisation.

Enfin, *n'importe* a permis la formation de *n'importe quel*, mais aussi la construction d'autres indéfinis comme *n'importe qui* ou *n'importe quoi*. Ceux-ci ont la possibilité d'être employés comme substantifs :

(42) Cette réception, c'est un grand **n'importe quoi** !

Comme un substantif fait partie d'une catégorie majeure, donc lexicale et que *n'importe quoi* peut revêtir cette catégorie, *n'importe quoi* satisfait la définition de la lexicalisation.

4 Remarques sur la formation de la série *n'importe qu-*

Comme nous l'avons indiqué précédemment, *n'importe* a permis la création de toute une série d'indéfinis, *n'importe quel / lequel / qui / quoi / où / quand / comment*, dont la distribution indique qu'ils ne sont pas de la même catégorie morpho-syntaxique. En effet, *n'importe quel* est un déterminant indéfini, alors que les autres éléments sont des pronoms indéfinis ou des adverbes. Malgré cette différence, notre corpus a révélé que le processus de formation de ces formes a été similaire. Pour arriver à leur forme actuelle, elles sont toutes passées au moins par les deux premières étapes décrites ci-dessous et certaines par l'ensemble des quatre étapes décrites ci-dessous :

(i) *importe* : le verbe *importer* conjugué à la troisième personne du singulier est l'élément majeur qui entre dans la construction de la série *n'importe qu-*.

(ii) *n'importe* : dès 1592, la particule négative *n'* est utilisée devant *importe*.

(iii) *n'importe* + *préposition* + *qu-* : dès 1604, *importer* permet d'introduire un SP. Cela a pour conséquence l'utilisation d'une préposition entre le verbe et le pronom. Nous avons le découpage suivant : [*sv n'importe* [*sp préposition* + *qu-*]]

(iv) (*préposition*) + *n'importe* + *qu-* (+ *N*) : au début du XIX^e siècle, il s'opère un glissement de la préposition. Le déplacement de la préposition a entraîné la formation du déterminant complexe *n'importe quel* et des pronoms indéfinis complexes *n'importe qui* et *n'importe quoi*.

Toute la série n'est pas passée par ces quatre différentes étapes. En effet, pour les formes composées de *n'importe* et d'un adverbe, nous n'avons pas trouvé d'exemple de la troisième étape dans notre corpus. Ainsi, il semblerait que des formes comme *n'importe* + préposition + *où* / *quand* / *comment* n'aient pas été utilisées. Cela n'est pas surprenant pour *n'importe comment*, car une préposition ne peut être utilisée devant l'adverbe *comment*. Par contre, il est possible d'insérer certaines prépositions devant *où* et *quand*, mais ces prépositions constituent un ensemble très restreint. Il s'agit de la préposition *jusqu'à* qui est plutôt lourde et de quelques autres moins lourdes, comme *par*, qui peut apparaître avant *où*. Quoi qu'il en soit, cet ensemble de prépositions n'est pas comparable à la richesse de l'ensemble des prépositions qui peuvent apparaître devant *qui* et *quoi*. Nous supposons que la lourdeur de *jusqu'à* a été un frein pour pouvoir entrer dans le processus de construction que l'on a décrit ci-dessus pour les pronoms indéfinis.

Nous émettons l'hypothèse que les adverbes construits sur la base du verbe *importer* ont été formés par analogie. Même si les adverbes et les pronoms de cette série ont été cités ensemble par la sixième édition du dictionnaire de l'Académie française (1832-1835), il se peut que la formation des adverbes se soit faite par analogie sur la base des pronoms du fait de la rapidité de ce processus. Nous n'avons pas trouvé d'exemple de la troisième étape pour *n'importe lequel* non plus. Mais ce fait pourrait être accidentel, étant donné que *lequel* peut être précédé d'une préposition, à la différence des adverbes cités. Cette accidentalité pourrait s'expliquer par le fait que le corpus soit limité. Une autre hypothèse pourrait être avancée : la lourdeur de *lequel* a empêché le glissement de la proposition et ainsi *n'importe lequel* se serait formé par analogie avec *n'importe qui* / *quoi*, tout comme les adverbes.

Toutes les constructions de la série *n'importe qu-* sont formées de la même manière : le troisième élément est toujours un interrogatif. Le fait que cette série d'indéfinis FC contienne un interrogatif n'est pas accidentel et n'est pas spécifique au français. En effet, il s'avère que dans d'autres langues, les indéfinis FC ont parmi leurs éléments des pronoms interrogatifs. Par exemple, en anglais, nous trouvons deux séries d'expressions FC ; une série construite sur *any* et l'autre sur *ever*. Haspelmath (1997) a relevé à travers les langues la construction de plusieurs indéfinis contenant un pronom interrogatif. Ces différents pronoms peuvent exprimer l'ignorance, comme par exemple *neștine* en roumain dialectal / archaïque (*une personne quelconque*), la politesse ou la volonté comme l'italien *qualsivoglia* (*n'importe quel*), la possibilité, tel *mi-še-hu* en hébreu (*quelqu'un*) et l'indifférence, comme *no matter who* en anglais (*n'importe qui*). Haspelmath nomme respectivement ces pronoms ou séries *I don't know*, *pleases / want, it may be* et *no matter*. Cette dernière série compte les constructions qui correspondent à *n'importe qu-*. Comme les autres, celle-ci est représentée dans diverses langues :

- (43) français : n'importe **qui**
- (44) anglais : no matter **who**
'n'importe qui'
- (45) néerlandais : onverschillig **wie**
'n'importe qui'
- (46) allemand : gleich **welcher**
'n'importe lequel'

5 Conclusion

N'importe quel est un FCi indéfini qui est apparu récemment. Il fait partie d'une famille d'indéfinis formés sur la base du verbe *importer*. Les éléments de cette famille ont été construits de manière compositionnelle. Suite au processus de lexicalisation, le sens n'est actuellement plus compositionnel, car on ne considère plus le sens de tous les constituants.

Leurs constructions et leurs développements sont similaires. Ils sont employés régulièrement depuis le début du XIX^e siècle et certains d'entre eux sont passés par les quatre étapes d'évolution majeures que nous avons relevées. D'autres, notamment *n'importe où / quand / comment*, sont passés directement de la seconde à la quatrième étape.

N'importe quel, *n'importe qui* et *n'importe quoi* ont eu la possibilité d'exprimer trois valeurs interprétatives différentes depuis leurs créations : l'élargissement, la dépréciation et l'indifférence. Leur valeur de base est l'élargissement. Quant à l'indifférence et la dépréciation, il s'agit de valeurs sémantico-pragmatiques.

Références

- Béguelin, M.-J. (2002). Routines syntagmatiques et grammaticalisation : le cas des clauses en *n'importe*. Dans H.L. Andersen et H. Nølke (éds), *Macro-syntaxe et macro-sémantique*, pp. 43-69. Berne, Peter Lang.
- Brinton, L. J. et E. C. Traugott (2005). *Lexicalization and language change*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Haspelmath, M. (1997). *Indefinite Pronouns*. Oxford, Clarendon Press.
- Horn, L. R. (2000a). *Any* and (-) *Ever*: Free choice and free relatives. Dans *Proceedings of the 15th Annual Conference of the Israeli Association for Theoretical Linguistics*, pp. 71-111.
- Horn, L. R. (2000b). Pick a theory (not just any theory): Indiscriminatives and the free choice indefinite. Dans L. Horn et Y. Kato (éds), *Negation and polarity: syntactic and semantic perspectives*, pp. 147-192. Oxford, Oxford University Press.
- Jayez, J. et L. M. Tovenà (2005). Free-choiceness and Non Individuation. *Linguistics and Philosophy* 28, pp. 1-71.
- Kadmon, N. et F. Landman (1993). *Any*. *Linguistics and Philosophy* 4, pp. 353-422.
- Kleiber, G. et R. Martin (1977). La quantification universelle en français. *Semantikos* 2, pp. 19-36.
- Muller, C. (2006). Polarité négative et free choice dans les indéfinis de type *que ce soit* et *n'importe*. *Langages* 162, pp. 7-31.
- Muller, C. (2007). Les indéfinis free choice confrontés aux applications scalaires. *Travaux de linguistique* 54, pp. 83-96.
- Pescarini, S. (2008). Expressivité et détermination. Communication au Colloque *Ecart et expressivité*, Nancy-Université.
- Prévost, S. et B. Fagard (2007). Grammaticalisation et lexicalisation : la formation d'expressions complexes. *Langue française* 156, pp. 3-8.
- Reed, P. (2000). *Any* and its French equivalents. *French Language Studies* 10, pp. 101-116.
- Riegel, M., Pellat, J.-C. et R. Rioul (1994). *Grammaire méthodique du français*. Paris, PUF.
- Vlachou, E. (2007). *Free choice in and out of context: semantics and distribution of French, Greek and English free choice items*. PhD thesis, Université de Sorbonne-Paris IV et Université d'Utrecht.